This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

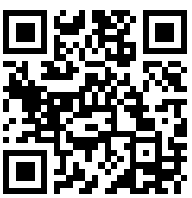

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376612

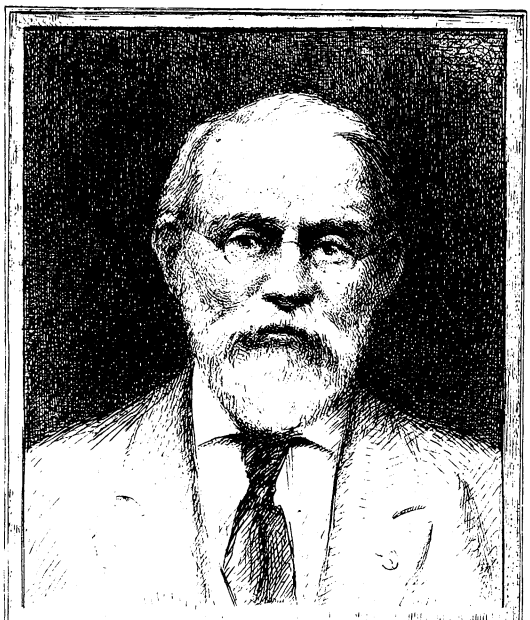

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
161
.A26

Hosted by Google

Hosted by Google

# REVUE

# DE L'AUNIS, DE LA SAINTONGE

ET

# DU POITOU

Hosted by Google

SAINT-MAIXENT, TYP. REVERSÉ.

Hosted by Google

# REVUE
# DE L'AUNIS
DE
# LA SAINTONGE
ET
# DU POITOU

---

HUITIÈME VOLUME

2me Semestre 1868

---

LA ROCHELLE
PETIT, LIBRAIRE
39, Rue du Palais, 39.

NIORT
L.CLOUZOT, LIBRAIRE
22, Rue des Halles, 22.

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunglison
Myst- 0
5-18-22
26766



# LE CHEVALIER DE MÉRÉ

## SON NOM, SA FAMILLE ET SA GÉNÉALOGIE

### En réponse aux doutes de M. Beauchet-Filleau

*(Voir le n° du 25 mars 1868)*

S'il est une observation passée depuis longtemps à l'état de lieu commun, c'est bien certainement celle qui consiste à rappeler avec quelle persistance se sont propagées et se propagent tous les jours les erreurs historiques les plus flagrantes, grâce à notre facilité à recevoir sans contrôle les allégations qui nous ont été transmises sans réflexion souvent, et plus souvent sans scrupule. Le chevalier de Méré, par les erreurs qu'il a fait commettre à ses nombreux biographes, est un exemple frappant de cette vérité devenue presque banale. Depuis le *Dictionnaire historique, littéraire et critique* (1758), jusqu'à M. Beauchet-Filleau (1868), en passant par les continuateurs de Moréri (1759), Dreux du Radier, Michaud, Briquet, Feller, Hoefer, Bouillet, Dezobry, etc., tous les écrivains qui se sont occupés du chevalier de Méré l'ont appelé Georges de Brossin. Jamais moutons de Panurge n'ont mieux sauté! Bayle seul ne lui attribue pas d'autre nom que celui du *chevalier de Méré*, circonstance d'autant plus remarquable qu'il était son contemporain.

M. de Rochave, dans cette *Revue,* a bien cherché à soulever un coin du voile qui cachait le mystère, mais ses doutes ne se sont pas étendus au-delà du côté maternel. Quoi qu'il en soit, il a eu le mérite de flairer du louche dans la question, et de la présenter à l'examen de la critique.

M. Beauchet-Filleau se donne bien de la peine, il a recours à toutes les ressources et il épuise toutes les hypothèses à l'usage



Hosted by Google

des généalogistes les plus consommés, mais à bout de voie, pour trouver place au chevalier de Méré dans la généalogie de Brossin : triple mariage, enfant supposé, rien ne l'arrête. Malgré de si héroïques efforts, et en dépit de toutes les suppositions élastiques, il lui faut conclure par dire qu'il « renonce à chercher le mot de cette énigme. » C'est qu'en effet notre savant collaborateur, après avoir *brûlé* de bien près dans ce Colin-Maillard, n'a pas pensé à poser la main là où il le fallait, tout près de lui, c'est-à-dire sur la généalogie de la famille de Brossin, par Laîné, tome V de ses *Archives de la Noblesse.*

Or, cette généalogie publiée en 1836, évidemment à l'aide de documents fournis par la famille qui est encore représentée aujourd'hui à Paris, ne pouvait avoir pour objet de retrancher un membre aussi honorable que le chevalier de Méré, s'il eût dû y trouver place. Le respect de la vérité a pu seul laisser attachée aux dates et au cours naturel de la filiation, la preuve certaine que cet écrivain bel esprit ne saurait être compté parmi les personnages d'ailleurs éminents de cette noble et ancienne famille. Et d'abord, Georges de Brossin, chevalier et marquis de Méré, qu'on a supposé jusqu'ici être notre littérateur, est dit avoir vu le jour en 1630, tandis que ce dernier serait né vers 1610, ce qui est déjà une difficulté. De plus, il a pour mère Marguerite de la Rochefoucauld, mariée en 1625, et fille de *René*, sgr de Neuilly-Lenoble, etc., et de Jeanne de Popincourt, ce qui nous éloigne bien et des La Tour-Landry et des Gombaud. Mais dans cette discussion, il serait inutile d'amuser davantage le tapis; allons droit au but, en reproduisant la note dont le généalogiste Laîné a fait suivre en renvoi l'article de Georges de Brossin :

« Les dictionnaires historiques et les biographies ont tous confondu Georges de Brossin, chevalier de Méré, avec un chevalier de Méré, de la maison de Gombauld de Plassac, en Saintonge et Poitou, homme de cour et bel esprit du règne de Louis XIV. La conformité du nom seigneurial et celle des alliances ont sans doute beaucoup contribué à cette erreur. Cependant, parmi les nombreux écrits du chevalier de Méré, il en existe un : *le Discours sur l'Esprit*, imprimé à Lyon en 1690,

Hosted by Google

qui eût dû éclairer les biographes sur sa famille, car dans les initiales de ses noms on ne trouve point celle de Brossin. Cet opuscule est publié par M. A. G. C. S. D. M., c'est-à-dire par messire A. Gombauld, chev. sgr de Méré (terre située en Poitou, à une demi-lieue de Niort, et différente de Méré-le-Gaultier). Ce gentilhomme qui avait porté le nom de Plassac dans sa jeunesse, appartenait à une famille protestante. M^me^ de Gombauld, sa mère, fille de Paul de Maillé de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, était proche parente de Claire-Clémence de Maillé, épouse du grand Condé. »

Ainsi, voilà qui est bien entendu : Laîné affirme que le chevalier de Méré appartenait à la famille de Gombauld, des provinces de Saintonge et Poitou. Il est curieux d'observer par quel procédé commode l'historien Dreux du Radier, qui s'est beaucoup occupé de ce personnage, en est arrivé à lui maintenir le nom patronymique de Brossin. Après avoir cité lui aussi l'ouvrage intitulé *De l'Esprit* et les initiales M. A. G. C. S. D. M. de son auteur, il ajoute : « les dernières (initiales) indiquent les mots de *chevalier, sgr de Méré.* Il résulte un nouvel embarras pour le nom de famille du chevalier de Méré, mais les premières ne sont apparemment qu'une légère enveloppe. » Si la méthode est ingénieuse, on conviendra qu'elle n'est pas aussi concluante.

Ici, M. Beauchet-Filleau nous apporte un contingent de preuves bien précieuses, en nous révélant les deux actes qui établissent 1° Que la mère du chevalier de Méré était Françoise (*aliàs* Elisabeth) de la Tour-Landry; 2° qu'elle avait épousé Benoît Gombaud, chev. sgr de Beaussay et de Méré; 3° qu'elle se remaria à François Yonques, sgr de Sepvret; 4° que ses enfants du premier mariage furent : *a.* Charles Gombaud, sgr de Méré : *b.* Josias Gombaud, sgr de Méré et de *Pleissac* (sic), *c.* Antoine Gombaud, et quatre filles. On en conclura sans le moindre effort que le chevalier de Méré n'était autre que cet *Antoine* de Gombaud dont le nom s'accorde si complétement avec les initiales du livre *de l'Esprit* (A. G. C. S. D. M). Son frère aîné, cité dans certaines biographies comme ayant également écrit, et comme ayant été confondu sous le surnom de *Plassac*

Hosted by Google

avec le chevalier lui-même, c'était sans nul doute *Charles* Gombaud, que l'on retrouve qualifié sgr de Mairé et maintenu noble ( 1667 ) avec *Antoine*, surnommé s^r^ de Beaussay en l'élection de Saint-Maixent, résidence dudit Beaussay (*Etat du Poitou*, Dugast-Matifeux, p. 305). Leurs armes indiquées dans cette circonstance : *d'azur, à* 6 *pals d'or,* sont bien celles de la famille Gombaud, de Saintonge, dont nous allons reproduire la filiation dressée par le savant évêque de Saintes, Léon de Beaumont, et complétée à l'aide de nos recherches particulières.

Restera toujours à fixer géographiquement la seigneurie de Méré dont le nom fut illustré par le *chevalier*. D'après Laîné, cette terre serait située à une demi-lieue de Niort. Mais nous pensons que cette modeste habitation, près d'Aiffres, était alors le patrimoine de la famille Louveau de la Règle et non pas des Gombaud. Il y a aussi la commune de Mairé-Lévescaut, canton de Sauzé-Vaussay, dont la distance à Niort ne s'accorde pas avec celle indiquée par Dreux du Radier « à quatre lieues de Saint-Maixent, cinq de Niort, et dix de Poitiers. » L'opinion de M. Beauchet-Filleau nous semble donc la plus probable, et nous admettrons avec lui jusqu'à preuve du contraire, que le Méré des Gombaud est celui qui est situé dans la commune de Périgné, canton de Brioux. Toutefois, nous y mettrons la condition de ne plus envoyer mourir le chevalier de Méré chez les Brossin de Touraine, canton de Plumartin près Châtellerault.

—

## GOMBAUD,

sgrs de Briaigne et de Champfleuri, en Saintonge.

*D'azur, à* 4 (aliàs 6) *pals d'argent.*

### NOMS ISOLÉS.

Hélie de Gombaud, chevalier (*Hélias Gumbaldi, miles*) est témoin (1084) à la ratification du don de l'Eglise de Thézac à l'abbaye de la Chèze-Dieu, par Robert de Pons.

Guillaume Gombaud et Constantine, son épouse, font donation à l'Aumônerie de St-James près Taillebourg, en 1236. (*Eglise Santone,* t. 2, p. 88).

Hosted by Google

Thomasse Gombaut, dame de Veyres, épouse Gérard du Bourg, sgr de Verteuil, vivant en 1288 (P. A. T. VI, p. 208).

Messire Humbert ou Romberg Gombault, chev., comparaît à la montre des gendarmes sous la conduite de Renaud de Pons, en 1350.

— Par son testament en date de l'an 1357, Jeanne d'Albret, veuve de Renaud de Pons, lègue 80 florins d'or à Marguerite Gombaud, *sa demoiselle.*

(COURCELLES : *généal. de Pons*, page 34.)

Robin Gombaud, écuyer, sgr de Briaigne, et noble damoiselle Isabeau de Maugesin, sa femme, font des legs au prieuré de Saint-Vincent d'Espargne, le 31 mai 1406 (contrat passé à Saujon.) D. FONTENEAU, T. XLVI, *généal. Gombaud*, 156 et suiv.

Jeanne Gombauld de Plassac avait épousé Olivier Vigier, sgr de Feusse, dont une fille, Françoise Vigier, qui épousa (1563) René Prévost, sgr de Bruslain (1). Elle aurait été sœur de Catherine Gombaud, première femme d'Etienne Foreau, sgr écuyer, sgr de Tesson en Saintonge (2).

(1) Théophile Prévost, leur fils, sgr de Brûlain, châtelain de Prahec, continua la branche aînée de sa famille connue depuis sous la dénomination des sgrs et marquis de L'Étorière, et qui s'est éteinte dans la personne de Louis-Armand Prévost, marquis de l'Étorière, connu sous le nom du *beau L'Étorière*, colonel au régiment des gardes-françaises, personnage que le roman et le théâtre ont rendu populaire.

(COURCELLES, t. IV, *gén. Prévost*, page 5.)

(2) Le nom de Cothereau que l'on a cru lire dans un acte de vente de cette époque a été évidemment bien mal lu ou bien mal écrit. Le nom de Gombaud est parfaitement lisible et orthographié dans un acte authentique, la ratification du contrat de mariage de Charles de Bremond, sgr d'Ars, avec Marguerite *Forelle*, fille d'Étienne Foreau, écuyer, sgr de Tesson, et de damoiselle Catherine *Gombaude*, en date du 2 novembre 1501. (Original en parchemin vérifié en 1666 par d'Aguesseau, et par Chérin en 1767.) Les noms patronymiques prenant autrefois le féminin, on eût écrit *Cotherelle*. La ratification du susdit contrat de mariage fut faite et passée au château d'Ars, en présence de nobles personnes Jean de Bremond, chev., sgr de Balanzac, Guyot Goumard, écuyer, sgr de la Vallée, (sans doute père de la femme de François Gombaud, sgr de Champfleury), Pierre de Beaumont, éc., sgr de Rioux, François de la Touche, éc., sgr de Chillac,

Hosted by Google

Jacques Gombauld, chev. de l'ordre du roi, sgr de la Gombaudière, gouverneur de Saintes, y mourut le 19 décembre 1574.

François Gombaut, sgr de la Gombaudière, chev. de l'ordre du roi, gouverneur de la ville de Saintes, avait épousé Suzanne de Montberon, fille de *Louis*, et d'Anne de Belleville (gén. Montberon).

Joseph Gombaud, écuyer, sgr du Couret, de la Vigerie et de Villars en Pons, demeurait à sa maison noble dudit Villars en mars 1642, qu'il nomme un procureur pour suivre la sentence obtenue contre les sieurs de Lostanges, frères et sœurs, sieurs de Paillé et de Montauzier (Limouzin, notaire à Saintes.)

Anne Gombaud avait épousé François d'Ocoy, sgr de Saint-Trojan, de Saint-Brice et de Couvrelles, mort en 1659, dont un fils baptisé à Saint-Brice, en 1651.

Nicolas Gombaud, prêtre, docteur en théologie et doyen du chapitre de Saintes, en 1652.

Isaac Gombault, sieur de la Mouze, mort avant le 1er juillet 1683, que sa veuve, Marthe de Glenest, épouse Henri de Blois de Roussillon.

Anne Gombaud de la Croix, dame de la baronie d'Arvert, eût

Lancelot Corgnol, éc., sgr de Villefréart, et Robert Chastenet, éc., sgr d'Anges, également allié des La Personne et des Gombaud.

En 1440, le père d'Étienne Foreau, Seguin Foreau, écuyer, sgr de Tesson, se trouvait en Angleterre auprès de Charles, duc d'Orléans; peut-être avait-il été fait prisonnier à Azincourt en même temps que ce prince. Le roi d'Angleterre lui accorda, ainsi qu'à plusieurs autres compagnons ou serviteurs du duc d'Orléans, un sauf-conduit pour revenir en France, daté de Westminster le 28 octobre de cette même année, et un mois avant que le duc fut lui-même rendu à la liberté. Étienne Foreau était frère de Jacquette Foreau, dame de la Laigne, mariée à Jean Guibert, maire de La Rochelle, dont la fille Anne Guibert épousa Joachim de Sainte-Hermine, sgr du Fâ. Après la mort de Catherine Gombaud, Étienne Foreau se remaria à Cécile Joubert, veuve elle-même de Claude de Sainte-Hermine père dudit Joachim. Marguerite Foreau, femme du sgr d'Ars, fut sans doute la dernière représentante de cette ancienne famille Foreau, puisqu'elle hérita de la sgrie de Tesson, transmise depuis par succession dans les maisons de Guinot-Mouconseil et de La Tour du Pin.

(Léon de Beaumont, *gén. de Bremond;* — Th. Rymar, *Acta Publ.*, T. V. P. I. p. 95, — *gén. de Sainte-Hermine, de Guinet et de La Tour du Pin.*)

Hosted by Google

à soutenir un procès contre Jacques-René de Bremond d'Orlac, sgr de Dampierre, du Fouilloux et de Chassagne, au sujet de certains droits de fief. Un arrêt du parlement de Bordeaux, en date du 4 mai 1713, mit fin à ce différend et confirma la taxe des dépens accordés au sgr du Fouilloux, conformément à sa qualité et naissance distinguée.

( *Reg. du Parlement.* )

FILIATION SUIVIE.

I. GOMBAUD (Geoffroy), sgr de Briaigne en la châtellenie de Cozes, et de Briaigne en Gemozac, et aussi de Javrezac (dit maintenant Giversac), de Saint-Quentin, etc., était d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de Saintonge où l'on trouve une suite de gentilshommes de ce nom de Gombaud, depuis un Hélie Gombaud, vivant en 1070. Et quoique les preuves de leurs filiations soient maintenant fort difficiles à retrouver, tant à cause des longues guerres qui ont ravagé cette province jusqu'à l'expulsion entière des Anglais, que parce que cette maison étant éteinte, ses titres ont été fort dispersés, l'on a néanmoins toujours cru dans ce pays que c'était la même race qui s'était toujours perpétuée jusqu'à ces derniers temps, mais l'on n'a point trouvé le nom de la femme de ce Geoffroy Gombaud (1). — « Messire

(1) Dom Fonteneau, dans la généalogie des Gombaud (T. XLVI de ses mss.), cite un Geoffroy Gombaud, chevalier, vivant en 1407, puis un Godefroy Gombaud, chevalier, sgr de Briaigne, qui, dit-il, donne une procuration à sa femme Jeanne de Vouvant et à son fils Aimery Gombaud, écuyer, sgr de Méré. Ce même Godefroy, suivant D. Fonteneau, testa le 27 juin 1495, et Aimery Gombaud épousa Perrette Gillier; tout porte à croire que celui-ci est le même personnage que Méry Gombault, vivant en 1535, et mari de Perrette Gillier, fille de Jacques, sgr de La Villedieu et de Marie Le Ferrou. (B. FILLEAU, *Gén. Gillier*). C'est ici le lieu de recommander une extrême prudence dans les emprunts que l'on voudrait faire aux manuscrits de D. Fonteneau, et notamment aux généalogies. Il ne faut pas trop se fier au titre inscrit en tête de cette compilation: « Mémoires recueillis par le comte de « Sainte-Maure sur diverses maisons nobles de Saintonge et du Poitou.» M. le comte de Sainte-Maure, suivant nous, ne doit pas être responsable des erreurs, des anachronismes, des contradictions, dont ces généalogies four-

Hosted by Google

Geoffroy Gombaud, lequel soulait estre homme d'armes, a été reçu pour archer, pour ce que ses chasteaux ont esté brulez. (Ban de Saintonge, 1467)».

*Pierre*, qui suit.

millent: — D. Fonteneau a trop facilement donné place à des copies fautives et même singulièrement altérées par une main ignorante et quelquefois peu scrupuleuse.

Nous en trouvons justement la preuve dans les articles consacrés à la généalogie de la famille Gombaud.

Dans l'énumération des maisons de Saintonge éteintes, on cite celle des Gombaud, puis on la comprend parmi celles qui subsistent. Ensuite on lit (T. XLVI. p. 156) qu'il y a deux familles Gombaud : Les Gombaud, sgrs de Briaigne ayant pour armes : *d'or à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent*, et les Gombaud, sgrs du Fresne, qui portent *d'azur à 4 pals d'argent*.

La maison de Gombaud de Briaigne, — reprend un peu plus loin cette incohérente généalogie, — originaire du Poitou, a passé en Saintonge où elle a possédé les seigneuries de Balanzac, d'Ars, de Chadenac, de Méré, de Champfleury, etc., — et, pour justifier cet exposé, l'ignorant généalogiste rassemble tous les personnages qui ont porté le prénom de Gombaud fort usité dans les familles de Saintonge, notamment chez les sgrs d'Asnières, de Chadenac, d'Arset, de Balanzac, lorsque l'évidence la plus claire démontre que Gombaud est un prénom, il n'hésite pas à inventer un nom de baptême qu'il place sans plus de façon devant ce nom de Gombaud.

Le chevalier de Méré n'avait pas su lui-même démêler cette confusion d'un nom patronymique avec un simple prénom : aussi, dans une partie de sa correspondance avec Mme la marquise d'Ars que M. de Rochâve a cru inutile de reproduire, rappelle-t-il avec soin: que Guillaume de Bremond avait épousé au XIVme siècle Jeanne, dame d'Ars et de Balanzac, fille de Gombaud, sgr d'Ars près Cognac, et de Chadenac près Pons, mais en donnant, — on ne sait pourquoi, — à ce chevalier issu d'un rameau puiné des sires de Pons, le prénom de *René*. Il est à remarquer que dom Fonteneaeu commet la même erreur que le chevalier de Méré. Plusieurs aveux originaux conservés aux archives de l'Empire (*Aveux d'Angoumois*), enlèvent tous les doutes à cet égard. On y lit bien clairement, *Ego Gumbaudus de Chadenaco. miles, dominus de Arx, etc.*, ce Gombaud était fils d'un autre Gombaud marié à Isabelle de Pons et petit-fils d'un Robert, lequel descendait d'un autre Robert, sgr de Chadenac, vivant en 1228. — Mais laissons-là D. Fonteneau et ses généalogies sur lesquelles nous aurons peut-être occasion de revenir; remarquons, en terminant cette longue digression, que l'erreur du chevalier de Méré sur cette question généalogique prouve encore d'une manière péremptoire qu'il appartenait réellement à la famille Saintongeoise des Gombaud.

Hosted by Google

II. GOMBAUD (Pierre), sgr des deux Briaignes, de Javrezac ou Giversac, de Champfleuri, etc. (1), épousa en 1483, Marie de Toutessans, qui était veuve de lui en 1500. Elle était fille de Jean de Toutessans, sgr de Champdolent, de Contré, etc., et de Claire de la Rochechandery, issue d'une des premières maisons d'Angoumois où la terre de la Rochechandery était anciennement la première baronnie de cette province; et la maison de Toutessans a fait plusieurs autres belles alliances, notamment avec les très-illustres maisons de Vivonne, de Montberon, de Lauzun, etc. — Pierre Gombaud, qualifié écuyer, transige avec Colas d'Isave, s[r] du Pin, le 11 août 1496. — Enfants :

1° *François*, qui suit.
2° Autre *François*, sgr de Thézac, vivait encore en 1565. On n'a point trouvé qu'il ait laissé aucune postérité, ni qu'il ait été marié.
3° *Philibert*, sgr de Champfleuri, qui formera la seconde branche.

III. GOMBAUD (François), sgr des deux Briaignes, etc., fut tué avant l'an 1516. On n'a point encore trouvé le nom de sa femme.

1° *Pierre*, qui suit.
2° *Gilbert*, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, transigea, l'an 1519, avec *Pierre*, son frère, et fut depuis commandeur de la Villedieu et de Clisson, de cet ordre. — Il y était entré dès 1523 et portait, suivant Vertot: *d'argent, à 3 pals de gueules.*

(1) Le fief de Champfleuri doit être le même que celui situé en la paroisse de Bords, près Champdolent. Il y a une légende dans le pays, d'après laquelle ces deux noms trouveraient leur étymologie dans la circonstance suivante : Les sgrs de Champdolent et de Champfleuri étant en guerre, le château de Champdolent fut surpris au moment où une femme de service puisait de l'eau dans le puits du château, qui communiquait par une ouverture à l'extérieur. Le château fut alors rasé, d'où le nom de *castrum dolens*, tandis que celui de Champfleuri fut triomphant, d'où le nom de *castrum florens*. (Maltouche).

Hosted by Google

3° On lui donne aussi *Marguerite*, dame de son chef de Javrezac (Giversac), Champagnoles, Saint-Quentin, Celensac et Briaigne en Gemozac, laquelle paraît s'être mariée deux fois, 1° avec André de Ballodes, sgr d'Ardennes et de Bois (ou du Bois), dont elle eut au moins deux enfants : A. Guillaume de Ballodes, *fils aîné*, à qui elle vend, en 1522, les fiefs de Javrezac, Champagnolles et Saint-Quentin, pour la somme de 1200 livres tournois; B. Jeanne de Ballodes, dame du Maine-Vigier, etc., mariée à François d'Isave, sgr du Pin, la Valladière, Saint-Paul, Orignac en partie, Breuilbôson, dont Renée d'Isave, dame desdites terres, mariée à Jules de Beaumont, chev^r^, sgr de Rioux et de Lauron; 2° avec Guillaume de Mortaigne, écuyer, sgr du Gagnon, avec lequel elle vivait en 1541.

IV. GOMBAUD (Pierre), sgr de Briaigne, en la châtellenie de Cozes, de Corme-Ecluse, etc., épousa Bertrande de Leaumont, issue de la maison des sgrs de Puygaillard de ce nom de Leaumont, qui a produit un illustre chevalier du Saint-Esprit, du nom de Leaumont.

1° *Léon*, qui suit.

2° *Jeanne* épousa : 1° un seigneur de Roumette (terre qu'on appelle maintenant la Rochecourbon), lequel sgr de Roumette était, dit-on, du nom d'Acarie du Bourdet. Elle lui succéda dans cette terre de Roumette, soit à cause de ses reprises dotales, soit parce qu'en ayant eu quelque enfant qui serait mort avant elle, la succession de cet enfant lui serait échue suivant la coutume du pays; 2° elle se remaria (1575), avec Jacques de Courbon, sgr de Saint-Léger, commandant pour le roi en la ville de Saintes, et de ce second mariage sont descendus tous ceux du nom de Courbon qui existent maintenant (1), et notamment Thérèse de Courbon, dame

(1) C'est-à-dire vers 1738, qui devait être l'époque à laquelle écrivait Léon de Beaumont, dont nous conservons la rédaction textuelle. (M. L. T.)

Hosted by Google

de la Rochecourbon, etc., femme de Louis-Charles, marquis de la Mothe-Houdencourt, grand d'Espagne, et Marie de Courbon qui épousa André de Talleyrand, comte de Grignaux, d'où sont venus les autres comtes de Grignaux, de ce très-illustre nom de Talleyrand.

3° *Benoist* paraît être frère des précédents. Il est qualifié chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, sgr de *Méray*, de Monbreulle, de Lesguille, de Lescaille, de Boissay (sans doute pour Beaussay?) etc., en 1604. On n'a point encore appris le nom de sa femme. Il fut père de *Charles*, chevalier, sgr de *Méray*, en 1666 (1).

V. GOMBAUD (Léon), sgr de Briaigne, Corme-Ecluse, etc., gentilhomme de la chambre du roi et capitaine au régiment de ses gardes, épousa Jeanne du Chesnay, qui paraît avoir été la même qu'une Jeanne du Chesnay qui épousa depuis François d'Agez, chev. de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, sgr de Saint-Sauveur, etc. Cette Jeanne du Chesnay, femme de ce François d'Agez, était sœur d'Edmée du Chesnay, femme de Gaspard de Courtenay, sgr de Bléneau, qui était du sang royal de France, et elles étaient filles de Jean du Chesnay, chev. de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre, sgr de Neuvy-s$^{r}$-Loire, et de dame Claude de Rochechouart, sa femme, l'une des dames de la reine.

*Jacques*, qui suit.

VI. GOMBAUD (Jacques), sgr de Briaigne, etc., était mi-

(1) C'est évidemment le même que Benoît GOMBAUD, chev$^{r}$., sgr de Mayré et de Beaussay, indiqué par M. Beauchet-Filleau, comme ayant épousé Françoise (Elisabeth) de la Tour-Landry, laquelle se remaria à François Yonques, sgr de Sepvret, et avait eu de son premier mariage sept enfants : 1° Charles Gombaud, sgr de Mairé; 2° Josias Gombaud, sgr de Mairé et de Pleissac; 3° Antoine Gombaud, que nous supposons n'être autre que le célèbre chevalier de Méré; 4°, 5°, 6° et 7° : Françoise, Jeanne, Catherine et Charlotte Gombaud. Ils sont maintenus nobles en 1667.

Hosted by Google

neur et sous la tutelle de sa mère en 1577. Il paraît qu'il mourut avant elle sans enfants, et qu'elle fut son héritière, suivant la coutume du pays.

—

SECONDE BRANCHE, DE CHAMPFLEURY.

III. GOMBAUD (Philbert), sgr de Champfleury, etc., épousa Louise La Personne, dame de Lauron et de Lannepontière, fille cadette de François La Personne, sgr de Varaise, de Lannepontière, etc., et de Marie de Beaumont, dame de Lauron. Elle n'était pas encore mariée en 1512, mais sa sœur aînée l'était déjà avec François de la Rochebeaucourt, baron de la Rochebeaucourt, sgr de St-Mesme, etc., gouverneur d'Angoumois, sénéchal de Saintonge, etc. Elles étaient petites-filles de Guillaume La Personne, sgr de Varaise, etc., et de Mathurine du Chastenet, sœur de Claire du Chastenet, femme de Renaud de Sainte-Maure, baron de Jonzac. — Ce Guillaume La Personne était proche parent des vicomtes d'Acy du nom de La Personne (dont la maison était fort ancienne et qui étaient très-grands seigneurs et très-hautement alliés) comme il est dit dans un arrêt de 1468, où il est énoncé que Jean La Personne, sgr de Varaise (père de ce Guillaume), et un autre Jean La Personne qui avait épousé la dame de Bussac, portaient le nom et les armes des vicomtes d'Acy du nom de La Personne, qu'ils étaient de leur même race, et qu'ils étaient les plus proches héritiers de Guy La Personne, le dernier de ces vicomtes parmi ceux de son nom. — Du mariage de *Philbert* avec Louise La Personne :

1° *François*, qui continue.

2° *Marguerite* dont on n'a trouvé que le nom. — Elle est peut-être la même que Marie Gombaud, dite fille de *Philippe* (sic) Gombaud, et de Louise La Personne, laquelle épousa René de Rabaine (La Chenaye, généal. Rabaine).

Hosted by Google

3° *Henry*, sgr de Lauron, etc., épousa Antoinette de Rabaine, issue d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de Saintonge, qui s'est alliée aux très-illustres maisons de Sainte-Maure, de Pons, de Senneterre, d'Estuer de St-Maigrin, etc. De ce mariage, vint Hiérémie Gombaud, sgr de Lauron en 1594 et 1613, qui ne se trouve point avoir laissé aucune postérité masculine, et l'on ne sait s'il fut marié; mais il eut pour héritières Marie et Suzanne Gombaud qui épousèrent Jacques Gallet, écuyer, sgr de Feusse et de Thézac, et Samuel Gallet, fils de ce même *Jacques*, avec lesquels elles vendirent les parts qu'elles avaient dans la seigneurie de Laurôn, l'an 1633.

4° *Bonaventure*, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1551 (diocèse de Saintes), à qui Vertot donne pour armes : *d'argent, à 3 pals de gueules.* Les preuves de Bonaventure Gombaud sont dans le catalogue mss. des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, registre du grand Prieuré d'Aquitaine, page 186. *(Bibl. de l'Arsenal.)*

IV. GOMBAUD (François) sgr de Champfleury, de Lannepontière, Lauron, etc., épousa 1° N. Goumard, issue d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de Saintonge, et fille de Guy Goumard, sgr de Romegou, de la Vallée, etc., et de Catherine de la Tour. (Cette première femme est appelée ailleurs Charlotte Acarie); 2° Marie de la Rochechandery, issue d'une des premières maisons d'Angoumois, car les seigneurs de ce nom étaient anciennement des premiers barons de cette province d'Angoumois.

1° *Jean*, qui suivra.

2° *Benjamin*, né du premier mariage, sgr de Romegou, etc., épousa une demoiselle, nommé Noemi Comte, qui était, dit-on, d'une race bien noble et bien alliée. Peut-être était-elle fille de François Comte, sgr de Loire, qui avait épousé Barbe de Culant, fille d'*Olivier*, sgr de Ciré, etc., et de Marie-Françoise de la

Hosted by Google

Rochebeaucourt, dame de Saint-Mesme. — Noemi Comte se remaria, le 21 août 1594, à Pierre Isle, écuyer, sgr de la Matassière et des Forgettes. — De ce mariage, une fille, Suzanne Gombaud, dame de la moitié de Romegou, mariée à Jean de Puyrigaud, sgr du Bois de Chermans, dont : Elisabeth de Puyrigaud, dame du Bois de Chermans, mariée à Pons de Pons, sgr de Bourg-s$^{r}$-Charente, qui était alors l'aîné et le chef de toute l'illustre maison de Pons en Saintonge, dont : 1° Elisabeth de Pons, dame de Bourg et du Bois de Chermans, mariée à François-Amanieu d'Albret, comte de Miossens, frère de *César-Phébus*, maréchal de France; 2° Bonne de Pons, mariée à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France, dont postérité.

V. GOMBAUD (Jean), sgr de Champfleury, de Lannepontière, etc., né du premier mariage, épousa (1581) Léa de Culant, fille d'Olivier de Culant, sgr de Ciré, etc., et de Marie-Françoise de la Rochebeaucourt, dame de Saint-Mesme. Elle se remaria à Antoine Herbert, sgr de la Forest, et laissa de son premier mariage :

*Henry*, qui suit.

VI. GOMBAUD (Henry) sgr de Champfleury, de Lannepontière, du Fresne, etc., épousa Elisabeth Herbert, issue d'une maison bien noble et fort bien alliée, laquelle se remaria avec Seguin d'Authon, baron d'Authon et sénéchal de Saintonge.

1° *Gabriel*, qui suit.

2° et aussi d'après la *maintenue* d'Aguesseau, un autre fils appelé *Jean*, lequel épousa Marie Réau.

VII. GOMBAUD (Gabriel), sgr de Champfleury, de Lannepontière, ép. 1° le 27 janvier 1629 Gabrielle de Bremond, fille de *Josias*, maréchal des camps et armées du roi, sgr baron d'Ars, etc., député de la noblesse d'Angoumois aux Etats-généraux de 1614, et son représentant à l'Assemblée des notables de 1626, chevalier de

Hosted by Google

l'ordre du roi et commandant général du ban d'Angoumois en 1635, etc., et de Marie de la Rochefoucauld-Montendre; 2° Suzanne de la Rochefoucauld, sœur et héritière de *Louis,* sgr de Loumée, et fille de René de la Rochefoucauld, sgr de Loumée, et de Catherine Lainé (5 mai 1640). Gabriel Gombaud mourut en 1655.

1° *Gabriel*, qui suivra (1).

2° N.... Gombaud, sgr du Fresne, né du second mariage, marié à N. dont une fille unique, N. Gombaud qui épousa N. de Roquefeuil, dont une fille unique, N. de Roquefeuil, mariée par son curateur avec le fils de ce curateur, nommé....

VIII. GOMBAUD (Gabriel), sgr de Champfleury, de Lannepontière, etc., né du premier mariage, épousa Marie de Beauchamps, issue d'une maison très-noble, fort bien alliée et reconnue pour telle en Poitou et en Saintonge, dont une fille :

Marie Gombaud, dame de Champfleury, de Lannepontière, du Port-la-Pierre, etc., mariée deux fois : 1° en 1677 à François de la Rochefoucauld, marquis de Roissac, sgr de Gensac et de Marville, sans enfants; 2° (15 septembre 1679) à René de Culant, marquis de Culant, sgr de Ciré, de St-Mesme, de la Barde et du Mesnil, dont :

*René-Alexandre*, marquis de Culant, sgr de Ciré, St-Mesme, Champfleury, Lannepontière, etc., marié (1710) à Jeanne d'Aiguières, dont le père né en Provence, d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de ce pays, s'était établi en Saintonge, y ayant épousé une des filles et héritières du sgr du Fouilloux en Arvert, qui était de la maison de Meaux.

Nous connaissons maintenant le nom, l'origine et la parenté du chevalier de Méré; nous sommes à peu près fixés sur la situation du fief patrimonial dont il porta le nom; le sommes-

(1) Du premier mariage, serait aussi issue une fille, Marie Gombaud, mariée à Pierre Pallet de Curay. (*Papiers Beaumont*).

Hosted by Google

nous également sur le lieu qui le vit naître? — Sans doute, il habita le Poitou, et tout porte à croire qu'il y mourut; mais est-il rigoureusement prouvé qu'il ait eu son berceau dans cette province? Il est permis d'en douter si l'on considère qu'il porta dans sa jeunesse le nom de Plassac qui n'est pas poitevin, que nous sachions. D'autre part, si l'on observe attentivement la lettre qu'il adressa à M^me^ la marquise d'Ars, en 1666, (v. n° du 25 décembre de cette *Revue*), on remarquera qu'il se réserve de *porter lui-même* à cette dame les papiers qu'elle lui avait confiés, circonstance qui donne à penser qu'il avait conservé en Saintonge des relations et même des intérêts, car il n'est guère admissible qu'à une époque où les voyages étaient encore si pénibles, il eût pris la peine d'entreprendre une pareille course dans le seul but d'opérer cette restitution. Le ton général de cette lettre est d'ailleurs trop intime, les relations entre le chevalier, son frère et sa sœur, comme il dit, et madame d'Ars, sont trop accentuées, pour qu'on ne soupçonne pas entre ces divers personnages, les uns habitant le Poitou, l'autre la Saintonge, un commerce sinon habituel, du moins antérieur à la lettre de 1666. Bien plus, le chevalier de Méré était parent ou allié de M^me^ la marquise d'Ars, comme on vient de le voir par la généalogie qui précède : la belle-sœur de la marquise d'Ars, Gabrielle de Bremond d'Ars, ayant épousé Gabriel de Gombaud, sgr de Champfleury, de la même famille que le chevalier de Méré. Il y avait donc au moins affinité entre les deux familles et relations suivies.

Mais le chevalier avait-il aussi conservé dans la province qui avait été le berceau des Gombaud, des attaches plus positives, résultant de la possession de quelque fief patrimonial, du nom de Plassac ou Pleissac, comme l'écrit M. Beauchet-Filleau? C'est ce que nous ne saurions décider quant à présent, avec les données si incomplètes de cette discussion. Il nous suffira d'avoir établi que le chevalier de Méré n'est ni Brossin, ni Tourangeau, et nous laisserons à d'autres le soin de prouver qu'il est Poitevin, s'il n'est pas en réalité Saintongeais.

MALTOUCHE.

Hosted by Google

# ÉTUDE

SUR LES

# HISTORIENS DU POITOU

## IV

### MÉMOIRES, CHRONIQUES ET HISTOIRES DU VII^e^ AU XIV^e^ SIÈCLE.

La vie monastique s'était formée vers le milieu du IV^e^ siècle en Poitou, sous les auspices de saint Jouin, abbé d'Ension. Ses développements y furent rapides, et c'est aux monastères, non moins qu'aux influences de l'épiscopat que sont dus les premiers efforts de notre civilisation, par l'union devenue plus facile de l'étude et des travaux agricoles. Ces saintes maisons eurent leurs écoles, à l'instar des grandes Eglises. Les occupations littéraires s'y firent le pieux et utile délassement des longues heures de contemplation et d'exercices manuels. Et comme il était dans la nature de ces esprits calmes et réfléchis de vouloir laisser après eux le souvenir de leurs fondations et de leur berceau, ils s'appliquèrent dès-lors à se faire des annales, à écrire la vie de leurs hommes remarquables, qui presque tous furent des saints, et c'est ainsi que nous possédons encore les matériaux dont se forment les éléments de notre histoire. Ces éléments sont épars maintes fois sous une forme rétrécie dans les grandes dimensions de nos recueils nationaux; ils peuvent ne consister souvent qu'en de rares et courtes pages à peine visibles dans l'énorme étendue de nos grands volumes. Mais il faut bien nous garder de les négliger. Ils méritent toute notre



Hosted by Google

patiente curiosité. Que de ruisseaux ont jailli et peuvent couler encore de ces sources fécondes pour combler l'immense Océan de nos connaissances actuelles ! Nous ne pouvons faire un pas dans le vaste champ que nous parcourons sans rencontrer une preuve de cette ingénieuse et incessante activité. Quand on s'élança au XVII^e^ siècle vers ce terrain encore inculte des grandes compositions historiques, ce fut dans ces arsenaux ignorés du plus grand nombre que les doctes furent chercher leurs *instruments*. C'est dans les maisons de solitude et de prière que des bibliothèques leur furent ouvertes, et soudain se montrèrent au monde étonné, sur le territoire du Poitou, les trésors si riches tirés de ces demeures illustres qu'on appelait Saint-Maixent, Bourgueil, Charroux, Sainte-Croix de Talmont, Saint-Hilaire, Saint-Cyprien et Montierneuf, Sainte-Radégonde, Parthenay-le-Vieux, Saint-Savin, Villesalem et tant d'autres... ; — puis, en dehors de notre propre sol, mais inséparables de notre histoire locale, les ressources données autour de nous par Saint-Jean-d'Angély, Saint-Serge, Saint-Nicolas et la Trinité d'Angers, Saint-Maur-sur-Loire, Marmoutier, Saint-Florent de Saumur, Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Martial de Limoges, la Trinité de Vendôme, et un grand nombre de semblables établissements où les lettres ne fleurirent pas moins que la piété. C'est là aussi que nous irons en quelque sorte nous recueillir avec les studieux cénobites dont nous devons interroger les manuscrits. A mesure que nous descendrons le cours des âges, nous rencontrerons, bien plus célèbres et tout radieux de l'éclat du plus beau génie, leurs immortels successeurs qui prirent à cœur leur illustration, la tirèrent de leur obscurité poudreuse, et éclairèrent leur biographie, tout en formant de leurs écrits ces impérissables faisceaux qu'on nomme les *Spicilèges*, les *Anecdotes* et les *Ecrivains*. Eux aussi se firent la gloire véritable de notre littérature et comme les Pères de notre histoire. C'est à eux que nous devons, grâce aux infatigables veilles de leur laborieuse érudition, les précieuses notes qui nous font lire sans peine les vieux témoins de faits, d'usages et de mœurs si différents de notre vie moderne. De telles ressources peuvent-elles s'estimer assez? Je ne manquerai donc

Hosted by Google

pas, tout en révélant le secours à tirer des écrits de nos premiers chroniqueurs, d'indiquer, comme je l'ai fait jusqu'ici, ceux de nos précieux recueils où ils figurent: double moyen d'ailleurs de les faire retrouver à coup sûr pour contrôler mes assertions.

Le VII[e] siècle dont les premières années ont vu finir l'épiscopat et les travaux de saint Fortunat, se manifesta pour nous en quelques hommes qui rachetèrent leur petit nombre par la valeur de leurs témoignages. Si ce ne sont point des corps d'histoire qu'ils écrivirent, ils nous laissèrent du moins des documents qui peuvent seuls éclairer la vie de quelques-uns de nos plus notables compatriotes. Le premier que je dois mentionner est AURÉMOND, abbé de Mairé, où il succéda à saint Junien en 587. Elève de ce grand maître qui lui apprit les lettres avec les vertus de la vie monastique, il s'inspira de sa reconnaissance pour retracer dans une *vie* de son saint ami, et la beauté de sa conduite et les miracles qui honorèrent son tombeau. On ne jugera pas de cette biographie à un point de vue trop matériel, comme l'a fait un honorable écrivain qui tout récemment l'a reprise sans en comprendre assez l'esprit et l'époque (1). D'excellentes intentions ne suffisent pas toujours à la peinture des anciennes mœurs chrétiennes et à la critique éclairée du style de leurs contemporains. Ces critiques n'ôtent donc rien à l'importance des détails donnés par Aurémond sur l'histoire de la France de son temps dans ses rapports avec Junien. Les faveurs que mérita celui-ci de la part de Clotaire II qui lui donna la terre de Mairé, étaient motivées par la sainteté de l'anachorète vénéré de toute la contrée. Le récit qu'en fait Aurémond, mort en 630, est donc un épisode attachant de ces temps primitifs de la monarchie française. Mais ce qu'il nous a transmis ne complète pas ce que nous en pouvons savoir. Au IX[e] siècle un autre biographe se présente, et à l'occasion de la translation

(1) V. Vie de saint Junien, poitevin et bénédictin, *patron des laboureurs du Poitou*, par M. Rondier; Niort, 1866, in-8°. — C'est la première fois qu'on voit attribuer à un saint quelconque un patronage que donnait seul ordinairement la voix de l'Eglise ou l'acclamation des peuples.

Hosted by Google

des reliques de saint Junien à la nouvelle abbaye de Nouaillé, le 5 novembre 830, il réédite pour ainsi dire l'œuvre d'Aurémond, en y ajoutant la narration des miracles opérés en cette circonstance par ces vénérables restes, et d'autres détails sur Nouaillé même, lesquels jettent une lumière de plus sur les origines de l'illustre maison. Ce biographe était WULFIN, surnommé Boëce, d'abord écolâtre d'Orléans, lié à ce titre avec le célèbre évêque Théodulphe, et qui par amour pour la solitude de Mairé venait s'y reposer fréquemment des fatigues de sa charge. Au reste le Poitou lui rendait bien cette affection. On a lieu de croire qu'il fut chorévêque de Poitiers, c'est-à-dire une sorte de coadjuteur de l'évêque titulaire et recevant de lui des pouvoirs révocables pour certaines fonctions à exercer dans le diocèse. C'est ce qui a trompé Fabricius, disant que Wulfin avait occupé le siége de notre Eglise (1). Quoi qu'il en soit, Wulfin fut engagé par l'abbé Godelenus à écrire la vie de saint Junien. Ce ne fut qu'une revue de la première, à laquelle il joignit un court récit de la cérémonie qui donna pour toujours au monastère de Nouaillé l'héritage de Mairé, presque entièrement détruit depuis plus de cent ans par les guerres de Charles Martel. Le style de cette nouvelle vie en fut plus retouché que le fond, et l'on y voit plus de méthode, de simplicité et de goût. Insérée par fragments dans Duchesne et quelques autres, on peut le lire en entier dans Labbe (2), et dans Mabillon qui en découvrit le manuscrit au monastère de Nouaillé (3).

De précieuses lumières sur ce VII^e^ siècle ne nous viennent pas moins de SAINT LÉGER, dont le nom latin est toujours *Leodegorius* dans les chartes. Neveu de notre évêque Didon qui siégea en 626; allié par cela même à la famille royale des Mérovingiens, ses vertus, ses talents, les services rendus à l'Etat l'élevèrent en 658 à l'évêché d'Autun. Ministre fidèle de Bathilde, régente sous la minorité de Clotaire III, il dut à la jalousie d'Ebrouïn, maire du palais, des revers, des persé-

(1) *Biblioth. med. et infim. latinitatis*, I, 2. — II, 688.
(2) *Biblioth. nov. manuscr.*, II, 569.
(3) *Act. SS. ord. S. Bened.*, I, 307.

Hosted by Google

cutions, et la mort qui le mit au rang des martyrs en 678. Avant son épiscopat il avait gouverné en qualité d'abbé le monastère poitevin de Saint-Maixent. Peu avant lui, son frère Guérin était tombé victime de la vengeance du même ministre. Ce fut l'occasion pour le saint prélat d'écrire à sa mère Sigrade une lettre de consolation, où en l'engageant à l'amour de ses ennemis il déploie toute l'éloquence de la charité et tout l'héroïsme du pardon. Il faut lire cette magnifique apologie de la souffrance chrétienne et de l'oubli des injures pour bien connaître le caractère d'un homme qui tient de si près à notre histoire. On la trouve dans le P. Labbe et dans les Bollandistes (1). Le cardinal Pitra a écrit une *vie de saint Léger* (2), dans laquelle se lisent au long d'attachants détails sur cette période de l'histoire mérovingienne, et sur les affaires qui s'y rattachent à notre province. Vers 690, Orsin, abbé de Ligugé, écrivit une *vie* du saint évêque, à l'occasion de la translation de ses reliques au monastère de Saint-Maixent. C'est la même, avec plus d'extension, qu'avait donnée un moine anonyme de Saint-Symphorien d'Autun; elle fait partie des *annales* de Mabillon et du recueil de Surius (3).

Nous avons dans ce même siècle un autre Poitevin dont la biographie est d'autant plus curieuse qu'elle a été moins exacte jusqu'ici dans le Poitou même. Je veux parler de saint Emmeran, qu'on a faussement qualifié d'évêque de Poitiers et que j'ai prouvé ailleurs (4), n'en avoir jamais été que chorévêque. Comme le saint s'en était allé, sous l'épiscopat de Didon, prêcher en Bavière, et qu'il y souffrit le martyre par suite d'une atroce calomnie, sa vie fut écrite par Aribon (5), quatrième

(1) Biblioth. nov. manusc. I, 778 et sv. — Boll. au 2 octobr. et Surius au même jour.

(2) In-8°, Paris, 18..

(3) Mabill. *annal. ord. B.*, II, 676. — Surius, *vit. SS.*, I, 617. On peut voir aussi Labbe, *concilior*, VI, 535 et sv.; — et Lecointe, *annal.* ad ann. 661. n° 3, et 666, n° 10 et 12.

(4) V. Mes *vies des SS. de l'Eglise de Poitiers*, p. 358.

(5) Et non pas Arpéon, comme l'a mal lu et écrit l'abbé de Longchamp, *Tableau des gens de lettres*, tom. I.

Hosted by Google

évêque de Frisingue, qui occupa ce siége en 781. Surius l'a inséré dans son hagiographie ainsi que les Bollandistes dans la leur (1). Les notes géographiques et historiques de ces derniers en font une matière à consulter pour ce qui nous regarde à cette époque. Il est bon surtout d'y lire les préliminaires de la vie du saint, où l'on prouve très-nettement qu'il ne fut jamais évêque de Poitiers. Si l'on conçoit peu qu'une erreur si considérable ait pu résister dans tous nos *Propres* devant des preuves tellement explicites, on n'en sent pas moins combien une telle rectification modifie la liste de nos prélats, et avec quel soin celle-ci devait être examinée.

Nous bornerons nos observations sur les VII^e^ et VIII^e^ siècles à ce petit nombre d'auteurs peu considérables, il est vrai, par leurs écrits, mais très-utiles comme autant d'anneaux qui continuent pour nous la chaîne traditionnelle. En abordant les XI^e^ et XII^e^ (car le X^e^ ne nous laisse rien à prendre dans l'ordre de mes recherches spéciales), je dois mettre en garde contre le mal qu'en ont dit avec un dédain trop intéressé les détracteurs du moyen-âge. Tout en se moquant de la terreur prétendue qu'avait accréditée l'attente très-peu générale de la fin prochaine du monde, dont le X^e^ siècle s'était préoccupé beaucoup moins qu'on ne l'a dit et qu'on ne le répète encore (2), on s'est plu à taxer d'ignorance et de barbarie la période suivante, et quand on a été obligé de reconnaître dans un de ses écrivains un style au moins passable, on n'a pas manqué de faire observer que c'est là une précieuse exception, et qu'il ne faut pas juger d'après elle tous les auteurs de ce temps. — Tous, non sans doute, mais outre que cette phrase banale est appliquée par les mêmes critiques à beaucoup d'écrivains du XI^e^ siècle (3), et qu'on en doit conclure nécessairement à la valeur

(1) Au 22 septembre.

(2) V. ma *Dissertation sur l'an mil*, dans la *Revue de l'art chrétien*, et mon *Histoire du symbolisme religieux*, tom. II.

(3) V. le *Tableau de l'histoire des gens de lettres en France*, par l'abbé de Longchamp. Ce mauvais copiste de Dom Rivet et de ses confrères, a pris le cadre et suivi les détails qu'y ont agencés les Bénédictins de l'*Histoire littéraire de la France*. Malheureusement il s'en est tenu là, et n'a pas eu

Hosted by Google

réelle d'une imposante majorité, il est certain que si l'on étudie avec soin les gens de lettres de cette centurie, on s'étonne de ce qu'ils montrent dans leur style de simplicité, de clarté et de raison. On reconnaît qu'ils écrivent l'histoire sans prétention, sans parti arrêté. La bonne foi éclaire jusqu'aux croyances naïves qui peuvent leur être personnelles. A l'égard de beaucoup de leurs convictions qui font sourire maintenant ce qu'on appelle la *libre pensée*, on voit encore qu'ils rendent fidèlement l'esprit de leur siècle. D'ailleurs ils écrivent beaucoup de choses qu'ils ont vues, se donnent presque toujours pour tâche, quand ils se jettent dans une histoire universelle, de la conduire jusqu'à leur temps; et alors ils entrent, au milieu des événements généraux, dans la vie plus intime de leur monastère: car c'est dans ces maisons privilégiées que s'est réfugié pour longtemps encore l'amour de l'étude avec la pratique de la prière et de la charité. Les preuves de tout cela jailliront de la lecture de nos auteurs, et de ce que je vais en dire après de longues et attentives fréquentations.

Et d'abord nous rencontrons le célèbre évêque de Chartres, Fulbert, italien d'origine, si l'on en croit Mabillon, mais selon d'autres, né en Poitou, ou du moins en Aquitaine. Fulbert était sorti, de son propre aveu, d'une famille obscure. Son talent seul l'éleva, à la suite de brillantes études qu'avait dirigées le fameux Gerbert, devenu pape en 999, sous le nom de Sylvestre II. Après avoir été à Reims l'auditeur assidu de ce grand homme, Fulbert brilla à Chartres en qualité de maître, puis d'écolâtre. Ancien condisciple du roi Robert II, il dut à la confiance de ce prince, en 1007, le siége épiscopal de cette ville où il avait relevé les études par son zèle et et son érudition. Nous devons à l'amitié qu'antérieurement à son épiscopat il avait su mériter du comte de Poitiers, Guillaume V, les lueurs qu'il répandit sur notre histoire à cette époque de renaissance

assez de jugement pour analyser fidèlement leurs récits et leurs opinions. Il nous donne les siennes, et remplace par d'ennuyeuses décalmations les solides critiques de ses maîtres que presque jamais il ne comprend, et dont il fausse les sagaces appréciations littéraires autant que la prudente chronologie.

Hosted by Google

des lettres et des arts. Ce prince, protecteur éclairé de tout ce qui intéressait le savoir, voulut se l'attacher par des faveurs, et lui donna la trésorerie de Saint-Hilaire, l'un des plus riches bénéfices de ses états. De là naquirent des relations assidues qui, sans détourner entièrement Fulbert de sa chère ville, qu'il ne consentit pas à quitter, valurent au comte une savante correspondance devenue fort active pendant tout le temps que son ami ne passait pas à Poitiers. Parmi les 134 lettres publiées sous le nom de Fulbert, 102 furent écrites par lui à divers personnages illustres. Les 32 autres sont ou des réponses, dont cinq sont de Guillaume, ou des questions d'affaires ou de théologie auxquelles le prélat répondait toujours avec autant de précision que de brièveté. Editées plusieurs fois avec beaucoup de fautes et très-incomplètement, on serait obligé, pour suppléer aux lacunes laissées par Papire Masson et Devilliers, de recourir aux quelques lettres retrouvées par Dom Martenne (1) et d'Achéry, si l'on n'avait aujourd'hui un volume de la *Patrologie latine* où l'abbé Migne a consigné ces intéressantes pièces. L'une est adressée à Hildegaire, écolâtre du chapitre de Poitiers, et traite de l'administration des bénéfices. Une autre, en traitant de l'usage de quelques évêques de porter les armes, le condamne absolument, sans égard même aux obligations féodales de ces seigneurs, qui en pareil cas pouvaient déléguer leur autorité à des officiers de leur maison ou de leurs fiefs. Les autres lettres peuvent se lire aussi dans Dom Bouquet (2), et l'on s'attachera surtout à celles que le saint auteur écrivit au comte de Poitou et à des dignitaires de Saint-Hilaire de Poitiers. Besly en a cité plusieurs des plus intéressantes dans ses *Comtes* (3). Elles se rapportent toutes, comme pièces justifi-

(1) *Thesaurus anecdotorum.* — *Spicileg.* addit. au tom. II.

(2) *Scriptor rer. gallic,* X, 469.

(3) Aux pages 344, 369, 379, 371 et 372. — Ce sont celles qui dans la collection portent les numéros 16, 18, 59, 80, 94, 95, 103, 104, 106, 120, 128, 129 et 130, — à celles-là il faut nécessairement ajouter la 50e qui excuse Fulbert de ne pouvoir venir à Poitiers en 1021 pour la consécration d'une nouvelle église cathédrale. — Voir mon *Histoire* de ce monument, I, 33.

Hosted by Google

catives aux événements de la province. L'écrivain s'y montre aussi exact que laconique, le style est grave, plus clair et plus élégant que ne le comportait encore celui des plus remarquables écrivains de ce temps. Fulbert mourut en 1029.

Un de ses contemporains qui vécut de 988 à 1030 jouit d'un nom devenu célèbre, et qui se rencontre maintes fois dans nos pages historiques, surtout dans les *Preuves* de Besly.

C'est un moine de Saint-Cybard d'Angoulême qu'on a mal désigné par le surnom *de Chabanais,* mais que je continuerai à nommer ainsi pour éviter toute confusion (1). Adhémar donc écrivit une chronique mentionnant beaucoup de choses qui se passèrent dans nos provinces d'Aquitaine pendant un laps de deux cents années. Elle a pour titre dans la collection du P. Labbe (2), dont elle occupe 34 pages in-folio*: Chronicon Adhemari, monachi sancti Eparchii Eugolismensis, a principio monarchiæ Franciæ, præcipue vero ab anno DCCC XXIX usque ad annum MXXIX.* On voit qu'il s'agit ici de tout le temps qui s'écoule de Louis-le-Débonnaire aux dernières années de Robert II (3). Adhémar qu'une erreur de copiste bien prouvée aujourd'hui faisait naître au village de Chabanais dans l'Angoumois, aurait été réellement Limousin, et d'un lieu appelé alors *Campanensis*, depuis *Champagnac*, au voisinage de Château-Ponsac (4). Quoi qu'il en soit, il peut être revendiqué par les deux pays, car il fit son noviciat à Saint-Martial

(1) V. une dissertation de feu M. Eusèbe Castaigne publiée en 1850 dans le *Bulletin de la Société historique de la Charente,* tome IV.

(2) *Nova biblioth. man. librorum,* II, 151 et sv.

(3) Et non pas de Charles Martel à Henri I, comme l'a mal indiqué l'abbé Dutemps. *(Clergé de France,* II, 327), et comme l'avait dit avant lui l'abbé Delongchamp, *Tabl. historiq...,* IV, 312.

(4) Tel est le raisonnement de M. Castaigne, et il l'appuie bien de deux bonnes raisons, en prouvant d'abord que *Cabanensis* a été d'abord dans les manuscrits *Campanensis,* puis que la famille d'Adhémar n'a jamais possédé le lieu de *Chabanais* dont on a prétendu que l'écrivain avait tiré son nom. Il n'en est pas moins vrai, contre M. Castaigne qui le conteste, que Chabanais, appartenant aujourd'hui au diocèse d'Angoulême, a toujours été jusqu'en 1790 de celui de Limoges, comme l'indique la carte de ce diocèse, donnée en 1742 par Nalin.

Hosted by Google

de Limoges où son oncle Roger était professeur en renom vers 1010; il passa ensuite la plus grande partie de sa vie à Saint-Cybard d'Angoulême où il composa son livre, tant de ce qu'il avait vu que de ce que lui avaient appris les traditions et les notes laissées dans ces deux monastères par quelques-uns de ses devanciers. Né en 988 et mort en 1030 dans un voyage à la Terre-Sainte, il n'avait jamais cessé d'étudier, et nous a laissé dans son principal ouvrage une favorable idée de son jugement, de son goût littéraire et de sa latinité. Sans être toujours exact dans la chronologie qu'on n'acceptera pas absolument sans examen, il l'est cependant plus que certains autres de son temps (1). Quelques critiques modernes de l'école qui fit fortune aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles lui reprochent d'avoir inscrit en tête des évêques de Limoges (et de Poitiers par conséquent) le saint Martial qui fut disciple du Sauveur. Ils préféreraient qu'il eût placé ce saint Martial, contrairement à toutes les convictions de son temps et les preuves de l'érudition moderne, sous le règne de Dèce et le souverain pontificat de saint Fabien, sans songer que cette même année 250, revendiquée par eux comme celle de notre avénement au christianisme était celle d'une persécution qui menait le pape au martyre, et sans savoir quelle place ils donneraient à ce Martial dans le catalogue des prélats limousins où il ne figurait dès lors qu'aux dépens d'autres noms propres très-avérés et d'une incontestable chronologie. On ne peut trop s'étonner de voir certains Aristarques se plaire à louer la sagacité d'un écrivain qu'ils estiment, et n'abandonner son avis que sur le point qu'ils semblent s'être promis de contester en dépit de toutes les lumières.

Nous avons donc à nous approprier dans la chronique d'Adhémar les faits particuliers à notre Poitou. Dom Bouquet l'a donnée par fragments épars dans son grand recueil des historiens français, et les a disséminés dans ses VI^e^, VIII^e^ et X^e^ vo-

(1) A ce propos et comme les dates données par les écrivains du moyen-âge ne varient guères plus que d'une ou deux années, il faut tenir compte des variations qu'éprouva maintes fois, selon les pays et les époques diverses, la manière de commencer l'année civile ou ecclésiastique.

Hosted by Google

lumes, selon l'ordre chronologique donné à l'ensemble de ses pièces. Cette méthode, moins commode pour les recherches, se rachète par l'avantage des notes qui élucident les difficultés du texte, et par une chronologie mieux étudiée et plus précise que celle d'Adhémar, toutes les dates étant posées en marge dans l'édition des Bénédictins, et après des corrections qu'ils y ont jugées nécessaires. C'est D. Bouquet qui nous donne l'année 988 comme celle de la naissance d'Adhémar. Le P. Labbe s'abstient de ces utiles éclaircissements, tout en nous donnant tout le texte continu sans aucune coupure (1). On y voit tout d'abord que le religieux de Saint-Cybard fait remonter la monarchie des Francs à une colonie de Troyens, et il y déroule son histoire jusqu'à l'année 1029 qui est, on le voit, la plus prochaine de celle de sa mort. D. Bouquet a donc rendu un service en corrigeant les dates confuses, Labbe en indiquant les variantes et les additions des manuscrits successifs : double mérite qui rend la chronique d'Adhémar fort utile, et d'un plus facile accès à qui veut y suivre un filon historique de notre passé. Besly a inséré aussi dans les *Comtes de Poictou* un assez grand nombre de fragments parmi ses *preuves*.

L'abbé Auber,
Chanoine de Poitiers, historiographe du diocèse.

(1) Tom. II. p. 167, in-folio.

Hosted by Google

# LE SALON DE 1868

—

## II

## POITOU

—

Le Poitou est représenté au salon de 1868 par vingt-et-un exposants.

Sept appartiennent au département de la Vienne, sept au département de la Vendée et sept à celui des Deux-Sèvres (1).

Egalité devant le nombre. Egalité devant le talent. Partage fraternel, mais résultat modeste.

Après l'Exposition de l'année dernière, nous devions compter sur MM. de Curzon, de Rochebrune, Perrault, Lansyeer, Palvadeau, Brunet-Houard, Brouillet et Baujault. Mais aucun d'eux n'a fait cette année le pas du géant.

(1) Département de la Vienne. — *Peinture :* MM. de Curzon, Perrault et Véron.— *Dessin* : Mmes D'Ollendon et Boutiller du Retail. — *Sculpture :* MM. Brouillet et Pautrot.

Département de la Vendée.— *Peinture* : MM. Delhumeau, Lansyeer, Palvadeau, Tessier et Tillier.— *Dessin :* MM. Crétineau, Joly et Tillier.— *Gravure :* M. de Rochebrune.

Département des Deux-Sèvres.— *Peinture :* MM. Brunet-Houard, Germain, Philippain, Piette et Velluet. — *Dessin :* Mme Desrivières et M. Piette. — *Sculpture :* M. Baujault.

Total, 21. Nombres des œuvres exposées, 37, dont 23 pour la peinture, 8 dans la section de dessin, 4 pour la sculpture et 2 dans la section de gravure.

Hosted by Google

Le salon de 1868 nous montre M. de Curzon au-dessous de lui-même. Sa grande composition de la *Devineresse* n'est qu'une conception prétentieuse et vulgaire, et dans la *Vue d'Ostie* on cherche vainement cette sûreté d'intonation qui a porté si haut la réputation du peintre poitevin.

M. de Rochebrune ne rend pas plus hommage aux lois de la lumière devant le *Louvre* que devant *Pierrefonds*. M. Perrault reste attaché à sa première manière. M. Lansyeer a un paysage excellent, mais qui ne nous dit rien de plus que celui de l'année dernière. Les esquisses de M. Palvadeau ne dénotent pas un sensible progrès. M. Brunet-Houard persiste à effleurer son sujet sans l'approfondir. M. Baujault expose un buste très-remarquable, mais seulement un buste, et la *Baigneuse* de M. Brouillet ne vaut pas sa *Bacchante* de 1867.

Parmi les nouveaux venus, M. Véron qui a peint les *Remords de Macbeth;* M. Delhumeau qui fait des portraits de députés en costume officiel (tâche ingrate!); M. Germain, qui sous la rubrique : *nature morte*, a envoyé une étude très-vivante; M. Velluet qui débute par un portrait riche en promesses, et M. Piette qui est un naturaliste de la bonne école méritent d'être mentionnés très-honorablement, mais soit par modestie, soit par insuffisance leurs œuvres ne jettent pas un grand éclat sur notre région.

Je n'offenserai pas M. Tessier, de Fontenay, en lui disant qu'il est un artiste trop défiant de lui-même, M. Tillier, en lui répétant qu'il a tout ce qu'il faut pour réussir, et M. Pautrot, en constatant qu'on ne saurait faire une ébauche plus spirituelle que son étude de cheval.

Quant à M^mes^ D'Ollendon, Desrivières, Boutiller du Retail et Philippain, elles n'ont pas, je suppose, d'autre prétention que d'être d'aimables *dilettante*, et si les portraits de M. G. D. et de M^me^ G. D. sont aussi bien que le *Portement de Croix*, que la *Madeleine*, que le *Bouquet de fleurs*, voire même que la *Tête de turco*, des œuvres gracieuses, ces chansons-là ne sont pas le poème.

Et ce poème nous pouvions, je le répète, l'attendre de MM. de Curzon, Rochebrune, Lansyeer, Baujault, Brunet, Pal-

Hosted by Google

vadeau, Perrault et Brouillet. Devant le résultat de cette année, faut-il désespérer des anciens et des nouveaux? Assurément non.

Si peu qu'on ait étudié la *manière de graver sur l'airain par le moyen des eaux fortes et des vernis durs et mols*, on se rend compte des difficultés vaincues par M. de Rochebrune, et on reste persuadé que le jour où l'artiste vendéen reconnaîtra que le soleil n'est pas cuirassé de logique comme un géomètre, ses gravures auront le charme qui leur manque.

Pour s'être trompé une fois, M. de Curzon n'en est pas moins l'un des meilleurs peintres de ce temps.

Rien ne me paraît mieux compris que le buste de M. Ischer, par le sculpteur Baujault. Rien n'est plus séduisant que la *Fontaine bretonne* du peintre Lansyeer. Les ciels de M. Palvadeau ont une rudesse exagérée, j'allais dire sécheresse, mais ses horizons sont d'une profondeur qui vous fait planer sur des abîmes d'air. Avec moins de coquetterie dans la mise en scène et plus de recherche dans le modelé, le *Départ de Fontainebleau* de M. Brunet serait une toile irréprochable. M. Brouillet est un chercheur à qui la préoccupation des détails fait trop souvent oublier l'ensemble, mais qui rachète ce défaut par une grande puissance d'invention. M. Germain nous doit et nous donnera l'année prochaine des toiles plus importantes que le *Vase de fleurs* et que les *Faisans*.

Le début de M. Velluet ne saurait être plus satisfaisant; son portrait témoigne d'études consciencieuses; la robe, les mains sont bien peintes, et avec moins de demi-teintes l'aspect général serait bon.

A M. Piette on ne peut que conseiller de persister dans la très-bonne voie où il est entré; et si parmi ceux que je viens de citer, celui-ci se trompe et celui-là est trompé, il faut s'en prendre surtout à l'atmosphère au milieu de laquelle ils vivent. Le signe caractéristique de notre temps est l'habileté; jamais la main n'a été plus prompte; jamais la pensée n'a été plus terne. Depuis quinze ans Paris a demandé à l'art des tours de force. La brosse et l'archet, le ciseau et le compas ont fait des prodiges de dislocation. On nous a servi la pyramide

Hosted by Google

de tous les styles, *l'olla podrida* de tous les genres. Aujourd'hui l'on commence à être las de ces choses; ce temps s'en va; mais la pensée dévoyée éprouve quelque peine à revenir à des notions plus saines, à des sentiments plus justes. Il faut un effort.

Cet effort le paysage l'a déjà fait depuis longtemps. Tandis que l'art historique restait attaché aux restaurations et aux restitutions, tandis qu'il s'adonnait au pastiche et au plagiat, il s'est soustrait à cette action dissolvante. La peinture de genre abandonne à son tour les vieilles redites. Hier, la Charente voyait se former sur ses bords un groupe vaillant de naturalistes, demain, notre Poitou aura lui aussi ses hommes, mais pour cela il s'agit de vouloir et d'avoir confiance en ses propres forces.

Par malheur c'est ce sentiment de la foi qui nous manque. Dès que nous avons une ligne à tracer, un monument à élever, un panneau à peindre, une figure à sculpter, nous faisons venir à grands frais de la très-lumineuse capitale quelque maître peintre, architecte, sculpteur ou horticulteur qui nous fait les choses que vous savez.

Laissant nos concitoyens aux prises avec la nécessité de flatter les goûts du jour, nous rendons un solennel hommage à ce que nous devrions tout d'abord répudier et nous décourageons ceux qui attendent de nous les encouragements.

Aussi notre province n'a plus de physionomie qui lui soit propre. Parcourez-la en tout sens et vous n'y trouverez que le faible écho des bruits du centre. Vous y rencontrerez à chaque pas les proconsuls de cette Haussmanie détestable qui tient partout la place de l'art:

Ici même dans la ville qui s'honore d'avoir donné naissance aux Bernard d'Agescy, les jardins sont tracés par des sous-commis de M. Alphand et la décoration des monuments est confiée à des commis-voyageurs de la détrempe.

Nous avons des artistes qui s'appellent Baujault, Brunet, Lansyeer. etc., Paris saura qu'ils existent avant que nous nous en soyons aperçus, et quand nous daignerons nous apercevoir de leur existence ils seront enregimentés dans la grande armée

Hosted by Google

centrale, perdus derrière cet alignement qui les rend tous égaux devant la banalité.

Tout près de nous à La Rochelle, à Bordeaux, à Limoges, il existe des associations qui entretiennent le foyer indispensable à tout progrès sérieux, qui suivent attentivement la marche des artistes de leurs régions. Sur notre sol poitevin à quoi servent ces mêmes sociétés ? Que produisent-elles ? --- Rien. --- Qui aident-elles ? --- Personne. --- Leur seul rôle est de figurer sur les Annuaires des départements et elles n'ont même pas la pensée de rédiger un rapport annuel sur l'enseignement qui se donne dans nos écoles et sur les travaux qui sont exécutés par nos concitoyens.

Devons-nous donc nous étonner après cela de notre effacement ?

Antonin Proust.

Hosted by Google

# DEUX LETTRES INÉDITES DE RÉAUMUR.

—

La *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* contenait, dans son numéro du 25 juin de cette année, la seconde et dernière partie d'une intéressante Notice de M. L. Delayant, sur Réaumur. Cela m'a remis en mémoire que, dans la nombreuse collection d'autographes d'hommes marquants que j'ai réunie, je possède deux lettres du célèbre naturaliste Rochelais. Aucune d'elles ne porte de suscription, mais on peut, je crois, facilement suppléer à cette lacune. La première a dû être adressée à M. Etienne-François de Montenay, procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Poitiers; elle est très-intéressante, et contient de curieux détails sur Réaumur et sur sa famille. Quant à la seconde, je tiens de M. B. Fillon, qui me l'a donnée lorsqu'il terminait son droit à Poitiers, c'est-à-dire antérieurement à 1845, qu'elle avait eu pour destinataire M. de Menou, abbé de Moreilles; ce sont du moins les renseignements que j'ai établis en note sur cette lettre à l'époque où il m'en fut fait cadeau. Je crois toutefois que mon savant ami a fait erreur relativement à l'attribution de lieu : en effet, l'*Almanach royal* de 1728 (1) cite comme étant abbé de Moreilles, au diocèse de La Rochelle, Mgr Nicolas de Malézieu, évêque de Lavaur, et mentionne comme abbé d'Angles, au diocèse de Luçon, M. de Menou, qui devint depuis évêque de La Rochelle. Quoi qu'il en soit, les deux lettres inédites du célèbre membre de

(1) Les almanachs antérieurs ne contiennent pas la désignation des bénéfices.



Hosted by Google

l'Académie des sciences m'ont paru intéressantes, surtout la plus ancienne en date, et c'est ce qui m'engage à les publier.

L.-F. BONSERGENT.

I

*A Réaumur, le 26e juin 1719.*

Monsieur,

A mon arrivée dans ce pais i'ai trouvé deux significations qui m'ont été faites à votre requeste le 1er avril, qu'on a négligé de m'envoier à Paris, parce qu'on croioit, comme ie le croiois moy même, que mes affaires me permetroient d'en partir plutôt que ie n'ai fait. I'ai toute lenvie possible de satisfaire à ce que vous exigez de moy pour Sa Majesté; ses droits, respectables à tout l'vnivers, le doivent être pour moy plus que pour personne, puisque ie suis attaché à Paris par ses bienfaits, et qu'ils contribuent à m'y faire mener une vie plus commode. Mais, Monsieur, vous ne sçauriez vous imaginer à quel point va l'ignorance d'un académicien de l'académie des sciences sur les matierres en question, ie puis parler pour toute l'académie sans craindre le désaveu d'aucun de mes confrères. I'ose donc, Monsieur, avoir recours à vous même, et vous supplier de m'apprendre plus en détail que n'ont fait les significations ce que vous souhaitez précisément que ie fasse. Tout ce que ie puis à présent c'est de vous dire au vray le cas dans lequel ie me trouve.

Le terre de Réaumur pour laquelle les significations ont été faites de rendre foy, et homage au Roy, etc., est depuis très longtemps dans ma famille. Lorsque mon père décéda ie n'avois que dix-neuf mois; comme i'étois l'aîné de deux enfants qu'il laissa, la foy et homage furent rendus au Roy en mon nom. De vous dire si on rendit aussi des dénombrements, etc., c'est ce que i'ignore absolument, ie ne scay même que par ouis dire que l'homage a été rendu. Mais ce que ie scay de mieux c'est que ie n'ai jamais joui de cette terre. Une de mes tantes qui n'avoit point d'enfants en est restée en possession iusques à sa mort arrivée il y a sept à huit ans; depuis, j'en ai laissé lever les revenus par un frère que i'ai perdu au commencement de cette année; il aimoit cette terre, et il y demeuroit ordinairement,

Hosted by Google

comme si il en eust été entierrement le maitre. Ie ne la luy ai cependant jamais cedée par aucun partage ; il y a plus, c'est qu'il n'y a jamais eu de partage en règle fait entre nous. Nous n'en avions pas besoing, il sçavoit mon éloignement pour le mariage, et ie le laissois jouir de biens qui excedoient fort sa portion naturelle. Neantmoins, depuis mon arrivée, la veufve de mon frère m'a dit qu'elle croioit qu'il avoit rendu foy et homage au Roy en son nom pour la terre de Réaumur; i'en ai été très surpris, et sans voir ce qui a pû l'y déterminer, ie crois voir que mon état n'en est pas plus changé que si cet homage eust été rendu par un étranger quelconque, puisque ie suis l'aîné, que le 1er homage a été rendu en mon nom, et qu'il n'y a jamais eu de partage. Ces faits, Monsieur, que i'ose vous assurer incontestables, étant établis, ie vous supplie de m'apprendre ce que vous exigez de moy, d'avoir la bonté de me tracer la route que ie dois suivre pour y satisfaire; vous ne sçauriez, instruire un homme plus ignorant, mais aussi n'est-il personne qui souhaite plus vifvement executer vos ordres. Ie vous suplie d'en être convaincu et du respect avec lequel i'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre très humble et très obéisant serviteur,
De Réaumur.

Si vous voulez bien, Monsieur, m'honorer d'une réponse, ie ne retournerai à Paris qu'à la fin du mois, et iusques à ce temps mon adresse sera à Réaumur près Pouzauges.

## II

*A Paris, ce 8e décembre 1727.*

Je vous dois, Monsieur, mille remerciments pour la maniere obligeante dont vous avez répondu à mon mémoire sur les vignes que j'ai deissein de faire arracher, et de l'attention que vous aviez eu que le mémoire ne vous fut pas, même, renvoié, afin que j'eusse plus prompte satisfaction. Rien n'est si juste que de rendre une déclaration pour la même portion des fruits de ces terres devenues labourables, que celle que j'en donnois lorsqu'elles étoient en vignes. J'ai écrit qu'on le fît au plus tôt, et quand je serois assez peu raisonnable pour y manquer, les droits de l'abbaye, incontestables sur cela, n'en sçauroient souffrir.

Hosted by Google

J'ai grande impatience de vous réitérer icy ces remercîments, et de vous y entretenir de l'affaire du deisséchement. Vous sçavez, Monsieur, mieux que personne ce que l'intérest de votre abbaye et de vos habitants exigent de vous. Pour moi j'ai été amusé, comme je l'avois prévu, par des politesses, et quelque petit que soit mon objet, je n'aimerois pas à être absolument dupe.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très obéisant serviteur,

De Réaumur.

—

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Histoire de la Chartreuse de Paris, par M. P. de Lacroix. *Paris, Dumoulin.*

M. de Lacroix est infatigable, investigateur incessant et habile, il profite des recherches faites sur une question pour se procurer des matériaux sur de nouveaux sujets d'étude. C'est ainsi que l'histoire de la Chartreuse de Paris provient de son travail sur le siége de Cognac. Nous avons dit dans notre dernier numéro tout ce que nous pensions de cette honorable persévérance. Cet opuscule contient une histoire pittoresque et anecdotique de la Chartreuse, et une description nouvelle du jardin du Luxembourg planté sur le terrain qu'elle occupait et qui a vu lui aussi sonner l'heure des mutilations! pauvre jardin!

Hosted by Google

*
* *

MANUEL POUR LA VISITE PASTORALE ET LA CONFIRMATION *(Diocèse de La Rochelle)*.

Cet opuscule destiné au Clergé et aux fidèles paraît sous les auspices de Mgr l'évêque de La Rochelle; il renferme toutes les indications que doivent connaître MM. les curés et les confirmants. On y trouve le cérémonial avec lequel le curé doit recevoir le prélat, le détail de ce qui est à faire, à dire pendant les offices, et il se termine par un recueil de chants et de prières appropriés aux circonstances.

*
* *

Nous avons parlé l'année dernière d'un travail de M. l'abbé Manceau sur les *Martyrs de l'île Madame*, nous venons de lire dans le numéro d'avril des *Etudes historiques* des RR. PP. Jésuites un long article consacré à l'examen de ce pieux et consciencieux travail; M. l'abbé Manceau a ouvert la voie, d'autres marchent sur ses traces et s'efforçent de l'égaler.

*
* *

TABLEAU SYNOPTIQUE DES SERPENTS DE LA VENDÉE ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par le docteur H. Viaud-Grand-Marais. *Nantes*, *M^me^ veuve Mellinet*, 1868.

Nous ne pouvons que rappeler à propos de cette plaquette de huit pages ce que nous avons déjà dit de la fidélité et de l'exactitude avec laquelle M. Viaud relate et décrit les mœurs des reptiles. Aujourd'hui ce n'est que la description, accompagnée de dessins, de la tête et des principaux caractères extérieurs qui distinguent les diverses espèces de serpents; on y voit la tête de l'orvet, des couleuvres d'Esculape, lisse, verte et jaune, à collier, et viperine, et enfin celles de la vipère Peliade et de la vipère commune. Que ces *bêtes* soient venimeuses ou non, toujours est-il que leurs physionomies sont empreintes d'un caractère qui n'inspire qu'un même sentiment, la répulsion.

*
* *

Hosted by Google

ANNUAIRE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE POUR 1868. *Saint-Jean-d'Angély, Eugène Lemarié.*

*Bien faire et laisser dire*, telle est la devise quelque peu fière qui se lit au frontispice de ce petit volume ni plus ni moins intéressant que tous ses confrères. On y voit comme toujours le nom de MM. les fonctionnaires à quelque ordre et classe qu'ils appartiennent, la liste des notables commerçants de chaque localité, le tableau des foires du département et de ceux qui sont limitrophes, le tout plus ou moins exact.

Ce qui distingue l'entreprise de M. Lemarié des autres du même genre, c'est qu'il a fait pour chacun des 6 arrondissements un tirage à part de ce qui le concerne et que par ce moyen la diffusion est plus grande en raison de l'abaissement du prix de 1 franc à 10 centimes; cette combinaison a dû réussir.

*
* *

ETUDES SUR LES MÉDICATIONS ARSENICALES ET ANTIMONIALES ET SUR LES MALADIES DU CŒUR, par le docteur Lucien Papillaud. — RÉFLEXIONS SUR LE TRAITEMENT DE LA PHTHISIE, par le même, *Paris, J.-B. Baillère.*

Nous ne tenons ni de près ni de loin à la docte faculté, aussi en présence de ces deux brochures notre embarrras est-il des plus grands. Est-ce bien à nous à signaler à nos lecteurs les deux ouvrages de M. L. Papillaud, et si par hasard... mais non, le temps n'y est plus.

Si nous ne pouvons parler au point de vue médical, nous pouvons toujours bien signaler ces deux nouveaux ouvrages de l'infatigable praticien de Saujon, rendre justice à son initiative, car il sait faire de sa plume un scientifique et noble usage. Répandre parmi ses confrères ses essais et ses découvertes, les convier à les contrôler par leurs propres observations, dissimuler son individualité pour ne laisser voir que son désir d'être utile à ceux qui souffrent; tel est le rôle qu'il joue dans le premier de ses ouvrages. Les doutes qu'il émet sur le traitement de la phthisie par l'iode pur, les médicaments qu'il propose pour y substituer, témoignent une fois encore de quelle manière large et élevée il comprend l'art si difficile de la médecine et les devoirs du médecin.

Hosted by Google

*
* *

CATALOGUE RAISONNÉ DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE LA VILLE DE RENNES, par M. André, conseiller à la cour impériale, membre de la Société archéologique du département d'Ille-et-Villaine, correspondant de la Société des Antiquaires de l'Ouest, etc. *Rennes*, *Ch. Catel*, 1868.

M. André, nous l'avons déjà dit (1), est un enfant du Poitou auquel il se rattache par sa famille, ses débuts dans la magistrature, et ses premiers pas dans la carrière de l'érudition archéologique; la manière si remarquable dont il s'est acquitté de la tâche difficile qui lui était confiée doit donc nous enorgueillir.

Le musée de la ville de Rennes si important par le nombre et le choix des objets qui le composent est pour la plus grande partie formé par le cabinet de M. de Robien, président au parlement de Bretagne. M. André donne dans son avis préliminaire une courte notice sur ce magistrat aussi distingué par sa science du droit qu'érudit profond et sagace, et il raconte par quelles vicissitudes passèrent les riches et vastes collections qu'il avait su réunir, collections dont le musée d'archéologie n'était qu'une des parties, car elles se composaient en outre d'une belle galerie de tableaux, de dessins et d'estampes, d'une nombreuse bibliothèque et d'un remarquable cabinet d'histoire naturelle. La partie archéologique augmentée des dons d'un grand nombre de personnes en tête desquelles il faut placer le gouvernement impérial, se compose aujourd'hui de 1026 numéros, partagés en deux grandes divisions: l'archéologie proprement dite et l'ethnographie; la première se compose de 711 numéros dans lesquels ne sont pas comprises les 3000 pièces et plus qui remplissent les médaillers et les 1100 empreintes en plâtre des intailles et des camées qui ont été relevés à Rome et donnés à la ville de Rennes par M^me^ veuve de Montuchon.

Un catalogue surtout comme l'a compris M. André *n'est pas ce qu'un vain peuple pense*, il ne suffit pas de décrire, il faut encore faire apprécier la nature des objets, les expliquer, en indiquer la provenance, l'usage, la signification, en rendre palpables les symboles, dans les cas douteux rechercher les analogues ou les semblables, dissiper les nuages, ou tout au moins les éclaircir, avoir en un mot dans sa tête une véritable encyclopédie.

(1) N° de mars dernier.

Hosted by Google

M. André a dignement rempli ce mandat, les détails qu'il donne, les explications dans lesquelles il entre sont aussi clairs, aussi précis que sûrs; il a su, tout en évitant l'étalage d'un luxe d'érudition se renfermer dans de justes limites et ne citer pour garants que des noms qui font autorité dans la science; plusieurs de ces notes sont de véritables notices aussi instructives qu'attachantes. Le catalogue est digne de la collection, comme l'écrivain lui-même s'est constamment tenu à la hauteur de l'importance de l'établissement dont il avait à décrire les richesses.

*
* *

L'on annonce la prochaine publication d'une *Monographie de la ville et commune de Beauvoir-sur-Mer*, par M. E. Gallet, membre de la Société d'émulation de la Vendée et correspondant de la Société académique de Nantes. Une souscription est ouverte.

Nous avons déjà témoigné quel prix nous attachions à ces études historiques locales. Bien faites, elles sont le meilleur, le plus sûr acheminement vers une connaissance complète de notre histoire, vers la solution de bien des problèmes.

*
* *

*Egoïsme dans la vie*, par M. Alfred Sircos, a paru à la librairie Gosselin, rue du Louvre, dans le mois de juin dernier.

Comme son titre l'indique, cet opuscule est une étude philosophique; en présence des dissentiments profonds, des tendances si tranchées, des systèmes si divers qui se partagent aujourd'hui l'école et les penseurs, nous nous abstiendrons de nous prononcer sur son mérite et sa portée. Nous dirons seulement qu'il ne coûte que 25 centimes, et que tout le monde par conséquent peut l'acquérir.

Il est vrai que si pour les personnes qui sont dans les idées de M. Alfred Sircos, 25 centimes ne sont rien, ceux qui se trouveront opposés à ses doctrines trouveront sans doute que c'est encore beaucoup trop cher.

NATHAN.

Hosted by Google

# CHRONIQUE

L'article de M. Delayant, sur Réaumur, commencé dans notre numéro de mai, nous a valu de la part de M. Dugast-Matifeux, la note suivante que nous nous empressons de donner ici :

« Dans ma jeunesse, lorsque j'étais étudiant, il y a trente ans de cela, j'allais voir quelquefois un ami, M. Jallon, docteur-médecin, qui s'était retiré avec sa famille à Athis ou à Mons-Athis, je ne sais plus trop lequel, deux villages voisins l'un de l'autre, à trois lieues sud de Paris, sur la rive gauche de la Seine. Il habitait l'ancienne maison de campagne de l'abbé Nollet, qu'il avait louée. Dans le vestibule se trouvaient encore deux bustes en plâtre, de grandeur naturelle, posés sur piédestal ou dans des niches, représentant, l'un cet abbé, l'autre son ami Ferchault de Réaumur, en regard. C'était sans doute lui qui les avait ainsi placés, et tels ils étaient restés. Je les ai souvent considérés, parce qu'ils m'intéressaient, surtout celui de mon compatriote. Je me rappelle que je couchais dans la chapelle de l'abbé Nollet, qui était très-petite et avait conservé presque tout son cachet. Un assez beau jardin était attenant à la maison. Il serait bien facile, en faisant une tournée sur les lieux et prenant des informations, de retrouver cette habitation. Elle appartenait même, si j'ai bonne mémoire, à un M. Malo, qui résidait tout auprès, et dont la demeure, encore plus curieuse, rappelait, par des inscriptions, une grotte et des peintures du temps, les galanteries de la cour de Louis XV. Le buste de Réaumur, qui doit être fort ressemblant, serait précieux pour servir de modèle à l'artiste, si l'on voulait jamais lui ériger une statue à La Rochelle, ou bien en Vendée, à Réaumur même, comme a proposé M. Léon Audé.

Hosted by Google

« Nous possédons, M. Fillon et moi, dans notre collection de documents historiques, les procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés, faites au château de Réaumur et à Angle, après la mort de cet illustre savant, qui eut lieu, le 17 octobre 1757, à son autre terre de la Bermondière, dans le Maine, aujourd'hui département de la Sarthe. Il en résulte que les deux opérations, pour lesquelles il y eut quinze journées de vacations taxées, coûtèrent à la succession 630 livres, dont 270 au lieutenant-général, civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur; 180 au procureur du roi, et 180 également au greffier du bailliage et siége royal de Vouvent, séant à La Châtaigneraie; ce qui prouve, entre parenthèse, que la justice de paix, instituée par la Révolution, est bien moins dispendieuse.»

Ch. Dugast-Matifeux.

*
* *

L'association des anciens élèves du Lycée de Napoléon-Vendée s'est réunie en assemblée générale annuelle le 28 mai, sous la présidence de M. Brethé, maire de cette ville.

M. Drouyn de Lhuys, président d'honneur, était retenu à Paris par des devoirs impérieux, « loin d'une fête à laquelle il lui aurait été si agréable de pouvoir prendre part. »

Après quelques mots de M. Brethé, déclarant la séance ouverte, M. Louis, secrétaire-trésorier, a donné lecture du compte-rendu des opérations de 1867. Ce rapport contient de bonnes paroles, d'excellentes vues et de sympathiques regrets pour ceux des sociétaires, « qui à peine associés à cette belle entreprise, se sont vu envier (par la mort) la joie de continuer avec leurs camarades un chemin si bien commencé. »

Les recettes de l'association qui, au 26 mai 1868, s'élevaient à 2,095 fr., ne s'étaient vues diminuées que de 505 fr. 65 c. L'encaisse s'élevait donc à 1,589 fr., 35 c. La situation est prospère, et c'est avec bonheur que nous constatons cet heureux résultat.

*
* *

Le 23 juin la Société amicale des élèves de Pons a également tenu sa réunion générale.

*
* *

Hosted by Google

Enfin, nous apprenons que les anciens élèves du Lycée de Poitiers mus, par la même belle et bonne pensée, ont constitué dernièrement leur comité et que leur association a commencé à fonctionner.

*
* *

L'on annonce une Exposition de Céramique à Saintes, dont l'ouverture aurait lieu du 20 juillet au 5 août, et concorderait avec l'érection de la statue de Bernard Palissy, au sujet de laquelle on s'est enfin, paraît-il, mis d'accord et qui aura lieu le 2 de ce dernier mois

Cette Exposition, à laquelle on convie les amateurs de la Saintonge et des départements voisins, aurait pour objet spécial les terres et faïences émaillées, antiques et modernes.

La Commission offre de supporter tous les frais de déplacement.

*
* *

Le Ministre des beaux-arts a fait l'acquisition du tableau de M. Auguin *les Bords du Taurion*, exposé au Salon de cette année.

La ville de Rochefort vient aussi d'acquérir, à l'intention de son Musée, un paysage d'Auguin, qui figurait, au même Salon, sous le titre : *Soir dans les pins à Arcachon.*

*
* *

Le *Journal de Viticulture* vient de publier dans l'un de ses derniers numéros deux lettres de M. le comte Paul de Laistre, relatives au système inventé par lui pour presser le raisin par le mode le plus facile et le moins coûteux.

Dès le mois de janvier 1867, le *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers* contenait un exposé de cette découverte, et nous en avons rendu compte à la page 347 (n° mai-juin) de la *Revue* de l'année dernière. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, et si nous en disons quelques mots aujourd'hui c'est pour féliciter encore M. de Laistre sur son heureuse pensée, et inviter tous nos viticulteurs, en présence de la magnifique récolte qui se prépare, à suivre son exemple ; ils s'éviteront à la fois, dépense et embarras.

Hosted by Google

*
* *

M. Paul Drilhon, notaire à Saintes, a offert à la Bibliothèque publique de la ville de Saintes un précieux ouvrage bien intéressant pour l'histoire de Saintes au XVI^e^ siècle. C'est le manusurit du chanoine François Tabourin. L'auteur y raconte tous les faits dont il a été témoin pendant les guerres de religion, ce qu'étaient la cathédrale de Saint-Pierre, les redevances, priviléges, usages du Chapitre. Cet ouvrage important sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent d'histoire. M. Drilhon a fait à la Bibliothèque un beau présent et l'on doit le remercier de sa générosité.

NATHAN.

—

## REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

L'Académie de La Rochelle a tenu sa séance annuelle le 20 juin dernier dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. le docteur Sauvé, président de la section de médecine; MM. Emmery, Vivier et Callot, présidents des trois autres sections avaient pris place au bureau, un nombreux auditoire se pressait autour d'eux.

Le discours d'ouverture prononcé par M. Sauvé, les rapports et lectures ont commencé, souvent interrompus par de nombreuses marques de sympathies et presque toujours accueillis par d'unanimes applaudissements.

Les voici dans l'ordre du procès-verbal :

Rapport sur le concours de littérature, par M. Gaston Romieux, secrétaire général de l'Académie.

Pour le concours en prose (éloge de Duperré), le premier prix (médaille d'or offerte par M. le Ministre de la marine), a été décerné à M. H. Viault, avocat à La Rochelle, membre correspondant de l'Académie; le second (médaille d'or offerte par la Société littéraire), à M. Doneaud, professeur de littérature à l'école navale de Brest. Une

Hosted by Google

mention honorable (médaille d'argent), à M. Héliès, sous-agent administratif de la marine, à Rochefort.

Lecture, par M. P. Gaudin, des pièces de vers couronnées : *Pauvre Jeanne*, par M^lle^ Mélanie Bourotte, de Guéret (médaille d'argent, mention très-honorable).

*Portraits de famille*, par M^me^ Hüe, de Rennes (médaille de bronze, première mention honorable.)

Rapport de M. Braudon, sur le concours d'agriculture dont a été le lauréat, M. Alexandre Denis, propriétaire au château de la Chesnaye, près Saint-Maixent, pour son travail sur les *Rapports des métayers et des fermiers avec les propriétaires* (médaille d'argent, mention honorable).

Discours très-accentué contre le matérialisme, par M. Richard, médecin à La Jarrie, secrétaire de la section de médecine.

Trois sonnets de M. Viault, avocat, membre correspondant de la section littéraire : *A la ville ; à la Campagne ; Roland.*

*Eloge de M. H. Aucapitaine*, par M. de Richemond, archiviste de la préfecture, membre des sections littéraire et des sciences naturelles.

Rapport sur le concours ouvert par la section des sciences naturelles, par M. le docteur Sauvé (médaille d'argent, mention honorable), accordée à M. le docteur Kemmerer, médecin à l'île de Ré, pour son Mémoire sur *la viridité des huîtres.*

Fables, par M. Gaston-Romieux.

*Un Concert dans les Bois*, apologue en vers du regretté M. Labretonnière, et dont M. H. Viault a donné lecture.

*
* *

Le même jour 20 juin, la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes tenait sa première séance annuelle.

M. Dufaure, de l'Académie française, président de la Société, n'ayant pu venir, ce fut notre collaborateur, M. L. Audiat, vice-président, qui prit place au fauteuil.

Après s'être fait l'interprète des regrets de tous, au sujet de l'absence de l'homme éminent dont il occupait la place, il a développé sous les yeux de l'auditoire d'élite qui remplissait la salle de l'hôtel-de-ville, l'origine, les progrès et les travaux de la compagnie.

M. Gaudin, président pour 1868, a lu le rapport des travaux de la Société depuis sa fondation (février 1867), jusqu'au 1^er^ janvier 1868.

M. Fournat, chargé du rapport sur le concours de poésie, a fait connaître le nom des lauréats, ce sont :

Hosted by Google

1° M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), pièce intitulée *le Myosotis*, auquel a été attribuée une médaille d'or de 100 fr.

2° Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret, qui le même jour gagnait à La Rochelle et à Saintes une double couronne, pour sa pièce intitulée : *Bernard Palissy* (médaille d'argent).

3° M. Paul Blier, professeur au Lycée de Coutances, pour une pièce : *Bernard Palissy* (première mention honorable).

4° Mme Calaret née Maria Gay, de Saintes, à Pontaillac, pour une pièce de vers : l'*Infini* (deuxième mention honorable).

5° M. Louis Oppepins, de Nevers : *Reflets du Ciel* (troisième mention honorable).

6° M. Geay-Besse, président du tribunal de commerce de Saintes : *Dialogue en patois Saintongeais* (quatrième mention honorable).

La Commission avait eu une tâche des plus ardues, trente concurrents s'étaient mis sur les rangs, aussi la société a-t-elle cru devoir joindre une médaille d'argent à la médaille d'or annoncée et promise.

M. Giraudias donne lecture de la pièce de Mme Calaret : l'*Infini*.

M. l'abbé Grazilier, aumônier du couvent des dames Carmélites, lit un intéressant Mémoire sur l'*Agriculture en Saintonge au* XIe *et* XIIe *siècles, d'après le cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes*.

La pièce de vers de Mlle Bourotte, sur Bernard Palissy, a été lue par M. Surrault, puis on a donné lecture du *Myosotis* et chacun a pu apprécier combien le choix de la Commission était juste, et les applaudissements de la salle entière sont venus le ratifier.

Les vers patois de M. Geay-Besse, qu'il a débités lui-même avec une rare facilité et un charmant naturel, ont à plusieurs reprises excité le rire de l'assemblée. C'est un dialogue entre deux paysans saintongeais qui raisonnent sur Palissy et sur la place où il conviendrait de mettre sa statue. Quelle bonhommie ! Quelle malice ! Ils voulaient eux aussi placer le monument sur la place Blair. C'étaient des paysans. On ne les a pas écoutés. On n'a pas plus écouté, il est vrai, l'auteur de la statue qui demandait instamment qu'on ne sacrifiât pas son œuvre au désir des commis-voyageurs qui, passant à Saintes, voulaient sans se déranger la voir de l'omnibus en se rendant à la gare. On n'a pas écouté davantage tous les hommes de goût qui refusaient de mettre Palissy sur le bord d'une route comme un dieu terme, etc., etc., etc.

Avant de se séparer, M. L. Audiat a annoncé que le 2 août, lors de l'inauguration de la statue de Bernard Palissy il y aurait une Exposition de céramique sous les auspices de la Société qu'il avait l'honneur de présider.

Hosted by Google

*
* *

Le tome x (3e série), des Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France s'ouvre par *l'inventaire des objets d'art composant la succession de Florimond Robertet, ministre de François Ier, dressé par sa veuve le 4e jour d'août 1532*, précédé d'une notice par M. Eug. Grésy, dont la science et les nombreux amis ont eu depuis à déplorer la perte.

Nous ne citerions pas cette publication qui ne concerne pas nos provinces de l'Ouest, si dans la notice de M. Grésy, nous ne trouvions fréquemment rappelé le nom de Henri Chesneau, natif de la Garnache en Bas-Poitou, qui nous appartient bien par sa naissance tout au moins.

Henri Chesneau, avocat et attaché à la maison de Florimond Robertet, est une figure des plus curieuses à étudier dans sa vie et dans ses œuvres. Il a été inconnu à Dreux du Radier *(Bibliothèque historique du Poitou)*. M. de Lastic-Saint-Jal n'en parle pas. Nous pensons donc être utile à quelqu'un de nos érudits en leur signalant un livre où ils pourront recueillir de nombreux détails sur ce singulier personnage.

*
* *

*Séance du 18 juin 1868, présidée par M. de Longuemar, vice-président.* — M. Antoine a lu la suite de ses extraits des mémoires inédits de Josselin de La Landelle, bourgeois de Saint-Malo au xvie siècle — curieux détails sur la ligue.

M. l'abbé Auber a continué la lecture de ses recherches sur saint Martin de Vertou.

M. de Gennes a fait part de quelques fragments de son étude sur la coutume de Poitou, la sagesse de ses prescriptions, la manière pleine de lucidité dont elle a été commentée et appliquée par les avocats et les magistrats poitevins.

L'une des plus intéressantes communications est celle faite par M. Ch. Barbier de Montault, relative aux récentes découvertes faites à Rome, tant sur les bords du Tibre que dans l'intérieur de la ville.

NATHAN.

—

Hosted by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

BARRAU (Th.-H.). Simples notions sur l'agriculture; nouvelle édition refondue conformément au programme officiel de 1868, par G. Heuzé. *Paris, Hachette.* In-12, gravures. 1 fr. 50

BELLAMY (Félix). La Fontaine de Baraton, légende, état actuel, analyse de ses eaux. *Nantes, Forest et Grimaud,* 1868, 56 p. in-8°.

BERNARD (l'abbé L.-J.). Notice biographique sur l'abbé F.-M.-Alphonse Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers, et tertiaire de saint Françoise-d'Assise. *Poitiers, Oudin, 1868.* 1 vol. in-18, br., de 231 p. 75 c.

BONCENNE (F.). Cours élémentaire d'horticulture, 1re année : Organisation des végétaux, culture potagère, culture des fleurs. 3e édit. In-18 jésus, 152 p. *Paris, libr. agricole de la Maison rustique.*

BORREAU (J.-B.). Une cure magnétique. *Niort, Robin et Favre, 1868.* 8 p. in-8°. — Tiré à 100 exempl. — Ne se vend pas.

BROCHARD (Dr). De l'allaitement maternel étudié aux points de vue de la mère, de l'enfant et de la société; ouvrage couronné par la Société protectrice de l'enfance. *Paris, Maillet, 1868.* 1 vol. in-18 jésus. 2 fr.

CAILLET (Pierre). Michelle. *Paris, Lacroix, Verboeckhoven, 1868,* 1 vol. in-18 ang., br. 3 fr.

CAMILLIS (de). Institutiones juris canonici quas in scholis Pont, sem. et coll. Urbain, tradidit clarissimus. T. I. *Poitiers, 1868, Dupré; lib. Vivès.* 1 vol. in-18 jésus, 360 p.

CARAYON (B.-P.-Auguste). Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus. T. XV et XVI. *Poitiers, Oudin, 1868.* In-8° de CIV-452 p.

CARRÉ de BUSSEROLLE. — Calendrier de la noblesse de la Touraine, du Maine et du Poitou, 1868. *Tours, imp. Ladevèze; lib. Georges Joubert.* 1 vol. in-18 de 472 p.

DUCRET (A.). Le Sylphe, 1re ballade. *Niort, Biscara-Féry* 9 p. In-4°. Net. 2 fr. 40

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Saint-Maixent, typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

# UN CORSAIRE ROCHELAIS

—

## GILLES PETIT.

La Rochelle, jadis l'une des plus importantes villes maritimes du royaume, n'a pas seulement donné naissance à de glorieux marins qui ont conquis leurs grades dans la marine de l'Etat : les Gabarets, les Chadeaux de la Clocheterie, les Nicolas de Voutron, Daniel Savary, l'amiral Duperré, auquel elle se dispose à élever une statue, etc., elle a été encore la patrie d'intrépides navigateurs dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms, et qui cependant ont les premiers et dès le XIII^e^ siècle pénétré jusque dans l'intérieur de l'Afrique par le Sénégal et la Gambie (1) et découvert, plusieurs années avant que Colomb eût abordé dans l'Amérique centrale, la terre du Labrador dans l'Amérique septentrionale; sans parler de la découverte d'une partie du Canada par le rival de Cartier, Jean Alfonse, qu'on appelait parfois le Rochelais parce qu'il habitait en effet La Rochelle, mais qui était réellement saintongeais, et qui dès 1542, affrontant les montagnes de glace cherchait au pôle Nord ce passage que l'on n'a pu trouver encore. Qui pourrait dire enfin le nombre si considérable d'audacieux corsaires dont La Rochelle

(1) Eugène Cauchy, *Droit maritime international*, t. I, p, 269, et Margry *Les navigations françaises*, p. 17.

(2) On lit dans la *Cosmographie universelle* de Thevet : « Quelques huict lieues de là, tirant toujours de la part du septentrion, vous apparoit une grande terre nommée Coutréal (Corteréal), descouverte l'an 1501 par un capitaine nommé Courtréal, Portugais de nation, *toutes fois que, quatorze ans auparavant, elle eust esté visitée par quelques capitaines Rochelois de la part du goulfe de Merosre, lesquels furent fort avant dans ledit goulfe.* »



Hosted by Google

fut le berceau, qui remplirent les mers de leurs terribles exploits et dont le nom ne leur a pas survécu. A peine se souvient-on de Macaing, de Foran, de Vacher, de la Caze, de Gargot, qui avait commencé même par être attaché à la marine royale. Ni Arcère, ni M. Rainguet, dans sa biographie saintongeaise, ni la grande biographie de Michaud ne font mention de Gilles Petit, dont une main amie, mais inconnue, a retracé la vie aventureuse en quelques pages inédites, qui offriraient, sans grand effort d'imagination, un véritable sujet de roman. Je voudrais, à l'aide de ces notes biographiques, écrites peu d'années après sa mort, et de quelques particularités tirées des *Annales de la Cour et de Paris*, essayer de tirer de l'oubli un nom qui eut un assez grand retentissement au temps de Louis XIV et d'esquisser les principaux traits d'une physionomie dont on ne saurait méconnaître l'originalité.

Gilles Petit était fils d'un huissier au siége de l'amirauté de La Rochelle, nommé Jean Petit. On ignore la date précise de sa naissance, mais elle dut à peu près concorder avec l'époque de l'entrée aux affaires du grand Colbert (1661), se disposant à rendre à la France le rang qui lui appartient dans le commerce maritime du monde dont elle était depuis longtemps déchue. La Rochelle eut une large part à l'immense impulsion qu'il donna à la marine marchande. C'est dans sa circonscription maritime qu'en 1665 fut fait le premier essai du système des classes, qui ne fut généralisé que trois ans après, en même temps qu'était établie dans cette ville l'une des deux intendances générales de la marine, confiée à Colbert du Terron, cousin du ministre. En 1669, elle devenait le siége de l'une de ces grandes compagnies fondées par Colbert, *la Compagnie du Nord,* dont le vaste commerce embrassait la Zélande, la Hollande, les côtes d'Allemagne, le Danemark, la mer Baltique, la Suède, la Norwège, la Moscovie, etc. Déjà la compagnie des Indes occidentales y avait un comptoir et des établissements, ainsi que la compagnie de Guinée ou de *Lassiente*, dont le but principal était la traite des nègres (1). La Rochelle avait

(1) En 1669 Colbert écrivait à Tersmitte et Pagès directeurs de la Com-

Hosted by Google

repris son ancienne activité commerciale (1) et sa prospérité; ses richesses lui eussent fait peut-être oublier ses anciens désastres si l'intolérance et les persécutions religieuses n'étaient venues attrister, avant de les ruiner et de les disperser dans le monde entier, ses nombreuses familles restées fidèles à leurs croyances calvinistes et arrêter par l'inquiétude et la crainte, l'essor de leurs entreprises et de leurs lointaines expéditions maritimes. Une autre cause plus générale et plus désastreuse, qui entrava le développement du commerce malgré les vues élevées et les heureuses conceptions de Colbert, fut le fléau de la guerre, dont les ravages s'étendirent sur les mers aussi bien que sur le continent. Dans la terrible guerre de six années contre la Hollande (1672-78), la marine marchande ne pouvait naviguer que sous la protection de la marine royale. De part et d'autre surgit alors une nuée de corsaires qui rivalisèrent d'intrépidité, mais aussi de déprédations, et Michelet a pu dire avec vérité : « L'éclat de nos corsaires illumina ces temps d'une gloire sinistre. » Nul doute que Petit n'ait commencé sa vie de marin dans ces luttes de condotierri de la mer, qui allaient si bien à son caractère énergique et aventureux. Des prises importantes purent dédommager les armateurs des bénéfices que leur eussent procuré de pacifiques expéditions, mais un coup plus terrible, parce qu'il était sans compensation, fut porté au commerce de La Rochelle, par les mesures vexatoires et spoliatrices d'abord, cruelles et barbares ensuite, qui y précédèrent et suivirent la révocation de l'édit de Nantes. L'arbitraire sous ses formes les

pagnie du Nord. « Sur le récit que j'ai eu l'honneur de faire au roy que les corsaires d'Alger avaient pris sur le vaisseau le *Saint-Louis*, appartenant au sr Pagès l'un de vous, *200 nègres* du Cap Vert, Sa Majesté a ordonné d'envoyer ses ordres à son consul d'Alger pour les réclamer en son nom. » (*Lettres etc. de Colbert*).

(1) Dans la requête présentée au roi en 1681 par les médecins catholiques pour priver leurs confrères protestants du droit d'exercer la médecine à La Rochelle, ils disaient : « Cette ville est une des plus considérables et des plus peuplées du royaume, et dans laquelle abordent des peuples de toutes les nations et de tous les endroits du monde, tant à cause du grand commerce que de la commodité du port..... »

Hosted by Google

plus iniques et les plus odieuses, les violences de toutes sortes, les confiscations, la démolition des temples, l'arrestation des pasteurs, les conversions forcées à l'aide d'une soldatesque effrénée y avaient devancé la révocation de l'édit. L'intendant Arnou de Vaucresson s'était montré le digne exécuteur des impitoyables instructions de Louvois. Aussi un très-grand nombre de Rochelais, *les plus considérables de la ville par la naissance, par le mérite et par les grands biens,* s'étaient-ils empressés de quitter la France et de passer à l'étranger. Effrayé de tant d'expatriations, Arnou, un mois avant l'édit, avait rendu une ordonnance qui interdisait, sous les peines les plus sévères, à tous protestants, autres que les ministres, de sortir de La Rochelle. Bientôt les galères et la mort furent prononcées contre les réformés qui se réuniraient pour prier et contre les gens de mer qui favoriseraient la fuite des émigrans.

C'est dans ces tristes jours (1686) que, marin distingué déjà, Gilles Petit, qui était catholique, s'éprit d'une vive passion pour la fille d'un orfèvre de Saint-Martin (île de Ré) nommé Bequet, d'une famille protestante profondément attachée à sa religion. Il demanda sa main, mais il lui fut répondu qu'on ne pouvait condescendre à ses vœux, tout partagés qu'ils fussent, qu'à la double condition qu'il renoncerait à sa religion et qu'il profiterait des facilités que lui donnait sa profession pour transporter hors du royaume et conduire en Hollande celle qu'il aimait ainsi que ses père et mère. L'amour de Petit l'emporta sur sa foi. Sans s'effrayer du danger de l'entreprise et des peines qui l'attendaient s'il était pris par l'un des navires armés qui croisaient sur les côtes, il acheta d'un négociant de La Rochelle, Gabriel Duprat, parent sans doute de Pierre Duprat, l'un des derniers ministres de La Rochelle, une barque de quarante tonneaux, en annonçant l'intention d'acheter des grains pour les transporter en Portugal où ils étaient fort chers. Manquant de ressources suffisantes, il détermina sa sœur Suzanne non-seulement à garantir au vendeur le prix du navire, mais encore à lui fournir l'argent dont il avait besoin pour cet achat de blé, la flattant d'un succès qui devait leur procurer à tous deux un bénéfice considérable. Il partit alors avec son navire pour Marans, où il fit

Hosted by Google

en effet l'acquisition d'une certaine quantité de blé. Profitant ensuite d'une nuit sombre, il se dirigea vers la rade de Saint-Martin, et fit embarquer mystérieusement sa fiancée et ses parents avec leurs objets les plus précieux. Il consentit même à recevoir à son bord huit ou dix autres familles de l'île de Ré. Ses mesures furent si bien prises qu'il réussit à tromper la vigilance des croiseurs, qui peut-être ne demandaient pas mieux que de ne rien voir, et ils arrivèrent bientôt à Amsterdam, où les avaient déjà précédés quatre à cinq cents réfugiés rochelais. Petit ne tarda pas à abjurer le catholicisme, et un pasteur consacra son union avec celle à laquelle il avait donné tant de gages de sa profonde affection.

Deux ans après, se formait contre la France la célèbre ligue d'Augsbourg, l'une des funestes conséquences de la révocation de l'édit de Nantes et qui entraîna bientôt Louis XIV à déclarer de nouveau la guerre à la Hollande. Ce fut une terrible épreuve pour la marine française de se trouver en face des deux grandes marines réunies de l'Angleterre et de la Hollande. Les corsaires jouèrent un rôle important dans cette formidable lutte. Sans les circonstances dans lesquelles il se trouva entraîné, peut-être Gilles Petit eût-il inscrit glorieusement son nom à côté de ceux des Jean-Bart, des du Guay-Trouin, des Forbin et autres. Malheureusement il se trouvait jeté au milieu des ennemis de la France et séparé désormais de sa patrie par sa nouvelle religion. L'activité de son esprit, ses aptitudes de marin, la nécessité peut-être, l'entraînèrent, si elles ne l'y obligèrent pas, à demander du service aux Etats-généraux, et grâce à l'intervention et à l'influence de ses compagnons d'infortune, il obtint le commandement d'une frégate de trente canons, avec laquelle, pendant plus de trois ans, il croisa dans nos pertuis et aux embouchures de la Garonne et de la Loire, où il fit un nombre considérable de prises, peut-être en combattant ses propres concitoyens. Dieu me garde d'excuser et de défendre ceux qui portent les armes contre leur patrie, mais le grand Schomberg et son fils, le marquis de Ruvigny comte de Galwey, presque rochelais par son mariage avec la sœur de Tallemant des Réaux, et tant d'autres n'étaient-ils pas comme lui parmi les ennemis

Hosted by Google

de la France ? et la responsabilité de ce douloureux spectacle ne doit-elle pas retomber de son poids terrible sur la tête de ceux qui avaient forcé tant de citoyens illustres, tant d'artisans habiles à chercher sur la terre étrangère la sécurité de leur personne et de leur conscience ?

Petit se rendit si redoutable que Louis XIV crut devoir donner les ordres les plus formels aux capitaines de ses vaisseaux pour le prendre mort ou vif, mais l'habile et intrépide marin réussit à défier toutes leurs poursuites. Rentré à Amsterdam, il eut la douleur de perdre sa femme, dont il n'avait point eu d'enfant. Cet évènement en lui permettant de revenir à la foi de ses pères, détruisait l'obstacle qui s'opposait à sa rentrée en France, et la promptitude de sa détermination démontre que ce n'était qu'à contre-cœur qu'il s'en était éloigné et avait combattu sous les drapeaux ennemis. Il se rendit à Mons, qui appartenait alors à la France. Les réglements obligeaient les hôteliers des villes frontières à faire connaître sans délai les noms de ceux qu'ils logeaient : Petit n'hésita pas à se nommer. Le gouverneur de Mons reconnut aussitôt l'un des *fugitifs français* plus spécialement signalés. Il s'empressa d'inviter sous les formes les plus polies le marin rochelais à le venir trouver et lui déclara qu'il ne voulait pas qu'il eût d'autre maison que la sienne jusqu'au moment où il aurait reçu les instructions du ministre de Pontchartrain, auquel il allait annoncer son retour. La réponse ne se fit pas attendre. Elle portait que le roi ordonnait de conduire immédiatement Petit à Paris sous bonne escorte, pour être enfermé à la Bastille comme prisonnier d'état. Je m'en étonne moins que de l'aveugle confiance avec laquelle le redoutable corsaire s'était livré sans sauf-conduit, sans aucune garantie. C'était assurément un titre très-choyé que celui de *nouveau-converti*, mais pouvait-il suffire pour faire oublier son passé ? Est-ce à ce titre ou à son mérite que Petit dut la faveur d'une pension exceptionnelle que le roi lui accorda pendant les premiers temps de sa captivité, mais qui ne lui fut pas continuée ? Ils durent être bien cruels pour son ardente activité ces longs jours de claustration, dont rien ne pouvait lui faire entrevoir le terme ! Il gémissait depuis plus de sept années dans

Hosted by Google

sa triste prison quand une heureuse inspiration lui fournit l'occasion de rendre un service signalé à son pays et d'acquérir par là des droits à son pardon. Profitant de son expérience et de la connaissance des lieux qu'il avait visités pendant ses longs vogages, il imagina que ce serait porter un rude coup à l'Espagne, qui était au nombre des nations coalisées contre la France, que de s'emparer de Carthagène, son riche entrepôt du Pérou. Il combina alors dans sa tête des moyens d'attaque qui lui parurent réunir toutes les conditoins de succès, mais il fallait les transcrire sur le papier, tracer des plans pour en faciliter l'intelligence et il manquait de tout ce qui lui était nécessaire pour écrire. Il en parla au gouverneur de la Bastille nommé Bezmau, homme dur et avare plus encore qu'ignorant, peu désireux peut-être de perdre un des plus importants de ses prisonniers qu'il appelait *ses pigeons*. Bezmau traita Petit de visionnaire et lui refusa sèchement le papier et l'encre qu'il demandait. Le malheureux prisonnier ne se découragea pas : il coupa les marges d'un livre qu'on avait laissé à sa disposition et composa de l'encre avec du charbon et de la suie. Par cet ingénieux moyen il réussit à déjouer le mauvais vouloir du gouverneur et à composer plusieurs mémoires dans lesquels étaient exposés son système pour attaquer et enlever Carthagène, et quelques vues nouvelles sur la marine, que lui avaient inspirées ses méditations et ses connaissances spéciales. Restait la difficulté de faire parvenir au ministre son travail, en présence des dispositions malveillantes de Bezmau. La Providence lui réservait la plus heureuse occasion. L'illustre Tourville fut appelé à la Bastille pour y faire l'essai de nouveaux canons. Informé de cette circonstance, Petit, après avoir fait un paquet de ses mémoires, l'attendit au passage et, passant le bras à travers les barreaux de la fenêtre de sa chambre, il jeta à ses pieds le paquet sur lequel reposait ses espérances de liberté. L'adresse portait : « à Monsieur de Tourville, pour affaires de grandes conséquences et de la marine, pour remettre à Monseigneur de Pontchartrain. » Bezmau voulut s'en emparer en disant que cela ne valait pas la peine d'occuper les moments du ministre, que ce n'était que *visions et vapeur d'un cerveau vuide :* mais Tour-

Hosted by Google

ville le lui réclama, et jetant les yeux du côté de la fenêtre d'où avait été jeté le paquet, il demanda quel était ce prisonnier. « Un renégat de La Rochelle, » répondit le gouverneur, sans le nommer. Tourville, qui n'ignorait pas la détention de Petit, ne douta pas que ce ne fût lui et dit que *puisque le paquet venait de si bon lieu*, il le remettrait lui-même à M. de Pontchartrain. Le ministre fut frappé des idées développées par le marin rochelais; il les communiqua à des officiers expérimentés, et le chef d'escadre Pointis ayant approuvé chaleureusement les plans du prisonnier, il fut chargé de leur exécution. Il forma une *escadre-corsaire*, c'est-à-dire formée de bâtiments du roi, équipés aux frais d'armateurs, et au mois d'août 1697, Carthagène fut emportée, livrant aux vainqueurs un immense butin d'or, d'argent et de pierreries, outre dix millions et plus pour les armateurs.

Malgré ce brillant succès, dû en grande partie (1) à l'initiative et aux instructions de Petit, le malheureux prisonnier ne fut cependant pas rendu immédiatement à la liberté. Trois fois on lui dépêcha le curé de la paroisse de Saint-Paul pour le questionner... *sur sa religion*, je le conçois, mais *sur son nom!* Comment, depuis sept ans et huit mois qu'il était enfermé à la Bastille, on ne le savait pas encore? *sur sa famille et son pays....* sans doute pour savoir si ses parents étaient bons catholiques. Petit déclara qu'il était catholique, et qu'il serait heureux de consacrer ses jours et son expérience de marin au service du roi, s'il l'en jugeait digne. Les portes de sa prison lui furent enfin ouvertes. Dès le lendemain il se présentait devant M. de Pontchartrain, dans son misérable accoutrement de prisonnier, que son complet dénuement ne lui avait pas permis de remplacer. Après s'être entretenu avec lui, le ministre lui prescrivit de se rendre à La Rochelle, où il recevrait ses ordres; et comme Petit lui représenta qu'il manquait d'argent pour faire la route, M. de

(1) « La prise de Carthagène en 1697 doit être attribuée en partie aux mémoires que donna Petit, rochelois, pour l'exécution de ce projet. » (*Annales de la cour et de Paris.*) « Toute l'Europe le sceu », ajoute l'auteur anonyme de la notice biographique.

Hosted by Google

Pontchartrain lui fit aussitôt compter 200 livres ; ce qui n'empêcha pas le rude marin d'entreprendre le voyage à pied. Une longue correspondance, après le retour de Petit à La Rochelle, s'établit entre le ministre et lui, si suivie qu'il recevait, dit son biographe, jusqu'à deux lettres par semaine de M. de Pontchartrain. Il fut invité à se rendre à Rochefort, où M. Begon, intendant de la marine, devait lui confier le commandement de la flûte *la Charente*. Prévenu sans doute contre l'ancien corsaire, dont il ne connaissait que trop les exploits passés, l'intendant, malgré les instructions ministérielles, le reçut fort mal. Petit se plaignit vivement à M. de Pontchartrain de l'accueil de M. Begon, en lui exposant en même temps l'état de détresse auquel il était réduit. Une dépêche du ministre lui prescrivit aussitôt de retourner à Rochefort et lui annonça que le roi avait ordonné qu'il recevrait 50 livres par mois pendant tout le temps de son service ; faveur d'autant plus grande que depuis assez longtemps toute solde était suspendue dans la marine. De nouvelles instructions avaient sans doute appris à l'intendant Begon qu'il s'était étrangement mépris sur le compte de celui qu'il avait reçu avec un si hautain dédain, car il l'accueillit cette seconde fois de la façon la plus empressée, et lui fit payer immédiatement et par avance son traitement du premier mois.

La paix de Ryswisck avait mis fin à la guerre de la ligue d'Augsbourg qui durait depuis huit ans, et les peuples épuisés l'avaient saluée comme la promesse d'un long repos, quand elle ne devait être qu'une trêve entre deux longues guerres. Ce fut sans doute une mission toute pacifique que Petit reçut pour l'Acadie, mais son ami paraît en avoir ignoré le but. A son retour, il alla rendre compte en personne de son expédition à M. de Pontchartrain, qui s'en montra si satisfait que, l'année suivante, il le renvoya dans les mêmes parages avec le même navire et le même traitement de faveur. En s'occupant des intérêts de l'Etat, Petit ne négligea pas les siens, paraît-il, car il rapporta de ce second voyage plus de 20,000 livres de bénéfice, qu'il alla dissiper à Paris avec cette imprévoyante prodigalité trop commune parmi les hommes de mer. Il fit dans la capitale un long séjour et quand sa bourse fut épuisée, il rentra à La

Hosted by Google

Rochelle. Depuis longtemps déjà avait éclaté cette interminable guerre de la succession d'Espagne qui remplit tristement la fin du règne de Louis XIV. La marine française s'était retrouvée de nouveau vis-à-vis des flottes anglo-bataves. Elle avait eu ses journées glorieuses, quelques brillants succès, mais le génie de Colbert n'était plus là pour réparer ses revers. Les corsaires n'en avaient pas moins continué à faire essuyer de grands dommages aux ennemis. Un riche négociant, d'origine hollandaise et depuis longtemps établi à La Rochelle, M. de Noordingh, consul du roi de Danemarck, proposa à Petit un armement pour aller s'emparer de l'île du Prince, dans le golfe de Saint-Laurent, au Canada. Heureux de revenir à son ancienne vie aventureuse, Petit accepta et partit bientôt sur un navire de 30 canons, accompagné d'une corvette. Il obtint un facile succès : à la sommation qu'il adressa au gouverneur de l'île du Prince, celui-ci, nommé Emmanuel Sauzé, au lieu de se défendre, trouva plus prudent de se réfugier dans les montagnes, où il fit transporter par des nègres ses objets les plus précieux. Après avoir canonné le fort, Petit s'en empara ainsi que de la ville. Il fit détacher de la porte les armes qui la décoraient et qui représentaient deux nègres avec un arc et un faisceau de flèches; trophée dont, à son retour, il fit don à sa sœur qui le garda longtemps dans la maison qu'elle possédait à Saint-Maurice. Il ordonna de transporter à bord de ses navires les canons du fort et les cloches de la ville, mais ce fut à peu près le seul butin qu'il retira de son expédition. Il ne suffisait pas même pour couvrir les frais de l'armement. Aussi Petit se décida-t-il à aller sur les côtes de Guinée pour y faire quelques prises. Ayant rencontré un navire Danois interlope, de 300 tonneaux, il l'attaqua et en fut bientôt maître. Il le trouva chargé de nègres et de poudre d'or. Pour se le faire adjuger régulièrement, il ordonna à Etienne Gravier, son parent, de le conduire à la plus prochaine colonie française, pendant qu'il continuerait ses courses. Effrayé par les propos des hommes de l'équipage, qui ne se cachaient pas de dire qu'ayant été pris sans commission, il ne pouvait manquer d'être pendu à son arrivée, le capitaine danois résolut d'échapper à cette mort honteuse par une vengeance terrible. Petit et Gravier, après avoir navigué

Hosted by Google

quelque temps de conserve, s'étaient séparés dans la soirée du 5 mai 1705. Le lendemain matin, les deux navires n'étaient encore qu'à une faible distance l'un de l'autre quand, profitant de ce qu'il n'était l'objet d'aucune surveillance, le capitaine Danois mit le feu aux poudres et fit sauter le navire, qui sombra aussitôt en engloutissant riche cargaison et équipage. Trois hommes de l'île de Ré, dont l'un s'appelait Desforges, parvinrent seuls, quoique à demi-brûlés, à se soutenir sur l'eau, accrochés à une cage à poule. Au bruit lointain de l'explosion, accompagné de tourbillons de fumée, Petit ne put douter de l'affreuse catastrophe; il s'empressa, en virant de bord, d'accourir sur le lieu du sinistre, mais il n'y put recueillir que les trois malheureux Rétais, qui lui apprirent la cause du désastre. Profondément accablé par cet évènement, il ne songea plus qu'à revenir à La Rochelle, où les armateurs, trompés dans leurs espérances, lui firent le plus froid accueil. L'intrépide corsaire en fut vivement blessé et conçut la pensée de quitter de nouveau sa patrie pour aller offrir ses services à l'ordre de Malte. En quel titre? Son biographe anonyme ne le dit pas et paraît manquer de renseignements sur cette dernière partie de sa vie. Chevalier, il ne pouvait pas l'être, n'ayant aucun titre de noblesse, mais il fut sans doute chargé du commandement de quelque navire de la marine de l'ordre pour combattre les infidèles et les corsaires d'Afrique. Petit ne revînt plus dans sa ville natale et sa famille ne fut même pas informée de l'époque de sa mort.

Cette vie agitée, si pleine d'incidents de bonne et de mauvaise fortune et à laquelle il n'a manqué peut-être que l'occasion pour que le nom de Petit prit place à côté de ceux de nos plus célèbres corsaires, ne méritait-elle pas un souvenir de ses concitoyens et une place plus ou moins grande dans notre biographie rochelaise?

E. Jourdan.

—

Hosted by Google

# DESCRIPTION
# DES RIVIÈRES DE FRANCE

*Par J.-B. Papire Le Masson*, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jonain (1)

—

## LA CHARENTE

—

C'est au bourg de *Chéronac*, paroisse du diocèse de Limoges, mais près de l'Angoumois, que naît la CHARENTE, un des fleuves les plus agréables et les plus beaux (de toute la France) (2). Elle est faible à sa source, mais bientôt grossie des eaux de plusieurs ruisseaux. Elle coule vers le nord jusqu'à *Civray*, ville du Poitou ; là, elle tourne au sud, puis vers l'ouest jusqu'à l'Océan, où elle se déverse par un canal médiocrement large, mais très-profond. Elle est fort poissonneuse : les carpes, les truites, les brochets, les lamproies, les ablettes, les poissons blancs, les anguilles et d'autres encore y abondent. Elle est encadrée de vertes prairies et de côteaux fertiles, qui charment la vue. Ceux qui sont plantés de vignes se couronnent chaque année de pampres et de raisins. La Charente embrasse plusieurs îles, riches de bois ou de prés.

(1) Suivie de corrections du texte par l'abbé Baudrand (1685), et de quelques remarques du traducteur.

(2) Addition de Delurbe.

Hosted by Google

Elle a des ponts en pierre, à *Sigolan,* à *Rochemaur,* à *Civray*, à *Thésé,* à *Condac.*

Une petite rivière, nommée la *Péruse*, sourd d'un lieu appelé *Trou-Gilbert,* traverse la paroisse de *Monjean*, qui appartient aux chanoines de Saint-Martial de Limoges, passe à *Londigny* et à *Genouillé*, nobles manoirs. Elle n'a qu'une lieue et demie de cours et se perd au bourg de *Saint-Martin du Clocher.* Elle coule chaque année durant les mois d'avril, mai et quelquefois une partie de juin, mais rarement et pas au-delà du 14e jour. Quand elle va reprendre, on le connaît en voyant l'eau jaillir avec force d'un puits rustique qui se trouve dans un pré au bas de la noble maison du *Breuil-aux-Vigers* ; ce puits déborde et forme à travers les prairies un courant, qui, par un coin de la forêt de *Ruffec*, se joint à la petite rivière du *Lyen*, près de cette ville, fait le tour du château seigneurial, sert divers moulins, arrose un clos spacieux et enfin, au-dessous du pont de *Condac*, se jette dans la Charente. Ce ruisseau abonde en poisson, anguilles, écrevisses et, ce qui vaut mieux, truites saumonnées.

Un endroit que l'on nomme *Champagne-Mouton*, fournit deux cours d'eau, qui s'appellent *l'Argent* et *l'Or.* Ils se réunissent et passent par la brèche d'une roche anciennement dénommée *Fosse du Loup*, près de l'abbaye de *Nanteuil en Vallée*, de l'ordre des Bénédictins, diocèse de Poitiers, fondation de Charlemagne. Une lieue plus loin, à *Poursac*, ils tombent dans la Charente, associés de nom comme d'effet sous l'appellation française d'*Argentor.*

Le sixième pont se trouve au bas du château de *Verteuil*, qui du haut d'un rocher domine la ville. Bientôt, la Charente passe entre les nobles demeures d'*Aunac* et de *Bayers*, une sur chaque rive ; puis au bourg de *Mansles*, où est le septième pont en pierre, à huit arches. C'est un site délicieux ; il appartient aux chanoines d'Angoulême. Près de Mansles, plusieurs ruisseaux viennent grossir la Charente, deux notamment, le *Son* et le *Sonnet.* L'un vient du couvent de *Cellefrouin*, ordre des Augustins ; l'autre de la paroisse dite *Beaulieu* et du noble et digne château de *Sansac.* Ils se réunissent sous

Hosted by Google

le pont de *Valence*, arrosent la paroisse de *Saint-Fronton* et s'écoulent dans la Charente. Ils nourissent quantité de truites délicates, des brochets, des poissons blancs, des brêmes et des écrevisses.

La petite *Bonvyre* descend du prieuré de *Chatelar*, ordre de Cluny, passe au pied de *Puyréau* et tombe dans la Charente.

La *Tardoire*, vient du Limousin par le château de *Montbron* et par celui de *La Rochefoucault*, forteresse remarquable sur son rocher, et se dirige vers la Charente. Entre les deux petites villes que nous venons de citer se trouve *Rancogne*, bourg assis sur une roche au bord de la Tardoire. Au-dessous sont de vastes caves naturelles où l'on entre par un passage étroit et où l'on ne voit à se conduire qu'au moyen de flambeaux, de lanternes ou de pailles allumées; mais alors on admire toutes sortes de figures et apparences d'hommes, de bêtes, de draperies, de colonnes et d'autres choses : spectacle curieux et délectable, dans ces enfoncements souterrains.

De Mansles, la Charente coule vers *Goé*, *Saint-Gratien*, *Château-Regnauld*, qui est sur un site élevé ; puis *Echoisy*, la *Terne*, *Ambérac* et *Marcillac*, dont le seigneur, environ l'an 1159, fit une donation à la communauté de Saint-Cybard, ayant alors Seguin pour abbé. De cet acte voici la teneur : « Gérard de Rancogne, fils d'Aymery surnommé l'heureux, voulant garantir de tout mauvais bruit sa mémoire, et pour le rachat de son âme, de celles des siens et de tous les fidèles à Christ, donne de son héritage, à la communauté du bienheureux Cybard, confesseur de Christ, toute la terre comprise entre les deux chemins, à partir du puits qui est devant la porte du château de Marcillac jusqu'au fleuve de Charente; ensemble toute l'eau de l'Etier; sur laquelle terre déjà, du conseil de mgr Guillaume, évêque d'Angoulême, et dudit Gérard, donateur, les moines de ladite communauté ont bâti une église à l'honneur de saint Michel, archange. »

Plus bas, la Charente arrose *Villerenouf* et *Montignac*, où elle a un pont de pierre, au-dessous duquel elle reçoit un petit ruisseau dont la source est un puits naturel dans la forêt voi-

Hosted by Google

sine de *Saint-Amant de Boixe,* de l'ordre des Bénédictins. Ce ruisseau est mentionné sous le nom de *Gave* par Rohon, évêque d'Angoulême, qui vivait sous les rois Robert et Henri Ier. Voici ses expressions : « Au nom de Dieu, je, Rohon, évêque d'Angoulême, du conseil de l'archidiacre Arnaud et de tous les clercs de Sainte-Mère Église, sous le siége de Saint-Pierre, fais donation de l'église de Sainte-Marie de Montignac et de la terre au-dessus, limitée par le chemin qui descend au *Gave* et par le *Gave* lui-même, jusqu'à la Charente et à la forêt *Donelle;* toute cette pente de mont, du sommet au fleuve, j'en fais don à Saint-Pierre et à Saint-Amant, pour y construire un monastère et y fonder une communauté qui persévère dans les louanges de Dieu. Je fais cette donation du consentement de Vebert, mon frère, à qui revenait cet héritage, sous mon honneur et dépendance. Moi donc Rohon, évêque, confirme cette charte de mes propres mains; avec le comte Guillaume, son épouse Gerberge, Audouin Geoffroy, l'archidiacre Arnault, Vebert et Pierre Vandrade, en présence de tout le peuple. »

La Charente passe à *Vars,* maison épiscopale, où est un pont de pierre, et reçoit près de là un petit ruisseau nommé le *Churet.*

Une autre petite rivière de l'Angoumois (1) vient de *Montbrun,* en Limousin, passe à *Jauvrillac,* en Périgord, à la petite ville de *Marton,* traverse les paroisses de *Chazelles,* et de *Saint-Constant,* jusqu'au lieu dit les *Ombrées,* et là, se perd dans un trou assez resserré; lorsqu'elle déborde, elle s'étend jusques dans la paroisse d'*Agris*, à un quart de lieue de la forêt de *Bracone,* où elle rencontre d'autres gouffres marécageux.

La Charente a aussi pour affluent la *Touvre,* qui sort de terre à deux milles d'Angoulême, belle ville, assise au sommet d'une colline et par conséquent dans un air très-pur. La *Touvre*, après quelques milles de cours, tombe dans la Charente au-dessous du pont de *Gondi.* C'est une rivière célébrée en français par nos poètes pour deux motifs, la beauté de ses rives et le nombre presque infini de cygnes qui les hantaient, ainsi que

(1) Le Bandiat. Trad.

Hosted by Google

sa surface, et que les guerres civiles en ont éloignés : effrayés par le bruit, décimés par le plomb, ils se sont exilés de cette antique et paisible demeure. Sidoine, liv. IX, épître 15, dit que l'*Aude*, fleuve de Narbonne, résonne de la voix de ses cygnes ; de même, un dicton vulgaire présente la *Touvre* « pavée de truites, lardée d'anguilles, bordée d'écrevisses et couverte de cygnes. » (En français, que Papire répète en latin). Clément, le poète de Cahors, dans son élégie sur la mort de Louise de Savoie, mère du roi François I^er^, parle ainsi de la *Touvre :*

« La pauvre Toulvre arrousant Angolesme
Ha son pavé de truites tout destruit,
Et sur son eau chantent de jour et nuit
Les cygnes blancs dont toute elle est couverte. »

Les détours du Méandre ont des cygnes chanteurs.

Paul Thomas, dans une sylve qu'il a publiée, fait de la *Touvre* cette heureuse description :

Assez haut dans les airs s'élève une colline
Dont le double sommet en deux courbes s'incline :
Tel le premier croissant du nocturne flambeau.
Dans la gorge, un vallon, étroit près du côteau,
Bientôt en s'éloignant se développe et s'ouvre :
Au fond, avec stupeur on voit jaillir la Touvre
De deux sources, qui n'ont ensemble qu'un seul nom,
Car l'une touche à l'autre et leur eau se confond ;
L'une et l'autre abondante en poissons, insondable,
D'étonnante fraîcheur, mais d'aspect dissemblable,
L'une, d'un cours muet, éternel, continu,
S'épanche, sans qu'aux yeux ce cours soit reconnu,
Et, semblant sommeiller, incapable de crime,
Fascine le regard par son bleuâtre abîme.
Plusieurs, au bout d'un câble, attachant un fort poids,
Ont prétendu sonder le gouffre : chaque fois,
Le plomb s'est enfoncé, s'est enfoncé sous l'onde
Sans rencontrer jamais de repos à la sonde.
L'autre source, tout près, à grand bruit, à grands flots,
Jaillit, comme par bonds, par immenses sanglots,

Hosted by Google

Quand l'humide soupir des profondeurs détonne
Et soulève en grondant le niveau qui bouillonne,
On croit ouïr en l'air la voix de l'ouragan
Qui d'échos en échos se répète en roulant;
La caverne gémit, le bois craint la tempête,
Et pénétré d'effroi, le voyageur s'arrête.

P. JONAIN.

*(A continuer).*

—

# ROLES SAINTONGEAIS

—

## ÉLECTION DE COGNAC

—

### CAPITATION DE 1745

*NOBLESSE*

Rolle de répartition fait par nous Charles-Amable-Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, les Belles Ruries et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de La Rochelle, de la capitation de la noblesse de l'Élection de Cognac, pour l'année mil sept cent quarante-cinq, ainsi qu'il suit :

VILLE DE COGNAC.

Le s[r] comte D'ARS.. . . . . 30 l.
Domestique. . . . . 2

Charles de Bremond, III[e] du nom, comte d'Ars, chevalier, sgr de La Garde-Merpins, Gimeux, Rochâve, Le Sollanson, etc., fit construire le château de La Garde, près Cognac, et mourut en 1765. Il était fils de Jean-Louis de Bremond, chevalier, marquis d'Ars, sgr de La Garde-Merpins, Angeac-Champagne, Coulonges, Rochâve, Gimeux, etc., capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Judith-Huberte de Sainte-Maure; se maria, 1725, à Suzanne-Adélaïde-Antoinette-Gabrielle-Scholastique de Bremond d'Ange-



Hosted by Google

liers, sa parente, fille de Jean-Louis de Bremond, chevalier, sgr de La Madeleine, Segonzac, Angeliers, etc., et de Marie-Madeleine de Montalembert; et en eut, entre autres enfants : 1° Charles de Bremond, marquis d'Ars, tué glorieusement (1761), à bord de la frégate l'*Opale* (Voir la notice de M. A. de Barthélemy, Nantes, 1866, chez Vincent Forest); 2° Madeleine de Bremond, née à Cognac, mariée (1760) au marquis de Verdelin, son parent; femme remarquable par son esprit, à laquelle M. Sainte-Beuve a consacré une étude historique. Elle fit creuser, dans la paroisse d'Ars, le premier canal de desséchement des marais du Né, canal qui existe encore et qui a longtemps porté le nom de Canal-Verdelin. — Le comte d'Ars figure sur le rôle de la ville de Cognac qu'il habitait sans doute alors, et où il avait, rue Verdelin, une maison qui est aujourd'hui celle de M. Planat de La Faye, député an corps législatif.

Le s[r] DUCOUREAU, père. . . . . 12
Domestique. . . . . 1

Le s[r] DU COUREAU, fils. . . . . 6
Domestique. . . . . 1

Ils appartenaient probablement à la famille Saunier du Couraud, dont était *Alexis*, convoqué au ban de Saintonge, en 1758. Cette famille avait pour auteur Jean Saunier, reçu maire de Cognac en 1666 (26 décembre) pour l'année 1667, et fut maintenue en 1699.

Le s[r] DUCHILLOU. . . . . 10
Domestique. . . . . 1

Faut-il lire *de Chillou?* Une famille noble de ce nom existait à Angoulême, au XVII[e] siècle. Elle possédait alors la seigneurie des Fontenelles (paroisse de Champniers) et serait sortie, d'après Vigier de la Pile, de l'échevinage d'Angoulême.

Le s[r] DE MONTALEMBERT-LA-CHAUDROUNE. . . »,5[s]

Sans doute pour La Chaudrolle, près Cognac, qui aura

Hosted by Google

été mal lu ou mal écrit? — Ce nom ne figure pas dans la généalogie de l'ancienne maison de Montalembert.

Le sr DE LA CHARTRIE, l'aîné. . . . . 3
Domestique. . . . . 1

Le sr GAY DE LA CHARTRIE, le jeune. . . . . 3
Domestique. . . . . 1

Ils descendaient de Pierre Gay, avocat du roi à Cognac en 1629, et maire de cette ville en 1650, qui par ses nombreux et signalés services, lors du siége de 1651, conquit avec honneur la noblesse héréditaire dont sa postérité a constamment joui depuis cette époque. Cette famille est encore représentée à Cognac par M. le docteur Gay de La Chartrie, marié à dlle Jaulin, et par son fils, aussi docteur-médecin. — Les deux cotisés ci-dessus devaient être fils de Jacques Gay, sgr de La Chartrie, et d'Elisabeth Vitel, et frères de Mathurine-Gertrude Gay, femme de Mathieu de Montalembert de Vaux, chevalier, sgr du Breuil. — François-Théodore Gay, écuyer, sgr des Fontenelles, portait : *d'or, au lion de sable.* (Arml 1696.)

La veuve du sr DU ROULLET. . . . . 4

Faut-il voir ici Marie de La Rochefoucauld d'Orbay, mariée avec Antoine Boisson, écuyer, sgr du Roullet en Angoumois, de Rochereau etc., conseiller et procureur du roi au présidial d'Angoulême, dont l'une des filles, Marie-Rose Boisson, dame du Roullet, apporta cette terre à son mari, Jacques-Alphée Goulard, chevalier, marquis de Vervans, qu'elle épousa en 1700? — Les Green de Saint-Marsault étaient aussi sgrs du Roullet (en Aunis) et avaient des alliances du côté de Cognac.

La veuve du sr HUON et son fils. . . . . 10
Domestique. . . . . 1

Le sr GUILLET DE SAINT-MARTIN. . . . . 5

Cette famille comptait trois de ses membres parmi

Hosted by Google

les électeurs de la noblesse d'Angoumois en 1789 : 1° M. Guillet du Plessis, de Cognac; 2° Philippe Guillet, conseiller du roi et son avocat honoraire en la sénéchaussée de Cognac, sgr de Saint-Martin; 3° N. Guillet de Fontenelle, sgr de Fontenelle. Nous pensons que les deux derniers représentants du nom ont été : M. Jean-Augustin Guillet de Fontenelle, décédé célibataire, à La Fontenelle (en Merpins), le 16 janvier 1856, âgé de 68 ans; et M. Emmanuel-Augustin Guillet de Planteroche, ancien membre du conseil général de la Charente, etc., mort à Saint-Martin, près Cognac, en 1865, à l'âge de 74 ans, sans postérité, sa fille, mariée à M. Alphonse de Perry, étant décédée elle-même en 1864, sans laisser d'enfans.

Le sr DE MONTALEMBERT DE LA VIGERIE. . . . 10
Domestique. . . . . 1

Jacob de Montalembert, chevalier, sgr de Maumont, La Vigerie, etc., né en 1672, mort en 1751, marié, 1705, à Marie-Jeanne Vigier, dame de La Vigerie, fille de *Théophile*, chevalier, sgr de La Vigerie, capitaine de vaisseau, et de Marguerite Audier. Il était fils de Pierre de Montalembert, chevalier, sgr de Vaux, etc., et de Jeanne de Sarragan, et fut père de Marc-René, marquis de Montalembert, sgr de Maumont, La Vigerie, etc., célèbre ingénieur militaire, l'un des hommes les plus marquants qu'ait produits l'Angoumois, né à Angoulême en 1714, et mort à Paris en 1800, doyen des généraux français et des membres de l'Académie des sciences.

CHERVES.

Le sr CHEVALIER DE FONTAULIÈRE. . . . . 2

Appartenait-il à la famille Chevalier de Villemorin, sortie de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély?

SAINT-SULPICE.

Le sr BADIFFE DE VAUJOMBE. . . . . 1

Famille qui, d'après Laîné, aurait été anoblie par

Hosted by Google

Louis XIV, en la personne de Jacques Badiffe, en 1644.

Le sr TISSON, l'aîné. . . . . 6

Il faut lire probablement Tison ou Tizon.

La de ve DE CURZAY . . . . . 2

Peut-être Marie-Anne de Lastre, mariée (1720) à Jean de Curzay, sgr de Saint-André, dont elle eut Simon de Curzay, aussi sgr de Saint-André, marié (1755) à Marie Béraud du Pérou.

BOURG-CHARENTE.

La ve du sr RAMBAUD, seigneur de Bourg-Charente. . 20
Domestiques . . . . . 2

A cette famille doit appartenir M. Louis Rambaud de La Roque, propriétaire à Bassac, membre du conseil général de la Charente pour le canton de Jarnac. — On trouve aussi trois électeurs du nom de Rambaud, convoqués à l'assemblée de la noblesse d'Angoumois en 1789 : Rambaud de Torsac, capitaine au régiment Royal de la marine ; Rambaud de Maillou, son frère, lieutenant-colonel au régiment de Vexin, sgr de Saint-Saturnin ; et Mathurin de Maillou, capitaine au régiment de Rouergue, sgr des Brunelières.

PUYPEROU ET BOISREDON.

Le sr CHASZOT . . . . . 15
Domestiques . . . . . 2

Serait-ce pour Chazeau? Louis de Chazeau, sieur de La Reynie, était maire d'Angoulême en 1676.

JARNAC.

M. le comte DE JARNAC . . . . . 66
Domestiques . . . . . 6

Charles-Annibal de Rohan-Chabot, né en 1687, co-

Hosted by Google

lonel d'un régiment d'infanterie de son nom en 1710, mort en 1762, fut comte de Jarnac par sa femme : Henriette-Charlotte Chabot, dame-comtesse de Jarnac, fille et unique héritière de Guy-Henri Chabot, comte de Jarnac,. et de Charlotte-Armande de Rohan, qu'il avait épousée en 1715 et dont il n'eut point de postérité. Après la mort d'*Henriette-Charlotte*, 1769, le comté de Jarnac passa par substitution à divers membres de la famille Chabot. *Charles-Annibal* était le 3e fils de Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, et de Marie - Elisabeth - Catherine du Bec-Crespin de Grimaldy.

La de DE LA CHARLONNIE . . . . . 5
Domestique. . . . . 1

La famille de La Charlonie, à laquelle appartenait *Gabriel*, écuyer, sr de *Nohère*, conseiller du roi, juge-prévost d'Angoulême, neveu de l'historien Corlieu, et auteur lui-même d'une histoire des évêques d'Angoulême, occupa un rang distingué dans la municipalité de cette ville dès 1578, et compte encore des représentants, entre autres, M. de La Charlonie qui habite Piedgelé, près d'Angoulême.

Le sr DEFFAUT . . . . . 3
Domestique. . . . . 1

Ce nom doit être défiguré. Il faut peut-être lire Les Deffends. — On trouve un électeur du nom de La Faud de Chabrignac, en 1789. — Le Défend paraît avoir appartenu à la famille Laisné.

BOUTTEVILLE.

Le sr de ROCHEMONT. . . . . 3
Domestique. . . . . 1

Il devait être fils (si ce n'était lui-même) de Clément Boisson, écuyer, sgr de Rochemont, marié à N. Fé de Ségeville, et fils d'autre Clément Boisson, écuyer, sgr de Birac, et de N. Thomas. Cette famille qui a produit un

Hosted by Google

maire d'Angoulême en 1642 (Jean Boisson, sr de Bussac), était encore représentée à l'assemblé de la noblesse (1789), par N. Boisson de Rochemont, colonel de dragons.

Le sr ORRY DE CAILLAUDIÈRE . . . . . 3
Domestique. . . . . 1

BONNEUIL.

Le sr DE BONNEUIL . . . . . 6
Domestique. . . . . 1

Le sr DE SAINT-GEORGES . . . . . 6
Domestique. . . . . 1

GONDEVILLE.

Le sr DE GONDEVILLE. . . . . 10
Domestique. . . . . 1

Sans doute Philippe Laisné, sgr de Gondeville, fils d'Isaac Laisné, chevalier, sgr de Nanclas, mort lieutenant-général des armées du roi, après 1704, et de Françoise Laisné de Gondeville.

Le sr DE NANCLARS . . . . . 15
Domestique. . . . . 1

Devait être également de la famille Laisné de Nanclas qui était représentée en Angoumois (1789) dans la branche de Chevallon et du Pont-d'Herpe.—Un M. Laisné de la Couronne habitait la ville de Cognac (1866).

LIGNIÈRES.

Le sr RENOUARD D'ARMELLE . . . . . 20
Domestique. . . . . 2

Nous ignorons si cette famille, maintenue en 1667, existe encore.

Hosted by Google

Le sr DE LA MAGDELEINE, père . . . . . 20
Domestiques. . . . . 2

Le sr DE LA MAGDELEINE, fils. . . . . 15
Domestique. . . . . 2

La de comtesse DE PLATS. . . . . 15
Domestique. . . . . 2

Famille ancienne et distinguée qui semble s'être éteinte dans celle de Robinet de Plats, qui habite encore l'Angoumois. De Plas, évêque de Périgueux, portait : *D'argent, à 3 jumelles de gueules, posées en bande.*

CRITEUIL.

Le sr BERNARD DE LUCHET . . . . . 12
Domestiques . . . . . 2

Famille qui paraît sortie de l'échevinage d'Angoulême.

MAREUIL.

Le sr DE BONDEVILLE. . . . . 20
Domestiques . . . . . 2

NERCILLAC.

Le sr DE ROMMEFORT. . . . . 10
Domestique . . . . . 1

Probablement des Deschamps de Romefort et de La Chalousie, qui votent avec la noblesse d'Angoumois en 1789. — On trouve aussi Jean-Gaspard Pandin, chevalier, sgr de Romefort, etc., marié 1738, à Marie-Elisabeth-Henriette Green de Saint-Marsault, et décédé en 1766. Son père, Charles Pandin, sgr de Romefort, avait servi au ban d'Angoumois en 1702.

Hosted by Google

VAUX.

Le sr DE MONTALEMBERT DE VAUX. . . . . 20
Domestique. . . . . 2

*Jean*, marquis de Montalembert de Vaux, chevalier, sgr du Breuil, etc., marié (1724) à Jeanne de Montalembert, sa cousine germaine, dame de Vaux et de Plaisac, fille de *Pierre*, chevalier, sgr de Vaux et de Plaisac, et de Françoise-Angélique Poussard-d'Anguitard. Il était fils de Mathieu de Montalembert, sgr du Breuil, et de Mathurine Gay de la Chartrie, et fut l'aïeul de Jeanne-Marie de Montalembert, la dernière de ce rameau des seigneurs de Vaux, mariée à Joseph Couturier de Fournoue, dont elle eut un fils qui fut autorisé, par ordonnance royale (1814), à ajouter à son nom celui de Montalembert.

SIGOGNE.

Le sr DE L'ETANG DU VIVIER. . . . . 15
Domestiques. . . . . 2

Sans doute Jean-René de Lestang, sgr de Rulle, de Sigogne et du Vivier, né en 1720, et marié à Marie-Anne de Lestang. Il était fils de *Pierre*, sgr de Rulle, qui commanda la noblesse d'Angoumois en 1702, et de Jacquette du Puy, et fut père de Jean-César de Lestang, marquis de Rulle, chevau-léger de la garde du roi, marié (1776) à Elisabeth de Magne. — Famille représentée en Angoumois dans la branche de Rulle, et en Poitou dans la branche de Ringère.

L'ENCLAVE DE FLEURAC.

Le sr DE FLEURAC. . . . . 10
Domestique. . . . . 2

CHASSORS.

Les dlles DE BRETAUVILLE. . . . . 6
Domestique. . . . . 1

Hosted by Google

Bonnefoy de Bretauville, famille qui était encore représentée en 1789, aux assemblées électorales de la Saintonge et de l'Angoumois.

SAINT-PALAIS.

La d^lle DE LADOURVILLE. . . . . 5

La Dourville appartenait en 1626 aux Laisné.

CHATEAUNEUF.

Le s^r FÉ DE VEILLARD. . . . . 3

Domestique. . . . . 1

La famille Fé de Boisragon, de Ségeville, etc., qui avait pour auteurs : Jean Fé, s^r de Boisragon, maire d'Angoulême en 1690, et Philippe Fé, maire de Cognac en 1661, comptait encore plusieurs représentants en 1789; mais nous la croyons éteinte de nos jours.

Le s^r DE FAYOLLE. . . . . 8

Domestique. . . . . 1

MOULIDARS.

Le s^r DELARTIGE. . . . . 50

Domestiques. . . . . 2

Peut-être Jacques Le Meunier, sgr de Lartige, etc., marié à N. Chérade, fille d'*Etienne*, lieutenant-général du présidial d'Angoulême. — Famille représentée en 1789.

Le s^r MÉHÉE. . . . . 1

CHAMPOUILLON (CHAMP-MILLON.)

Le s^r PONTEVIN. . . . . 1

Evidemment pour Pontlevin, de la famille des Guy, sgrs de Pontlevin, en la paroisse de Champmillon.

Hosted by Google

SAINT-ESTÈPHE.

La v^e^ du s^r^ LAMBERT DES ANDREAUX et son fils. 20
Domestiques. . . . . 2

Issue de François Lambert, avocat du roi en 1618, cette famille était représentée à l'assemblée électorale de 1789.

MOSNAC.

Le s^r^ DE SAINT-HERMINE. . . . . 10
Domestique. . . . . 1

Ce doit-être Hélie de Sainte-Hermine, chevalier, sgr de La Barrière, mort en 1768, et marié à Madeleine Fé de Boisragon dont descendent MM. de Sainte-Hermine aujourd'hui existants. Il était fils de *César*, chevalier, sgr de Saint-Laurent et de La Barrière, et de Marie Le Grand des Gallois. — La Barrière, en la paroisse de Mosnac.

VERDILLE.

Le s^r^ DE LAPORTE DE LESTRADE. . . . . 15
Domestiques. . . . . 2

Sans doute N. de La Porte, écuyer, sgr d'Estrades, marié à N. Broussard que l'on croit fille de Bertrand Broussard, écuyer, sgr de Fontmarais, gentilhomme de la vénerie du roi, et d'Elisabeth de Jansen ; à moins pourtant que ce ne soit son fils, Jacques de La Porte, écuyer, sgr d'Estrades, né vers 1729, à Estrades (paroisse de Verdille), marié à Cognac, avec Marie-Julie Lériget de Château-Gaillard, mort en 1811, à l'âge de 82 ans, laissant entre autres enfants : Henri-Gaspard de La Porte d'Estrades, né en 1760, émigré, chevalier de Saint-Louis, conseiller de préfecture à Angoulême en 1815, marié 2 fois, 1° (1782) à Marie-Félicité de Livenne ; 2° (1821) à Marguerite Barbot de La Trésorière.

Hosted by Google

L'ENCLAVE DU TEMPLE.

Le sr DE MONBRON, fils. . . . . 0,5s

Serait-ce Etienne-Adrien Chérade, lieutenant-général au présidial d'Angoulême ? Le chiffre de sa cotisation ne permet guère de le supposer. Cette famille est représentée non-seulement à La Rochelle, mais encore dans le département de la Haute-Vienne.

SAINT-AMANT DE NOIRE.

La ve du sr FRANÇOIS LAISNÉ DE BAUCAIRE. . . 2

Le sr DE FONGUYON. . . . . 45
Domestiques. . . . . 2

Marc-René Gandillaud, sgr de Fonguyon, marié (1711) à Julie Vigier de La Vigerie, ou leur fils N. Gandillaud, marié à N. Cosson ? Ce dernier était frère d'Elisabeth Gandillaud, mariée à Hélie-Jean des Ruaux, sgr de Rouffiac, brigadier des armées du roi en 1747.

On trouve plus tard (1789) Jean et Pierre Poitevin, qualifiés sgrs de Fontguyon. Ils étaient directeurs généraux des fonderies du roi à Strasbourg. Ce nom était encore représenté, il y a quelques années, en Angoumois, notamment par mr de Fontguyon qui habitait alors Gadmoulin, près Cognac.

CHARMANT-JULLACQUET (JUILLAGUET).

La ve du sr VILLAUTRAY. . . . . 6

Il faut lire évidemment Villoutreys, de la branche de la Diville, famille issue d'Etienne de Villoutreys, maire d'Angoulême en 1588, et qui est sans doute la même que celle représentée à Paris.

Hosted by Google

FOUQUEURES.

Le sr DE BARBEZIÈRE DE LA TALONNERIE. . . 10
Domestique. . . . . 1

Est-ce Charles de Barbezières, chevalier, sgr de La Tallonnière, marié (1705) à Marie-Jeanne Chasteigner de Rouvre, ou son fils, *Charles-Antoine*, sgr de La Talonnière et de La Chapelle-Marcillac, officier au régiment de Pons, qui épousa (1735) Marie de Livenne de La Chapelle?

ANGEAC, SAINT-AMANT ET GRAVES.

La veuve du sr THIOULLET, gentilhomme au bec des corbins. . . . . 20
Domestique. . . . . 2

Somme totale du présent rolle, six cent soixante-seize livres dix sols.. . . . . 676,10s
Deux sols pour livre, soixante-sept livres treize sols 67,13s

744, 3s

Au payement desquelles somme principale et deux sols pour livre seront les dénommés au présent Rolle contraints par les voyes et dans les termes portés par la déclaration du roy du mois de mars mil sept cent deux, entre les mains du receveur des tailles de ladite Élection de Cognac en exercice l'année prochaine mil sept cent quarante-cinq. Fait à la Rochelle, le quinze novembre mil sept cent quarante-quatre.

*Signé :* BARENTIN.

Hosted by Google

# ÉLECTION DE COGNAC

—

## CAPITATION DE 1745

—

*PRIVILÉGIÉS*

—

Rolle de répartition fait par nous Charles-Amable-Honoré Barantin, chevalier, seigneur d'Hardilliers, les Belles Ruries et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des Requêtes ordinaire de son hôtel et intendant de Justice, Police et Finances en la Généralité de La Rochelle, de la capitation des privilégiés de l'Election de Cognac pour l'année prochaine mil sept cent quarante-cinq, ainsi qu'il suit:

### OFFICIERS DU SIÉGE.

Le s[r] FÉ, lieutenant-général. . . . . 60 l.

Domestiques. . . . . 2

Suivant Lainé *(Nobiliaire de La Rochelle)* cette famille était divisée en 2 branches : 1° celle des Fé de Saint-Marin (Saint-Martin?) et de Ségeville, issue de *Philippe*, président en l'Élection de Cognac, maire de cette ville en 1661 ; 2° celle des Fé de Boisragon, issue de *Jean*, échevin d'Angoulême en 1686, maire en 1690 et 1692, pourvu de la noblesse comme s'il avait exercé trois ans, (dit Sanson), et marié (suivant Vigier de La Pile) à d[lle] de L'Étoile dont entre autres enfants il eut Jean-Louis Fé, sgr de Fondenis, etc., lieutenant-particulier du présidial d'Angoulême, marié à d[lle] Rambaud. — Ces deux branches auraient été maintenues nobles en 1699.

Hosted by Google

La veuve du sr ALLENET. . . . . 5
Domestiques. . . . . 1

Le sr RAMBAUD, lieutenant-particulier. . . . . 30
Domestiques. . . . . 2

Le sr ALLENET, lieutenant-criminel. . . . . 15
Domestiques. . . . . 1

Ce doit être Jacques Allenet, sgr de Guisdon, qui fut aussi maire de Cognac, et qui descendait de Jean Allenet, bourgeois et l'un des échevins de cette ville lors du siége de 1651.

Le sr PELUCHON, assesseur. . . . . 40
Domestiques. . . . . 2

De la famille Pelluchon des Touches.

Le sr MESNARD, conseiller. . . . . 20
Domestiques. . . . . 1

Peut-être de la famille de Jean Mesnard, maire d'Angoulême, décédé en 1741?

La veuve du sr BOUCHER, assesseur. . . . . 3
Domestiques. . . . . 2

Le sr GUILLET, avocat du roy. . . . . 30
Domestiques. . . . . 1

Évidemment de la même famille que les Guillet de Saint-Martin.

Le sr FOUQUES, procureur du roi. . . . . 30
Domestiques. . . . . 2

La veuve du sr VACHER, avocat du roy. . . . . 6
Domestiques. . . . . 1

Hosted by Google

Le s[r] GUILLET, greffier. . . . . 20
Domestiques. . . . . 1

La veuve du s[r] FÉ, lieutenant-général. . . . . 6
Domestiques. . . . . 1

OFFICIERS DE L'ÉLECTION.

Le s[r] FÉ DUTILLET, président. . . . . 30
Domestiques. . . . . 1

Le s[r] GUILLET, lieutenant. . . . . 30
Domestiques. . . . . 1

Le s[r] DEXMIER, élu. . . . . 30
Domestiques. . . . . 1

François Dexmier, s[r] de Bellaire, cons[r] du roy en l'Élection de Cognac, et Louis Dexmier, cons[r] du roy, lieutenant-criminel de Cognac, portaient : *d'argent, à la croix ancrée de gueules.* (Armorial 1696).

Le s[r] RANCUREAU, élu. . . . . 30
Domestiques. . . . . 1
Le s[r] CHABOT. . . . . 30
Domestiques. . . . . 1

Jean Chabot, marié à Cognac (1702) à Marguerite Perrin, fille de Jacques Perrin, s[r] de Boussac, conseiller en l'Élection, qui constitua en dot à sa fille sa charge de conseiller-élu en ladite Élection de Cognac, et s'en démit en faveur de son gendre. Jean Chabot fut maire de Cognac en 1722, acheta (1752) une charge de secrétaire du roi à Bordeaux, et mourut âgé de 82 ans en 1765. Il était fils d'Isaac Chabot, sgr de Boisfort, et de Sylvie Régnier, et eut entre autres enfants : Jean Chabot, écuyer, sgr du Breuil, qualifié (1746) lieutenant-général de police de la ville de Cognac, charge qui lui fut cédée, dans l'intervalle de 1744-1746, par son beau-frère Jean

Hosted by Google

Baptiste Perrin, marié à Marguerite Chabot, sa sœur. — Cette famille qui a comparu aux assemblées électorales de la noblesse de la sénéchaussée d'Angoumois (1789), compte plusieurs représentants dans les branches de Jouhé, de Lussay et de Bouin. Elle porte : *d'azur, à 2 chabots d'argent posés en fasce, celui du chef regardant à dextre, et celui de la pointe à sénestre.*

La veuve du sr VITEL, procureur du roy. . . . . 10

Le sr VITEL, procureur du roi. . . . . 30
Domestiques. . . . . 1

La veuve du sr DE LA RICHARDIÈRE, greffier. . . . 10

Le sr DE LA RICHARDIÈRE, greffier. . . . . 15
Domestiques. . . . . 1

Le sr DEXMIER DE LA GROIX, receveur des tailles. . 100
Domestiques. . . . . 4

Le sr BERTRAND DE PUYRAIMOND, receveur des tailles. . . . . 100
Domestiques. . . . . 4

La veuve du sr DEXMIER, greffier de l'Élection. . . . 9
Domestiques. . . . . 1

OFFICIERS DU CORPS DE VILLE.

Le sr PETIT, maire. . . . . 5

Le sr POIRIER, échevin. . . . . 10
Domestiques. . . . . 1

En 1758, Jean-Nicolas Poirier, écuyer, sieur de Villevert, receveur des octrois de la ville de Cognac, plaide contre le prieur de Saint-Rémy de Merpins au sujet d'un droit de champart et d'agrier réclamé par ce dernier sur le domaine de Villevert sis en la paroisse dudit Merpins.



Hosted by Google

Le sr PERRIN DE BOUSSAC.. . . . . 10
Domestiques. . . . . 1

Peut-être Jean-Baptiste Perrin, qui fut lieutenant-général de la ville de Cognac, et qui épousa, comme on l'a déjà vu plus haut, Marguerite Chabot, sa parente. — La famille Perrin de Boussac est représentée par deux frères : M. Perrin, aîné, qui habite Cognac, et M. Adolphe Perrin, domicilié à Tonnay-Charente.

OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS.

Le sr NADAUD DE BELLEJOYE, garde marteau. . 8
Domestiques. . . . . 1

Pouvait appartenir aux Nadaud de Neuillac?

Le sr COTHU, procureur du roy. . . . . 8
Domestiques. . . . . 1
Le sr DEXMIER, receveur particulier. . . . . 10

Somme totale du présent rolle, sept cent quatre-vingt-neuf livres. . . . . 789 l.
Deux sols pour livre, soixante-dix-huit, dix-huit sols. . . . . 78l, 18s

867l, 18s

Au payement desquelles sommes principales et deux sols pour livres, seront les dénommés au présent rolle contraints et par les voies et dans les termes portés par la déclaration du roy, du mois de mars 1702, entre les mains du receveur des tailles de ladite Élection de Cognac en exercice l'année prochaine mil sept cent quarante-cinq. Fait à la Rochelle, le premier décembre mil sept cent quarante-quatre.

TH. DE B. A.

Hosted by Google

# DEUX LETTRES INÉDITES DU DUC D'UZÈS

GOUVERNEUR DE SAINTONGE ET D'ANGOUMOIS.

—

Les remarquables travaux qui ont paru dans ces derniers temps sur les maisons de ville de Saintes et de Niort me déterminent à publier dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* deux lettres inédites de Louis de Crussol, duc d'Uzès, gouverneur des provinces de Saintonge et d'Angoumois, relatives à l'administration municipale de la ville de Saintes, lors de la création des maires perpétuels. Ces lettres ne nous sont point parvenues en original; ce sont des copies faites vraisemblablement par le secrétaire du duc et conservées dans le trésor du château de Montausier, d'où elles ont été rapportées avec les autres papiers de famille aux archives départementales de la Charente, par suite de la saisie révolutionnaire. Elles me paraissent offrir un véritable intérêt, d'abord parce qu'elles traitent d'un point particulier de l'histoire municipale à une époque où la royauté portait une grave atteinte aux libertés communales en créant des maires en titre d'office, et en second lieu parce qu'elles établissent sans détour la doctrine de l'autorité telle qu'on l'entendait sous le gouvernement de Louis XIV. — Que devait-il rester des vieilles franchises de nos communes, lorsqu'un agent royal répondait aux observations d'un maire par l'expression impérieuse de son sentiment particulier et par un terrible « *je le veux* » qui ne pouvait permettre de réplique!

G. Babinet de Rencogne.

Hosted by Google

## Réponse de mgr le duc d'uzès au maire de xaintes, m. renaudet.

### I.

*A Paris ce 6 avril 1693.*

Depuis la lettre que vous m'avés écritte du 14e du mois dernier, M. le comte de Marsan m'a donné le mémoire que vous ou votre conseil luy avés envoyé touchant l'exercice de sous-maire de Xaintes. J'ay scû aussy, Monsieur, tous les mouvements que vous avés faits sur ce sujet, du côté de M. de Bezons et de M. de Pontchartrain, qui ne sont pas de trop bonnes marques de l'obéissance que vous me devés et dont vous m'assurés par vos lettres. Quoique je sache que vous êtes fort jeune et sans expérience, je vois bien qu'il vaudroit encore mieux que vous agissiés de votre chef que d'écouter et de suivre les conseils de gens aussy remuans et aussy inquiets que ceux qui vous conseillent, dont il est seur que vous ne vous trouverés pas bien par la suitte. Je scay mieux que vous ce que c'est que votre nouvelle charge de maire de Xaintes et les intentions du roy et de son conseil là dessus, et personne n'a plus de zelle que j'en ay pour faire exécuter les ordres de Sa Majesté en toutes occasions préférablement à toutes choses; mais comme en qualité de gouverneur je commande aux lieutenans de roy et aux majors qui sont des officiers créés par Sa Majesté et supérieurs aux maires, vous ne douttés pas que pour estre maire perpétuel vous ne soyés aussy soumis à mes ordres que ceux qui vous ont précédé et que je n'aye la même autorité qu'auparavant sur toute la maison de ville comme sur la ville et la province, puisque c'est à moy de répondre de tous ceux qui y ont la moindre autorité sous moy et à les approuver ou désapprouver comme je le jugeray à propos pour le service du roy. Sur ce pied là vous jugés bien que mon pouvoir s'estend au moins sur le choix d'un sous-maire, et que quand M. Guillemin n'auroit pas en sa faveur les statuts de votre maison de ville, qui subsistent toujours égallement, je pourrois le choisir pour exercer cet employ, si je l'en jugeois plus capable qu'un autre et que je trouvasse qu'il fût à propos pour le service du roy. Puisque le sous-maire ne peut rien faire qu'en l'absence du maire, cette charge ne peut donner aucune atteinte à la votre, outre que je ne prétends point que la sous-mairrie soit toujours

Hosted by Google

exercée par le même et qu'on en nommera un autre quand je le trouveray à propos. L'arrest du conseil d'État du Roy qui ordonne que les premiers échevins feront la fonction de maire en attendant que Sa Majesté y ait autrement pourveu et que vous interprétés en votre faveur n'a plus de lieu depuis que vous êtes reçeu maire et ne donne aucun droit aux premiers échevins à l'égard de la sous-mairrie, n'en étant fait aucune mention dans ledit arrest; il n'y a d'autres changemens dans les maisons de ville si ce n'est que les maires qui changeoient autrefois sont à présent perpétuels : tout le reste demeure dans le même état qu'auparavant, et comme les statuts de votre maison de ville portent que le maire qui sortira de charge exercera celle de sous-maire, c'est M. Guillemin qui la doit exercer préférablement à tout autre, puisqu'il n'y a point d'incompatibilité entre l'exercice de cette charge et celle de commissaire qu'il a acquise, étant permis par la déclaration du roy aux maires mêmes d'être commissaires et maires tout ensemble et en y ayant plusieurs qui le sont actuellement. Vous voyés bien par là que je suis aussi bien instruit que vous de vos droits et que votre conseil vous avoit entretenu dans des visions qui ne peuvent pas subsister. Mais puisque j'ay bien voulu prendre la peine de vous faire cette leçon sur votre devoir, je vous conseille d'en profiter et soit de votre chef ou par conseil de ne vous aviser plus de me faire aucunes difficultés ny de résister à mes ordres qui sont toujours pour le bien du service du roy et du public, car si vous persévériés dans cet esprit de rébellion et de désobéissance, je saurois fort bien vous redresser et vous n'y trouveriés pas votre compte; mais comme vous êtes jeune, il faut espérer que vous vous corrigerés et que vous me donnerés lieu d'être content de vous. J'en seray bien aise par l'inclination que j'ay de faire plaisir et par l'envie que j'aurois de vous en faire lorsque vous m'y obligerés par votre conduite.

—

COPIE D'UNE AUTRE LETTRE DE MGR LE DUC EN RÉPONSE A M. LE MAIRE DE XAINTES.

II.

*A Paris ce 28 avril 1693.*

Depuis la dernière lettre que vous m'avés écrite du 9e de ce mois,

Hosted by Google

vous en devés avoir reçeu une de moy sur le même sujet, qui vous aura sans doubte désabusé de l'erreur où vous étiés touchant l'exercice de sous-maire de Xaintes. Je veux bien encore prendre la peine de vous dire que vous interprétés mal les déclarations du roy touchant les mairries et qu'il n'y est point dit du tout que ce sera le premier échevin ny aucun autre qui fera la fonction de sous-maire, puisqu'il n'est pas seulement fait mention en aucune manière de sous-maire. Ainsy les choses à cet égard doivent aller comme à l'ordinaire, et comme c'étoit ordinairement celuy qui sortoit de la mairrie qui faisoit les fonctions de la sous-mairrie à Xaintes, cela doit se pratiquer encore de même, le roy n'ayant rien changé à cet égard, d'autant plus que cela est conforme aux statuts de votre maison de ville, ausquels les déclarations de Sa Majesté ne changent rien là-dessus. M. Guillemin se trouve par là naturellement sous-maire, et quand il ne le seroit pas naturellement, je prétends qu'il le soit parce que je le veux et que je l'en juge digne; et s'il y en avoit quelque autre en sa place qui ne fît pas son devoir, je l'interdirois ou le destituerois comme bon me sembleroit, aussy bien que tous les échevins ou autres qui sont soumis à mon autorité.

*Cætera desiderantur.*

—

Hosted by Google

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

ASSEMBLÉES ÉLECTORALES DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE, 1790-1799 ; *par M. Eschasseriaux, député.*

Il semble qu'on ne se hasarderait pas beaucoup en disant que pour juger de la ressemblance d'un portrait il faut en connaître l'original. Cette vérité si simple courrait pourtant grand risque de n'être pas du goût des historiens ; ils ont presque toujours fait leurs portraits d'après d'autres portraits : heureusement l'art moderne est venu leur apporter une métaphore justificative : désormais ils auront peint d'après des photographies. Mais lorsque les peintures qui servent d'original diffèrent trop entre elles, lorsque leur objet inspire un vif intérêt, il est assez naturel qu'on veuille remonter plus haut, et voir, autant qu'il se peut, cet objet lui-même. De là cet insatiable désir que subit notre époque de voir directement à l'œuvre cette révolution française si exaltée et si calomniée.

C'est à ce désir que répond le livre que nous annonçons ici. M. Eschasseriaux n'a voulu, comme il le déclare, que fournir des documents nouveaux à l'histoire du département de la Charente-Inférieure pendant les années qui séparent les deux monarchies. Tenant compte des travaux qui ont précédé le sien, surtout du livre de M. A. Proust, il a omis ce qui regarde l'assemblée constituante, la plus grande, à mon sens, de nos assemblées, et il n'a donné que deux procès-verbaux antérieurs au 25 août 1791, ceux qui ont pour objet les nominations de l'administration départementale et de l'évêque constitutionnel. Il était inévitable d'indiquer les objets des différentes assemblées, d'exposer en peu de mots les circonstances qui les rendaient nécessaires. En accomplissant cette tâche, l'auteur s'est efforcé de laisser parler les

Hosted by Google

faits et de s'effacer complétement ; il y a trop réussi peut-être, réussi de manière à toucher sur l'écueil qu'il voulait éviter : on pourrait bien lui imputer des opinions qui ne sont pas les siennes et le rendre responsable des contradictions du jugement national, qu'il a reproduites sans les relever. Cela ne serait pas juste. Ce n'est pas une raison pour que ce ne soit pas.

L'auteur s'efface donc pour ne laisser voir que les procès-verbaux qu'il publie. Il ne faut pas que ce mot *procès-verbal* fasse illusion, et qu'on s'imagine que ces pages sont froides et peu colorées. La froideur même du ton y fait ressortir l'ardeur des passions : je ne connais pas beaucoup de pages d'histoires plus poignantes que le passage du procès-verbal du 2 septembre 1792 au soir qui relate l'expulsion de l'assemblée du s^r^ Laplanche.

C'est un intérêt d'un autre genre que le grand nombre de noms propres accumulés dans ces procès-verbaux et dans les listes qui les accompagnent. Ils peuvent faire beaucoup pour le succès de vente du livre. Vingt-huit de ces noms, ceux des députés élus, ont été l'objet de notes biographiques qui terminent l'ouvrage : mais pas plus pour les hommes que pour les faits M. Eschasseriaux n'a voulu se faire juge. Ces notes, dépouillement de pièces officielles, ne sont guère que des états de service de ces députés. L'auteur a tout sacrifié à l'impartialité.

L. Delayant.

*
* *

Le Sylphe, première ballade pour piano, par M. Ducret ; *Biscara-Féry, éditeur à Niort ; à Paris, chez Ikelmer.*

Un jeune professeur de piano, fixé à Niort depuis peu d'années, vient d'y publier une ballade, *Le Sylphe*, inspirée par les premiers vers d'une ballade célèbre de notre grand poète Victor Hugo.

S'il nous était permis de faire ici l'analyse détaillée de cette composition, œuvre d'un débutant, comme son titre l'indique, nous aurions à faire des réserves sur certaines modulations que nous ne trouvons pas heureuses : celle par exemple qu'emploie l'auteur, pour passer du ton de *si bémol majeur* en *mi majeur* ; enfin sur le mouvement en 12/8 qui ne nous paraît pas bien choisi pour un morceau qui, d'après les idées du poète, doit réunir la grâce à la légèreté. J'avoue

Hosted by Google

que je trouve le mouvement en 12/8 beaucoup trop majestueux, pour traduire en musique cette pensée du poète :

« Je suis l'enfant de l'air, un sylphe, moins qu'un rêve,
« Fils du printemps qui naît, du matin qui se lève,
« L'hôte du clair foyer, durant les nuits d'hiver,
« L'esprit que la lumière à la rosée enlève,
« Diaphane habitant de l'invisible éther. »

C'est à dessein que je cite cette strophe et non pas celle placée en tête de l'œuvre de M. Ducret. C'est un portrait comme sait les faire Victor Hugo, celui du sylphe, sujet de la ballade.

Ces réserves faites, nous sommes parfaitement à l'aise pour dire que l'introduction qui rappelle le commencement de l'ouverture du *Songe d'une nuit d'été* est une des pages les mieux réussies de cette ballade. L'effet est charmant, c'est vaporeux, mystérieux, c'est écrit dans la gamme des couleurs de la poésie, s'il est possible de s'exprimer ainsi. J'en dirai autant du thème en *si bémol*, gracieuse inspiration, pour laquelle le compositeur a trouvé un accompagnement aussi ingénieux que léger et charmant.

J'aime moins le thème principal en *ré :* il est commun ; M. Ducret a cependant tiré le meilleur parti possible de ce chant, surtout à la fin du morceau, et cela malgré le mouvement, qui, comme je l'ai déjà dit, me paraît un contre-sens.

*Le Sylphe* a été composé par un artiste qui connaît à merveille toutes les ressources de son instrument, et si cette composition manque d'originalité, on ne saurait en faire un reproche sérieux à l'auteur qui a choisi, pour sujet de son inspiration, des vers dont le rhythme harmonieux, la netteté, la précision des expressions, se refusent à toute transcription musicale.

On n'arrive pas du premier coup à éviter la banalité des points d'orgue, des modulations classiques, froides et sèches, comme tout ce qui est trop travaillé, c'est là l'écueil des jeunes compositeurs, je n'ose pas dire que M. Ducret a su complètement l'éviter.

Je ne comparerai certes pas *le Sylphe* à *la Danse des Fées*, à *la pluie de Perles*, *au Ruisseau*, etc., etc., et à tant d'autres morceaux de musique plus ou moins imitative, sortis de la plume de compositeurs exercés, mais je dirai que le début de M. Ducret, comme pianiste-compositeur, mérite plus que des encouragements. M. Ducret a des idées, de jolies idées, c'est beaucoup en musique, et si je me suis

Hosted by Google

permis de critiquer ici la première œuvre d'un débutant, c'est que ce début promet, et M. Ducret sait mieux que personne qu'on ne discute en musique que les œuvres d'une réelle valeur.

L. Lucas.

*
* *

Vie de Matthieu de Gruchy, par l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon (1).

La vie des hommes illustres, soigneusement recueillie par l'histoire, en raison du rôle qu'ils ont joué sur la scène du monde, se perpétue dans le souvenir des peuples et des individus; la vie des saints, ces vrais grands hommes, par le fait qu'elle est cachée en Dieu, demeure, le plus souvent, obscure et ignorée. Ainsi, pour ne parler que de *Matthieu de Gruchy*, quelle est la notoriété attachée à sa personne? Son nom ne frappe-t-il pas notre oreille pour la première fois? Ce nom mérite pourtant mieux que l'oubli, et M. l'abbé du Tressay a été inspiré par un sentiment de justice en nous faisant connaître le bon prêtre qui le porta.

Né à Jersey, en 1761, de parents d'origine française, et dont les pères avaient embrassé la religion, sinon la cause, de l'émigration protestante de 1685, Matthieu de Gruchy, noble et pauvre, quitta de bonne heure le modeste champ paternel pour l'atelier des villes, puis l'atelier pour la vaste mer qui exerce, d'ordinaire, sur l'habitant des îles, une puissante attraction. Matelot, à bord d'un navire armé en course, il fut fait prisonnier de guerre, et conduit en France où il devait retrouver la patrie et la religion que ses aïeux avaient quittées. Après des luttes sans nombre avec ses rancunes et ses préjugés, il se convertit au catholicisme, et sa piété, en le signalant à la bienveillance de personnes animées du zèle de la gloire de Dieu, lui gagna l'affection d'un missionnaire instruit qui consacra le reste d'une vie, usée par la prédication, à le préparer au sacerdoce. Ordonné prêtre, il se voua tout entier aux fonctions du ministère sacré : il était vicaire de Soullans (Vendée) au moment de la révolution. Obligé de fuir, par suite de son refus de serment à la *Constitution civile du clergé*, Matthieu de Gruchy alla où l'appelait son cœur, c'est-à-dire à Jersey. En

(1) Paris, Lecoffre et cie, 90, rue Bonaparte.

Hosted by Google

mettant le pied sur la terre natale, il se proposait de répandre, dans sa famille et parmi ses concitoyens, le grain de la bonne parole, quand il se vit, comme les premiers chrétiens, en butte aux larmes d'une mère, aux reproches de ses parents, et aux persécutions de l'autorité. Sur l'invitation de son supérieur, M. de Beauregard, grand-vicaire de Luçon, il s'embarqua, le 9 juin 1795, pour rentrer en Vendée, et toucha la plage de Quiberon que tant de sang allait arroser! Visitant successivement Puysaie à son camp, Charette sous sa tente, Hoche à son quartier-général, il traversa les événements et ne se mêla qu'aux hommes. Bientôt dévoré du désir de poursuivre la mission commencée à Jersey, il revint à Nantes, pour de ce port gagner son île bien-aimée, fut dénoncé par un apostat, jeté en prison, jugé par une commission militaire, condamné à être fusillé, et mourut, à l'âge de 36 ans, le pardon sur les lèvres, la foi dans l'âme, et l'auréole du martyr au front!

Il est facile de deviner quel intérêt offre un récit qui touche aux points les plus délicats de notre histoire, et quelle sûreté de main il exige de la part de son auteur. Si ce dernier avait à retracer l'existence de l'un des prêtres demeurés dans la Vendée, pendant la *grande guerre*, il serait amené, par son sujet, et pour ne pas isoler le pasteur du troupeau, à encadrer les faits d'armes de la paroisse dans la biographie du recteur, et la tâche en serait simplifiée d'autant. Mais ici rien de semblable : Matthieu de Gruchy n'a point accompagné l'armée vendéenne; la Providence lui épargne la vue du désastre de Quiberon; il ne rentre en Vendée qu'au moment où Charette, entouré de ses derniers soldats, vole au devant de la mort qui ne veut pas de lui dans le combat, comme plus tard elle respectera, sous le feu de l'ennemi, Napoléon Ier, cet autre géant des batailles! L'auteur, à la suite de Matthieu de Gruchy, ne peut dès lors que passer au milieu des partis républicains et royalistes, sans assister à leurs luttes gigantesques.

Il lui faut se retirer à l'écart, loin du bruit des camps, et s'isoler en quelque sorte d'un monde si affreusement agité; puis, dans le silence de la méditation, à l'effet de fouiller un cœur d'homme, descendre à ces profondeurs, inscrutables au vulgaire, où l'âme se révèle à un œil exercé. C'est là, et là seulement, qu'il lui sera donné de vivre dans l'intimité de Matthieu de Gruchy, de saisir les ressorts secrets de « l'action de la providence », et de comprendre « l'attention paternelle avec laquelle Dieu forme ses élus (1)». La Sainteté, en effet,

(1) *Avant-propos*, p. IV et V.

Hosted by Google

vient de Dieu, et pour la découvrir dans un homme, il importe de rechercher s'il appartient plus au ciel qu'à la terre : c'est l'étude d'une belle âme !

M. l'abbé du Tressay nous a rapporté de cette étude le portrait d'un prêtre accompli. En l'exposant à nos regards, sous des traits où la vertu respire, il n'a pas cru, avec raison, trahir la vérité ni la ressemblance par un sage emploi de la couleur. Sa manière est large. La douce figure de Matthieu de Gruchy se détache bien au premier plan; autour d'elle se groupent, éclairées d'un jour habilement ménagé, les têtes angéliques de sœur Rose, « la pieuse fille de Saint Vincent de Paul (1)», de l'abbé de la Besnarderie, « l'homme de Dieu (2)», de Madame de Toucheprés, la veuve chrétienne, « plus riche encore des dons célestes que des biens de la terre (3)»; au fond du tableau, à demi voilée d'ombre, la silhouette de l'ancien coq du vaisseau le *Fier*, le traiteur de Montaigu, « zélé partisan de la révolution, tout imbu des maximes du jour, mais tout disposé aussi à rendre service (4) », est encore à sa place, en si bonne compagnie, car le dévouement élève l'homme, le grandit, et, qu'on nous passe l'expression, le *sanctifie*.

Avec l'art du dessin, qui a son prix, M. l'abbé du Tressay possède ce qui vaut mieux encore, dans les œuvres de la pensée, à savoir: le coloris. Ce trésor inestimable ne s'acquiert pas; l'écrivain le trouve en son propre fonds, et chaque pièce qu'il en distrait, pour la mettre en circulation, est vraiment frappée à son effigie.

Je prends l'une de ces pièces, entre mille, pour la montrer au lecteur :

M. l'abbé du Tressay vient de raconter qu'après avoir quitté Matthieu de Gruchy, son cher disciple, M. de Beauregard se rendit de Nantes à Poitiers; qu'il séjourna dans cette dernière ville, « un peu dans sa famille, un peu chez ses amis, toujours faisant le bien et travaillant au salut des âmes (5)»; que, dénoncé par un prêtre jureur et marié, le futur évêque d'Orléans fut mis en prison, traité de la manière la plus indigne, enfin déporté à la Guyane, et il ajoute :

« En quittant M. de Gruchy, il eut pu lui dire, comme autrefois

(1) *Vie de Matthieu de Gruchy,* p. 21.
(2) *id.* p. 23.
(3) *id.* p. 92.
(4) *id.* p. 67.
(5) *id.* p. 243.

Hosted by Google

Saint Xiste à Saint Laurent : *de plus rudes combats que ceux que je soutiens t'attendent, ô mon fils!* (1)

Que d'éloquence dans ce simple rapprochement, et comme il va droit au cœur ! un mot suffit à nous émouvoir; ailleurs un mot suffira pour peindre une situation, un mot comme celui-ci :

« On ne demandait pas des coupables, on voulait des victimes (2).»

Je citerai encore deux jugements, émis par M. l'abbé du Tressay, au cours de son récit :

« Nous sommes, dit l'auteur, trop disposés à croire qu'avant notre grande révolution les habitants de nos campagnes vivaient dans un état approchant de la perfection. Chaque siècle a ses misères : le mal alors n'était pas encore complètement érigé en système; mais il y avait quand même des impies et des libertins (3) ».

Et un peu plus loin je lis :

« Le clergé de France, nous le disons sans mensonge et sans vanité, est un de ceux qui se fassent le plus remarquer par sa science, par sa régularité, par sa piété; et, au moment de la révolution, malgré les vocations des cadets, la commande et les erreurs du jansénisme, il présentait encore l'aspect d'une armée parfaitement unie, rangée en bataille, et attendant dans un bel ordre l'ennemi et les événements (4)».

Oui, dirons-nous à notre tour, *chaque siècle a ses misères*! il ne sert de rien de les déguiser.

Oui, encore, et nous ne faisons que constater un fait historique, *les vocations des cadets* élevés dans des goûts de luxe, et condamnés, par l'abus du droit d'aînesse, à ne les satisfaire qu'au moyen de *bénéfices* dont la royauté avait usurpé la *collation*, jetaient dans les rangs du clergé des hommes nés pour le monde et peu faits pour le sacerdoce.

M. l'abbé du Tressay n'a pas reculé devant la vérité, si pénible qu'elle fût, et je l'en félicite hautement.

Après avoir loué, sans réserves, le fond de l'ouvrage de M. l'abbé du Tressay, nous aurions peut-être quelques observations à présenter sur la forme, si nous ne savions que, de nos jours, l'écrivain est condamné à produire vite, et à laisser courir la meilleure plume au risque de l'émousser. Le style accuse chez l'auteur une très-grande facilité :

(1) *Vie de Matthieu de Gruchy*, p. 84 et 85.
(2) *id.* p. 243.
(3) *id.* p. 93.
(4) *id.* p. 119 et 120.

Hosted by Google

il nous a paru que M. l'abbé du Tressay ne s'était pas toujours tenu assez en garde contre cet écueil. Certains détails pourraient, je crois, être supprimés avec avantage, et je n'affirmerais pas que les pages consacrées au lamentable épisode de Quiberon, pages fort bien dictées du reste, eussent trouvé grâce devant un censeur « solide et salutaire (1)». Du moins, sans se montrer trop sévère, est-il permis de regretter que l'auteur n'ait pas mis la dernière main à ce que j'appellerai la *toilette* du livre : de nombreuses *coquilles* eussent ainsi disparu, et leur présence, dans un ouvrage de longue haleine, constitue, non pas un défaut, mais une imperfection; or j'aurais voulu ce livre parfait, et je ne puis que le trouver excellent. Tel aussi — je veux dire excellent — l'a trouvé Monseigneur l'évêque de Luçon, meilleur juge que nous, et *Matthieu de Gruchy*, qui se recommande par lui-même, ne peut manquer, avec un patronage aussi élevé, d'être bien accueilli du public.

Nos comptes ainsi réglés avec la critique, nous ne déguiserons pas notre joie de voir le clergé de province produire au soleil de la publicité le fruit de ses consciencieux travaux, et se montrer, du côté de la science, digne de ses illustres devanciers.

AMAURY DE LINIERS.

—

MICHELLE par Pierre Caillet. — *Paris, librairie internationale.* — 1 volume in-12.

— M. Pierre Caillet, l'auteur d'*Epis et Bluets*, vient de publier à la librairie Internationale un roman intitulé *Michelle*.

La légende de ce roman est des plus simples. Deux jeunes gens s'aiment et malgré les obstacles jetés sur leurs pas ils parviennent à s'unir. Sur cette vieille trame M. Pierre Caillet a su broder un dessin plein d'originalité. L'auteur de *Michelle* possède au suprême degré le sentiment de l'observation juste ; il a le jet sûr, l'expression vraie, et sous sa plume l'action se déroule facile, allant du village à la ferme et de la ferme aux champs, sans jamais perdre de vue l'indispensable harmonie des lignes, des couleurs et du mouvement.

C'est à la gaîté renaissante que nous devons ce charmant épisode : c'est l'espérance rendue qui nous vaut cette aimable esquisse.

(1) Boileau, *Art poétique*, ch. IV, v. 71.

Hosted by Google

Qui ne se sentirait en effet joyeux et plein d'espoir sous ce ciel de Bois-Genêt où fleurissent vigoureuses et abondantes les fleurs que l'on ne rencontre pas dans la Basse-Plaine, sous ce ciel bienheureux où grâce aux bons enseignements les hommes ont appris à raisonner en dépit des bêtes qui parlent. Nul n'a plus de droit à entonner le chant de triomphe que le chœur de Bois-Genêt, et il faut voir comme il s'en donne à gorge déployée, tout en fauchant la mauvaise herbe.

Tout le monde a lu ou lira *Michelle*, mais chacun voudra une suite à cette étude. Et cette suite vous nous la donnerez, mon cher poëte, car vous avez pris là une excellente voie : il vous appartient à vous plus qu'à tout autre de nous décrire ces mœurs champêtres que l'on connaît mal et de nous révéler ces généreuses pensées que l'on apprendra bientôt à connaître.

Antonin Proust.

*
* *

L'on vient de nous communiquer deux volumes faisant partie du recueil des rapports sur l'état des Lettres, des Sciences et de la Littérature publiés sous les auspices de M. le ministre de l'Instruction publique et rédigés à l'occasion de l'exposition universelle de l'industrie par les hommes les plus éminents dans chaque spécialité.

C'est avec un vif intérêt que nous avons parcouru ce bilan de l'esprit français non moins intéressant à étudier dans sa marche progressive que dans les galeries au palais du Champ-de-Mars, et chemin faisant nous avons relevé avec un soin jaloux les noms des érudits de nos contrées de l'ouest cités dans cet exposé des *produits* de toutes les intelligences, comme représentant l'apport des provinces qui nous concernent d'une manière plus particulière.

Si nous n'avons trouvé aucun nom à citer dans le volume intitulé *Rapport sur les études historiques : antiquités, moyen-âge, temps modernes*, cela ne doit étonner personne, car n'ayant à s'occuper que de ces vastes tableaux d'ensemble qui embrassent les histoires de tout un peuple, de toute une époque, les rapporteurs ne pouvaient guère trouver sous leur plume le nom de nos compatriotes. Non que le talent, la bonne volonté fassent défaut, mais ce qui leur manque, ce sont ces collections, ces bibliothèques, ces dépôts publics si riches et qui donnent tant de facilité au savant parisien. Nous passerons donc à des sujets moins vastes dont le cadre est plus en rapport avec le rôle réservé à nos érudits de province. Ce rôle est moins brillant sans doute, mais il

Hosted by Google

n'en est pas moins utile, car si l'histoire trace à grands traits les physionomies d'une époque, d'un homme, d'un peuple, ou d'un pays, l'érudit cisèle avec amour quelques détails de ce tout magnifique. Si l'un étudie dans les livres de ses devanciers, c'est grâce au second qui a lu sur les monuments eux-mêmes; et combien de faits erronnés, mal compris, encore plus mal expliqués, parce qu'ils n'avaient été vus que de loin, à travers le prisme d'un parti pris ou sur des données incomplètes, n'ont-ils pas été relevés, éclaircis, rétablis par les savants de nos provinces, modestes pionniers qui malgré les difficultés d'une vie courbée déjà sous le poids de mille travaux divers embrassent comme un délassement la tâche cependant déjà passablement ardue de porter le flambeau de la vérité et de la critique dans les parties les plus obscures de nos histoires locales. Ainsi voyons-nous cités avec honneur au nombre des ouvrages intéressants les annales générales de la France, la publication faite par M. A. Bardonnet (de la société de statistique des Deux-Sèvres), *Le procès-verbal de la délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre des places françaises* (Poitou, Saintonge, Angoumois, Limousin, Périgord, Quercy et Rouergue) *abandonnées par le traité de Bretigny, publié pour la première fois d'après le manuscrit du musée Britannique.*

Dans l'Anjou et la Touraine nous retrouvons deux noms bien connus. M. Marchegay dont les travaux ont renouvelé l'histoire de la première de ces provinces au moyen-âge et M. Loyseau-Grandmaison dans la seconde avec son *Livre des serfs de Marmoutiers.*

L'heureuse influence qu'a exercée la création de la société des Antiquaires de l'ouest sur les études historiques dans les départements limitrophes de celui de la Vienne, est mise judicieusement en relief. On loue cette compagnie, et avec raison, d'avoir consacré trois volumes à la publication de collections diplomatiques importantes (les tables de D. Fonteneau, le Cartulaire de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers). Les amis de l'histoire lui reprocheront peut-être de n'avoir pas continué à marcher un peu plus résolument dans cette voie, l'une des plus fécondes que nos sociétés de province puissent suivre. Puis on cite comme se rattachant à elle par leurs auteurs, *l'Histoire de Châtellerault*, par M. l'abbé Lalanne, celles de *Parthenay*, de *Bressuire*, par M. Ledain (1).

(1) Bien que l'on ne mentionne pas dans ce rapport même le nom de la société de statistique des Deux-Sèvres, nous devons dire que le travail de M. Bardonnet que nous citions tout à l'heure est extrait du tome VI (2me série) de ses mémoires.

Hosted by Google

Le contingent de la Saintonge, bien que ne se composant que d'un seul ouvrage n'en est pas moins des plus importants. Pourquoi faut-il que M. l'abbé Chollet ait succombé avant d'avoir terminé la tâche si difficile qu'il avait entreprise et que l'on ne puisse louer la publication du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne de Baigne* sans verser une larme sur le cercueil de son intelligent auteur (1).

Dans l'Angoumois l'on relève également la publication de la *Chronique de l'abbaye de la Couronne*, et la *Biographie de Gérard, évêque d'Angoulême*, due à la plume de M. l'abbé Maratu.

Si nous sortons de l'histoire proprement dite, et si nous nous reportons aux études relatives à la littérature du moyen-âge, à la question des patois, nous y trouvons mentionné le nom d'un autre de nos collaborateurs, M. Beauchet-Filleau, pour son *Essai sur le Patois poitevin* (2).

Les travaux de nos numismates ne sont pas non plus oubliés, aussi voyons-nous citer au premier rang, MM. B. Fillon, Poey-d'Avant et Lecointre-Dupont, le premier pour ses études sur la dégénérescence des types; le second pour son ouvrage sur les monnaies baronales de la France; le troisième pour ses travaux sur la numismatique du Poitou, de la Normandie et du Perche.

Les quelques noms que nous venons de relever dans ces rapports sont-ils les seuls qui devaient l'être, non certes; nos provinces possèdent un grand nombre de personnes qui pouvaient lutter d'érudition et de science avec celles que nous venons de citer. Nous devons regretter avec les rapporteurs eux-mêmes que l'immensité de la tâche qui leur était confiée ne leur eût pas permis de rendre plus complète justice à qui la méritait.

*
* *

Notice bibliographique sur l'abbé H.-M.-Alphonse Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers et tertiaire de saint François-d'Assise, par M. l'abbé L.-G. Bernard. *Poitiers, Henri Oudin, 1868.*

C'est une singulière pensée, dira-t-on peut-être, d'écrire la vie d'un jeune homme, d'un simple tonsuré, que la mort a frappé à 21 ans, qui n'a fait pour ainsi dire que paraître et mourir. Si nous nous adressions à une classe particulière de lecteurs, nous pourrions développer les motifs qui ont déterminé l'auteur de cette notice à entre-

(1) Niort, Clouzot.
(2) Niort, Clouzot.



Hosted by Google

prendre son travail et justifier ce qu'elle peut paraître d'insolite et d'inutile aux yeux de quelques-uns, mais pour le chrétien, les pages écrites par M. l'abbé Bernard sont pleines de précieux enseignements, la vie si courte et pourtant si remplie du jeune séminariste est d'un si puissant exemple que nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici ce petit livre à l'attention de tous ceux qui n'ont pas oublié les premières leçons qu'ils ont reçu de leurs mères.

NATHAN.

—

# CHRONIQUE

—

Le 13 juillet dernier, l'église de la Mothe-Sainte-Héraye était pleine d'une foule triste et recueillie.

Au milieu était un cercueil entouré d'une famille, d'amis en pleurs; et ceux-là mêmes, car il y en a toujours, qui furent les adversaires de cet homme, dormant maintenant de son dernier sommeil, ne pouvaient s'empêcher de rendre un sincère hommage aux qualités publiques du fonctionnaire, aux vertus privées du citoyen.

C'est que pour tous ceux qui l'avaient connu, M. François-Jules Richard, ancien représentant du Peuple et l'un des secrétaires de l'Assemblée constituante, maire de la ville de la Mothe-Sainte-Héraye, était non-seulement un éminent esprit mais encore un noble cœur.

S'il nous est interdit d'apprécier ici l'homme politique, nous pouvons du moins, sans froisser personne, rendre une éclatante justice à l'ami fidèle, à l'esprit intelligent, au caractère sympathique et loyal, à l'écrivain érudit et brillant, au chrétien si profondément convaincu, car ce n'a pas été l'une des phases les moins intéressantes de cette vie si bien remplie, que ce revirement si complet qui s'est opéré à un

Hosted by Google

certain moment dans les idées religieuses de M. J. Richard, et qui a fait de l'un des chefs de l'école des libres-penseurs dans nos contrées l'un des soutiens les plus fermes et les plus énergiques des doctrines catholiques.

L'homme se peint, dit-on, dans ses écrits. Jugeons donc M. Richard par ses œuvres ou plutôt donnons des travaux de cette belle intelligence une liste que nous n'osons garantir complète.

Ce sera la triste part que *La Revue* apportera aux regrets que cette mort inattendue a fait éclater auprès comme au loin, car elle aussi elle peut, elle doit même mêler sa plainte à celles de tous ceux qui se sont unis dans une même douleur; elle perd en lui un collaborateur et un ami.

ŒUVRES DE FRANÇOIS-JULES RICHARD.

*Acte public pour la Licence*, soutenu devant la Faculté de Droit de Poitiers, le 16 juillet 1833. (Poitiers), autographie Bources, 1833, in-4°, 7 pages.

*Notice sur Jacques Jallet.* Poitiers, Dépierris, *l'Écho du peuple*, 9 mai 1840.

*Notice sur Jacques Briault.* Ibid., 11 septembre 1840.

*Nécrologie. Blot (Célestin).* Ibid.; 9 janvier 1841.

*Notice sur René Lecesve.* Ibid., 23-30 janvier 1841.

*Notice sur le conventionnel Ingrand.* Ibid., 13-20-27 mars 1841.

*Notice parlementaire sur le Conventionnel Duchâtel.* Ibid., 10 avril 1841.

*Notice sur Creuzé-Lalouche, ex-constituant, conventionnel, etc.* Ibid., 8-15-22 mai 1841.

*Notice sur Chauvin, député à la Convention, etc.* Ibid,, 3-10-17-24 juillet 1841.

*Notice sur M. de Jouslard, comte d'Iversay, ex-constituant.* Ibid., 9 octobre 1841.

*Notice sur Alexandre, ancien commissaire des guerres.* Ibid., 4-11 décembre 1841.

*Supplément à la biographie du conventionnel Ingrand.* Ibid., 8 janvier 1842.

*Adieux au château de la Mothe.* Ibid,, 26 février, 5 mars 1842.

*Foires de la Mothe.* Niort, Robin, *Revue de l'Ouest*, 19-31 mars 1842.

*Une anecdote sur Santerre. Écho du peuple*, 30 avril 1842.

*Un club à Corfou, en 1798.* Ibid., 21-28 mai 1842.

*Le tombeau du comte de Panjars.* Melle, Moreau, *Écho de Melle*, 7 août 1842.

*Quelques notes biographiques sur L.-A. Chasteau, président du directoire des Deux-Sèvres, etc. Écho du peuple*, 24 septembre-1er octobre 1842.

Tiré à part: Poitiers, Dépierris, (1842), in-8°, 19 p.

Hosted by Google

*D'Artaguiette. Revue de l'Ouest,* 20 octobre 1842.

*Jallet, curé de Chérigné; ses écrits, ses travaux à l'assemblée constituante. Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, T. VI, p. 135-148.

*Jacques Briault, député à l'assemblée constituante, président du tribunal criminel des Deux-Sèvres.* Ibid., ubi suprà, p. 149-155.

Ces deux biographies ont été tirées à part sous le titre : *Jallet et Jacques Briault*, Niort, Robin, 1843, in-8°. 23 p.

*Notice biographique sur l'abbé Dillon, député du Poitou aux états-généraux. Écho du peuple,* 25-29 mars, 1-5-8 avril 1843.

Tiré à part: Poitiers, Dépierris, (1843), in-8°, 23 p.

*Pamproux. Revue de l'Ouest,* 30 septembre 1843.

*Avon,* (Dubreuil, conventionnel). Ibid., 11-14-16 novembre 1843.

*Mémoire biographique sur le général Chabot. Mémoires de la Société de Statistique,* VII, p, 39-126.

Tiré à part: Niort, Robin, 1844, in 8°, 92 p.

*Notice sur l'établissement des Rosières de la Mothe Saint-Héray et son fondateur C.-B. Chameau.* Ibid., VIII, p. 15-28.

Tiré à part : Niort, Robin, (1845), in-8°, 16 p.

*Lettre à M. Charles Arnauld, sur l'ancien état civil de la Mothe Saint-Héray.* Ibid., ubi suprà, p. 96-105.

Tiré à part : Niort. Robin, 1845, in-8°, 12 p.

*Élection de l'évêque constitutionnel du département des Deux-Sèvres.* Ibid., IX, p. 144-157.

Tiré à part: Niort, Robin, (1846), in-8°, 16 p.

*Histoire de l'administration supérieure du département des Deux-Sèvres, depuis 1790 jusqu'à la révolution de 1830.* Tome I. Niort, Robin, 1846,. in-8°, 499 p.

— — — Tome II. Saint-Maixent, Reversé, 1848, in-8°, 297 p.

*A mes concitoyens.* Tel est le titre de deux circulaires imprimées au moment des élections à l'Assemblée Constituante en 1848. Niort, Robin. La première, datée du 8 avril, est un placard petit in-f°; la seconde, du 15 avril, est in-4°, 2 pages.

*Rapports* faits à l'assemblée nationale, en 1848 et 1849, sur divers projets de lois, imprimés à part : Paris, Noblet, in-8°.

*Compte-rendu parlementaire,* 14 juillet 1849. Niort, Robin, (1849), in-8°, 24 p.

*Quelques mots sur la situation actuelle.* Melle, Moreau, *Écho républicain,* avril 1850.

Tiré à part : Melle, Moreau, (1850), in-12, 23 p.

*Une promenade de la Mothe à Bagnault. Mémoires de la Société de Statistique,* XIV, p. 145-156.

Tiré à part: Niort, Favre, (1852), in-8°, 12 p.

Hosted by Google

*Lettre à M. Charles Arnaud, sur l'archiprêtré d'Exoudun.* Ibid., xv, p. 34-62.

Tiré à part : Niort, Favre, (1853), in-8°, 31 p.

*Quelques mots sur le sens du mot monastère, appliqué à la fondation de Saint-Martin à Ligugé.* Ibid., ubi suprà, p. 115-118.

*Visite au champ de bataille de Maupertuis.* Poitiers, Oudin, *Courrier de la Vienne,* 23 mars 1853.

*Moussay-la-Bataille. Récit d'une visite faite sur les lieux où s'est livrée la bataille entre Charles-Martel et les Sarrazins. Mémoires de la Société de Statistique,* xvi, p. 14-26.

Tiré à part : Niort, (1854), in-8°, 15 p.

*Des chemins du diocèse de Poitiers et de leurs vocables apostoliques.* Saint-Maixent, Reversé, 1863, in-18, 47 p.

*Histoire du département des Deux-Sèvres, sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, (1815-1830).* Saint-Maixent, Reversé, 1864, in-8°, xv-485 p.

*Rôle d'un emprunt de 5,769 livres, levé en 1627, à la Mothe Saint-Héray.* Melle, Moreau, *Le Mellois,* 21-28 août-4 septembre 1864.

*Quelques notes sur le château de la Mothe et ses seigneurs.* Ibid., 4 décembre 1864.

*Quelques notes sur l'étude et la formation des anciens archiprêtrés d'Exoudun, Rom, Chaunay, Bouin, Melle, Niort, Saint-Maixent et Lusignan. Mémoires de la Société de Statistique,* 2e série, ii, p. 148-157.

Tiré à part : Niort, Clouzot, 1865, in-8°, 12 p.

*De la population de la Mothe Saint-Héray de 1676 à 1864.* Ibid., ubi suprà, p. 227-231.

Tiré à part : Niort, Clouzot, (1865), in-8°, 7 p.

*Compte de gestion des biens du château de la Mothe rendu par M. Bonneau, régisseur, à M. Crouson, pour Mgr le comte de Parabère. Le Mellois,* 8 janvier 1865.

*Électeurs du canton de la Mothe, nommés en 1790, par l'assemblée primaire.* Ibid., 2 avril 1865.

— — — *nommés en 1791, par la seconde assemblée primaire.* Ibid., 25 juin 1865.

— — — *nommés en 1792, par la troisième et la quatrième assemblée primaire.* Ibid., 6 août 1865.

*Histoire d'un loyer de maison à la Mothe Saint-Héray, 1708-1860.* Ibid., 10-17 septembre 1865.

*Liste des Maires de la Mothe.* Ibid., 29 septembre 1865.

*Biographie de Jacques de Liniers, vice-roi de la Plata. Mémoires de la Société de Statistique,* 2e série, vi, p. 1-73.

Mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours de la Société de Statistique, en 1865. Tiré à part : Niort, Clouzot, (1866), in-8° 73 p. portrait.

Hosted by Google

*Un souvenir du château de la Mothe. Bulletin de la Société de Statistique,* 1866, p. 14-20.

Tiré à part : Niort, Clouzot, 1866, 7 p.

*Élections du canton de La Mothe, en l'an IV, l'an VI et l'an VII. Le Mellois,* 7 janvier 1866.

*Le château de la Mothe.* Ibid., 21 avril 1867.

*Quelques notes sur la famille de l'abbé Jallet à la Mothe, Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,* 1868, I, p. 104-106. Niort, Clouzot.

*Une vue d'Exoudun. Le Mellois,* 8 mars 1868.

Jules Richard a été, avec Baugier et Jozeau, fondateur et rédacteur du journal politique *La Chronique des Deux-Sèvres.* Ce journal mensuel, commencé au mois de janvier 1846, cessa de paraître au mois de mars 1848. La collection complète se compose de 27 numéros, formant un volume in-8° de 580 pages.

Il collabora à plusieurs journaux : L'*Écho du peuple,* 1840-1843 ; la *Revue de l'Ouest,* 1842 ; l'*Écho de Melle,* 1842 et suiv.; l'*Écho républicain,* 1848-1850 ; le *Mellois,* 1864-1868 ; la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,* 1867-1868.

Comme on le voit, par la nature des écrits de M. J. Richard, la tournure de son esprit ne le portait point vers les sciences exactes ; l'histoire et la politique avaient seules su l'attirer ; son ouvrage sur l'*administration supérieure des Deux-Sèvres depuis 1789 jusqu'à nos jours*, témoigne et démontre quelle était son aptitude pour de pareils travaux.

*
* *

L'érection de la statue de Bernard Palissy, dans la ville de Saintes, est donc enfin un fait accompli. C'est la place Bassompierre qui l'a emporté, et depuis le 2 août, inaugurée sur les bords de la Charente, elle s'élève en face de l'endroit où, selon la tradition, l'ouvrier saintongeais se livrait à ces essais de poterie qui furent longtemps ses plus beaux titres de gloire et peut-être même encore aujourd'hui, sont les détails de sa vie les plus connus, ceux par lesquels son nom est devenu populaire. Le moraliste, le savant, le géologue, le physicien sont pour le plus grand nombre dissimulés derrière l'humble mouleur de terre. L'homme de génie est ignoré ; l'on ne connaît encore que le manœuvre, Dieu veuille que cette statue soit pour sa mémoire le commencement d'une complète réhabilitation.

Bernard est bien dans cette statue ce que devait être le savant et le chercheur ingénieux des *rustiques figulines.* La pensée siége sur ce front

Hosted by Google

incliné vers la terre ; il marche, mais c'est en réfléchissant ; cette main sur laquelle s'appuie cette noble et expressive figure, peint bien la profonde attention qu'il paraît prêter aux idées qui bouillonnent dans ce vaste cerveau, sans pour cela altérer le calme de cette belle et heureuse physionomie. Oui, Palissy devait être ce que l'a fait l'artiste.

Nous ne reviendrons pas sur les fêtes de toute nature qui ont été la conséquence de cette cérémonie, sur les discours qui y ont été prononcés, sur les toasts qui ont été portés au dîner officiel du soir. Une publication spéciale monumentera sans nul doute les souvenirs de cette belle journée que nous ne pouvons considérer que de loin, mais dans laquelle, nous nous plairons à le dire, la ville de Saintes a parfaitement rempli le but que se proposait la Commission de la statue de Bernard Palissy : Glorifier le génie, glorifier le travail.

En terminant, nous ne pouvons que joindre nos éloges à ceux que cette statue a déjà valus à son auteur. Digne élève de David ( d'Angers), M. Taluet a su s'inspirer tout à la fois et des leçons de son maître et des souvenirs que lui avaient laissés la lecture des œuvres de son illustre modèle. Il a noblement compris sa tâche, il l'a noblement rendue.

*
* *

Céramique et Bernard Palissy sont deux mots tellement unis ensemble que si l'on ne peut s'étonner de ce qu'à propos de l'érection de la statue de l'illustre potier, la ville de Saintes ait eu l'idée d'ouvrir une exposition de céramique, l'on doit tout au moins féliciter les promoteurs de cette pensée de l'heureuse réussite qui a couronné leur tentative, car sans être aussi nombreuse qu'elle aurait pu être, elle ne présente pas moins de belles suites, et l'on doit comprendre que ce n'est qu'en tremblant que les amateurs se désaisissent de ces fragiles trésors que le plus simple choc peut détruire.

L'exposition était partagée en trois salons :

Dans le premier, la porcelaine de la Chine et du Japon.

Dans le second, les faïences, et dans un compartiment, la magnifique collection de Saxe et de Sèvres, de M. Gaudin.

Dans le troisième, nous nous trouvons au milieu de l'œuvre de Bernard Palissy, et c'est là qu'est pour l'artiste le véritable but de la visite. L'on y trouve quelques pièces de l'œuvre du maître, qui ne seraient pas déplacées au milieu de celles, pourtant si belles, que possède le musée du Louvre.

Hosted by Google

Une exposition de tableaux vient joindre le mérite de ses toiles aux beautés de l'*art de terre* et ajoute à l'intérêt de cette artistique réunion dont, l'on doit surtout la richesse et les heureuses dispositions à MM. d'Armailhacq et de Clervaux qui se sont faits *mendiants* et *frères quêteurs*.

NATHAN.

—

## REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

La séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, du 16 juillet dernier, a été présidée par M. Lecointre-Dupont.

Il est à croire que la séance s'est passée en conversation, car le procès-verbal qui n'accuse que des communications plus ou moins importantes, se réduit à enregistrer la liste des dons offerts et des ouvrages envoyés, mais ne fait mention d'aucune lecture.

Parmi les communications, nous citerons 1° celle de M. Matty de La Tour, qui a fait mettre sous les yeux de la Société, le grand ouvrage qu'il a entrepris sur les voies romaines et leur système de construction. (7 volumes manuscrits avec planches).

2° La lettre de M. J. de Lalande accompagnée d'un vase en terre, découvert dans un sarcophage, devant la façade de l'église Saint-Martial.

*
* *

Nous relevons, dans le dernier numéro de La Revue des Sociétés savantes du département et dans un rapport de M. Alfred Darcel, membre du comité impérial des travaux historiques, une curieuse communication faite par M. l'abbé Barbier de Montault, de l'inventaire des meubles de dame Renée Clergault, qui habitait à Loudun la maison dite des *Troys-Roys*, inventaire dressé le 23 mars 1602.

Hosted by Google

Dans les extraits donnés par le rapporteur, l'on trouve d'intéressantes indications de ce qu'était le mobilier d'une bourgeoise de province au XVII^e siècle.

*
* *

La Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes, décernera, dans une séance solennelle qui aura lieu en 1869, une médaille d'or de 200 francs (1) à l'auteur d'un travail historique inédit, relatif à l'ancienne province de Saintonge, comme biographie d'un personnage célèbre, monographie d'une commune, d'un établissement civil ou religieux, château, église, monastère, hospice, famille, etc.

Les monographies de commune devront être traitées d'après le plan suivant :

*Première partie.* — 1° Nom ; 2° Topographie ; 3° Caractères physiques des habitants ; 4° Industrie et commerce ; 5° Particularités, telles qu'établissements actuels, curiosités naturelles, etc.

*Deuxième partie.* — 1° Météorologie ; Zoologie ; Botanique ; Géologie ; Paléontologie ; Minéralogie.

2° Archéologie ; Numismatique ; Biographie ; Anciennes familles ; Illustrations ; Archives et paléographie ; Légendes et dictons.

3° Dispositions intellectuelles ou morales ; Mœurs et coutumes anciennes et modernes ; Superstitions et préjugés ; Langage ; Instruction ; Mouvement de la population.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés franco de port au secrétaire de la Société, avant le 15 avril 1869, et porter en tête une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse du concurrent.

La Société se réserve le droit de publier les travaux qui auront obtenu d'elle une distinction.

NATHAN.

(1) Dont 100 fr., offerts par M. Dufaure membre de l'académie française, président de la société.

—



Hosted by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

AUDIAT (Louis). Discours de l'Inauguration de la statue de Bernard Palissy. *Saintes*, 1868, br. in-8°.

BARRAU (Th.-H.). Simples notions sur l'agriculture ; nouvelle édition refondue conformément au programme officiel de 1868, par G. Heuzé. *Paris*, *Hachette*. In-12, gravures. 1 fr. 50

BELLAMY (Félix). La fontaine de Baraton, légende, état actuel, analyse de ses eaux. *Nantes*, *Forest et Grimaud*, 1868, 56 p. in-8°.

BERNARD (l'abbé L.-J.). Notice biographique sur l'abbé F.-M.-Alphonse Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers, et tertiaire de saint François-d'Assise. *Poitiers*, *Oudin*, 1868, 1 vol. in-18, br., de 231 p. 75 c

BONCENNE (F.). Cours élémentaire d'horticulture, 1re année : Organisation des végétaux, culture potagère, culture des fleurs ; 3e édit., in-18 jésus, 152 p. *Paris*, *libr. Agricole de la Maison rustique*.

BORREAU (J.-B.). Une cure magnétique. *Niort*, *Robin et Favre*, 1868, 8 pages in-8°. Tiré à 100 exp. — Ne se vend pas.

BROCHARD. — De l'allaitement maternel étudié aux points de vue de la mère, de l'enfant et de la société. Conseils aux pères et aux mères de famille. *Paris*, 1868, in-18 br. 2 fr.

BULLETINS de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestres 1868. *Poitiers*, *Dupré*, 32 p. in-8° et grav. 75 c.

CAILLET (Pierre). Michelle. *Paris*, *Lacroix*, *Verboeckoven*, 1868, 1 vol. in-18 ang. br. 3 fr.

CAMILLIS (de). Institutiones juris canonici quas in scholis Pont. Sem. et Coll. Urbani, tradidit clarissimus ; t. I. *Poitiers*, *1868*, *Dupré*; *lib. Vivès*. 1 vol. in-18 jésus, 360 p.

CARAYON (B.-P.-Auguste). Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus ; t. XV et XVI. *Poitiers*, *Oudin*, 1868, in-8° de CIV-452 p.

CARRÉ de BUSSEROLLE. — Calendrier de la noblesse de la Touraine, du Maine et du Poitou, 1868. *Tours*, *imp. Ladevèze* ; *lib. Georges Joubert*, 1 vol. in-18 de 472 p.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

CHERGÉ (DE). Un trait de la vie de Louis XI, à propos d'un procès (vers), in-8, 4 pages. *Poitiers, Pichot, 1868.*

CHOIX (Nouveau) de lectures manuscrites, ou collection de plus de cent écritures diverses, divisé en cinq parties, à l'usage des écoles primaires des deux sexes, par F. M. S. F. B., chef d'institution. (Livre du maître). *Poitiers*, 1868, 1 vol. in-8°.

DRY. — Notice historique, généalogique et nécrologique sur le baron Ludovic du Breuil Hélion de la Guéronnière, conservateur des hypothèques, mort à Loudun (Vienne), le 14 mars 1868. Brochure in-8°. Extrait du *Nécrologe universel du* XIX^e^ *siècle.*

DUCRET (A). Le Sylphe, 1^re^ ballade. *Niort, Biscara-Féry*, 9 p. in-4°. 2 fr. 40

DUCROCQ (Th.). Cours de droit administratif, contenant l'exposé des principes, résumé de la législation administrative dans son dernier état, l'analyse ou la reproduction des principaux textes dans un ordre méthodique, 3^e^ éd. augm., mise au courant de la doctrine, jurisprudence, etc. In-8°, XII-728 p. *Poitiers, Oudin, 1868.*

DUFOUR D'ASTAFORT. Du droit de défense, discours prononcé le 25 janvier 1868, à l'ouverture du Barreau de Poitiers. In-8, 29 p. *Poitiers, Dupré, 1868.*

DUVAL (Louis). Extraits des registres de la commune de Niort pour servir à l'histoire de cette ville, depuis la mort de Henri IV jusqu'à la conférence de Loudun. *Imp. impériale*, 1868, br. in-8 de 31 p.

ESCHASSERIAUX, député. — Assemblées électorales de la Charente-Inférieure, 1790-1799. *Niort, Clouzot, 1868*, 1 vol. grand in-8°, 5 fr. Quelques exemplaires sur papier à bras. 10 fr.

FOULON. — Territoire de Guérande. Notes archéologiques. *Nantes*, 1868. In-8°, 23 p. et 2 pl.

GELLIBERT des SEGUINS. — Discours prononcé au Concours agricole départemental de l'arrondissement de Cognac, tenu à Châteauneuf, le 1^er^ septembre 1867. *Paris, Jouaust*; br. in-8°.

GERMAINE (Vie de sainte), bergère de Pibrac; suivie d'une neuvaine de prières et de quelques chants en son honneur; par un Père de la Société des enfants de Marie immaculée; 2^e^ édit. *Oudin, Poitiers*, 1868, in-18 br.

GIRAUD. Éloges de M. Henri Grellaud, ancien bâtonnier de l'ordre, et de MM. Jolly, Jacquelin, Girault, avocats, décédés dans l'année. Discours prononcé à la séance solennelle de la rentrée des conférences du Barreau de Poitiers. In-8, 33 p. *Poitiers, Dupré, 1868.*

GIRAUDEAU, avocat à Nantes, et Lelièvre, avoué à Mamers. — La Chasse, suivie de la Louveterie, le Droit sur le Gibier, etc. *Paris, P. Dupont.* 1 vol. in-12. 3 fr. 50

GONTIER de CHABANNE. — Le Médecin, le Chirurgien et le Pharmacien à la maison, ou le Meuble indispensable des Familles, 4^e^ éd.

Hosted by Google

*Poitiers, Dupré; Sainles, Fontanier*, 1868. 1 vol. in-8°. 5 fr.

GRIMAUD (Léon). Notes de voyage. *Nantes, imp. Forest et Grimaud*, 1868. 211 p. in-18 jésus. — Tiré à 50 exemp., dont 5 sur papier vergé. — Ne se vend pas.

LASTEYRIE (M^me^ de). Vie de M^me^ de la Fayette, précédée d'une Notice sur sa mère, M^me^ la duchesse d'Ayen. *Paris, Téchener fils*, 1868. 1 vol. in-18 ang.

LUCAS (Félix). Etude sur l'Eclissage des voies ferrées. *Paris, Walder*, 1868. Br. in-8° de 5 p.

MARCHAL. Manuel pour le jubilé du 15^e^ centenaire de la mort de saint Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Eglise. In-32, 63 p. *Poitiers, Oudin, 1868.*

MERLAND (Pitre). Soirée d'Automne, poésie; *Angers, imp. Lemesle*, 1868. In-8° de 222 pages.

PAPILLAUD (G.-E.). Manuel d'agriculture pratique, Agriculture proprement dite, Culture de la vigne, Economie rurale, Choix et entretien des bestiaux, Oiseaux de basse-cour, Apiculture, etc., orné de nombreuses figures. *Poitiers, Oudin*, 1868. 1 vol. in-18 jésus, de 360 p.

PARROT (Armand). Abolition du droit de tierçage en Anjou. *Angers, imp. Lachèse*, 1868. 20 p.

PARENTEAU. — Le Sondeur du jardin des plantes de Nantes et son confrère de Rezé; attributions celtiques et gallo-romaines. *Nantes*, 1868. In-8°, 32 p. et 4 pl.

PÉHANT. — Jeanne de Belleville. *Nantes*, 1868, 2 vol. in-12.

PHYSIOLOGIE du douanier dans les marais salants de l'Ouest. Esquisse, par H. A. L. B. In-8°, 4 pages. *Paris, 1868.*

PROUST (Antonin). Table de la 1^re^ série des Archives de l'Ouest, avec pièces supplémentaires. *Paris*, 1868, 1 vol. in-8°, br. 2 fr. 50 Pour paraître dans quelques jours, le t. 1^er^ de la 2^e^ série.

RENOUARD (Georges). Rousseau chez M^me^ Dupin, comédie en un acte et en vers. *Saint-Jean-d'Angély, E. Lemarié*, 1868. Br. in-18 ang. (1^re^ représentation le 4 juillet 1868.) 1 fr.

STOFFLET. Stofflet et la Vendée: in-8, 40 p. *Pont-à-Mousson, Bordes, 1868.*

TRESSAY (l'abbé du). Vie de Mathieu de Gruchy. *Paris, Lecoffre*, 1868. 1 vol. in-18 ang. 3 fr.

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

# QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS

## POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A LA ROCHELLE.

—

La société littéraire de La Rochelle vient de publier, sous le titre de *Choix de pièces lues aux séances*, un volume ou plutôt une brochure de 150 pages, dont les deux tiers sont remplis par la première partie d'un mémoire de l'un des plus féconds collaborateurs de *la Revue*, M. Delayant. Il est intitulé : *Notes pour servir à une histoire de l'instruction publique à La Rochelle.* « Ces notes, dit l'auteur, ne sont qu'une préparation à « un travail plus heureux qu'elles faciliteront. » Il y a excès de modestie à qualifier de simples notes un travail aussi instructif qu'intéressant, fruit d'immenses recherches, mais nous ferions acte de flatterie exagérée en prétendant y avoir trouvé un tableau complet de l'état de l'instruction ou de l'enseignement public à La Rochelle pendant les différentes périodes si agitées de son histoire. Les lacunes sont nombreuses, l'auteur l'avoue et les signale; mais par un louable scrupule, que nont pas toujours les écrivains, il a mieux aimé laisser des points obscurs, des questions sans solution que de risquer des hypothèses qu'il n'aurait pu appuyer sur des preuves positives, abandonnant à d'autres, déclare-t-il, le soin d'achever l'œuvre commencée. Personne n'acceptera cette tâche, parce que tous ceux qui le connaissent savent que nul n'est plus apte que lui a la remplir. La publication de ce premier travail, si plein d'éru-



Hosted by Google

dition et d'intelligentes appréciations, est de sa part une prise de possession du sujet, qui l'oblige à nous donner plus tard une véritable histoire de l'instruction publique à La Rochelle. Peu d'études offrent plus d'intérêt : si l'on connaît à peine les diverses phases par lesquelles est passé l'enseignement dans quelques grands centres de population ou certaines villes privilégiées, on ne sait presque rien de ce qui concerne les villes de second ou de troisième ordre et surtout les campagnes, dont M. Delayant n'a pas même parlé. Il y a sur ce point, je le crois, plus d'un préjugé à détruire, bien des idées fausses à rectifier. On me paraît notamment avoir singulièrement exagéré l'ignorance des anciens temps, et attribué d'un autre côté au clergé et aux moines une part beaucoup trop grande et trop exclusive dans la diffusion de l'instruction. Je n'ai point remarqué, quant à moi, dans les actes si nombreux de notaires qui me sont passés sous les yeux que, depuis l'époque où François Ier obligea ces officiers publics à faire signer leurs actes par les parties contractantes, le nombre des signataires fut sensiblement moindre que de nos jours. Pas plus que M. Delayant, je ne saurais admettre l'opinion de M. Callot, qui suppose qu'il n'a point existé d'écoles laïques à La Rochelle avant le commencement du XVIe siècle et qu'antérieurement, les monastères et le prétendu séminaire de l'Évescot y avaient suffi à l'instruction de la jeunesse. L'Évescot, siége de l'officialité, eût-il été un séminaire, ce que je ne crois pas, n'eût servi d'abord qu'à former des ecclésiastiques. Il eut fallu établir ensuite que des ordres monastiques qui existaient à La Rochelle : Augustins, Carmes, Cordeliers, Jacobins et religieux de l'île d'Aix, quelques-uns se livrassent à l'enseignement ; ce qui n'est nullement démontré.

M. Delayant cite un maître laïque des Écoles de Saint-Nicolas en 1394 ; c'était le quartier le plus pauvre de La Rochelle. N'en doit-on pas naturellement conclure qu'il y avait au moins un maître d'école dans chacune des autres paroisses ? L'insuffisance de ces petites écoles, le désir d'élever le niveau des études et de fortifier l'enseignement furent sans aucun doute les causes qui déterminèrent le corps de ville, en 1504, à fonder les *grandes écoles* communales. Si, quelques années

Hosted by Google

après, un règlement municipal fit défense « à tous manans et habitans d'envoyer leurs enfans à *d'autres écoles quès grandes escoles publiques*, dédiées et ordonnées *par la ville pour le public,* » sans faire aucune exception, ni la moindre mention d'écoles tenues par le clergé, on doit, il semble, induire de ce silence l'opinion, diamétralement opposée à celle de M. Callot, que des nombreux couvents de La Rochelle aucun n'était consacré à l'éducation publique. Comment expliquer autrement d'ailleurs qu'il n'en soit resté aucune trace dans les nombreux documents civils et religieux qui nous ont été conservés? Sans mettre en question la piété des Rochelais, on ne peut méconnaître qu'ils se sont toujours tenus en garde contre l'influence ecclésiastique. Leurs hôpitaux, fait assez rare, étaient administrés et gouvernés par le corps de ville ou par l'un de ses membres; ils luttèrent autant qu'ils le purent contre l'établissement dans leur ville et l'extension de la juridiction de l'officialité; pendant plus d'un siècle ils refusèrent de payer la dîme au clergé, et ne s'y résignèrent qu'après l'avoir fait réduire au centième; sans cesse ils s'opposèrent à l'entrée au corps de ville des ecclésiastiques, dont quelques-uns seulement forcèrent les portes presque subrepticement.... peut-on s'étonner après cela qu'ils aient cru devoir confier à d'autres mains le soin de l'éducation de leurs enfants? En était-il de même dans les campagnes? Je l'ignore, mais certainement il y avait des écoles laïques. J'en citerai pour preuve deux actes des notaires Bureau et Lecourt, l'un de 1510 et l'autre de 1557, dans lesquels figurent comme témoins : M^e^ Jacq. Tourteau, *tenant les escolles d'Angoulins*, et Rodoulfe de Quileville, *maistre d'escolle des enfans de Bourneuf*. Ce n'est pas suffisant pour en tirer une conséquence trop générale, je l'admets, mais c'est au moins un indice dont on ne saurait méconnaître la valeur.

Je signalerai à l'auteur du mémoire une pièce conservée aux archives de l'empire et qui démontre qu'il existait à La Rochelle, dès 1308,.. je n'ose pas dire des professeurs, mais tout au moins un professeur de droit. C'est une lettre de recommandation donnée, à cette date, par le Maire et les bourgeois de La Rochelle à Monsieur (*dominum*) Robert de Vair, (*de Vario*),

Hosted by Google

professeur de droit (*legum professorem*), et à maître (*magistrum*) Denis Arbert (?), jurisconsulte (*jurisperitum*), députés par eux vers le roi Philippe le Bel pour les affaires de la ville. Je n'entends assurément pas voir dans la qualification donnée au premier de ces envoyés la preuve qu'il existait à cette époque une école de droit à La Rochelle, mais il me semble difficile de n'en pas tirer du moins l'induction qu'il s'y trouvait un ou plusieurs hommes versés dans l'étude des lois qui donnaient des leçons de droit; ce que tendrait à confirmer encore le nombre considérable d'avocats que l'on remarque dans cette ville dès les temps les plus reculés.

Un document plus important, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées, et qui fait partie des archives de l'ancienne chambre des comptes de Pau, expliquera clairement à M. Delayant ce qu'il a trouvé d'obscur dans une instruction qu'il cite en entier et qui fut adressée, en 1602, par Henri IV au trésorier-général de Navarre à La Rochelle. Il contredit plusieurs des assertions que l'auteur du mémoire a puisées dans le précieux manuscrti d'Amos Barbot. Les grands noms de Jeanne d'Albret, de Henri de Navarre, son fils, du prince de Condé, de l'amiral Coligny, dont il porte les signatures, et les considérations assurément très-remarquables par lesquelles il débute lui donnent un trop grand intérêt pour que je doive me contenter d'une simple analyse : En voici le texte tout entier.

Sachent tous presens et advenir que comme nous n'aions rien plus cher et recommandé que l'honneur et la gloire de Dieu et l'avancement du règne de nostre Sauveur Jésus-Christ et de son église et cognoissions très bien que pour ésclaircir les ténèbres que l'Ignorance, cause d'infiniz troubles, y a espanduz, il ny a rien plus nécessaire que la cognoissance, des bonnes lettres et sciences qui dépend pour la plus grande part des premières et plus heureuses langues hébraïque et grecque, desquelles estant la jeunesse bien instruicte se pourront former par la grace du Seigneur plusieurs grands doctes et dignes personnaiges, propres pour le restablissement et conservation du sainct ministère de la parole de Dieu estably en son église, et des pollitiques et sacrées ordonnances et pour lentretenement de la société humaine

Hosted by Google

en toute paix, union et charité; a quoy, nous voions les habitans de La Rochelle porter une très bonne et saincte affection, mesment ceulx de l'église réformée d'icelle, lesquels nous desirons en ceste part favoriser et aider la bonne volonté des biens et moiens que Dieu nous a par sa bonté departiz et de nostre auctorité et pouvoir, pour ces causes et autres bounes et grandes considerations a ce mouvans, Nous Jehanne, par la grace de Dieu, reyne de Navarre, dame souveraine de Béarn et de la terre de Donnezan, duchesse d'Albret et de Nemours, de Gandie, de Montblanc et de Pennefiel, dame de la cité de Ballanguer, contesse de Foix, de Bigorre, d'Armaignac, de Roddez et Périgort, vicontesse de Lymoges, de Marsan, Tursan et de Lautrec; Henry, prince de Navarre, duc de Vendosmois et de Beaumont, premier pair de France, comte de Marle, baron Despernon et de Montdoubleau, Blon, Briou, Aurli, seigneur Doysy, Han et Bouhan, Beaurevoir, Vendemet, Danguien en Flandres, gouverneur et lieutenant-général et amirail pour le Roy en ses pays et duché de Guyenne; Henry de Bourbon, prince de Condé, duc Danguien, aussi pair de France, seigneur de Muret, près Soissons en Picardie, et Gaspartz, comte de Colligni, baron de Beaupon, sieur de Chastillon, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de cent hommes d'armes des ordonnances dudit seigneur, conseiller en son conseil privé, et admirail de France, avons ordonné, institué et establi, ordonnons, instituons et establissons par ces présentes en la dite église réformée de ladite ville de La Rochelle deux professeurs ordinaires des dites lettres et langues, lun de hébraïque et lautre de greque, pour a ladvenir comme ja ils ont bien commencé faire chacun lecture et profession publique des dites lettres et langues en la dite ville et église réformée de La Rochelle, au collége d'icelle ville, ou ailleurs que plus commodement sera advisé, en la dite Rochelle, par les ministres de la parolle de Dieu et consistoire de la dite église, aux gaiges chacun deux de la somme de cinq cens livres tournois par chacun an, faisant la somme de mille livres, qui leur sera par nous et nos successeurs et de chacun de nous a l'advenir payée: Assavoir, par nous sus dite reyne, la somme de quatre cens livres tournois par an et outre la somme de trois cens livres tournois pour le dit prince de Navarre, nostre fils, faisant sept cens livres tournois de gages, que nous avons assigné et assignons sur nostre vicomté de Lymoges, droicts et debvoirs qui nous y appartiennent, et sur la recepte d'icelle, que nous voulons estre payée par chacun an et rendue en la ville de La Rochelle, comme il sera dict cy aprez, et nous le dit prince de Condé, la somme de cent cinquante livres tournois par an et que

Hosted by Google

nous avons des a présent assignée et assignons sur nostre terre et seigneurie de Muret, située au pays de Picardie, près Soyssons, et nous le dit comte de Colligni pareille somme de cent cinquante livres par an, que nous avons aussi des a présent assignée et assignons sur nostre seigneurie, terre et chastellenie de Chastillon sur Loin. Toutes lesquelles sommes ainsi que dessus par nous ordonnées et assignées nous voulons estre payées et délivrées par nos receveurs fermiers et officiers chargés de nos receptes et deniers, chacun en son regard, presents et advenir, ausquels nous mandons et commandons ainsi le faire sans aucune dilaction et icelles rendre et delivrer par chacune année et par moityé d'icelles, a commencer les dites années au premier jour de juillet dernier passé et la premiere demye année au premier jour de janvier prochain venant, et continuer a l'advenir les dits payemens ez mains de lun des diacres de la dite esglise réformée de La Rochelle, solvable et bien cautionné, qui sera nommé et eslu par le dit consistoire, pour estre par les mains dicelluy diacre distribuez et delivrez à chacun des dits professeurs, ainsi que les dits termes écherront; et voulons nostre presente institution tenir et avoir lieu tant et si longuement quil plaira a Dieu maintenir son église réformée en la dite ville de La Rochelle et non autrement; et par ce que pour cest effect ceulx de la dite église reformée de La Rochelle ont naguères fait venir en icelle Me Pierre Lefèvre, professeur en la dite langue hebraïque, et Me François Beraud, professeur en la dite langue grecque, nommez et esleuz par le dit consistoire de la dite église et que nous avons loué et approuvé, louons et approuvons et voulons par exprès que comme il a esté en ce faict ja procédé par le dit consistoire, ainsi soit a l'advenir, et que en cas de décez ou autre accident empeschant de pouvoir par eux ou lun deux exercer la dite charge, autres professeurs soient substituez et mis en leur lieu et charge et de chacun deux par ladvis conseil et approbation des ministres et consistoire de la dite eglise reformée de La Rochelle et tousiours par après a l'advenir en cas de mort ou autre vacance, sans qu'il soit besoin avoir recours a nous, ny a aucuns de nous, pour cest effet, mais ils seront substituez par les dits ministres et consistoire es dites charges, gens de bonne et saine doctrine et exercitez aux langues, lettres et sciences et estans de la religion réformée et non autres, et lesquels, auparavant estre à ce receuz, signer la confession de foy et se soubzmettre au consistoire et discipline ecclesiastique approuvée d'un commun consentement des eglises reformées de France; seront toutesfois tenuz les ditz ministres et consistoire de la dite église de La Rochelle, aprèz avoir ainsi mis, esleuz et

Hosted by Google

substituez les dits professeurs, en advertir nous, la dite reyne, ou celuy de nous qui sera lors le plus proche de la dite ville de La Rochelle, pour par celuy de nous qui recevra le dit advertissement en advertir et le faire savoir aux autres et ainsi à noz successeurs a l'advenir. Nous voulons toutes fois et entendons qu'il nous soit loisible, et à nos successeurs, de descharger les dits assignats par nous cy dessus baillez pour l'asseurance et payement des dits gaiges, en baillant et constituant par nous et chacun de nous pour son regard et nos successeurs, ainsi qu'il nous touche, pareille rente bien et seurement en la dite ville de La Rochelle. Toutes lesquelles choses cy dessus Guillaume Texier, escuyer, eschevin de La Rochelle, diacre de la dite église réformée de La Rochelle, à ce present, a stipulé et accepté pour la dite eglise, ministres et consistoire d'icelle, present et advenir, et pour tout ce que dessus faire tenir, garder et accomplir par nous et chacun de nous et nos successeurs, sans jamais aller ne venir au contraire, nous avons obligé et ypotéqué, obligeons et ypotéquons par ces présentes tous et chacun nos biens et choses meubles et immeubles, presentz et fucteurs quelconques, et especiallement les lieux, terres et seigneuries par nous dessus dites et déclarées, mentionnées et designées, et sans que la spécialité puisse nuire ny préjudicier à la généralité, ne la généralité à la specialité, et avons renoncé sur ce a toutes les choses qui nous pourroient aider a venyr contre la teneur des présentes, laquelle nous avons promis et juré tenir et garder inviolablement, dont à ce faire de noz consentements et volontez en avons esté jugés et condamnés par Arnauld Salaud et Pierre Baulouet, notaires et tabellions pour le Roy en la dite Rochelle et gouvernement d'icelle, par le jugement et condamnation de la cour du scel royal establi aux contraictz en la dite Rochelle, en la jurisdiction duquel nous sommes soubzmis et soubzmettons quant à ce, et en plus grande approbation de ce, en avons signées ces presentes de noz seings acoustumez. Faict et passé au lieu de La Jarrie en Aulnis, prez La Rochelle, le XIIIe jour d'aoust, l'an mil cinq cens soixante onze. Ainsy signé Salleau et Baulouet, Jehanne, Henry, Henry de Bourbon et de Colligni.

Comme on le voit, ce ne fut pas trois chaires, comme le dit A. Barbot, mais deux seulement que dotèrent les chefs du parti de la Réforme. Ils ne les fondèrent pas, puisque déjà elles étaient établies et occupées par des professeurs; enfin ce ne fut pas la reine de Navarre qui choisit et appela à La Rochelle

Hosted by Google

Pierre Lefevre, le professeur d'hébreu, et François Béraud, le professeur de grec, puisque c'était par le consistoire qu'ils avaient été *nommés et élus*, et lui qui les avait *naguères fait venir en icelle ville.* On peut s'étonner de ne pas voir figurer à côté de leurs noms celui du docte hébraïsan Navarrais Martinès, dont la femme eut le triste honneur d'être la première peut-être des trop nombreuses maîtresses de Henri de Navarre, et c'est probablement peu de temps après cet acte que Jeanne d'Albret le fit venir de Navarre.

Quatre ans après, Henri, devenu roi de Navarre par la mort de Jeanne, confirmait en ces termes le don fait par lui et sa mère :

Henry, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, seigneur souverain de Béarn et des terres de Donnezan, de Haubourdin et Amerin, duc de Vendosmoys, d'Albret, de Beaumont, de Némours, de Gandie, de Montblanc et de Pennefiel, comte de Foix, d'Armaignac, de Roddez, de Bigorre, de Marle, de Comersan et de Perigort, vicomte de Lymoges, de Marsan, Cursan, Gavardan, Nebouzan, Lautrec et Villemur, pair de France, A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous ayant faict veoir en nostre conseil les lettres de don et octroy cy attachés soubz nostre contre scel cy attachées, par lesquelles nous est appareu la feue royne, nostre tres honorée dame et mère, avoir, tant en son nom que nostre, ordonné et assigné la somme de sept cens livres tournois a deux professeurs ordinaires des langues hebraïque et grecque, instituez et estabiiz en la ville de La Rochelle, ainsi qu'il est plus au long contenu et porté par les dites lettres du dit don et octroy, en estantz bien records et mémoratif, pour ces causes et autres bonnes et grandes considérations a ce nous mouvans, avons icelluy don et octroy de sept cens livres tournois approuvé, continué et confirmé, approuvons, continuons et confirmons, et, en tent que besoin est ou seroit, de nouveau donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes, voulons et nous plaist quils en soient doresenavant par chacun an, aux termes et a la maniere acoustumée, paiez sur nostre vicomté de Lymoges, droicts, debvoirs qui nous y apartiennent, et tout ainsy qu'il est plus amplement contenu par les dites lettres de don et octroy, sans qu'il leur soit besoin prendre ne obtenir de nous autres lettres de don que celles de nostre feue dame et mère cy attachées comme dict est et a ces presentes, car

Hosted by Google

tel est nostre plaisir; en tesmoing de quoy, nous avons a icelles, signées de nostre propre main, faict mettre et apposer nostre scel. Donné a Agen, le dixième jour d'aoust, lan mil v^c soixante sèze. Ainsy signé Henry, et sur le reply par le Roy de Navarre, Le Royer; et scellées de cire rouge a double queue. Collationné a l'original par moy conseiller et secretaire du roy de Navarre a La Rochelle, le III^e jour de juin mil cinq cent quatre vingtz et deux (signé) Pancheure.

Treize ans s'étaient écoulés depuis les premières lettres de dotation sans que les Rochelais en eussent éprouvé les effets. Jeanne d'Albret et l'amiral Coligny étaient morts peu de temps après, l'une par le poison, l'autre par le couteau de la saint Barthélemy; les guerres religieuses et la pénurie de ses finances étaient l'excuse du roi de Navarre; quant au prince de Condé, il ne paraît pas s'être jamais souvenu de ses engagements. Les chaires d'hébreu et de grec n'en avaient pas moins continué d'être occupées aux frais de la commune, soutenues sans doute aussi par les allocations accordées par les synodes des églises réformées. Enfin, en 1582, le roi de Navarre se trouvant à La Rochelle, se détermina, sur les instances du consistoire, à donner l'ordre à son tresorier de payer, non pas l'arriéré, il le biffait d'un trait de plume, mais une annuité seulement des 700 livres formant sa part contributive et celle de sa mère, dans les 1,000 livres de rente constituées en 1571. On ne peut guère douter que le consistoire n'eût adressé en même temps sa requête au prince de Condé qui était aussi à ce moment à La Rochelle, mais rien ne porte à croire que le prince y ait fait droit. Voici l'ordonnance de paiement du roi de Navarre, extraite aussi des archives de Pau :

LE ROY DE NAVARRE

A nostre amé et féal conseiller, trésorier et recepveur général de noz finances et maison, présent et advenir, salut. Les ministres antiens et diacres de l'église réformée à La Rochelle nous ont fait dire et remonstrer que la feue Royne, nostre très chère et très honorée dame et mère, et nous, leur avons donné et assigné la somme de sept cens livres de

Hosted by Google

pention pour l'entretenement de deux professeurs aux langues hebraïque et grèque, que nous avons ordonnez et instituez au colliege estably en la dite ville, comme plus a plain il apert par le contract sur ce fait et passé par nostre feue dame et mère et nous; laquelle somme ne leur a encore este paiée, tant a cause des troubles passez que austres empeschemens du depuis et jusques a présent survenuz, nous suplians très humblement leur pourveoir a ce que l'intention de nostre dite feue dame et mère, et nostre, sorte son plain et entier effet. A quoy libérallement inclinans, estant bien memoratif des justes considérations qui ont meu nostre dite feue dame et mère, et nous, de faire le dit don et assignation a la dite église. A ces causes, vous mandons et ordonnons que, des deniers de vostre charge a récepte, vous paiez, baillez ou faites paier, bailler et deslivrer aus dits ministres antiens et diacres de la dite eglise, ou lun deux deuement fondé de procuration, la dite somme de sept cens livres tournois, que nous voullons et entendons leur estre paiée, a commencer ceste presente année et de là en avant continuer selon et ainsi qu'il est contenu par le dit contract, duquel raportans par vous le vidimus deuement collationné à l'original, pour une fois tant seullement, avecq le double de la confirmation par nous faite du dit contract, et quitance de lun des diacres de la dite église, par chacun an, sur ce suffisante de la dite somme de sept cens livres tournois, nous voullons icelle vous estre passée et allouée en la mise et despense de vos comptes par nos amez et feaulx les auditeurs d'iceux, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir. Donné à La Rochelle le xx^e^ jour de apvril, lan mil cinq cens quatre vingtz deux (signé) Henry. Par le roy de Navarre, nous monsieur de Segur et autres presentz. (Signé) Pelletier. Veu par Segur Pardeilhan.

La somme fut bien payée cette fois comme l'atteste la quittance du fondé de pouvoir du consistoire qui se trouve au pied de l'ordonnance :

En la presence de moy, conseiller et secrétaire du roy de Navarre soubzsigné, Michel Massiot, marchant droguiste et bourgeois de la ville de La Rochelle, diacre de l'eglise réfformée dicelle et procureur en ceste partye nommé et constitué par le consistoire de la dite eiglise, ainsi qu'il a faict apparoir de sa procuration, le jour d'hier, passée par m^es^ Vincens Naudin et Gilles Pavy, notaires royaulx de la dite ville,

Hosted by Google

a, au dit nom de procureur, confessé avoir receu de m^e^ Julian Malet, aussy conseiller du seigneur roy de Navarre, trésorier de sa maison et receveur général de ses finances, la somme de deux cens trente trois escus sol ung tiers, a soixante sols pièce, valans sept cens livres tournois, en une rescription du dit Malet, portant quitance de pareille somme que Sa Majesté a ordonné a la dite église de pension pour lentretenement de deux professeurs aux langues hebraïque et greque, instituez au college estably en la dite ville de La Rochelle, suivant le contract sur ce faict et passé par la feue Royne sa mère, et sa dite Majesté, qui veut et entent la dite somme estre payée a commencer ceste presente année, et de la en avant continuer selon et ainsi quil est contenu par le dit contract, et comme il est porté par son mandement du xx avril dernier passé, suyvant lequel le dit Malet en a par sa dite rescription appoincté et assigné le dit Massiot sur m^e^ Jaquee Deschamps, trésorier et receveur general du dit seigneur roy de Navarre en sa comté de Perigort et vicomté de Lymoges pour ceste dits année, de laquelle rescription portant quittance de la dite somme de II^c^XXXIII escus et tiers le dit de Massiot, au dit nom de procureur, s'est tenu et tient content et en a quitté et quitte le dit Malet, trésorier général sus dit, par ceste presente, faict a sa requeste, a La Rochelle le troisième jour de juin mil cinq cens quatre vingtz et deux. Collationné à l'original par moy conseiller, secrétaire du roy de Navarre soubz signé, les jour et an que dessus (signé) Pancheure.

Il semble, d'après les termes de l'instruction adressée, en 1602, par Henri IV à son trésorier et citée par M. Delayant, que le paiement de cette rente continua plus ou moins régulièrement jusqu'au moment où la mort de Henri III appela Henri de Navarre au trône de France, mais que « les grandes dettes, tant hypothécaires que autres, dont la maison de Navarre lors de l'avènement du roi à la couronne, les saisies faites par les créanciers de Sa Majesté sur la plus grande partie de son ancien domaine, et les aliénations faites pour le paiement d'aucuns desdits créanciers » en firent suspendre le paiement. Après avoir énuméré toutes les difficultés que rencontrerait le consistoire à poursuivre le service de cette rente et le remboursement des arrérages échus, les interminables procès auxquels il se trouverait exposé, le roi invite

Hosted by Google

son trésorier Legoux à faire en sorte de persuader au consistoire qu'il ferait mieux d'accepter, sous forme de transaction, une somme de 10,000 livres — ou moins si c'est possible — non-seulement pour les arrérages, mais encore pour le principal même de la rente. D'un mauvais payeur, fut-il roi, on tire ce que l'on peut, et il est à présumer que le consistoire se détermina à accepter ces offres quelque désavantageuses qu'elles fussent. Disons toutefois que dès la première année de son règne et malgré ses embarras d'argent, ce prince, par des lettres du mois de juin 1590, avait octroyé au corps de ville de La Rochelle une rente annuelle de 2,000 livres pour subvenir aux frais et entretien du collége. Cette rente fut payée jusqu'au siége de La Rochelle, après lequel Louis XIII, par des lettres du mois de décembre 1629, en fit don aux jésuites, auxquels il donna en même temps l'ancien collége de la ville dont ils prirent la direction.

On trouve encore dans les archives de Pau des lettres du roi de Navarre, datées de La Rochelle le 14 octobre 1587, par lesquelles il accorde une gratification de 20 écus sols à un *professeur aux langues* de cette ville qui n'est pas cité par M. Delayant, et nommé Burgan ou Birgan, sans indication de la cause de cette libéralité.

Comme on a dû le remarquer, ces chaires d'hébreu et de grec établies primitivement par le consistoire et dotées par les principaux chefs protestants, n'étaient point, à proprement parler, attachées au collége dont les professeurs étaient choisis et payés par la commune. Elles constituaient, avec la chaire de théologie qui y était annexée, un enseignement supérieur, spécialement destiné à former des pasteurs, et dont les cours étaient faits soit au collége, soit aux lieux que le consistoire jugeait plus convenables. Les généreuses promesses des chefs protestants ne s'étant pas réalisées, ce fut la commune qui paya les professeurs jusqu'en 1588, époque à laquelle l'assemblée générale des protestants tenue à La Rochelle vota une somme annuelle de 1,000 écus, qui devait être prélevée sur le revenu des biens ecclésiastiques, pour établir dans cette ville une *Université* composée : « d'un professeur et d'un docteur

Hosted by Google

en théologie, et de plusieurs professeurs d'humanités. » Chaque province protestante devait y envoyer un nombre déterminé d'étudiants, qui n'excéderaient pas 46 au total, et qui au lieu de payer recevraient, ceux qui étudieraient la théologie 200 écus, et les autres 50 livres. Il est à présumer que les troubles de ces temps si agités entravèrent promptement cette fondation, car dix ans plus tard il était encore question de *dresser une Académie* ou Université à La Rochelle. C'est ce qui nous est révélé par une lettre adressée de cette ville, le 12 novembre 1598, à Duplessis Mornay, par un sieur Bruneau, et retrouvée par l'heureux et infatigable chercheur, M. Paul Marchegay, dans les archives du château de la Forêt-sur-Sèvre. Peut-être était-ce pour se conformer au vœu exprimé, en 1596, par le synode national de Saumur, qui avait invité les provinces à s'efforcer d'établir chacune un collége et au moins deux académies. Quoiqu'il en soit, les renseignements fournis par cette lettre n'étaient pas de nature à encourager beaucoup ceux qui comme Duplessis se seraient montrés disposés peut-être à patronner et à doter l'Académie rochelaise. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur, ayant receu les lettres desquelles il vous a pleu m'honorer, je me suis enquis du faict de l'Académie dont vous m'avez escript, qui se doibt dresser en ceste ville, mais j'ay trouvé que tant fault que les choses y soient disposées qu'elles y contrarient dutout en ce qu'il y a plus de maistres que de disciples ; car le professeur en hébrieu (1) n'en a ung seul, celuy en grec (2) n'en a que deulx, celui en théologie n'a que

(1) Ce devait être encore Pierre Lefèvre, celui dont il est question dans les lettres de 1571, l'ancien précepteur des enfants de l'amiral Coligny, et qui, après avoir été longtemps principal du collége, s'était démis de cette charge en 1590, mais avait continué de professer l'hébreu, car dans un acte du notaire Bion, de 1596, il est qualifié de professeur de langues grecque et hébraïque.

(2) Luc le Cop (*sic* sa signature) et non pas Copin comme l'appelle M. Delayant, le même que l'auteur de la lettre, en latinisant son nom, nomme Copus, qui avait été choisi comme principal du collége en 1596 et continuait

Hosted by Google

ung proposant. Pour le regard du colliége, conduit et gouverné par le sr Copus, où s'apprend la grand'maire, la pluspart de la jeunesse s'en rétire (1); mesme ces jours passez, il s'en est allé à Paris quatre jeunes gentils-hommes, assavoir le petit-fils de Mademoiselle d'Esnandes (2), deux de Mademoiselle de Mortagne (3), et un nepveu de Monsieur de la Sausaye (4), hors lesquelz le reste est fort petit. Voilà, Monsieur, ce que l'on peut espérer de ceste académie, pour laquelle les affections de ceulx qui y ont authorité et debvroient y apporter plus de zelle sont mal disposés, estans plus adonnez à faire agencer pierres sur pierres mortes qu'en édiffier de vives. Quictant ce discours, je vous dirai, Monsieur, etc.... » (*Le reste de la lettre se rapporte à d'autres sujets.*)

« Votre très-humble et obéissant serviteur, »

« BRUNEAU. »

Quel est le signataire de cette lettre ? M. Marchegay suppose que ce doit être Jehan Bruneau, conseiller au présidial de

de professer le grec. Il était fils de Michel le Cop, pasteur de Genève, et avait épousé en premières noces, au mois d'août 1597, Marie le Cat, veuve de Fremyn Flanz. Son successeur, auquel M. Delayant donne le nom de Duplantin, s'appelait Antoine Gillot, sr du Plantin.

(1) « En 1696, dit le pasteur Merlin, fut placé M. Copus au collége pour le principal ; ce qui acheva de gaster ledit collége, qui estoit desjà bien auparavant desréglé. »

(2) Marie du Lyon, veuve de Pierre Gentils, écuyer, sgr d'Esnandes, dont le fils Victor était mort laissant un jeune garçon du nom d'Abraham, né en 1584. La mère de celui-ci, Marie Bouhet, s'étant remariée à Pierre de Furgon, écuyer, sr de Saint-Christophe, Marie du Lyon avait sans doute été nommée tutrice de son *petit-fils*.

(3) Marie du Jau, veuve de René d'Angliers, écuyer, sgr de Mortagne et du grand fief de Rochefort, dont elle avait eu plusieurs enfants. L'aîné, qui fut aussi seigneur de Mortagne et du fief de Rochefort, s'appelait Claude et avait été baptisé le 28 avril 1586.

(4) Claude d'Angliers de Joubert, chevalier, sgr d'Angliers, de la Sausaye, d'Huré, Lagord et autres lieux était frère de René dont il est parlé dans la note précédente. A la mort de celui-ci, il avait été nommé tuteur de ses en-

Hosted by Google

La Rochelle, qui a laissé un précieux manuscrit sur l'histoire de cette ville. Mais il ne fut nommé conseiller que vers 1608 et devait être trop jeune en 1598 et un personnage trop peu important pour être le correspondant et le confident de Duplessis-Mornay. Il me paraît beaucoup plus vraisemblable que ce fut Sébastien Bruneau, écuyer, sgr de la Martinière, qui après avoir été intendant de la maison et des affaires du prince de Condé, était devenu, à la mort de celui-ci, intendant de la maison du roi de Navarre et qui se qualifiait alors de conseiller du roi et secrétaire de ses finances. Pour échapper aux persécutions exercées contre les huguenots, il s'était retiré depuis longtemps déjà de Sédan à La Rochelle avec ses deux filles, très-jeunes alors : Marie, qui y épousa le 4 décembre 1599 Charles de Rechignevoisin, chevalier, sgr des Loges, et brilla avec éclat à la cour de Louis XIII sous le nom de *Madame des Loges;* et Madeleine, qui se maria avec Pierre de Beringhen, chevalier, sgr d'Armanvilliers, premier valet de chambre d'Henri IV, grand bailli et gouverneur d'Esaptes.

Si M. Delayant eût connu ces documents, il n'eût certes pas manqué de les utiliser dans son travail. J'ai pensé qu'il n'était pas le seul auquel ils pouvaient offrir de l'intérêt et qu'ils en auraient aussi pour les lecteurs de *la Revue*: puissé-je ne m'être pas trompé.

E. Jourdan.

fants, mais probablement de ceux seulement qu'il avait eus de sa première femme, Bertrande Gérault, tandis que Marie du Jau avait eu la tutelle de ses propres enfants.

Hosted by Google

# ÉTUDE

SUR LES

# HISTORIENS DU POITOU

—

( *Suite* )

—

Saint Bernard ayant eu d'importantes missions dans le Poitou où il combattit avec autant d'énergie que de succès le schisme d'Anaclet et le comte Guillaume X qui en était le principal fauteur, a laissé dans ses écrits de nombreuses traces de son action sur le retour de ce prince à l'unité. Ses œuvres que publia à Lyon en 1679 Jacques Horstius, comprennent deux volumes in-folio comme les deux éditions données successivement par Mabillon en 1690 et 1719. Elles sont toujours précédées de la vie du saint docteur, écrite par Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims, puis d'une autre par Arnaud de Bonneval, en Bauce, enfin d'une troisième par Geoffroy, moine de Clairvaux, qui avait été son secrétaire. On lit dans les deux premières de ces biographies d'intéressantes particularités sur le séjour du saint en Poitou, et la conversion extraordinaire qu'il y opéra de Guillaume X dans l'église de Parthenay-le-Vieux. Les lettres de saint Bernard à ce prince et à divers autres personnages, à l'occasion de ces événements, sont curieuses et d'un haut intérêt (1). On peut recourir aussi

(1) Ce sont, dans l'édition d'Horstius, les 127e et 128e écrites au comte lui-même.

Hosted by Google

pour le lire à la *Patrologie* latine de Migne, dont l'édition reproduit la dernière des Bénédictins. Ce style élégant et imagé, cette logique serrée et véhémente mettent à jour toute la fourbe des schismatiques à la tête desquels marchait le fameux Girard, évêque d'Angoulême. Plus tard on voit l'abbé de Clairvaux s'élever avec autant de fermeté contre les erreurs théologiques de notre évêque Gilbert de La Porrée, qu'il fit condamner au concile de Reims en 1148. Mais ce qui regarde le fameux prélat, c'est-à-dire l'histoire de ses opinions et de ce qui se passa dans ce concile, a été écrit au long soit par Saint Bernard lui-même dans son explication du *Cantique des cantiques*, soit par Geoffroy de Clairvaux, dans sa vie du savant abbé, ch. v, numéro 15. — Ce même écrivain a composé une analyse et une réfutation des erreurs de Gilbert, dans laquelle il réduit à quatre points principaux sa doctrine théologique (1). Ces documents sont la source la plus claire et la plus complète des renseignements désirables sur le trop célèbre hérétique, dont on sait, d'ailleurs, la rétractation et la conduite honorable.

A la fin du XI^e^ siècle on dut à un GUILLAUME DE POITIERS une *Histoire de Guillaume-le-Conquérant*, dans laquelle il s'étend sur les guerres soutenues en Anjou et en Poitou, par Geoffroy IV dit *Martel*, comte de cette province, et Guillaume VII, duc d'Aquitaine. Duchesne a donné cette chronique dans ses *Normanniæ antiqui scriptores* (2), et Besly en a transcrit plusieurs fragments qui donnent une idée favorable de l'élégance et de la clarté de l'auteur (3). Cet écrivain était archidiacre d'Evreux, et ne dut mourir qu'après 1066, année restée célèbre par la conquête de l'Angleterre, dont il parle. Il ne faut pas le confondre avec un autre Guillaume, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, qui vivait en 1096, quand le pape Urbain II consacra l'abbatiale de Montierneuf, mais qui n'importe nullement à nos travaux historiques.

(1) *Libellus contra capitula Gilberti episcopi. (Mabillon, opp. s. Bern.*, II, col. 1336 et sq., — et à la fin du deuxième volume d'Horstius.

(2) P. 214 et sq.

(3) *Comtes de Poict.*, p. 307 bis, 341 et 376.



Hosted by Google

Ce serait ici le lieu de citer un certain GRÉGOIRE BÉCHADE, Limousin, qui paraît avoir écrit une *Histoire de la guerre des Anglais en Aquitaine* (1). Il serait mort, ajoute l'abbé de Longchamp, en Limousin, vers 1123, mais cette date ferait au moins suspecter le reste, car on se demande comment un auteur mort en 1123 aurait pu raconter les guerres des Anglais en Aquitaine où les Anglais ne vinrent qu'en 1152. — Au reste c'est le seul renseignement que le pauvre compilateur nous donne sur un homme qui semble inconnu de tous, et dont un autre ouvrage sur la première croisade est à peine connu du P. Mainbourg. Je ne l'indique que pour le cas assez incertain où il serait donné à un érudit de retrouver un livre et un auteur dont la narration toute spéciale doit être attachante et dont n'a parlé que très-peu l'histoire littéraire de la France.

Pendant que saint Bernard jetait partout l'éclat de sa réputation et le zèle de son éloquence apostolique, un religieux ANONYME DE SAINT-SAVIN racontait la *Découverte des reliques de saint Martin,* dans cette même abbaye où elles étaient demeurées cachées depuis le IXe siècle, après y avoir été transportées pour les soustraire aux ravages des Normands. Il est certain qu'on voit encore dans l'église abbatiale, entre plusieurs autels du Xe ou XIe siècle au plus tard, un d'eux surtout dont la tranche atteste par une inscription très-lisible qu'on y inséra des reliques de saint Hilaire, de saint Martin et de saint Martial (2). Ce saint Martin, placé en compagnie de deux autres essentiellement poitevins, pourrait bien être regardé par quelques-uns comme celui dont le Poitou ne se glorifie pas moins que la Touraine; mais il ne faut considérer de telles reliques, selon l'usage observé par l'Eglise dans la consécration des autels, qu'à l'état de fragments peu considérables; et celles dont le moine anonyme raconte la translation étaient incontestablement plus importantes. C'est ce que fait présumer Dreux-Duradier (3), qui cite cet écrivain monastique parmi les auteurs du XIIe siècle, et semble bien croire, en désignant absolument saint

(1) Longchamp, *Tabl. historiq.*, etc., V. 192. — D Rivet, t. VII.
(2) V. *Bulletin monumental,* VI, 266.
(3) *Bibliothèq. littér. du Poitou,* I, 217.

Hosted by Google

Martin sans aucun titre ajouté à son nom, qu'il parle du plus célèbre. Mais d'où vient que les historiens ecclésiastiques ne mentionnent aucunement l'abbaye de Saint-Savin au nombre des lieux de refuge donnés aux reliques du saint évêque de Tours, lorsque pas un de ces auteurs n'omet de parler à ce propos ni de Cormery, ni d'Orléans, ni de Fleury-sur-Loire, ni d'Auxerre enfin où elles demeurèrent de 853 à 887, époque de leur retour à Marmoutier? Dreux-Duradier a donc trop pris sur lui en laissant croire par tout le conteste de sa phrase qu'il s'agit ici du grand thaumaturge; et les continuateurs de D. Rivet ont été mieux avisés en insinuant qu'ils n'osaient se prononcer sur ce point (1). Pour moi je me crois fondé à penser qu'il n'est point du tout question ici, malgré quelques apparences, de saint Martin de Tours, mais de quelque autre qui nous reste indéterminé parmi le grand nombre de saints honorés sous ce nom. Il en résulte que l'anonyme dont je parle ne pourrait pas tant se ranger parmi les historiens du Poitou qu'on aurait pu le croire sur la foi de Dreux-Duradier; et c'est seulement pour établir les raisons de s'en méfier que j'ai voulu consigner parmi les noms authentiques dont je m'occupe, ce nom inconnu, auquel on se gardera bien d'attacher une trop grande valeur pour les narrations de notre IXe siècle.

Un autre chroniqueur du XIIe, GEOFFROY DU VIGEOIS, écrivit à l'ombre du cloître une histoire de ce qui se passa en France depuis l'avénement de Robert II, en 996, jusqu'en 1184. Né vers 1140, il vivait donc encore quarante-quatre ans après. D'abord moine de Saint-Martial, à Limoges, il fut ordonné prêtre en 1167, par Géraud, évêque de Cahors, devint prieur du Vigeois (*Voziensis cœnobii*), petit monastère du Limousin fondé sous la règle de saint Benoît au milieu du VIe siècle, d'où lui vint le surnom qui le distingue de tant d'autres. Souvent son travail, selon qu'il lui en prend, est plutôt un recueil d'anecdotes qu'une histoire suivie, ce qui ne le rend pas moins curieux. Le Limousin y joue le rôle principal, mais l'auteur ne reste pas étranger au Poitou dont l'histoire à cette époque se mêle à celle des croisades. Richard Cœur-de-Lion y apparaît

(1) *Hist. littér. de la France*, IX, 569.

Hosted by Google

avec son héroïsme saccadé, auquel Geoffroy ne refuse pas son admiration. C'est surtout dans la deuxième partie que se développent les détails suivis de la vie guerroyante et de la mort malheureuse de ce prince, toutes choses dont le chroniqueur parle avec une chaleur et un coloris qui font aimer le narrateur autant qu'elles intéressent pour son héros. On sait beaucoup moins sur Geoffroy et sa biographie que sur ceux dont il a parlé, et l'on reconnaît aux traits que je signale qu'il doit être consulté sur quelques-uns des événements les plus dramatiques des règnes de Louis le jeune et de Philippe-Auguste. On trouve ces mémoires au 2e vol. de la *Bibliothèque* de Labbe et dans celle *des auteurs ecclésiastiques* de Dupin.

On sait que le nom de la *Chronique de Maillezais* fut longtemps une erreur. Il fut donné par mégarde à un ouvrage relatant les événements généraux de l'histoire universelle jusqu'en **1144**, écrit par Pierre Raymond abbé de Saint-Maixent qui succéda cette année à Geoffroy, décédé le 5 janvier; une copie faite pour l'abbaye de Maillezais y fut trouvée par Besly qui, d'après les détails qu'il y vit sur la fondation et la restauration de cette abbaye, crut qu'elle y avait été composée, la copia, et en inséra de nombreux fragments sous forme de *Preuves* dans son *Histoire des Comtes de Poitou.* Ce dernier livre n'ayant pas été publié de son vivant, passa à son fils qui, après l'avoir fait imprimer, donna le manuscrit original de Maillezais à Jacques Dupuy qui l'avait beaucoup aidé pour cette publication. Des mains de ce dernier il passa à l'historien De Thou qui le prêta au Père Labbe. De là son insertion en partie dans le 2e volume de la *Nova bibliotheca.* Le 4e volume de l'*Amplissima collectio* de D. Martenne, le reçut aussi. L'examen attentif qu'en fit un érudit comme le P. Labbe ne tarda pas à le convaincre que cette chronique avait été faite à Saint-Maixent. Dom Liabœuf, prieur de ce monastère au xviie siècle (1672-1677),

(1) V. quelques détails sur D. Liabœuf, dans le travail de La Fontenelle que j'analyse ici, p. 68. — On le trouve aussi au tom. VI des Bulletins de la Société académique de Poitiers. — Enfin, consultez les *Antiquités du monastère de Saint-Maixent*, de ce même D. Liabœuf. C'est une histoire complète de l'abbaye. — bibliothèque de la ville de Poitiers — manuscrits.

Hosted by Google

le reconnut avec non moins d'évidence (1); et Dom Chazal, qui écrivit aussi dans le cours du siècle suivant sur l'abbaye et son histoire, ne crut pouvoir l'attribuer qu'à Raymond. Il n'en fut pas de même de D. Bouquet. En l'insérant dans ses *Historiens de France*, il le cita (1) comme étant d'un auteur inconnu. Mais sur ce point il n'y eut plus de doute bientôt pour quiconque avait pu lire le manuscrit, et personne ne voulut plus méconnaître le véritable auteur; cette unanimité trouva cependant encore à une époque plus rapprochée de nous deux antagonistes. Dom Fonteneau hésita de se prononcer. Dufour nia absolument la paternité de Raymond. Ce fut M. de La Fontenelle qui vida la difficulté en exposant nettement à qui il fallait l'attribuer.

On ne sait rien sur l'origine de Raymond. Il était probablement du Poitou, puisqu'une charte de 1146, citée par d'Achery (2) le fait parent de la reine Aliénor. Il avait été moine de Saint-Michel-de-l'Écluse, en Piémont, où sans doute il s'était arrêté en voyageant pour son instruction (3); on ignore l'année de sa mort. En 1175, il avait pour successeur Pierre de La Tour; mais il vivait encore en 1167 (4).

Le manuscrit original de la chronique dite de Maillezais est à la bibliothèque Richelieu, fonds De Thou. Les fragments qui s'en sont répandus, dans les recueils cités plus haut, sont pré-

(1) Préface du tome XI.

(2) *Spicileg.* II, 452 et 453.

(3) Du Tems dit qu'il avait été moine de Saint-Michel-*en-l'Herm*. On voit d'où vient cette erreur.

(4) On peut le conclure d'un texte de la *Chronique de Saint-Maixent*, dont je vais parler, et que La Fontenelle, malgré toute la fermeté de ce texte, n'a pas osé regarder comme décisif. (V. sa *notice sur la chronique de Maillezais*, p. 10). Voici les paroles du cartulaire : « Vivebat dum Villelmus, « Papiensis cardinalis, venit in istas regiones. Obiit vero Petrus ante dis- « cessum prœdicti cardinalis et ante tertiam Dominicam quadragesimæ quâ- « cantatur *oculi mei.* » — Or, le départ de Guillaume de Pavie se fit en 1167, et comme le dit Fleury, vers la fin de l'année qui était en effet pendant le carême; le 3e dimanche étant le 8 mars et Pâques le 7 avril où devait, suivant l'usage, s'inaugurer l'année 1168. Si La Fontenelle avait cherché cela, d'après les termes du cartulaire cité par lui, il ne serait pas resté dans l'incertitude qu'il avoue.

Hosted by Google

cieux pour l'histoire du Poitou, de l'Anjou, de la Saintonge et des provinces adjacentes. Il y a quelques défauts d'ordre quant à la chronologie, parce que diverses mains ont dû y travailler.

Un autre cartulaire fut attribué à l'abbaye de Saint-Maixent, sous ce titre : *Fragmentum chronicorum comitum Pictaviensium.* D. Bouquet et D. Martenne l'ont accueilli, défendu même, en dépit de ses caractères d'inauthenticité qui n'ont pas assez apparu à ces savants hommes. Dufour s'y est aussi trompé (1), non moins que La Fontenelle (2). Les évêques de Poitiers y sont assez mal caractérisés; l'un d'eux, Maurice de Blason, y est omis, mais ce livre est surtout plein de fautes sur les vicomtes de Thouars et les sires de Lusignan. Cette espèce de chronique due peut-être à un moine anonyme, n'est donc pas sérieuse, et n'a pu être écrite que par un homme privé de documents et de critique. La Fontenelle soutient même, et le prouve par le testament prétendu de notre Guillaume X, que cet écrit fut inspiré à un religieux de Saint-Maixent, par la maison du Puy-du-Fou, qui voulait y dresser des matériaux fabuleux pour constater l'ancienneté de ses origines qui ne remontaient pas au-delà de 1251 (3). Le style en est d'ailleurs assez lourd, et de mauvais latin. Les événements, pour la plupart, y sont énoncés succinctement, souvent en une seule ligne avec une date à laquelle on peut ordinairement s'en rapporter. Mais la clarté manque souvent à ses assertions exprimées en termes embarrassés. Il y est parlé maintes fois, et dans le même chapitre, de plusieurs événements des provinces limitrophes qui se rattachent à nos principaux personnages historiques. Là encore l'auteur doit être accepté avec une certaine méfiance. Il est plus exact quand il enregistre la mort des comtes, des évêques, des abbés, des rois de France, et cela en une ou deux lignes. On dirait alors qu'il n'écrit que pour servir de *memorandum* à ceux qui rappelleront après lui les illustrations qui composent ce simple nécrologe.

Quel que soit cet autre PIERRE, moine DE MAILLEZAIS sans doute,

(1) *L'ancien Poitou.* Préface.
(2) *Loc. cit.*, p. 15, 16, 17.
(3) Ibid. — p. 61, 62 et 65.

Hosted by Google

qui écrivit une sorte de mémoire *De antiquitate et commutatione in meliùs Malleacensis insulæ*, je ne le vois cité que dans Besly, qui en a beaucoup profité pour ses *Preuves* (1). Tout porte à croire que ce fut un des paisibles écrivains du monastère qu'entouraient de son temps, c'est-à-dire au XII^e^ siècle, les eaux confondues de l'Autise, de la Sèvre et de l'Océan. Il raconte avec soin et en témoin oculaire toutes les circonstances de la fondation et de l'augmentation de sa belle demeure par Guillaume Fier-à-bras et par son fils Guillaume-Le-Grand (2). Il n'en sépare pas les événements contemporains dont les princes bienfaiteurs de cet établissement sont toujours les acteurs principaux ; et dans l'ignorance où nous sommes du sort qu'a éprouvé le manuscrit original, on doit savoir gré à l'auteur et à ceux qui nous en ont conservé des portions éparses d'avoir songé à nous laisser des témoignages primitifs des plus importantes *anecdotes* de ce siècle

Un autre ANONYME, mort vers 1148 et dont Duradier assure avoir vu l'ouvrage, copié en velin au XIV^e^ siècle sur un autre bien plus ancien, composa à Poitiers une *Vie de sainte Loubette*, et par cela même l'histoire de la fondation du monastère de Saint-Pierre-Le-Puellier. Je n'ai pas à peser ici, puisqu'on peut le lire au premier livre de notre histoire (*Origines*), la valeur historique de ce morceau qui semble avoir servi à Bouchet pour ce qu'il a dit de ce double objet dans ses annales (3). Je ne pense pas que ce manuscrit ait échappé aux ravages de nos révolutions, mais je devais citer ici les sources où il en est mention, pour ceux qui en voudraient étudier la portée littéraire. Au jugement de Duradier (4), les copies et les pièces qu'on y a annexées successivement paraissent respectables par leur authenticité. Il cite entre autres (5), une reconnais-

(1) *Comtes de Poictou*, pages 275, 278, 281, 282, 286, 298 bis, 301, 303, 304 bis.

(2) De 980 à 1010. On a mal signalé en 990 la fondation de Maillezais puisque dès 980 Gausbert y ouvre aux yeux de tous les historiens la liste des abbés.

(3) 1^re^ part. p. 19, éd. 1644.

(4) *Biblioth. Littér.*, 1, 237.

(5) *Loc. cit. ub. supr.*

Hosted by Google

sance, donnée le 22 mai 1148 par les évêques de Bordeaux, de Poitiers et de Saintes, des reliques apportées par sainte Loubette, et un procès-verbal de M. De La Rocheposay, dressé dans le même but le 19 juin 1647.

Un Poitevin qui était devenu moine de la célèbre abbaye de Vezelay en Bourgogne, Hugues dit de Poitiers, nous a laissé une histoire de son monastère dont il était secrétaire officiel. L'abbé Ponce de Montboisier lui imposa cette tâche en 1165, et après lui Hugues la continua sous les auspices de son successeur Guillaume de Mello, jusqu'en 1168. Ce livre, auquel s'intéressait tout le monastère, avait pour but avéré de justifier la communauté contre les rigueurs imméritées des évêques d'Autun et des comtes de Nevers qui attaquaient ses priviléges, et que le Saint-Siége débouta à plusieurs reprises de leurs prétentions, aussi bien que le roi Louis le Jeune qui aimait beaucoup Vezelay. Cette faveur royale n'empêcha pas l'historien de rester dans une impartialité fort louable à l'égard de ce prince. Il déplore son divorce comme le fruit de mauvais conseils, s'étend avec amertume sur l'importance des provinces qu'il lui fit perdre, et dit sans détours combien la France en souffrit. Cette chronique a été traduite dans la collection Guizot. Elle est tout entière en latin dans le 2e volume du Spicilége de Dachéry. On l'y trouve avec plaisir, car le style en est assez poli, l'ordre bien suivi, les jugements sages, et la véracité attestée par tous les critiques. Beaucoup des événements du règne de Louis VII se liant à l'histoire du Poitou, Hugues, qui en parle avec connaissance de cause et en homme qui les a vues, peut donc être consulté utilement.

On trouve dans le P. Lelong (1) qu'outre cet ouvrage, Hugues fut encore pour sa part dans une autre chronique du même temps. Elle est intitulée : *Chronicon Hugonis et Richardi Pictaviensis à Cœsare Octaviano ad Ludovicum Juniorem.* Ce Richard qui paraît avoir été le collaborateur de notre compatriote, et Poitevin lui même, aurait comme lui, trouvé son surnom soit dans une même origine, soit dans des

(1) *Biblioth. de la France.*

Hosted by Google

études communes faites au début de leur jeunesse dans les écoles de la Cathédrale ou de Saint-Hilaire. Peut-être aussi que tous deux avaient appartenu comme clunistes à notre naissante abbaye de Montierneuf. Quoiqu'il en soit, ce travail fait en commun n'empêcha pas Richard de composer de son côté une chronique où très-peu de choses se rapportent à nos affaires (1) et ne valent pas la peine qu'on les y aille chercher. C'est donc à Hugues seul que nous recourrons, soit dans les collections que j'ai souvent citées, soit dans Besly (2), qui en a tiré des passages à l'appui de ce qui regarde dans son récit le temps de Louis VII et du comte de Poitiers Guillaume X (3). Là toutefois se reproduisent quelques citations prises de Richard, et qui peuvent épargner la peine de recourir à l'original (4).

Vers la fin du siècle que nous parcourons, un autre MOINE DE MONTIERNEUF qui paraît être mort en 1196 fit une histoire de ce monastère fondé en 1097, et renferma ainsi un espace de 80 ans dans une chronique dont nous n'avons plus qu'un fragment conservé par D. Martenne (5) MARTIN DE POITIERS, c'est le nom du religieux, avait dédié son travail à Robert, abbé de cette maison, que les auteurs du *Gallia Christiana* n'ont pas connu, mais qui doit évidemment être réintégré au catalogue de ces dignitaires sur un pareil témoignage. La difficulté est de savoir quelle place il faudrait restituer à ce Robert et l'incertitude à cet égard ne pourrait guère s'éclaircir que par quelque monument écrit que nous n'avons pas encore. En attendant on peut conjecturer que cet abbatiat se poserait probablement entre celui d'Hélie qui vivait encore en 1185 et celui d'Oric qui gou-

(1) *Richardi Pictaviensis Monachi Cluniacensis chronicon ab orbe condito ad annum Christi 1161.*

(2) *Comt. de Poict.* p. 470.

(3) Qu'il appelle tantôt Guillaume VIII, tantôt Guillaume IX, mais qui est réellement le X^e^ du nom, en comptant les deux premiers de ce nom qui furent ducs d'Aquitaine.

(4) V. pp. 342, 344.

(5) *Fragmentum historiæ monasterii-novi Pictaviensis, auctore Martino monacho ejusdem loci.* (Thesaur. anecdot. I, f° 1210).

Hosted by Google

vernait déjà en 1199. — Dreux Duradier, qui manque souvent de perspicacité, n'en fait pas preuve ici quand il s'embarrasse d'un homonyme de ce chroniqueur confondu à cent ans de distance avec lui par le P. Lelong et les Sainte-Marthe. Cette méprise était facile à constater par le gros anachronisme qu'elle révèle.

On reporte au XII^e^ siècle l'invention des arbres historiques, c'est-à-dire de ces tiges factices représentant un arbre dont le tronc établit les origines au point de départ d'une histoire quelconque, pendant que les branches ou rameaux multipliés indiquent les détails secondaires et les événements qui s'en épanchent. Il n'y avait qu'un pas de là aux arbres généalogiques superposant les nombreuses générations avec les alliances collatérales d'une famille ; — puis à ces autres arbres où se développent les vices et les vertus symboliques avec leurs rapports et leurs oppositions, moyen d'esthétique dont le moyen-âge usa si largement dans son enseignement doctrinal. Or, c'est à un chancelier de l'Université de Paris, connu sous le nom de PIERRE DE POITIERS que serait due la première idée de cet ingénieux artifice qu'on a si fréquemment appliqué dans la suite aux recherches des filiations des familles, et qu'on regarde justement avec la géographie et la chronologie comme l'un des plus utiles auxiliaires de l'histoire. Ce Pierre qui naquit à Poitiers, dont l'école avait vu ses études et ses succès, fut appelé parfois aussi Pierre de Saint-Jean, par allusion à l'abbaye de Montierneuf qu'il avait habitée comme religieux dans sa jeunesse. Un goût du travail qui ne s'était jamais démenti lui valut bientôt l'amitié et le commerce intime de saint Bernard, de Pierre Lombard le fameux *maître des sentences*, et de beaucoup d'autres savants de son époque parmi lesquels il brilla d'un vif éclat et se fit une réputation méritée. Duradier qui nous a laissé un article sur ce docte personnage ne dit pas où il a trouvé que le chancelier de Paris ait découvert la méthode généalogique qu'on lui attribue. Mais l'abbé Lebœuf nous l'apprend positivement dans son *Histoire du diocèse de Paris*, d'après un éloge funèbre, écrit après la mort de notre savant. Au reste, ce que Duradier a écrit de ce Pierre est

Hosted by Google

très-erroné, car il le confond avec plusieurs de ses homonymes, et il en fait un des titulaires du siége épiscopal d'Embrun qu'il n'a jamais occupé. On saura mieux que penser de ce personnage si l'on consulte les mémoires des antiquaires de l'Ouest (1), et une notice biographique de M. Daunou qui malgré ses préventions d'*ancien* oratorien sur la valeur théologique de Pierre, a su le distinguer nettement de ceux qu'on avait pris pour lui (2).

Vers la même époque, et certainement après 1153, un CHANOINE de Saint-Pierre DE POITIERS qui avait pu connaître le pape Eugène III dans un des nombreux voyages que ce dernier fit en France, écrivit un livre *De miraculis ad sepulchrum Domini Eugenii tertii Pap. Romani.* Il raconte plusieurs de ces prodiges et jusqu'à sept qu'il affirme avoir vus de ses propres yeux, entre autres celui d'une guérison instantanée dont un romain au service de la cathédrale, malade depuis longtemps, fut prévenu en songe, et qui se réalisa aussitôt. Quelques passages de ce manuscrit trouvé en 1693 à l'abbaye de la Merci-Dieu, établissent très-bien que l'auteur, qui n'a pas dit son nom, était chanoine de Poitiers, mais rien n'y prouve qu'il fut un des dignitaires du Chapitre, comme Duradier le conclut mal de termes très-insuffisants. D'ailleurs c'est encore un ouvrage perdu à rechercher, dont les détails peuvent nous intéresser pour cette époque, et dont le P. Hommey, religieux Augustin qui l'avait découvert, n'a parlé que succinctement dans le *journal des savants* du 7 octobre 1697.

Avant d'en finir avec nos historiens du moyen-âge, arrêtons-nous quelques instants, selon la loi que nous nous sommes faite, en face d'un ce ces chroniqueurs des provinces voisines, dont les récits ont toujours quelques traits qui nous sont communs avec elles. Il s'agit de la *Chronique de* MALEU, chanoine de la collégiale de Saint-Junien dans la Basse-Marche, longtemps cachée comme tant d'autres dans les recueils généraux

(1) IX, 369. *Notice sur Pierre de Poitiers,* par M. Lecointre-Dupont.
(2) *Biograph. univers.* de Michaud XXXV, 159.

Hosted by Google

de nos historiens de France (1), et qu'une savante et patriotique inspiration fit publier en 1847 par M. l'abbé Arbellot. Ce travail a pour objet l'histoire de l'église et de la petite ville de Saint-Junien, et s'étend de l'an 500 à l'an 1316. L'auteur était né en 1282 et mourut en 1322. Sa préface, qu'a traduite son docte éditeur, donne l'idée d'un historien qui ne voulait pas rester au-dessous de sa tâche, et un exemple à imiter pour quiconque s'applique à des études analogues. « A cette intention, Maleu avait fait de profondes études et de longs voyages. « Il avait lu les anciennes chroniques, feuilleté les livres du « Chapitre de Saint-Junien, de la cathédrale de Limoges et de « la bibliothèque de l'évêque Renaud de La Porte, mort en « 1316. Il avait consulté les vieux manuscrits et les vieux par« chemins des monastères de Saint-Martial, de Saint-Augustin « et de Saint-Martin de Limoges ; parcouru les chartes et les « titres de ceux de Lesterp et du Dorat ; recueilli les inscrip« tions remarquables gravées sur la pierre en divers lieux. « C'est après de tels préparatifs qu'il avait enfin rédigé en « un volume le produit de ses recherches, en y ajoutant les « faits qu'il avait vus lui-même, afin, continue-t-il, que les « amateurs des histoires de leur pays pussent connaître les « événements passés comme s'ils étaient présents et se procu« rer par cette lecture une douce et honnête récréation. »

Il y a à glaner dans cette histoire pour la nôtre : témoins le second miracle de Saint-Junien en faveur des Poitevins qu'il délivre de la peste (p. 17) ; le départ de Guillaume IX d'Aquitaine pour la croisade (p. 43) ; la donation de l'église de Javarsey au Chapitre de Saint-Junien (pp. 53 et 55); etc., etc. — M. Arbellot qui y a ajouté la vie de Saint-Junien, y donne aussi de fréquentes observations qui nous intéressent. Tels le mal des ardents et les ravages qu'il faisait en Poitou dès les v^e^ et vi^e^ siècles (p. 16 et 128) ; la protection que Guillaume IV, duc d'Aquitaine, donna à l'évêque de Limoges Hilduin contre Jourdain, prieur de Chabanais (p. 136 et 253). On y voit

(1) V. les *fragments pour l'histoire de l'Aquitaine,* de D. Estiennot. cette copie est très-fautive.

Hosted by Google

notre Isembert Ier se rendre à Limoges pour l'élection du successeur de Gérard, avec ce même comte de Poitiers Guillaume IV, et les cérémonies de la réception de ce prince y sont décrites (p. 138) ; le procès soutenu par les moines de Charroux, contre ceux de Comodoliac, nommé plus tard Saint-Junien (p. 140 et 253) ; enfin des détails sur la famille de Simon de Cramaud (p. 184), et sur les cinq mille diables du Chatelard en 1522 (p. 200).

On voit que Maleu, pour n'être pas tout à fait de notre pays, n'en est pas moins appliqué à nos propres affaires, et prouverait à lui seul, comme nous le verrons encore de beaucoup d'autres, l'utile emploi des emprunts faits aux écrivains étrangers.

L'abbé Auber,

Chanoine de l'église de Poitiers,
historiographe du diocèse.

—

# UN PROJET DE MARQUIS POITEVIN

## EN 1732.

L'un et l'autre paraissent avoir été inconnus à nos historiens : ainsi M. de la Fontenelle ne parle pas du projet dans ses additions à la Statistique de la Vendée, par Cavoleau (1), et le marquis n'est nommé ni dans le Dictionnaire des familles du Poitou (2), ni dans les Recherches sur les Maynard-Mesnard, qui lui étaient alliés de très-près (3). Une note du chartrier de Thouars a tellement excité la curiosité de M. le duc de la Tré-

(1) p. 235 et suivantes.

(2) vol. I., p. 76 et 77.

(3) Recherches historiques sur une famille poitevine (Maynard-Mesnard), p. 137 et 139. Cet ouvrage a été tiré à 150 exemplaires, dont la plupart ont été supprimés.

Hosted by Google

moïlle, que n'ayant pu rencontrer chez lui la pièce qu'elle indiquait, il est allé la chercher aux Archives de l'Empire, où il l'a retrouvée (1) et copiée. Cette note portait : *Arrêt du Conseil, qui ordonne les nivellement, plans et devis nécessaires pour parvenir à la jonction et à la navigation des trois rivières de la Sèvre-Nantaise, du Thouet et de la Vendée, pour être ensuite ordonné ce qu'il appartiendra.*

Si l'arrêt conclut très-sommairement à des études et à une enquête, il énumère avec détail les conditions auxquelles Jacques-Henri d'Arcemalle, chevalier, seigneur de la Grange et marquis de la Touche, offrait de réunir entre elles les trois rivières, puis de les rendre navigables jusqu'à Marans, Nantes et Saumur. L'utilité du public, le désir de donner en temps de paix au roi de France les mêmes preuves de zèle et de service qu'ont données ses ancêtres pendant la guerre, tels sont les motifs très-honorables de l'auteur du projet. Sa réalisation était-elle aussi facile que le disait le marquis de la Touche? Il est permis d'en douter de nos jours, et à plus forte raison pour une époque antérieure à l'abolition de la féodalité comme à la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. Aussi nous ne doutons pas que si l'on découvre quelque jour le dossier de l'ingénieur délégué par l'arrêt du conseil, on n'y trouvera que des conclusions tout-à-fait négatives.

Quoi qu'il en soit, on lira dans l'arrêt du conseil des détails intéressants à propos des exemptions, droits et priviléges sollicités par Jacques-Henri d'Arcemalle, ne fut-ce que la demande de 40,000 rations de charbon de terre anglais, et l'intention d'établir du milieu du Poitou à ses extrémités nord et ouest, c'est-à-dire au plus épais du bocage vendéen, un service de voitures et coches d'eau qui, sans parler de ses conséquences politiques, eut beaucoup augmenté la richesse et la sécurité du pays.

Paul MARCHEGAY.

Vû par le roi en son conseil la requête présentée en

(1) Série E, 1083, nº 105.

Hosted by Google

icelui par le sieur Jacques-Henri d'Arcemalle, chevalier, seigneur de la Grange, marquis de la Touche, contenant que les terres qu'il possède dans le Bas-Poitou et la Gâtine se trouvant situées aux sources de la Sèvre-Nantaise, du Thouet et de la Vendée, il a reconnu et constaté qu'il (1) est facile de les joindre et les rendre navigables, pour l'utilité du public et du commerce, ainsi qu'il paroît par le plan qu'il a joint: et comme il désire donner en temps de paix à S. M. les mêmes preuves de zèle et de service qu'ont données ses ancêtres pendant la guerre, il supplie très-humblement S. M. de vouloir lui accorder la permission de faire ladite jonction.

Qu'à cet effet, il lui sera permis, et à ses associés, héritiers et ayants-cause, à l'exclusion de tous autres, de faire construire un canal de jonction, depuis Seillé jusqu'à Vernoux et depuis Vernoux jusqu'à Secondigny, desdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée, et de les rendre navigables dans toute leur étendue depuis Traye et Vernoux jusqu'à la ville de Nantes dans la Sèvre-Nantaise, et jusqu'à Marans dans celle de la Vendée, et dans le Thouet jusqu'à Saumur, et de faire construire dans l'étendue desdits canaux de jonction et desdites rivières des écluses doubles et simples, chaussées, retenues d'eaux, bacs, aqueducs, portes, ponts, magasins, hôtelleries, maisons, moulins, voitures et coches d'eau, et généralement tout ce qui sera convenable pour l'établissement desdits canaux et de ladite navigation.

Que pour faciliter ladite entreprise il lui sera permis, et à ses associés, héritiers ou ayants-cause, de faire entrer dans le royaume, sans payer acucuns droits à S. M. la quantité de 40,000 rations de charbon de terre, pour forger les fers qui seront employés à la construction desdits ouvrages.

Qu'il sera permis audit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de prendre les terres, héritages, moulins, autres que ceux qui servent à la mouture des grains,

(1) Non-seulement le texte des arrêts du conseil est si incorrect dans les registres originaux qu'il faut y rétablir l'orthographe; mais il y manque souvent des mots et même des membres de phrase.

Hosted by Google

l'eau des petits ruisseaux ou canaux, bois, pierres, sables, courois et gazons qui leur seront nécessaires pour l'établissement desdits canaux et de la navigation desdites rivières, comme aussi de bâtir fourneaux à briques et à chaux dans les lieux qu'ils aviseront, de se servir de choses et matières qu'ils trouveront propres et convenables dans lesdites rivières, à la charge par ledit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, d'en dédommager les propriétaires auparavant de gré à gré ou sur le pied qui sera réglé par le seigneur intendant et commissaire départi pour l'exécution des ordres de S. M. dans la généralité de Poitiers, sur le rapport et estimation qui sera fait par des experts qui seront convenus ou nommés d'office.

Qu'il sera permis audit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de faire démolir les arches des ponts nuisibles à la navigation, à la charge d'en faire construire d'autres à l'effet de faciliter le passage des bateaux dans les rivières, en sorte que pendant la démolition et construction desdits ponts les voitures par terre n'en puissent souffrir aucun retardement.

Que tous les riverains desdits canaux de jonction desdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée laisseront l'espace de 24 pieds au moins de terrain pour servir de marchepied pour le terrage ou entretien des ouvrages; auquel effet tous seigneurs propriétaires de maisons, édifices, bois, haies et autres héritages qui se trouveront sur ledit espace seront tenus de les faire abattre et de laisser des routes et marchepieds de rivières conformément à l'article 7 du titre de l'ordonnance de 1669 des eaux et forêts.

Que S. M. accordera, donnera, cédera audit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, tout ce qui lui appartient dans lesdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée, dans le fond et tréfond, levées, écluses, chaussées et démolitions qui pourront rester, droit de pêche et généralement tout ce qui peut en dépendre, depuis Traye et Vernoux jusqu'à Nantes sur ladite rivière de Sèvre, et jusqu'à Saumur sur celle du Thouet, et jusqu'à Marans sur celle de la Vendée, sans donner aucune indemnité ni finance à S. M. qui à cet effet révoquera tous les dons qui avaient pu être faits à quelque personne et sous

Hosted by Google

quelque prétexte que ce soit par les rois ses prédécesseurs de tout ce que dessus, mettant et subrogeant ledit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, au lieu et place de S. M. pour par eux les posséder à toujours en pleine propriété à titre de fief et franc-alleu noble.

Il supplie pareillement S. M. de décharger de la mouvance, censive et justice des seigneurs particuliers lesdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée jusqu'à Nantes, Saumur et Marans, comme aussi les ponts, levées, écluses, fond d'icelles, marchepied des deux côtés desdites rivières, maisons, bâtiments et généralement toutes les dépendances de ladite navigation ; à la charge par ledit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de dédommager lesdits seigneurs, si le cas y échoit, suivant la liquidation qui en sera faite par le sieur intendant de la généralité de Poitiers, sans que lesdits dédommagements puissent tomber sur l'espace des terrains que les riverains sont tenus de laisser, conformément à l'ordonnance des eaux et forêts, pour servir de marchepied auxdites rivières.

Que dans l'étendue desdites navigations sur lesdites rivières et canaux de jonction, les écluses, levées, chaussées, fond d'icelles, ponts, chemins, moulins, maisons et bâtiments, et généralement tout ce qui en dépendra, seront exempts de droits de francs-fiefs sans que ledit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause soient tenus de donner aucune finance.

Que les propriétaires des moulins construits sur lesdites rivières entretiendront les chaussées en tel état qu'il ne se perde point d'eau et feront ouvrir les bouchauds et empalements pendant le temps de la construction et réparation des ouvrages, à peine de 500 livres d'amende au profit dudit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, et d'être responsables des dommages et intérêts causés par le retard ; à la charge par ledit d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de payer le chômage des moulins pour le temps de l'ouverture desdits bouchauds et empalements.

Et en considération de l'importance de l'ouvrage desdits canaux de jonction et de la navigation desdites trois rivières, et des grandes dépenses qu'il convient faire pour mettre le tout



Hosted by Google

en état, il demande qu'à l'avenir il ne puisse être imposé aucuns péages ni droits quelconques sur les marchandises qui seront voiturées sur lesdits canaux de jonction ou sur lesdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée que ceux qui étaient établis avant ladite navigation ; et que tous les ouvrages faits pour la construction desdits canaux ou servant à la perfection de ladite navigation sur lesdites rivières seront exempts des mêmes droits et franchises comme s'ils avaient été faits des propres deniers de S. M. et à cet effet exempts de mouvances, censives, justices de quelques seigneurs particuliers que ce soit, en les dédommageant si le cas y échoit; ensemble de tous droits de lods et ventes, quints et requints, amortissements et de tous autres droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts; pour l'exemption et amortissement desquels droits la dépense de la construction desdits canaux de jonction et navigation desdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée tiendra lieu de suffisante finance et de raison légitime pour n'être pas reversible et réunie au domaine de S. M.

Et pour dédommager ledit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de la dépense de l'établissement des dits canaux et de la navigation et entretien d'iceux, il sera accordé dans l'étendue desdits canaux, et pour les droits de navigation et ponts, sur chacune desdites rivières de Sèvre, Thouet et Vendée, telle somme qu'il plaira à S. M. de régler, suivant le tarif qui en sera attaché sous le contrescel de l'arrêt qui interviendra; lequel sera publié et affiché partout où besoin sera, avec défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de se servir de la navigation desdites rivières sans la permission dudit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, à peine de confiscation des bateaux et marchandises qui seront voiturés sur lesdites rivières et canaux, et de tous dépens, dommages et intérêts; sera enjoint à tous les propriétaires de bateaux et mariniers, pour éviter les fraudes, de se faire inscrire après en avoir obtenu la permission aux greffes de la juridiction desdits canaux et navigation, ce qui leur sera accordé gratis et sans frais par les juges et officiers.

Et pour entretenir de plus en plus le bon ordre, la police et

Hosted by Google

la justice dans l'étendue desdits canaux et navigation desdites rivières, et mettre le sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers et ayants-cause, en état de faire juger les contestations qui pourraient survenir pour raison d'iceux, il supplie S. M. de leur attribuer toutes justices hautes, moyennes et basses dans toute l'étendue desdits canaux de jonction et desdites rivières de Sèvres, Thouet et Vendée et leurs dépendances; auquel effet sera établi, au lieu le plus convenable pour l'administration de la justice, un juge, un lieutenant et un procureur fiscal, greffier, prison et concierge, le tout suivant les formalités prescrites par les ordonnances, pour connoître en première instance de tous les différends qui pourront naître tant en matière civile que criminelle et mixte, à cause des dégradations et délits qui pourront être commis dans tous les ouvrages et leurs dépendances, et des contestations qui pourront arriver sur les faits de police de ladite navigation, perception des droits et contravention à l'arrêt qui interviendra; lesquels officiers seront exempts de tutelle, curatelle, collecte et de toutes charges publiques et pourront juger par provision, nonobstant l'appel et sans préjudice d'icelui, jusqu'à 20 livres sauf l'appel au parlement de Paris; et fera percevoir lesdits droits de navigation, ouvrir et fermer les portes, garder les ouvrages desdites rivières.

Qu'il sera permis audit sieur d'Arcemalle, ses associés, héritiers ou ayants-cause, de commettre autant de personnes qu'il jugera à propos, avec la permission de port d'armes et faculté d'exploiter et mettre à exécution tous mandements, ordonnances, sentences, jugements et arrêts concernant ladite navigation et conservation desdits ouvrages, circonstances et dépendances.

Et S. M. voulant favorablement traiter ledit sieur d'Arcemalle et étendre et augmenter l'utilité du commerce à ses sujets, ouï le rapport du sieur Orry, conseiller d'État et au conssil royal, contrôleur général des finances.

Le roi en son conseil, avant faire droit sur ladite requête, a commis et commet le sieur de La Fond, ingénieur de S. M. pour faire les nivellements, plan et devis nécessaires à l'établissement de la jonction et navigation desdites trois rivières, et ensuite par lui remis au sieur intendant de la généralité de

Hosted by Google

Poitiers, à l'effet de les communiquer à tous ceux qui peuvent avoir intérêt à contredire ladite entreprise, et de dresser son procès-verbal de leurs prétentions, dires et contestations en présence des sieurs d'Arcemalle et de La Fond, et d'envoyer le tout, avec son avis, au conseil, pour être ordonné par S. M. ce qu'il appartiendra.

A Compiègne, le 17 juin 1732.

DAGUESSEAU, CHAUVELIN, ORRY.

—

# HILLERIN DE LA GROIX

AVOCAT DU ROI EN LA SÉNÉCHAUSSÉE DE FONTENAY

—

Charles-François de Hillerin, fils de François de Hillerin, seigneur de La Groix de Pissotte, près Fontenay-le-Comte, et de Marie-Perrine Chauvière, naquit le 30 novembre 1710, à cette terre, qui avait appartenu à l'un des frères de François Viéte, le premier mathématicien du XVI^e^ siècle. Il fit ses humanités au collége des Jésuites de cette ville, et son droit à Poitiers. Son père l'envoya à Paris pour y suivre le barreau ; mais la jurisprudence ne fut pas la seule étude à laquelle il s'adonna. Il s'occupait aussi des sciences exactes, voire même de théologie : toutes les connaissances humaines lui devinrent familières. Doué d'une mémoire heureuse et d'un jugement sûr, il classa ce qu'il avait appris dans un ordre méthodique ; et il parlait de ce qu'il savait avec beaucoup de netteté et d'a-

Hosted by Google

grément. Il passa six à sept ans, dans la capitale, au milieu de savants et de gens de lettres, parmi lesquels était l'illustre Réaumur, membre de toutes les académies de l'Europe. Il s'était lié avec MM. de Hillerin, ses parents, qui jouaient alors un rôle actif dans le parti janséniste, et dont l'un était abbé commendataire de Belval, dans le diocèse de Reims (1). L'autre, archidiacre d'Orléans, est mort à l'âge de quatre-vingt-six ans, aumônier des Dames de Saint-Denis, en France. J'allai le voir au mois de novembre 1781 : c'était un vieillard d'une noble figure, sans barbe, mais avec toutes ses dents et une belle chevelure blanche, qui avait conservé toute la rectitude de son jugement. Il me dit, en parlant de M. de Hillerin de La Groix, qu'il l'avait vu naître et mourir, et qu'il avait été enfant toute sa vie, à la manière de l'Evangile. Les Dames de cette abbaye obtinrent, en 1786, une permission du roi pour le faire inhumer dans leur église, sur un mémoire rédigé par M. Dudoret, avocat du roi à La Rochelle (2). Ces deux ecclésiastiques donnèrent à leur jeune parent du goût pour les opinions et les écrits des illustres solitaires de Port-Royal, qui avaient été victimes de la haine des Jésuites. Depuis cette époque, le jeune de Hillerin, comme presque tous les membres de sa famille, cessa d'être l'ami de ces derniers.

Cependant son père faisait tous ses efforts pour le retirer de Paris, et le fixer auprès de lui. Il y réussit, en lui procurant la charge d'avocat du roi au siége de Fontenay (3). Je lui ai ouï dire que ce ne fut pas sans regret qu'il se rendit aux désirs de

(1) Le roi avait donné, en 1743, cette abbaye valant 12,000 livres de revenu, à Guy d'Hillerin, prieur de Mouzeuil, trésorier de l'église cathédrale de La Rochelle et visiteur général des Carmélites de France, qui mourut le 3 août 1767, âgé de quatre-vingts ans. Cet ecclésiastique s'était occupé des voies romaines du Poitou, et en avait fait une étude spéciale. On ignore aujourd'hui ce que sont devenues ses recherches. B. F.

(2) Depuis le sage édit de mars 1776, ce n'était plus qu'exceptionnellement et à des conditions fort onéreuses qu'on pouvait être enterré dans l'intérieur des églises. B. F.

(3) Dispense d'âge, en date du 16 août 1737, accordée par le roi Louis XV à Charles-François de Hillerin, pour se faire recevoir avocat du roi en la sénéchaussée de Fontenay. B. F.

Hosted by Google

son père. Il avait alors vingt-sept ans, et quelque temps après, il épousa, en 1739, demoiselle Marie-Louise Jeullin, qui avait de la jeunesse, de la fortune et de la beauté (1). Le nouveau magistrat sut honorer par ses talents le barreau de Fontenay, et s'attirer le respect et l'estime universels, par la manière dont il remplit son ministère pendant plus de trente ans.

Tous les de Hillerin se prétendaient gentilshommes; mais la branche dont il était issu avait dérogé à la noblesse. On l'engagea à se faire réhabiliter, puisqu'il avait des enfants mâles. Il trouva des titres pour y parvenir. François de Hillerin, conseiller au présidial de La Rochelle, qui était son oncle à la mode de Bretagne, lui en procura, et, vers l'année 1758, il partit pour Paris et y travailla à sa réhabilitation. Elle eut lieu, m'a-t-il dit, au Conseil d'Etat, en présence du Dauphin, père de Louis XVI (2).

(1) Dans une déclaration, du 19 juin 1666, rendue à l'Anguiller, en Chaché, appartenant alors à Pierre Legeay, seigneur de La Gétière, Jacques Jeullin, sr de La Hardière, lieutenant et juge ordinaire de la baronie des Essarts en Bas-Poitou, porte sa maison bâtie depuis peu, appelée *La Hardière*, qui fut autrefois Bodet, située en la ville des Essarts, composée de caves, chambres basses et hautes, cour, grange, écurie, toiteries, ruages et jardin par derrière; tenant d'une part à la venelle ou sentier qui conduit à La Coutardière; d'un bout au ruisseau qui descend du gardouer des héritiers Pierre Masson; d'autre part au jardin et ruage de la Maison-Rouge des Cicoteau.

Le 12 février 1680, Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie, princesse de Piémont, reine de Chypre et baronne des Essarts, nomma pour son lieutenant et juge ordinaire auxdits Essarts, Jean Jeullin, avocat en parlement, à la place de Jacques Jeullin, sr de La Hardière, son père. — Le 7 septembre 1680, la même nomma le même Jeullin, sénéchal des Essarts, en remplacement de René Grassineau, sr de Coingarat. — Le 2 décembre 1715, la même encore, par l'entremise de son ambassadeur en France, nomma sénéchal des Essarts, Joachim Jeullin, sr de Panteuil (paroisse d'Auzais, près de Fontenay), avocat en parlement, à la place de Jean Jeullin, son père. Les lettres de provision apprennent que le sénéchal des Essarts avait dix livres de gages et devait verser mille livres au seigneur-baron, pour prix de son office; mais les épices et exemptions d'impôts en faisaient, d'autre part, un emploi assez lucratif. Joachim Jeullin prit possession, le 8 mai 1716. C'était le père de Mme d'Hillerin de La Groix. B. F.

(2) « Les srs Charles-François de Hillerin, avocat du roi en la sénéchaussée

Hosted by Google

Durant le séjour qu'il fit à Paris, il ne fut pas tellement occupé de cette vaine satisfaction, à laquelle on l'avait poussé comme malgré lui, et dont son mérite personnel aurait bien pu se passer, il ne fut pas, disons-nous, si préoccupé de cette chimère, qu'il renonçât au plaisir de s'entretenir librement avec les gens de lettres qu'il rencontrait. Car, étant venu à Versailles, la veille du jour où il devait présenter ses titres au juge d'armes, tandis qu'il se livrait, dans une auberge, au plaisir de la conversation avec un savant comme lui, un filou s'empara de sa petite valise, qui contenait quelque argent et ses papiers. Il faut l'avoir connu comme moi pour se faire une idée de sa bonhomie. Rentré dans ses foyers, il se défit, quelques années après, de sa charge, en conservant le titre d'avocat du roi honoraire que les membres du siége l'invitèrent souvent à remplir (1). Il l'a fait jusqu'à sa mort, arrivée au mois de décembre 1777, dans la soixante-sixième année de son âge.

M. de Hillerin n'a laissé, à la vérité, aucun écrit qui retrace son mérite ; mais il était fort en état de le faire. Quelques mois avant sa mort, dans la maladie de langueur où il était tombé, j'allai le voir à La Groix. Je le trouvai occupé à rédiger un mémoire pour un de ses amis, dans une affaire importante. Tout en continuant ce travail, il m'entretenait de son état et de sa fin prochaine, avec le calme et la fermeté d'un sage de l'antiquité. Il me lut ensuite ce qu'il venait d'écrire, en conversant avec

de Fontenay-le-Comte, et Jacques de Hillerin, capitaine au régiment royal (infanterie), frères, ont obtenu, le 2 décembre 1758, un arrêt du conseil des dépêches, le roi y étant, par lequel, vu les pièces et ouï le rapport, Sa Majesté a confirmé, maintenu et gardé lesdits C.-F. et J. de Hillerin, dans leur noblesse, comme issus en ligne directe de René de Hillerin, écuyer, sr du Bois, qui vivait au commencement du xve siècle ; les a, S. M., relevé et relève, à cet effet, de l'omission des qualités de nobles faites par leur père. En conséquence, ordonne que tant lesdits srs de Hillerin, que leurs enfants et postérité nés et à naître en légitime mariage, jouiront de tous les honneurs, priviléges et exemptions dont jouissent les anciens nobles du royaume, etc. » *(Extrait d'un Mémoire autographe de C.-F. de Hillerin, pour lui et son frère, dans la collection de M. Benjamin Fillon.)*

(1) Lettres d'avocat du roi honoraire, en date du 10 décembre 1766, accordées par Louis XV, à Charles-François de Hillerin. B. F.

Hosted by Google

moi. Je fus étonné de la manière avec laquelle il avait su partager son attention entre des sujets si différents.

M. de Hillerin était encore très-bon généalogiste, et connaissait l'origine des grandes maisons de France. Il disait un jour au duc d'Olonne-Montmorency, qui était en exil à Fontenay pour ses désordres et qui y mourut deux mois avant lui : *Je connais peut-être votre généalogie mieux que vous;* ce qu'il lui prouva sur-le-champ. Il avait une connaissance parfaite des antiquités, de l'histoire et des familles du Poitou. J'ai beaucoup appris de lui à cet égard. Dreux du Radier en reçut de nombreuses communications, principalement relatives aux grands hommes de Fontenay, pour la rédaction de son excellente *bibliothèque historique et critique* de cette province. Il dut également être correspondant des *Nouvelles ecclésiastiques*, organe du jansénisme.

M. de La Groix, son fils aîné, à qui je demandais si son père n'avait absolument rien laissé d'écrit, m'a assuré l'avoir vu déchirer et jeter au feu un gros cahier de son écriture, peu de jours avant sa mort. Et sur la question qu'il lui fit, le bonhomme répondit : *Oh! ce n'est rien.* C'était peut-être des notes historiques et généalogiques sur son pays qu'il brûlait, dans la crainte qu'étant connues plus tard, elles ne fissent des ennemis à ses enfants. Il en a laissé cinq, trois garçons et deux filles. M. de Hillerin avait un frère, plus jeune que lui, qui embrassa le parti des armes. Il est mort chevalier de Saint-Louis, à Metz, où il s'était marié, et sans postérité. Celle de leur sœur, qui avait épousé M. de Vaudorel, existe dans la personne de M^me^ Rousse, femme d'un médecin de ce nom.

MERCIER DU ROCHER.

—

Hosted by Google

# DESCRIPTION
# DES RIVIÈRES DE FRANCE

*Par J.-B. Papire Le Masson*, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jonain.

—

## LA CHARENTE

(2me article)

—

Quoique l'eau de la Touvre soit très-froide, on y pêche néanmoins des écrevisses, des anguilles, des lamproies, des brochets, des perches, des aubournes, des goujons, des épinettes, des truites pourprées, comme l'expriment les vers suivants du même auteur :

On n'est pas à mi-jambe entré dans ces eaux pures
Que voilà l'écrevisse, aux obliques allures,
Qui regagne la berge et ses trous protecteurs.
Elle offre aux cuisiniers un mets fin; aux docteurs
Un remède en son têt, en sa chair. Puis l'anguille,
Poussant et retirant son long corps, se tortille;
L'anguille, plat du peuple, et terreur des bambins,
Lorsqu'armés de sa peau, des pédants inhumains
Sur un dos tendre et nu font siffler les lanières.
Je dirai pourquoi seul cet hôte des rivières,
Au lieu de surnager, ainsi que tout poisson
Après la mort, descend, comme une pierre, au fond.
Voici l'énorme carpe et ses œufs innombrables,
Et sa langue, toujours délice de nos tables.

Hosted by Google

Et toi, fille des mers, murène aux gras anneaux,
Salut ! De la Charente enfilant les canaux,
Tu franchis, au printemps, les gués, les précipices,
Les cités et leurs ponts ; tu rampes, tu te glisses,
Et, malgré les courants et l'homme et ses efforts,
Tu viens de notre source augmenter les trésors.
Tu fais de nos marchés la plus chère denrée :
Le riche seul obtient ta saveur désirée.
Tu la perds dans la suite et tu baisses de prix.
Mais voilà le brochet. Malheur aux poissons pris
Entre ses fortes dents ! C'est le requin d'eau douce.
Et pourtant, ce n'est plus un mets que l'on repousse.
Autrefois, nul Français ne voulait y goûter ;
Les Allemands nous ont instruits à l'apprêter :
Maigre apport, en retour de leurs fréquents ravages !
Ah ! des perches plutôt célébrons les voyages,
Leur danse en chœurs brillants ; l'aubourne et son fretin
Peuplant la Touvre ; et toi, goujon, mince butin ;
Et toi-même, épinette, effaçant dans le sable
Ton corps jaune, petit, mais sain et délectable.
Mais parmi nos poissons reçois la primauté,
De par ton goût exquis et de par ta beauté,
O truite ! Ton écaille aux nuances dorées
Étincelle sous l'eau d'étoiles empourprées,
Et ta chair, blanche avant la nouvelle saison,
S'approprie au printemps l'incarnat du saumon.
Egale aux gros produits que l'Océan abreuve,
On ne te croirait pas l'hôte de notre fleuve ;
Aussi, tous les poissons te forment une cour,
Et, t'admirant nager, s'émerveillent autour.
Il n'est lac ni rivière où ton espèce abonde,
Et la Touvre te voit innombrable en son onde.
Le Tibre aux Lucullus offrait son loup marin,
Le Lucrin sa palourde, et Misène un oursin.
Sur tous ces mets fameux notre goût te couronne,
Sur tes sœurs du Léman et sur tes sœurs du Rhône.

Dans une poésie de Gabriel Carlon, intitulée *Angoulême*, on trouve encore ces vers sur la Charente et la Touvre :

Puis-je oublier ton fleuve, ô ville, ta Charente,
Poissonneux, frais, limpide, émeraude courante ?

Hosted by Google

Le vois-tu, ma cité, d'un gracieux contour
S'inclinant à tes pieds, qu'il baise avec amour?
Et la Touvre non loin, dont la double fontaine
Brille d'un croissant d'or, ainsi qu'un front de reine,
La Touvre, dont la truite embellit le flot pur
D'étoiles de rubis sur écailles d'azur.

De l'avis de tous les pêcheurs, la Touvre abonde en poissons excellents, surtout en truites, anguilles et écrevisses. On en donne pour raison qu'elle jaillit d'une source vive, extrêmement pure et fraîche, ce que cherche la truite en particulier. Aussi ce poisson s'y trouve meilleur et plus savoureux encore que dans la Charente. Les pêcheurs nomment la truite perdrix de la Touvre, comme tenant parmi les poissons le même rang que la perdrix entre les oiseaux.

Mû par ces raisons, vers l'an M, un comte d'Angoulême, usant de bienveillance et de libéralité envers les Moines de Saint-Cybard, leur concéda le privilége de pêcher dans la Touvre, par l'acte ci-après :

« Au nom de Dieu, Guillaume, comte d'Angoumois, surnommé Taille-Fer, s'est présenté dans notre chapitre; et là, pour le salut de son âme, de celle de son père et de tous ses parents, en présence de dom Bernard, abbé, et de tout le couvent, il a fait concession et donation à Dieu, à Saint-Cybard et aux Moines qui en ce lieu le servent, d'autant de poiss ons et d'oiseaux que, par peine et engins, un seul pêcheur en pourra prendre dans la rivière de Touvre, en tout temps; donation établie par la lanière appendue au présent parchemin. Et, en échange, il a reçu du susdit abbé, la très-renommée cuirasse que Gérard de Volvence dédia en mourant à Saint-Cybard, pour se faire Moine. Témoins aux présentes : Geslin, Gardrat de Vallée et plusieurs autres. »

Plus tard, le fils aîné du roi d'Angleterre, étendit ce privilége en faveur de l'évêque d'Angoulême, comme il suit : « Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Galles, duc de Cornouailles, comte de Chester : à notre amé le châtelain de Touvre, salut. Vous mandons de permettre au révérend père en Christ l'évêque d'Angoulême ou aux gens

Hosted by Google

à ce délégués par lui, de pêcher dans les eaux de la Touvre, avec deux barques et deux filets seulement, sans autre engin, en tout temps, excepté depuis la fête de Saint-André [30 novembre] jusqu'à la purification de la bienheureuse Vierge Marie, [2 février], chaque année; réservés intégralement tous droits de seigneurie, coutume et franchise de notre dit château, en ce point et en tous autres. Donné à Angoulême, le 18e jour du mois de mai, l'an du Seigneur 1365. *Signé* : BERCH. »

De cette pêche, il est fait mention expresse dans une transaction passée entre Hugues Brun de Lusignan, comte de la Marche, Isabelle, sa femme, fille d'Adhémar, comte d'Angoulême (et qui avait été reine d'Angleterre), Guidon et Geoffroy, leurs fils, d'une part; et Robert de Montbron, évêque d'Angoulême, d'autre part : « En toute l'eau, est-il dit, depuis le pont de Bourg sur Touvre jusqu'à la Charente, l'évêque et ses successeurs auront le droit de faire pêcher avec deux barques et deux filets, toutes et quantes fois bon leur semblera, hormis l'intervalle de temps entre la fête de Saint-André et la purification de la Vierge Marie. Cette pêche, en temps permis, leur sera exclusivement réservée depuis le pont de Touvre jusqu'à un peuplier qui est au-dessus de Magnac, près le jardin de Pécaud, vis-à-vis duquel sur l'autre rive est le port dit de Magnac. Le comte ne pêchera ni ne fera pêcher dans cet espace; mais il pêchera dans tout le reste de l'eau, et au-dessus du pont de Touvre; dans le temps où le comte pêchera, l'évêque pourra pêcher aussi. » Un exemplaire de ce traité existe dans le cartulaire épiscopal.

La Touvre a donc sa source dans un endroit auquel peut s'appliquer le demi-vers de Virgile « Au fond d'un golfe étroit. »

La population d'Angoulême, qui, toute voisine, y fait de fréquentes promenades, donne à ce lieu différents noms : Fontaine de Touvre, gouffre, abîme, vivier royal, parce que jamais on n'y pêche sans la permission du roi. Chacun s'empresse d'y mener ses hôtes et les étrangers curieux. L'onde jaillit avec tant de force qu'elle s'élève en bouillonnant, si bien que nul n'a le courage de s'y hasarder en bateau, sur deux points surtout les plus redoutés, où le bouillonnement est

Hosted by Google

le plus fort. L'étendue est presque celle d'un étang. L'eau est bleue.

Le courant élancé de cette source passe sous trois ponts de pierre, ceux de Ruelle, de Touvre et de Gondi. Après ce dernier, la Touvre se jette dans la Charente, au nord d'Angoulême; et là commence la navigation, qui procure au port de l'Houmeau, un commerce très-varié, surtout en bois, soit de construction, soit de merrain. C'est là aussi que le sel apporté de Limoges se distribue.

Non loin se voient les roches affreuses du haut desquelles fut précipité Saint-Cybard. Elles dominent l'abbaye dédiée en son nom. Il y a un pont de pierre très-anciennement construit pour s'y rendre. J'en trouve mention dans un privilége concédé autrefois à ce monastère, en cette forme et teneur : « Je, Ulgrin, comte d'Angoulême, donne à Dieu et à Saint-Cybard, à partir de la tête du pont de Saint-Cybard et du chemin public qui mène à Marcillac, la voie et la terre au bienheureux Cybard, nommée de Vaisnac, qui s'étend jusqu'au fleuve Charente; afin que les Moines de Saint-Cybard puissent y garder toute sorte de gibier, comme lièvres, lapins, faisans, perdrix, en tout domaine et propriété, sur ladite terre de Vaisnac, aussi loin qu'elle s'étend, à partir du pont. Je fais cette donation à Dieu et à Saint-Cybard, entre les mains de dom Elie, abbé, pour le salut et guérison de mon âme. *Signé :* Comte Ulgrin, Guillaume Foucauld, Itiers et Jean. »

L'Anguyenne, petite rivière, vient de la forêt de Dirac (1), coule de l'Est au nord et se perd dans la Charente au pied de la ville d'Angoulême.

Il en est ainsi de la Boême, qui arrose les paroisses de Vogesac et de Moustiers, et nourrit beaucoup d'écrevisses.

De l'autre côté de la Charente arrive la Noère, qui a sa source dans la paroisse ou archiprêtré de Bouillac, passe auprès

(1) Ce nom rappelle à tout le monde le marquis d'Argence de Dirac, qui correspondait, il y a juste un siècle, avec Voltaire, et lui envoyait d'Angoulême des pâtés de perdrix aux truffes, des saucissons, mais pas encore d'eau-de-vie. Tr.

Hosted by Google

de l'église et du cimetière de Saint-Cybard ou de Saint-Cybardeaux, comme dit le peuple, et traverse, sous un petit pont de pierre, la voie militaire de Bordeaux à Poitiers. Ce lieu ne tire point son nom des *eaux*, mais de l'*Yeuse*, espèce de chêne appelé *Elz* en vieux Gaulois, comme l'a écrit Lambert, évêque d'Angoulême en 1143, homme de sainte mémoire, au témoignage de Saint-Bernard, dans ses lettres.

L'Angoumois produit du safran, non pas en aussi grande quantité que le Lauraguais et l'Albigeois; mais cependant il en expédie bien 40 balles (terme de marchand) aux foires de Lyon ou ailleurs.

P. JONAIN.

Les parenthèses sont du texte; les crochets de la traduction. S'ils contiennent des lignes entières, elles seront empruntées à Le Durbe par Le Masson, qui n'en avertit pas toujours. Tr.

# CHRONIQUE

Il se prépare à Québec (Canada), chez Desbarets, imprimeur-libraire, une édition en trois volumes in-4°, avec cartes et plans, des voyages aux Indes de Samuel Champlain, sur le manuscrit original appartenant à M. Verret, de Dieppe. M. Delayant a publié dans cette *Revue*, en 1867, une série d'articles sur ce célèbre voyageur.

*
* *

Notre collaborateur, M. Dugast-Matifeux, a communiqué à l'Académie de Nantes, dans sa séance du mois d'août dernier, un précieux manuscrit du docteur Michel Duboueix, sur Clisson et ses environs, en l'accompagnant d'une notice sur l'auteur, qui était un médecin distingué. Ce manuscrit était venu, on ne sait comment, pendant la

Hosted by Google

révolution, aux mains de Volney, qui l'avait donné à Huet de Coetlizan, auteur de l'excellente *Statistique de la Seine-Inférieure.*

*
* *

Le représentant d'une famille dont le nom est justement honoré en Poitou, vient de s'éteindre dans le Maine. Bien qu'éloigné depuis longues années de la Vendée, son pays natal, M. de Lezardière a tout au moins droit à notre souvenir. Il est mort au Mans à l'âge de cinquante-huit ans.

*
* *

Dans sa séance solennelle du 20 août, l'Académie française, sur le rapport de M. Villemain, a décerné un prix de 1,500 fr. (fondation Monthyon) à M. Louis Audiat professeur au collége de Saintes, conservateur de la bibliothèque publique, et vice-président de la Société des arts, sciences et belles-lettres de cette ville, pour la deuxième édition de son livre publié par l'éditeur Didier, à Paris, *Bernard Palissy, étude sur sa vie et sur ses travaux*, in-12 de 480 pages.

Nous extrayons du rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie, le passage relatif à l'œuvre dont s'agit :

« ..... Une autre médaille de 1,500 fr., dit M. Villemain, est attribuée à la biographie de Bernard Palissy, de l'ouvrier inventeur qui parvint à la fabrication de l'émail. Cette vie de bon exemple, cette vie de travail et de souffrances, trouvant, à force d'épreuves, une matière nouvelle, et la faisant servir à des œuvres d'un art plus parfait, cette puissance de découverte qui, dans le fourneau du pauvre artisan, lui fit surprendre quelques vérités premières de la géologie, comme son esprit inculte, en s'exprimant, rencontrait l'éloquence, rien n'était meilleur à raconter, près de la statue qu'une ville de France (Saintes), élève à la mémoire de Palissy.

« Persécuté dans les troubles religieux, sauvé par son art praticien de la science dans des conférences populaires à Paris, puis mort à la Bastille, son nom représente une forme de génie à part dans le savant XVI^e^ siècle. Peintre vrai, malgré quelques longueurs, son historien, M. Audiat, professeur au même lieu, recevra notre médaille littéraire près de la statue de Palissy.

Pour être complet, M. Villemain eut dû faire connaître la part, la grande part que M. Audiat a pris à l'érection de cette statue. Nous ne

Hosted by Google

voulons blesser personne, encore moins paraître faire la courte échelle à qui que ce soit, mais nous pouvons le dire, et le dire parce que c'est vrai, c'est à M. Audiat que Palissy doit aussi bien le monument qui s'élève à Saintes que le livre que l'Académie vient de récompenser. Les procès-verbaux des séances de la Commission, ainsi que la volumineuse correspondance sont là pour en témoigner.

*
* *

Le Conseil général de l'Allier, dans sa dernière session, s'est empressé de donner à M. Audiat une marque de sympathie, en lui votant un prix de 1,000 fr.

A quel propos, dira-t-on peut-être, cette *marque* de sympathie. Est-ce parce que M. Audiat est originaire de ce département? Est-ce une manière de le féliciter du succès qu'a obtenu son ouvrage sur Bernard Palissy, et de la récompense dont son livre a été l'objet? Cela peut, cela doit être.

*
* *

Dans la même séance de l'Académie où le nom de M. Audiat a été proclamé pour un prix de 1,500 fr., M. Bonneau a été honoré de la même récompense pour son ouvrage intitulé : *M^me^ de Beauharnais de Miramion, sa vie et ses œuvres charitables* (1). Nos lecteurs se rappellent-ils qu'au mois de janvier dernier nous leur annoncions (tout bas il est vrai et à titre de confidence) cette bonne nouvelle? — Peut-être — En tous cas, nous sommes heureux de le leur répéter.

NATHAN.

(1) Voir le n° de janvier 1868, p. 41, le compte-rendu de cet ouvrage dû à la plume de M. Amaury de Liniers.

Hosted by Google

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

STOFLET ET LA VENDÉE, par Edmond Stoflet, *Pont-à-Mousson, typographie Bordes, rue Saint-Laurent. 1868.*

L'on pourrait peut-être considérer comme une indiscrétion ce compte-rendu d'une brochure destinée seulement à un petit nombre d'amis; mais l'auteur appelle, attend « les leçons de la critique, les conseils, les renseignements de la bienveillance. » Nous croyons entrer dans ses vues en lui soumettant une seule réflexion.

Nous comprenons les sentiments que doit éprouver M. Edmond Stoflet pour la Vendée, son enthousiasme pour le général des armées catholiques et royales auquel le relient les liens du sang et ses opinions politiques et religieuses. Mais nous désirerions le voir se retenir un peu sur la pente du lyrisme auquel il nous paraît se laisser aller avec un peu trop d'abandon. Le poète ne doit compte que de ses sentiments, l'historien doit toujours se rappeler que son rôle est tout autre; que chez lui, que pour lui l'imagination ne doit qu'obéir, que la vérité, la vérité vraie, celle qui se prouve et se justifie, doit être son seul, son unique guide. D'après ce que nous connaissons de la Vendée, d'après le résultat de nos études antérieures, d'après les quelques pages de la brochure de M. Edmond Stoflet, nous craignons qu'il ne subisse un peu trop le prestige du souvenir, qu'il ne se laisse éblouir par l'auréole de gloire de son parent. Il faut savoir dire la vérité quelque pénible qu'elle puisse être.

Que M. Stoflet accepte nos avis comme ceux d'un ami inconnu, la marche qu'il suit le conduirait infailliblement à un écueil contre lequel il irait se briser; que dans le travail définitif il sache percer le nuage qui l'environne et nous peigne la Vendée comme elle est; car telle qu'il nous la représente, elle est un peu figure de fantaisie.



Hosted by Google

*
* *

L'un de nos écrivains et publicistes les plus distingués vient de fonder à Angoulême un journal..... et littéraire, qui paraît le jeudi de chaque semaine. S'il n'y avait que la seconde partie du sous-titre, nous parlerions volontiers des *Lettres Charentaises* ; mais la première nous arrête. Bornons-nous donc à les annoncer.

*
* *

Éloges de M. Henri Grellaud, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, doyen de la Faculté de Droit, ancien maire de Poitiers, chevalier de la Légion d'honneur; et de MM. Jolly, Jacquelin, Girault, avocats, décédés dans l'année 1867. Discours prononcé a la séance solennelle de la rentrée des conférences par Charles Giraud, avocat à la cour impériale, docteur en droit, secrétaire de la conférence. Poitiers, imprimerie A. Dupré, 1868.

L'ordre des avocats a éprouvé de cruelles pertes à Poitiers pendant l'année 1867. Déjà nous nous sommes associés à ses regrets en consacrant à la mémoire de MM. Grellaud et Jacquelin quelques mots dans cette *Revue*. M. Ch. Giraud s'est fait l'éloquent interprète de son ordre en racontant avec détail la vie de ces regrettés confrères et a proposé comme exemple à suivre, le dévouement au travail qui distinguait si éminemment MM. Jacquelin et Girault; l'on se sent ému en pensant à tant d'espoir prématurément enseveli dans la tombe, et si l'on bénit la science pour tout ce qu'elle nous donne, l'on ne peut s'empêcher parfois de la maudire, quand on voit les désastreux effets de son entraînement sur de si belles intelligences.

—

## REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Commençons par régler une partie de notre arrièré avec la *Société archéologique et historique de la Charente*, qui depuis longtemps ne nous avait donné signe de vie.

Hosted by Google

La séance du 21 mars s'est tenue sous la présidence de M. Planteau de Maroussen, doyen d'âge.

M. Trémeau de Rochebrune donne lecture de l'introduction à ses *Recherches anthropologiques et archéologiques sur le culte Phallique.*

M. de Rencogne communique une *Note sur une charte d'anoblissement accordée par un grand feudataire* en 1290 et justifie ce fait par plusieurs exemples, et contrairement à l'opinion de La Roque et autres écrivains que le roi seul pouvait anoblir (1).

M. le docteur Gigon donne communication d'un mémoire intitulé *Le Château de Touvre, ses souvenirs historiques et légendaires* et touche en passant la tradition qui a donné le nom de Ravaillac au château de Touvre et veut que l'assassin de Henri IV y ait pris naissance.

La mention de ce dernier fait donne lieu à une assez longue discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres et de laquelle il résulterait, d'après des recherches faites sur ce sujet par M. de Rencogne, archiviste de la Charente, que la position de la famille Ravaillac qui, paraîtrait-il, existe encore en Dauphiné, sous le nom de Ravailhard, était à Angoulême à la fin du XVI^e^ siècle celle d'une maison aisée de la bourgeoisie.

*
* *

La séance du 20 avril est encore présidée par M. Planteau de Maroussen.

M. le docteur Gigon revient encore sur le lieu de naissance de Ravaillac et cite les œuvres du P. Garasse, et de ses recherches dans les œuvres de ce jésuite il conclut que c'est bien à Angoulême qu'est né ce célèbre criminel.

M. de Rochebrune rend compte d'une excursion faite par lui à Giget et des fouilles qu'il y a fait exécuter. La station qu'il y a examinée lui a paru importante, les grottes sont remarquables, mais la partie capitale à examiner consiste dans les sépultures creusées dans le rocher même, sépultures qu'il croit pouvoir attribuer au XII^e^ siècle.

M. de Rencogne dans sa *Nouvelle chronologie des maires de la la ville d'Angoulême* s'est efforcé de combler les lacunes qui existaient dans les listes données jusqu'à ce jour des premiers administrateurs angoumoisins et ses efforts ont été suivis de succès, car grâce à ses re-

(1) Publié dans la Revue, année 1868, 1^er^ semestre, p. 271.

Hosted by Google

cherches, il a pu ajouter un certain nombre de noms à ceux donnés par les écrivains ses prédécesseurs.

*
* *

M. Gellibert des Seguins, président, préside la séance du 22 mai, et fait passer sous les yeux de la Société divers autographes, un entre autres du célèbre Guez de Balzac et une collection de portraits angoumoisins.

M. de Rochebrune donne lecture d'un mémoire *sur l'ancienne église de Saint-Martin d'Angoulême et les objets mis au jour lors de sa démolition.*

Après avoir décrit l'ancienne église qui lui paraissait être du XI^e^ siècle ou de la première moitié du XII^e^, il signale deux statues et plusieurs tombeaux qui s'y trouvaient, et étudie des fresques découvertes dans un caveau funéraire. Mais le principal objet de son travail est l'examen des tombes et sépultures placées derrière l'église, ce qui ramène l'érudit écrivain à ses études de prédilection, celles qui le préoccupent sans cesse. D'après ses investigations il paraîtrait résulter que la majeure partie des individus inhumés dans ce cimetière avaient succombé à la lèpre ou à un virus morbide.

M. Callandreau dont nous avons annoncé le voyage en Italie pour y étudier sur place *La Maison Romaine*, donne d'intéressants détails sur son excursion archéologique et sur les faits qu'il a recueillis et constatés à Rome, à Naples et à Florence.

*
* *

La Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu le 6 août sa séance mensuelle sous la présidence de M. Lecointre-Dupont.

M. Bardy qui s'est livré à quelques recherches à propos de deux crânes antiques trouvés à Melzéard (Deux-Sèvres) demande quels caractères particuliers pourraient faire distinguer les sépultures Gallo-Romaines des sépultures Mérovingiennes. — La réponse est renvoyée à une séance ultérieure.

M. de Gennes continue la lecture de son important travail sur la coutume de Poitou.

M. Rondeau donne des renseignements sur un bulletin de la Société scientifique des Landes.

M. Lecointre-Dupont lit pour M. l'abbé Auber, absent, la suite de sa notice sur Saint-Martin de Vertou ; et enfin, M. Bardy reprenant la

Hosted by Google

parole fait un rapide compte-rendu du travail de M. Ch. Robert sur l'organisation des légions Romaines, publié dans le bulletin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Parmi les dons offerts à la compagnie nous citerons, par M. J. Goudon de Lalande, une patente sur parchemin, en date du 6 juin 1654, scellée du sceau des doyen et chapitre de la cathédrale de Poitiers, pendant la vacance du siége épiscopal (DEC. ET CAP. EC. PIC. SE. VAC. 1654), portant expédition et ordre d'exécution par Cristophe Fauveau, official de Poitiers, délégué du pape Innocent X, d'une dispense de l'empêchement de consanguinité au 3e degré, en faveur de Jehan de Razes, seigneur de Verneuil (paroisse de Migné), conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général en Poitou, et demoiselle Marie Maquenot, sa nièce, accordée par une bulle en date des ides d'avril de la même année.

Par M. le baron Marc de Lassus, deux plaquettes réunies sous la même couverture; l'une intitulée : *la Carabinade du mangeur de bonnes gens à Messieurs de Poitiers*, 1614, satire contre l'esprit turbulent des Poitevins à cette époque; l'autre : *Tyrtæus aux François*, exhortation à combattre contre les Espagnols, dessous les ordres du duc de Savoie, fils de Christine de France et petit-fils de Henri IV.

Nous signalerons encore le premier cahier du tome xv des mémoires de la société d'archéologie de Zurich, contenant la description des monnaies gauloises trouvées en Suisse par M. H. Meier.

La médaille pictonne de Duratius y figure comme découverte dans le canton de Zurich, où s'est aussi trouvée la médaille qui porte les noms DVRNACOS-AVSCRO. M. Meier reproduit la supposition de l'identité du nom de Durnacos avec celui de Dumnacus, le chef qui vint assiéger Duratius dans Poitiers.

*
* *

Le bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest (2e trimestre de l'année 1868) vient de paraître.

Outre les procès-verbaux des séances, il contient : 1° Rapport sur les réunions scientifiques qui se sont tenues à la Sorbonne et rue Bonaparte à Paris, pendant le mois d'avril 1868, par M. Emile Beaussire.

2° Notice sur trois tableaux représentant la conversion du duc d'Aquitaine Guillaume X, par saint Bernard, dans l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux en 1135, par M. l'abbé Auber.

Hosted by Google

3° Note sur un éperon du XII^e^ siècle trouvé au Bernard (Vendée), par M. l'abbé Ferd. Baudry.

4° Autre note sur un éperon de la fin du X^e^ ou du commencement du XI^e^ siècle, par M. l'abbé Baudry.

5° Description d'un porte-cierge en cuivre émaillé et doré du XIV^e^ siècle, par M. Goudon de Lalande.

6° Le texte d'une lettre de Henri III, adressée à mess. Jean-Denis de Polastron, seigneur de la Hillière et de Saint-Cassian, gouverneur et sous-lieutenant général dans la ville de Bayonne et pays de Labour.

L'original de ce curieux document a été communiqué à la société par M. d'Hérisson de Polastron, conseiller de préfecture à Colmar.

A la fin se trouve une double planche de lithographie représentant les deux éperons décrits par M. l'abbé Baudry et le porte-cierge de M. de Lalande.

NATHAN.

Hosted by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ACADÉMIE DE LA ROCHELLE. Section des sciences naturelles. Annales 1866-67. *La Rochelle*, *Mareschal*, 1868, 1 vol. in-8°, br. de 166 p. et gravures.

ALET (le Père V.), de la Cie de Jésus. La divinité de Jésus démontrée par un fait. *Nantes*, *V. Forest et E. Grimaud*, 1868. in-12, 108 p.

AMAURY (Aug.). Guide à Clisson. *Nantes*, *V. Forest et E. Grimaud*, *Paris*, *Hachette*, 1868. In-18 de 214 pages.

AUBER. Jean-Baptiste-Luc-Bailly, évêque de Poitiers. Notice biographique, suivie d'une notice héraldique, par Taupin-d'Auge. In-4°, 32 p. et grav. *Abbeville*, *Briez*, 1868.

BAUDRY (l'abbé Ferd.). Note sur un éperon du XIIe siècle, trouvé au Bernard (Vendée). *Poitiers*, *Dupré*, 1868, br. in-8°, planche.

BAUDRY (l'abbé François). Le Pontife roi. Le Calvaire de Pie IX. Hymnes. *Nantes*, *V. Forest et E. Grimaud*, 1868. In-8° de 4 pages.

CHAUVET (Paul). La Proie et l'Ombre, comédie en un acte. *Nantes*, *imp. Mangin*, 1868. In-12, 59 p. — Représentée pour la première fois sur le Grand-Théâtre de Nantes, le 30 janvier 1868.

COUGNY (de). Lettre à M. de Caumont sur une excursion en Poitou. *Caen*, *Le Blanc-Hardel*, 1868. In-8°. — Extrait du *Bulletin monumental*, publié à Caen par M. de Caumont.

FAVRE. — Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois Poitevin et Saintongeois. In-8°, LXXXIV-360 pages. *Niort*, *Robin et Favre*, 1868. 8 fr.
Il a été tiré quelques exemplaires sur papier vergé à bras. 12 fr.

GARAL (Pierre de). Hamlet, traduit de Shakespeare. *Nantes*, *Mangin*, 1868. In-8° de 134 pages.

GELLIBERT des SEGUINS. — Discours prononcés aux Concours agricoles du canton de St-Amand-de-Boixe et de Confolens, les 1er et 16 septembre 1866. — *Paris*, 1868. Br. in-8°.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

HIPPEAU. — Le gouvernement de Normandie aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Documents inédits tirés des archives du château d'Harcourt. 9^e^ partie. Evénements politiques, Nouvelles de la Cour, Parlement de Rouen, Assemblées provinciales, Convocation des états-généraux. Tom. v, in-8°. *Caen*, 1868. 7 fr. 50.

HUBANS (M^lle^ A.). Cours élémentaire de littérature, à l'usage des maisons d'éducation. *Nantes, imp. V. Forest et E. Grimaud. Paris, Delalain et fils*, 1868. In-12, 319 p.

LACOMBE (Ferdinand de). Le château de St-Germain-en-Laye. *Paris, Dumaine*. 1 vol. in-18 ang. 1 fr. 75

LETENNEUR (le D^r^). Traitement de la chorée par l'arsenic. *Nantes, v^e^ Mellinet*, 1868. In-8° de 11 p.

LORGERIL (Hippolyte de). Le vieux marinier. Récit breton (en vers). *Nantes, V. Forest et Grimaud*, 1868. In-8° de 15 p.

PARENTEAU (F.). Le Fondeur du jardin des plantes de Nantes et son confrère de Rezé ; attributions celtiques et gallo-romaines. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud*, 1868. In-8° de 32 p. et 4 pl.

PÉHANT (Emile), conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes. Jeanne de Belleville, poème. *Nantes, imp. V. Forest et E. Grimaud*, 1868. 2 vol. in-18, 490 pages. 7 fr.

RICHARD (Alfred). Inventaire analytique des archives du château de la Barre. *Niort, Clouzot*, 1868. 2 vol. in-8°. 15 fr.
Quelques exemplaires sur papier vergé à bras. 25 fr.

SOUVENIR des fêtes de Redon, 18, 19, 20 janvier 1868. *Angers, Lachèse-Belleuvre et Dolbeau*. In-8° de 56 pages.

THÉZARD. — De la révision du Code pénal en Belgique. *Paris, Cotillon*, 1868. 1 vol. in-8°. — Extrait de la *Revue critique, de législation et de jurisprudence.*

—

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

Hosted by Google

# VARIÉTÉS

—

## LES ÉGLOGUES ET AULTRES ŒUVRES POÉTIQUES

DE

## JACQUES BEREAU, POICTEVIN.

A Poictiers, par Bertrand Noscereau, maistre imprimeur dans ladicte ville, MDLXV, pet. in-4° de 68 feuillets non paginés, excessivement rare.

—

Jacques Bereau, né en Poitou au XVI^e^ siècle, a été un des poètes les moins connus de son époque ; aucun de ses contemporains n'a parlé de ses productions ; on n'en trouve de trace ni dans sainte Marthe, ni dans La Croix du Maîne. Pourtant ses poésies, dans une époque où tout le monde s'occupe de réimpression, mériteraient mieux que l'oubli. Nous avons eu le bonheur de retrouver dans la bibliothèque de Niort un exemplaire de ses œuvres, celui-là même qui a fait partie de la bibliothèque de Charles Nodier, et nous croyons être agréable aux lecteurs de la *Revue* en publiant la dédicace de son ouvrage et l'une de ses églogues.

Le volume comprend dix églogues sur *la calamité du temps, l'amour, les plaisirs de la vie rustique, les malheurs de la guerre et les douceurs de la paix ;* neuf odes, une gaieté, trois chansons un adieu à l'amour, et quarante sonnets sur divers sujets.

—



Hosted by Google

*A très haut, très puissant et révérend père en Dieu, Mgr l'évêque de Luçon, Baptiste Tiercelin.*

Mgr, je ne puis consentir à l'opinion de ceux qui, par un léger et téméraire jugement procédant, selon mon advis, à aucuns d'ignorance et aux autres d'envie, blament et rejettent entièrement l'estude et la poësie, soutenue, aimée et suivie par tant de gentils esprits et de grands et savans personnages, que leur autorité devroit faire baisser les sourcils à ceux qui se meslent de mesdire d'un si beau et noble exercice. Certes, le profit est divers et non petit, qu'en peuvent retirer ceux qui mesurent le profit, non par un gain pécuniaire, ains par l'honnesté et vertu. Mais encore qu'il n'en provint autre fruict, comme ils disent, que la récréation et le plaisir, ceux ne sont-ils pas à louer qui, après le travail de plus graves estudes, vont passer le tems avec Apollon et les Muses, et s'esbattent à lire et à faire des vers, au lieu que plusieurs cherchent leur récréation à moquer et brocarder aux tavernes ou au jeu des cartes et des dez. Aussi les calumnies de ces sévères censeurs, qui poisent toutes choses avec la balance de leur appétit et plaisir seulement, ont desjà esté tant de fois réfutées, que de les répéter et de mettre ici ce ne seroient que redites. Quand est de moy, j'ay tousjours dès ma jeunesse aimé les lettres humaines, et mesmement la poësie, et y ay employé bonne part de mes jeunes ans, à ce tiré par quelque instinct de ma nature. Car combien que le conseil de mes parens et amis m'ait sollicité à eslire, pour mon principal labeur et occupation, l'estude de la jurisprudence, et qu'en ce conseil je leur aie obéi, sous esprit de m'acquérir une honneste moyen, pour gagner quelque peu de bien et d'honneur entre les hommes, que de moy-mesme je connoissois ne pouvoir estre treuvé à la suitte des poëtes, vu le peu de compte que l'on fait d'eux au malheureux tems où nous sommes; si est-ce toute fois que je me suis tousjours cependant senti piqué de l'amour de ces plus douces lettres, et ce que j'ay pu dérober de tems à l'estude des loix césariennes,

Hosted by Google

je l'ay despendu à lire les poëtes grecs et latins, et, à leur imitation, me suis souvent efforcé d'escrire et composer plusieurs vers, desquels j'ay faict naguères un petit recueil, que j'ay osé mettre en lumière, sous l'autorité et faveur de vostre nom, et que vous prie, Mgr, recevoir d'aussi bon visage, que de bon cœur je prie Dieu vous donner en prospérité longue vie.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

JACQUES BEREAU.

—

Quand, mon prélat, quand pourray-je chanter
Toy, tes majeurs, tes vertus et leur gloire,
La consacrant au temple de mémoire,
Avecque un vers bravement façonné
Dessus le moule à Pindarre donné,
Par le sainct chœur qui habite Parnasse? etc.

(Eglogue I. THÉOPHILE. *Des infélicitez de ce tems.* Dédiée au révérendissime évesque de Luçon, Baptiste Tiercelin).

—

## ÉGLOGUE III. MOELIBÉE.

*De la louange de vie rustique.*

Pasteurs : MAURICET et GILLOT.

GILLOT.

Mauricet, que fais-tu, qu'est-ce que tu charpentes,
Tu travailles tousjours, tousjours tu te tormentes
Après quelque besoigne, et jamais ni le soir
Te voit, ni le matin, en oisiveté seoir.
Si éthique tu es, je ne le treuve estrange,
Si maigre et mal en poinct, l'avarice te mange.

Hosted by Google

MAURICET.

Je ne suis d'avarice époinct, mais je mourrois,
Gillot, si tout oiseux un jour je demourois.
J'ay fait à ce matin, depuis l'aube sonnée
Par le chant de noz coqs, un manche à ma coignée;
Après, j'ay estrillé et fait boire mes bœufs;
Puis j'ay tiré du foin que j'ay mis devant eux :
Et ce à quoi maintenant tu vois que je m'amuse,
C'est un joug, mon Gillot, que je dole et chapuse,
Pour apprendre à tirer deux beaux jeunes taureaux,
Que j'ay dedans mon taict encores tout nouveaux.
Je ne suis celuy-là qui se plaist à rien faire :
Je treuve à m'appliquer tousjours bien quelque affaire.
D'où viens-tu maintenant ?

GILLOT.

Je viens de voir les blés.

MAURICET.

Qu'en dis-tu ?

GILLOT.

Aperçu j'en ay moult de nublés,
Et si, hier au soir, ce tempestueux orage,
Qui tomba, y a fait un merveilleux dommage.

MAURICET.

Ce n'est un cas nouveau ; ainsi communément
Avient qu'après avoir travaillé longuement,
A l'heure que pensons recueillir bonne année
D'huile, de blés, de foins et fertile vinée,
Voici le froid, le chaud, les mauvais vens venir,
Ou l'orage gresleux, qui nous fait devenir
A rien tout notre espoir.

GILLOT.

Il me semble, à vrai dire,
Que Dieu prend son plaisir, lançant d'en haut son ire,

Hosted by Google

A nous persécuter et nous rendre indigens,
Nous, pauvres laboureurs, par sus tous autres gens.

MAURICET.

Si ne faut-il, Gillot, pas entrer en colère
Pour cela contre luy, qui régist et tempère
Tout ainsi qu'il luy plaist; car sa grande bonté
Nous donne encores mieux que n'avons mérité.

GILLOT.

Il est vray; mais regarde aux estats de ce monde,
A part toy, Mauricet, dessous la sphère ronde
Il ne s'en treuve point (et si or je m'en plain,
Ami, pardonne-moi) de misères si plein
Et de maux, que celuy du laboureur champestre.
Nous n'avons nul plaisir, tousjours il nous faut estre
Au froid, ou bien au chaud; voire le plus souvent
Nous faut coucher dehors, à la pluie et au vent.
Et or que soit commune au bien de tous les hommes
Nostre peine, pourtant, malheureux que nous sommes!
Au lieu que devrions estre favorisez,
Nous sommes d'un chacun foulez et méprisez.
Le gendarme pillard nous outrage et, par force,
Gourmande nostre bien; le caut marchand s'efforce
Nous tromper où il peut, et l'advocat s'esbat
A nous entretenir en procès et débat,
Pour avoir nostre argent. Mauricet, que t'en semble?
Serons-nous point tous deux d'un même avis ensemble?

MAURICET.

Gillot, si nous avons mal, travail et souci,
Nous avons du plaisir et du bonheur aussi;
Voires est nostre mal bien peu, si considères
D'autres estats mondains les diverses misères,
Et oncq pour malheureux, certes, je ne tiendray
L'estat des laboureurs, tant que me souviendray
Du prudent Mœlibée et tant que souvenance
J'auray des divins vers, qu'un jour, en ma présence,

Hosted by Google

Il chanta, dont il fit ces couteaux esbahir,
Qui eurent, avec moy, le bonheur de l'ouïr.
Mais c'est, tu le sais bien, maladie fort commune
Que l'homme n'est jamais content de sa fortune,
Ains de celle d'autruy est tousjours envieux ;
Ce que je dis pourtant ne te soit ennuyeux,
Car je ne le dis point afin qu'il te déplaise.

GILLOT.

Non fait-il, Mauricet, et si serois fort aise
De t'ouïr maintenant ces beaux vers réciter.
Mœlibée passoit tout autre à bien chanter,
Et rien il ne sortoit de son style admirable
Et de sa douce voix, qui ne fût mémorable.
O que cruelle mort grand dommage apporta
Aux champs d'ici autour, quand elle nous l'osta !

MAURICET.

Mœlibée estoit plein de grande expérience ;
Sur tout autre berger il avoit la science
De tout ce qu'ont écrit les Grecs et les Latins :
L'influence il savoit des hauts astres divins,
Les monuments des cieux et leur architecture.
Il savoit sur le doigt les secrets de nature,
Des herbes la vertu, et, pour quelle raison,
Aux négoces ruraux est propre une saison
Plus que l'autre. Il savoit les bons jours de la lune,
Et savoit à quels jours elle est plus importune.
Il savoit du soleil le tour rond et parfait ;
Il connoissoit les vents, et savoit d'où se fait
La gresle et le tonnerre. Aussi du deuil qu'ils prirent
De sa mort, nos beaux champs tous arides fanirent.

GILLOT.

D'un curieux désir attendant tu me tiens :
Je te prie, dis ces vers au moins, si t'en souviens.

MAURICET.

Je suis après, amy, mais attends que j'y pense ;
Y pensant, j'en auray plus certaine asseurance,

Hosted by Google

Tandis, allons nous seoir sous ce fresne ombrageux,
En franchise serons du serpent outrageux.
Que nature sur tous bienheureux a fait naître
Le laboureur des champs, s'il savait le congnoistre.
Comme le courtisan, des princes et seigneurs,
Par cent mille travaux, il ne quiert les faveurs.
Et n'a peur que de l'un l'envieuse malice
Luy oste en un moment le loyer du service
Qu'il a, avec devoir, fait en ses jeunes ans.
La cure et le soucy des affaires importans,
Qui, aux villes, l'esprit des magistrats consomme,
Ne luy font comme à eux, la nuit, perdre son somme.
Il ne se voit soumis au périlleux hasard
D'avoir le corps navré, pour gaigner le rempart
D'une ville ou d'un fort, ainsi que le gendarme,
Qui, oyant entonner sur le fifre l'alarme,
Y court et, terrassé, y demeure souvent.
Il ne se donne en proie à la fureur du vent,
Comme fait le marchand, qui pour néant lamente,
N'ayant plus le moyen d'échapper la tourmente.
Il n'a l'esprit tendu au soin d'aller quérir
Les perles d'Orient; il n'a soif d'acquérir
Et villes et chasteaux, de mendier offices,
De courir aux palais, de briguer bénéfices.
Ainsi passent plusieurs, avecque mille ennuis,
Par infinis dangers, et les jours et les nuits,
Cherchant je ne sais quoy qu'ils appellent richesse;
Mais le bon villageois, content de la largesse
Que lui donnent ses champs, tout son soin et désir
Est de les cultiver; en eux est son plaisir:
Il y porte fiance, il les lève et de graine
Les sème bien curée; il s'efforce et met peine
De tenir le blé net, que dedans il a mis;
Il en tire dehors les chardons ennemis.
Il regarde joyeux sa riante verdeure,
En tuyaux s'exhausser et croistre d'heure à heure,
Ainsi qu'elle se hérisse en épi florissant,

Hosted by Google

Sous le Cancre étéal peu à peu meurissant (1) ;
Et puis, quand il est meur, en gerbes il le plie
Et l'apporte dans l'aire, où il sépare et tire
De la paille le grain, sans repos assuré
Jusques à ce qu'il soit en son grenier serré.
Tantost, dans son jardin, pour son usage il plante
Sauges et hyssopiers ; tantost par ordre il ente,
Dedans des sauvageaux, un poignant chateignier,
Un poirier, un pommier, un guindoux, un prunier.
O Dieu ! de quel plaisir son âme est satisfaite,
Quand il goûte du fruit de l'ente qu'il a faite.
Ore il sème épinas, coucombres et poupons,
Et laitues et choux, feubves, pois et oignons.
Or de fumée armé et d'un linge en sa teste,
Le verras dérober les trésors de l'avette,
Qui murmure bien fort et crie tout autour,
Ce pendant qu'on lui pille et saccage sa tour (2).
Diray-je le profit que, de ses vaches pleines
Ou de veaux, ou de lait, il reçoit, et des laines
Qu'il tire, tous les ans, de ses tendres brebis,
Et desquelles il fait ses robes et habits?
Encor de toutes fleurs son jardin il émaille :
Il ordonne en ce lieu la marguerite, il baille
Aux œillets ce quarreau, il met en cestuy-cy
La guiroflée, après en cestuy le soucy,
En un autre encore l'idalienne rose ;
Puis de toutes ensemble il relie et compose
Guirlandes et bouquets, et chapelez plaisans,
Qu'il donne à sa bergère, aise de tels présens.
Quelquefois il s'en va le long d'un val champestre,
Et là, de ses amours, voyant les aigneaux paistre,

(1) Pour Cancer, l'un des douze signes du zodiaque que les astronomes représentent par une écrevisse, et dans lequel le soleil entre le 21 juin de l'année.

(2) Pour ruche, formée d'un tronc d'arbre creux et dont, par conséquent, la forme était ronde comme une tour.

Hosted by Google

Chante plusieurs beaux vers ; puis, couché sur le bord
D'un bruyant ruisselet, à la fin il s'endort.
Parfois se promenant dessus la rive claire
Ou d'un étang profond, ou de quelque rivière,
Avecque l'hameçon qu'il jette dedans l'eau,
Il tire le brochet, le dard ou le barbeau.
Aux chaleurs de l'esté, il cherche la frescade,
Quand il est jour de feste, et, mangeant la salade
Avec ses compagnons, sous un umbreux vollier,
Boit d'autant du meilleur qui soit en son cellier.
Avenant la saison du plantureux autonne,
Il recueille ses fruicts et son vin il entonne,
Faisant haut résonner le lieu du pressouer
Du nom du bon devis qu'il se plaist de louer.
En hyver, quand le ciel de neiges nous menace,
Et que les grandes eaux se roidissent en glace,
Il chasse, et la perdrix sous la tonnelle il prend (1),
Ou l'araigne aux mauvis et aux merles il tend,
Ou, avecque ses chiens, le lièvre il empiette (2),
Ou à l'aisle d'un bois la bécasse il enrette (3).

(1) Avec ou sous la cage.

(2) Il force à la course.

(3) C'est-à-dire, au coin d'un bois, il prend la bécasse dans un rets. Il semble résulter, de ce que Béreau ne mentionne point le fusil parmi les engins dont se servaient les paysans pour chasser, que les armes à feu étaient encore bien rares dans les campagnes. Par contre, il devait y avoir alors beaucoup de gibier, car on n'en attraperait guère aujourd'hui de cette manière. Ce passage est d'ailleurs une confirmation de ce qu'on lit dans l'*Eglogue* précédente :

Si l'as à gré, nous irons à la chasse,
Or, du levraut que suivrons à la trace,
Or, du chevreul qui sera souvent pris,
Avec nos chiens isnetz (innés) et bien appris.
Les petits faons, jusque dans leurs repaires,
Nous oserons dérober à leurs pères ;
Secrettement dans le fort des buissons ,
Nous fumerons les regnards et tessons,
Dedans les creux de leurs cachés tortues (terriers):
Nous tendrons les lacetz pour les grues.

Hosted by Google

Quelle joie à celuy qui, ayant fait devoir
Ainsi le long du jour, s'en revient sur le soir,
De gibier tout chargé, à sa case rustique,
Où l'attend son ménage et sa femme pudique,
Qui, voyant revenu son cher amy tout las,
Luy appreste un beau feu et lui dresse un repas,
De lard, de noix, de choux et de bettes friandes,
Qu'il mange aussi content, que d'exquises viandes
Est un prince ou un roy. Et puis, le lendemain,
Va porter son gibier au marché, d'où la main
Il ne retourne vuide. O bienheureuse vie,
Que n'approche jamais l'avarice et l'envie!
Les bons hommes premiers vivoient jadis ainsi.
Ainsi, je crois, vesquit le vieux Saturne aussi,
Qui jadis apporta sur la terre féconde,
Ainsi comme l'on dit, l'âge d'or pur et munde.
Tu as, Gillot, ouï les vers, qui sont tout d'or,
Du prudent Mœlibée. Il me souvient encor
Du lieu où il chanta: tous deux dessous un tremble
Nous estions assis bas. Que t'en semble?

GILLOT.

O vers dorés et pleins de consolation!
Les oyant, content suis de ma condition,
Et plus aux grands estats d'envie je ne porte.
Je n'avois point encor compris en telle sorte,
Que je fais à présent, la recréation,
Le plaisir et soulas de l'occupation
Gentille, qui esbat la vie bocagère.
Fol, je pensois que fut la fortune et misère

En la saison, les merles et mauvis
Arrestera nostre araigne tous vifs;
Et les perdrix et les sottes bécasses
N'échapperont noz engins et tiraces.
En la saison, moy portant l'aubereau
Dessus le poing, toy un double gluau,
Pendu au bout d'une canne longuette,
Nous englurons la tremblante alouette, etc.

Hosted by Google

Combattant seulement le pauvre laboureur,
N'ayant des autres oncq le bonheur ou malheur
Pratiqué, comme toy, Mœlibée, qui la terre
De France avois circuy et toute l'Angleterre;
Qui avois veu le Pau, le Tibre et le Thesin,
Qui avois veu encor le Danube et le Rhin.
Mais tes vers me font voir que fortune cruelle,
Par les plus hauts estats, plus fort encor se mesle :
Si qu'en ce monde bas rien n'est qui s'exempter
Se puisse de ses coups, ne qui s'ose vanter
Parfaitement heureux. Maintenant, plus je prise
Le doux plaisir des champs, que la couronne mise
Sur la teste des rois.

MAURICET.

Gillot, doncques aimons,
Aimons-les, et, icy l'heur parfait n'attendons.
Lors nous serons heureux, quand en la verte plaine
Des champs élysiens, de plaisirs toute pleine,
Nous serons devalez. Là n'ont lieu, comme icy,
Les procès, la douleur, la crainte et le soucy;
Le tout vient à souhait. Là, le bon Mœlibée
Maintenant vit heureux, avec Alphésibée,
Damétas et Daphnis, et, sous les myrthes verts,
Les tenant par la main, danse au chant de ses vers.

Hosted by Google

# LOYS DE LA BLACHIÈRE

—

Loys de la Blachière, né vers 1530 d'une famille honorable du Poitou, fut le troisième pasteur protestant établi à Niort (1). Il en fut chassé plusieurs fois pendant les guerres de religion et se retirait alors à La Rochelle, qui lui offrait un refuge où il était à l'abri des représailles qui eussent été exercées contre lui. Il s'y sauva en 1569, revint après la surprise de Niort, s'enfuit de nouveau pendant les troubles de 1580, et rentra en possession de son Eglise quelque temps après. Des dangers sérieux le contraignirent de s'en éloigner encore en 1585, à la suite de l'édit qui interdisait le culte prétendu réformé et ordonnait à ses ministres de sortir du royaume. Bravant la rigueur de cet ordre derrière les murs d'une ville qui servait de boulevard au protestantisme, de la Blachière écrivait de là au seigneur de Saint-Gelais une lettre virulente contre la ligue, où il exaltait ceux de son parti qui étaient tombés en combattant, poussait à la révolte et engageait à persévérer ceux qui résistaient encore : « Je vous exhorte, au nom du Seigneur, disait-il en finissant, que, de main en main, vous fassiez courir ces lettres pour estre vues et lues de tous ceux de l'Eglise, tant à la ville qu'aux champs. »

L'orage passé, Loys de la Blachière reprit la possession paisible de son ministère, et les Huguenots, usant de violence à

(1) Le premier fut Lafayole, en 1562, le second fut en 1569 Laforest, dont le ministère fut court. Nous ne comptons pas Pierre Boulay qui fut déclaré au concile provincial à Niort en 1561, « incapable et insuffisant d'estre esleu au ministère de l'Evangile pour s'y estre ingéré de son chef dans l'Eglise de Nyort ; » décision confirmée par le troisième synode national tenu à Orléans le 25 avril 1662 qui nomma à sa place le pasteur Lafayole.

Hosted by Google

leur tour, expulsèrent de Niort le clergé catholique et restèrent seuls maîtres de la place. C'est pendant cette période d'intolérance que le pasteur protestant fit bâtir, en 1591, un temple sur le vaste terrain acheté et usurpé en partie quinze ans auparavant (1).

Après l'abjuration d'Henri IV, le culte catholique fut rétabli à Niort. De la Blachière, qui y avait dominé seul pendant longtemps, supportait avec impatience le partage de l'autorité spirituelle et la contradiction irritait son cœur encore aigri par les sanglantes agitations du passé. Le calme nécessaire aux luttes de la pensée lui manquait; il s'y engagea néanmoins en 1595 et publia les notes échangées avec un théologien de l'Eglise romaine sous ce titre : *Dispute faicte par escript en la quelle Loys de la Blachière maintient que la Messe n'est point de l'institution de Jésus-Christ, contre J. C. Bulenger* (2), *prédicant selon la doctrine des Jésuites, qui soutient la messe estre un sacrifice expiatoire pour la rémission des péchés.* Niort, Thomas Portau, 1595, in-12 de pp. 317.

Son adversaire répliqua par une *Response aux calomnies et faussetés de Loys de la Blachière, ministre, à Niort, contre la*

(1) Ce vaste terrain était situé dans l'intérieur de la ville, entre la rue Saint-Gelais, la rue de Souché et les remparts. Le temple ouvrait sur la première de ces rues, non loin des Hospitalières, dont l'emplacement est aujourd'hui coupé par la rue de Beauchamp. La possession en fut disputée aux protestants par le curé et la fabrique de Saint-André pour la partie qui servait de cimetière, et pour une autre partie par l'abbé des Châteliers, qui réclamait une redevance annuelle de 3 liv. Ajoutons que le consistoire se tira des procès qui lui furent intentés et resta possesseur des lieux jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Ils furent alors confisqués, rendus à l'Eglise de Saint-André ou concédés à l'hôpital général, et devinrent le champ de foire obligatoire aux bœufs, cochons et moutons jusqu'à l'époque où ils furent vendus à des particuliers.

(2) Bulenger ou Boulenger était de Loudun. Etant entré chez les Jésuites en 1585 il fut professeur pendant dix ans dans leurs colléges, quitta la Compagnie et y rentra vers 1620, après une existence assez agitée. Ecrivain fécond, il est surtout estimé comme antiquaire. Dreux-Duradier lui a consacré un assez long article, où il n'est pas fait mention des ouvrages de controverse que nous relatons dans cette notice. H. Briquet en parle dans ses biographies, à la suite de son *Histoire de Niort*, t. II, art. DE LA BLACHIÈRE.

Hosted by Google

*Messe, par Jules-César Bulenger, docteur en théologie, dédiée à Monseigneur le révérendissime évesque de Poitiers.* Jean Blanchet, Poitiers, 1595, in-12 de pp. 286. Et l'ardent ministre riposta par une *Seconde Dispute faicte par escript, en la quelle Loye de la Blachière soutient qu'il n'a prononcé aucunes calomnies ny faussetés contre la Messe, ains toutes véritez, comme ennemie du sacrifice de Jésus-Christ qui ne l'a jamais instituée, contre J.-C. Bulenger, qui soutient la Messe estre un sacrifice, la désavouant à présent pour expiatoire*, Niort, Thomas Portau, 1596, 1 vol. in-12 de pp. 1000.

A la fin est produite une lettre de J.-C. Bulenger, du 12 juillet 1595, à de la Blachière, dans laquelle il le prie, s'il est en volonté de faire réponse à son livre, de s'abstenir d'injures, moqueries et calomnies, mais de répondre pertinemment et succinctement à ce qu'il propose et de ne pas lui imputer certaines fautes d'impression qu'il signale. Cette lettre se termine par ces mots : « Votre ami et serviteur en Jésus-Christ. » Ce qui ferait présumer que certains controversistes de ce temps-là étaient comme les avocats qui s'injurient à la barre et se tendent la main à la sortie de l'audience.

Le ministre, insensible à ces avances, fit suivre la lettre de son antagoniste de ce jeu de mots :

Quò plus creditis Jesuitis
Longe procul a Jesu itis.

qu'il traduit ainsi librement :

Plus vous croirez aux cafards Jésuites,
Loups déguisés, faussaires, hypocrites,
D'autant plus loin de Jésus vous irez,
Qui de la mort nous a tous retirés.

Cette boutade était une riposte au quadrin suivant que son adversaire lui avait décoché à la fin de sa *Réponse* :

DES QUATRE HUMEURS DU MINISTRE.

Ton erreur, ta fureur, ton orgueil et ton fard,
Qui t'égare et t'insense, et t'enfle, et te déguise,
Dévoïé, fol, superbe et feinct contre l'Eglise,
Te rend confus, felon, arrogant et cafard.

Hosted by Google

Ces citations sont un échantillon du genre : bornons-nous là.

Les deux écrits de la Blachière sont bourrés de citations des Pères qui dénotent une certaine connaissance des écritures; mais le goût et le jugement y font complétement défaut. D'aigres et de fades plaisanteries mêlées à un débordement d'injures prennent, sous sa plume, la place d'arguments sérieux. Les épithètes les plus grossières que fournissent les vocabulaires français, grec et latin, sont prodiguées en vers et en prose, depuis les titres jusqu'aux épîtres qui closent les volumes, à son adversaire, qui les lui rend dans le même langage et avec la même prodigalité.

Cette seconde dispute attira-t-elle une réplique de Bulenger? Nous l'ignorons; mais il en annonce l'intention dans un livre qui parut à cette époque sous ce titre : *Responce catholiqne au traicté prétendu orthodoxe de l'Eucharistie, imprimé à La Rochelle pour l'opinion des ministres, par J.-C. Bulenger, Loudunois, docteur en théologie, à Monseigneur l'illustre Cardinal de Sourdis.* Paris, Frédéric Morel, 1598, 2 gros vol. in-12. Dans l'avis au lecteur, il prévient qu'il garde à la Blachière, ministre à Niort, « une particulière responce, mais sans invectives. »

Il en avait déjà paru une, sans nom d'auteur, où ce programme n'est pas fidèlement observé. Dans cette *Responce aux arguments cornus du secretaire de Michau l'aveugle,* Poitiers, Aymé Mesnier, imprimeur de l'Université, 1595, in-18 de pp. 127, l'anonyme se dit disciple et escolier de Bulenger et se présente au lieu et place du maître pour abattre le caquet de l'auteur Michaut, rempli d'une audace éhontée non moindre que son ignorance. « Si l'escolier montre tant de lourdes fautes, qu'eut faict le professeur? Mais il ne l'a pas voulu par mespris, d'autant qu'un aigle ne se doit pas amuser à combattre les mouches. »

Qu'on juge du reste par cette courte citation.

Ce déplorable spectacle vu de loin inspire le dégoût. Le fanatisme insulteur, quels qu'en soient le mobile et le but, fait naître un sentiment pénible, et de semblables disputes sont de nature à en corriger; mais, hélas ! l'esprit humain est toujours

Hosted by Google

le même, et les écrits les plus violents et les plus grossiers sont encore ceux qui ont le plus de lecteurs.

En 1601, on adjoignit à de la Blachière, vieux et infirme, Jean de Chauffepié, et le ministre batailleur s'éteignit en 1607, laissant ses deux fils pasteurs, l'un à Saint-Gelais, l'autre à Mougon.

L'aîné, Jean de la Blachière, desservait l'église de Cheylar, en Vivarais, en 1601, lorsqu'il composa l'*Histoire très-véritable et très-sacrée de la vie de Jésus-Christ Notre Seigneur, Fils unique de Dieu le Père, le quel il a envoïé en ce bas-monde pour estre le Médiateur et le Rédempteur unique du genre humain, tirée de mot à mot des quatre évangélistes, sainct Mathieu, sainct Marc, sainct Luc et sainct Jean,* avec cette épigraphe :

« Voici l'Agneau de Dieu qui oste les péchez du monde. » (Saint JEAN, ch. I, v. 29.)

« Venez à moy, vous tous qui estes travaillez et chargez et je vous soulageray. » (Saint MATHIEU, ch. I, v. 28.)

Niort, René Troismailles, 1605, 1 vol. in-8° de pp. 184.

Ce livre débute par une épître dédicatoire à son très-honoré père, datée de Cheylar le 16 juillet 1601. Après un avertissement au lecteur, on arrive au sujet. C'est une harmonie des Evangiles dont le récit de saint Luc forme la base et qui est empreint, d'un bout à l'autre, des sentiments de la piété la plus tendre et la plus sincère.

Jean de la Blachière fut, en 1603, nommé pasteur de l'église de Mougon qu'il desservit longtemps. Elle fut si prospère sous son ministère qu'il fallut par deux fois agrandir le temple, qui devint l'un des plus importants de la contrée. C'est encore là que le protestantisme a le plus de sectateurs dans les Deux-Sèvres.

Nous ignorons la date de la mort de Jean de la Blachière, mais il vécut vieux et sut toujours se concilier l'estime publique.

Le V^te^ DE LASTIC SAINT-JAL.

—

Hosted by Google

# LETTRE A M. NATHAN

Rédacteur du Bulletin Bibliographique de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou,*

## SUR L'USAGE ET L'ÉTYMOLOGIE DU MOT CHARTRE (1).

A Monsieur Nathan,

Par forme de gageure, je me suis avisé de justifier l'emploi du mot *chartre* que vous avez critiqué, comme c'était votre droit, en rendant compte de ma *note sur les Châtelliers*. Si vous voyez la moindre trace d'humeur dans cet article, je vous prie de le brûler ; ce serait me couvrir de ridicule de me montrer sensible à une critique aussi bénigne. Si vous n'y voyez pas autre chose qu'une fantaisie philologique que les lecteurs de la *Revue* me paraissent pouvoir comprendre, insérez-le, si vous voulez, dans votre prochain numéro.

Bien à vous.

LOUIS DUVAL.

(1) La note de M. Louis Duval nous paraît plutôt justifier qu'infirmer la critique assez bénigne du reste que nous avons cru devoir faire d'un opuscule que nos lecteurs auront sans doute oublié. — Si en effet, nous regardons en général l'étude des étymologies comme un champ ouvert à l'imagination, à moins qu'elle n'ait pour base une science profonde, nous sommes bien loin de ranger notre honorable correspondant parmi *les faiseurs de cascades*. Quant à l'orthographe *chastelier* que nous avons cru devoir adopter, elle nous semble — puisque l'on nous attaque sur ce point — plus rationnelle que château, et châtelier ; car si nous ne nous abusons, ces mots dérivent de *castellane* et de *castellania*. — Ceci dit, nous donnons volontiers la parole à M. Louis Duval, laissant au lecteur à apprécier si les quelques pauvres lignes que nous avons consacrées à son travail méritaient bien une aussi longue critique.

NATHAN.



Hosted by Google

Monsieur,

Dans un numéro de la *Revue* publié il y a quelques mois, vous avez bien voulu signaler à vos lecteurs la publication d'un opuscule intitulé : *Note sur l'application de la philologie à la géographie du Bas-Poitou.* Je regrette que le défaut d'espace ne m'ait pas permis plus tôt de vous remercier ici de cette attention ; je suis heureux de pouvoir enfin m'en dédommager, (je n'ose dire vous en dédommager), en vous faisant part de quelques nouvelles remarques philologiques dont vous m'avez fourni l'occasion ou le prétexte.

J'avoue qu'après le malheur d'avoir vu mon titre d'ancien élève de l'école des chartes, imprimé avec une orthographe non conforme à l'orthographe officielle, par le typographe de la Société des antiquaires de l'Ouest, laquelle, comme vous le savez bien, n'a point coutume de soumettre à la correction des auteurs les épreuves de leurs mémoires, il m'a été pénible de me voir imputer par vous un aussi grave méfait. J'ai pourtant, comme vous le voyez, supporté cette peine avec assez de philosophie, et j'ai d'ailleurs parfaitement compris, que dans cette censure à mon adresse, il y avait une excuse pour vous, le même numéro de la *Revue* contenant une amende honorable pour quelques coquilles dont le poids vous paraissait un peu lourd. Vous me pardonnerez à votre tour de prendre pour texte de cette petite dissertation philologique un fait personnel déjà oublié. Je n'ai garde, en effet, de prétendre captiver l'attention en rappelant le souvenir d'une vieille querelle de mots : *Id populus curat scilicet !*

A vrai dire, si l'on prenait à la lettre le début de l'article bibliographique que vous m'avez consacré, il semblerait que vous êtes loin d'avoir ces recherches en si haute estime, car vous nous représentez les savants qui s'y livrent comme n'y voyant pour la plupart « qu'un moyen de montrer l'élasticité de leur imagination, une véritable science d'équilibriste, une cascade de tours de force. » Toutefois, je suis persuadé qu'il ne faut voir dans cette phrase qu'une boutade d'un goût douteux, et qu'au fond vous admettez que l'on peut être sérieux et

Hosted by Google

de bonne foi, même en traitant des questions d'étymologie. J'en ai la preuve dans ce *glossaire poitevin* qui se publie sous vos auspices dans la *Revue* même, et dans lequel j'ai eu occasion de relever quelques étymologies bizarres, il est vrai, mais données fort sérieusement.

J'ai aussi à vous adresser un reproche grave, c'est de n'avoir pas su, dans l'article en question, éviter vous-même le défaut que vous m'avez reproché, c'est-à-dire l'usage de formes inusitées. Il est bien loin le temps où l'on écrivait *chasteau*, *chastel*, *chastelet*, et certes ce n'est pas dans les écrits des archéologues qui ont eu occasion de traiter de ces restes de fortifications ou d'habitations (1) antiques dont la présence est indiquée sûrement par la dénomination caractéristique de *châtellier*, que vous avez trouvé l'usage de l'orthographe *chastelier* dont vous avez cru devoir vous servir. Vous conviendrez que dans ce fait se trouve une inconséquence qu'il n'est pas facile de s'expliquer, et qui est bien faite pour dérouter la sagacité des lecteurs.

Au sujet de ce malheureux mot *chartres* qui, lui non plus, n'est pas autre chose qu'une forme vieillie, et qui peut-être, à ce titre, méritait de votre part plus d'indulgence, voici ce que je trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouvelles observations, ou guerre civile des François sur la langue* (Paris, J.-B. Langlois, 1688).

« M. Ménage convient que s'il fallait s'en tenir à la raison de l'étymologie, il faudrait dire CHARTES, parce que les Latins de qui nous avons emprunté ce mot disaient : *charta ; mais qu'on dit cependant* CHARTRES, *les* CHARTRES *de France, garde des* CHARTRES, *le trésor des* CHARTRES, *et que M. Dupuy n'est pas à imiter dans ce qu'il a toujours dit* CHARTES *dans son traité des chartes du roi.*

« Et moi je dis qu'on n'en doit pas croire M. Ménage, quand il ne veut pas qu'on imite M. Dupuy en cela. *Chartes* est conforme à l'étymologie, comme nous venons de voir ; il ôte l'équivoque qu'il y a entre *chartres* pris pour prison et maladie, ce qui

(1) QUICHERAT. De la formation française des noms de lieu, p. 54.

Hosted by Google

n'est pas une petite raison. Enfin une personne très-savante dans les *chartes* du roi commme M. Dupuy trouve à propos de dire plutôt *chartes* que CHARTRES, il l'en faut croire absolument, *peritis in arte credendum* ! D'ailleurs, M. de Mézeray, ce savant secrétaire de l'académie, ne dit jamais que *Chartes* dans sa belle histoire de France, etc. Que ne se contentait-il de faire remarquer, comme je fais ici, que nos auteurs sont partagés sur l'usage de ces deux mots, que ceux que nous venons de nommer sont pour *chartes*; mais que M. Patru, M. de Froidmont qui a fait l'*Abbé commendataire*, le P. Bouhours et plusieurs autres sont pour CHARTRES.

« M. Ménage lui-même convient qu'on les dit tous les deux, mais il voudrait préférer le dernier à l'autre, en quoi, le sieur Richelet a été de son avis; mais comme M. Dupuy, bien loin de favoriser ce dessein, n'a jamais voulu mettre CHARTRES dans son traité, c'est ce qui a mis aux champs M. Ménage et lui a fait dire qu'il fallait se donner bien garde de l'imiter, ne s'apercevant pas qu'il préfère lui-même *chartes* à CHARTRES... M. Ménage aura donc été semblable en cette rencontre à ce prophète qui, croyant prononcer des malédictions, ne donnait cependant que des bénédictions. »

Cette citation un peu longue, n'était peut-être pas inutile pour faire connaître l'état de la question : elle montre que si les législateurs du langage affectent parfois un ton tranchant, leurs décrets ne sont pas pour cela sans appel. Ainsi, il ne serait pas difficile de prouver qu'au siècle de Louis XIV, quoiqu'en dise l'auteur de la *Guerre civile des Français sur la langue*, l'usage le plus général prescrivait de prononcer et d'écrire *Chartres*. Nous avons vu que Bouhours et Patru, Ménage et Richelet se prononçaient positivement pour l'emploi de cette forme; à ces autorités on peut ajouter l'ex-académicien Furetière, qui, dans son excellent *Dictionnaire*, non-seulement adopte la forme *Charte*, mais condamne la forme opposée comme vieillie : « CHARTRE, vieux titre ou enseignement, etc. On a dit aussi autrefois *Charte*. » L'académie elle-même, en dépit de l'opinion influente de Mézeray, son secrétaire, qui eut une grande part dans la rédaction du *Dictionnaire*, laissa sagement aux Français

Hosted by Google

la liberté de prononcer *Chartres* ou *Chartes*, à leur dévotion, et la première de ces formes fut même placée au premier rang. Dans les éditions subséquentes rien ne fut changé à cette disposition et dans les éditions publiées dans notre siècle on voit encore en tête de l'article figurer la forme qui vous a semblé si étrange.

En dépit de l'euphonie et malgré l'exemple du roi Louis XVIII qui en 1814 donna au contrat constitutionnel qu'il jura en présence des représentants de la nation, le nom de *Charte* en souvenir de la *Magna Charta* que les barons anglais imposèrent au roi Jean-sans-Terre, un très-grand nombre d'écrivains ont continué à écrire *Chartre* même après la restauration (1). C'est ainsi que dans un livre classique, le *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts,* M. Bouillet définit *Chartrier* « le lieu où étaient déposées les *Chartres* d'une même maison » et *Cartulaire* « un recueil de *Chartres.* »

Ce qui est plus curieux, c'est que l'École des Chartes ait été nommée dans des documents officiels *École des Chartres.* Il est même à remarquer que, dans l'ordonnance royale contresignée Salvandy, qui a réorganisé l'École en 1847, c'est la forme *Chartres* qui a été officiellement adoptée.

*Chartre* n'en paraît pas moins, aux yeux de ceux qui s'attachent à l'étymologie, une forme irrégulière, renfermant un *r* parasite, et cette raison a pesé d'une façon décisive dans la condamnation portée contre elle. On trouve cette opinion nettement exprimée dans le *Thresor de la langue françoyse* de Ranconnet, revu par Nicot (Paris, David Douceur, 1606, in-f°). Ménage, lui-même, tout en faisant ses réserves en faveur de l'usage,

*Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi,*

dit Horace, n'en reconnaissait pas moins que *chartre* venant de *charta*, devrait logiquement s'écrire *charte.* M. E. Littré, dont l'autorité est si grande en matière de linguistique, n'est pas

(1) Béranger. *Chanson* (l'Enfant de Bonne Maison). — Chateaubriand. *Etudes historiques,* (Introduction). — Roquefort, *Diction. étymologique* (Dédicace à M. J. J. Champollion-Figeac, conservateur des Chartres et diplômes de la bibliothèque du roi), etc.

Hosted by Google

d'un avis différent. En effet après avoir assigné pour étymologie au mot *charte* le latin *charta*, il ajoute : « Dans la forme *chartre*, l'*r* vient d'une assimilation fautive avec le mot *chartre*, prison. »

Or, cette dernière remarque me paraît renfermer une erreur, qui mérite d'être signalée. Je profiterai aussi de cette occasion pour faire observer que si M. Littré assigne avec probabilité pour étymologie au mot *châtre*, signifiant prison, le latin *carcerem*, la même dénomination appliquée à un certain nombre de noms de lieux, paraît avoir une origine différente. Nous trouvons, par exemple, dans trois communes du département des Deux-Sèvres, aux Hameaux, à Louzy et à Taizé des vestiges d'enceintes militaires désignés sous les noms de la Chartre ou la Châtre. Or ces noms nous paraissent évidemment dérivés de *castrum* de même que Châtres, (1) qui a pris le nom d'Arpajon (Seine-et-Oise) en 1720.

Quant à la forme *chartre*, signifiant ancien titre, il n'est pas nécessaire de recourir à la supposition d'une assimilation fautive avec son homonyme signifiant prison, pour s'expliquer son origine. On sait que le latin avant d'arriver au français a passé fréquemment par des diminutifs inconnus à la langue classique. C'est ainsi que *soleil* a pour antécédent immédiat non pas *sol*, mais *soliculus*, et *pareil*, *pariculus*. *Chartre* paraît être le produit d'une transformation analogue de *charta*, devenu *cartula* dans le latin du moyen âge. Cette suppression d'une voyelle intermédiaire entraînant le changement de *l* ou de *n* en *r* est d'ailleurs un mode de contraction dont on pourrait citer de nombreux exemples :

| | |
|---|---|
| *Apostolus,* | apôtre. |
| *Speltula,* | épeautre. |
| *Epistola,* | épître. |
| *Titulus,* | titre. |
| *Capitulum,* | chapître. |
| *Scandalum,* | esclandre. |

(1) Quicherat, *De la formation française des noms de lieu*, p. 72.

Hosted by Google

| | |
|---|---|
| *Vandalus*, | Vendre (Port-Vendres) |
| *Cumulare*, | encombrer. |
| *Cophinus*, | coffre. |
| *Diaconus*, | diacre. |
| *Pampinus*, | pampre. |
| *Tympanum*, | timbre. |

Le type *cartula* est d'ailleurs suffisamment indiqué par le rapprochement des mots chartre et chartrier, ce dernier ayant évidemment pour antécédent immédiat *cartularium*, forme qui elle-même suppose l'usage du diminutif *chartula*. La diplomatique vient d'ailleurs sur ce point en aide à la philologie, car elle nous apprend que jusqu'au x^e^ siècle on employait les noms de *chartula* ou *chartaela* de préférence à celui de *charta* (1).

Il me paraît donc hors de doute que M. Littré s'est trompé sur l'origine de cette forme, et les erreurs sont si peu nombreuses dans son *Dictionnaire* que je n'ai pas cru inutile de signaler celle-ci. Vous m'accorderez d'ailleurs que si la question peut sembler indifférente au public et même à quelques lecteurs de la *Revue*, elle ne saurait l'être pour un ancien élève de l'École des Chartes et particulièrement pour votre très-humble confrère en philologie.

Louis Duval.

(1) Devaines. Dictionnaire de diplomatique.

Hosted by Google

# ROLES SAINTONGEAIS

—

## ÉLECTION DE LA ROCHELLE

—

### CAPITATION DE 1750

—

*NOBLESSE*

—

Rolle de répartition, etc.

| | 1749 | 1750 |
|---|---|---|
| La dame v^e MAUCLERC. . . . . | 10 l. | 10 l. |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |

A cette famille appartenait Marie-Honoré-Raimond de Mauclerc, marié à Marguerite-Angélique d'Auray de Brie, née à La Rochelle en 1782, fille de René-Alexandre d'Auray, comte de Brie, sgr d'Artigues, Landraye et Monlieu, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite-Angélique Gaudin de Landraye. De ce mariage, plusieurs enfants : 1° Edouard-Alexandre de Mauclerc, marié, sans enfants, habitait Surgère ; 2° Gustave-Auguste-Edouard de Mauclerc ; 3° Marie-Ours-Amédée de Mauclerc, doit avoir épousé d^lle de Brasine, et a longtemps habité Lafond près La Rochelle;

Hosted by Google

4° Marie-Louise de Mauclerc, mariée à Charles-Louis, baron Vast-Vimeux, général de brigade, député au corps législatif, etc ; 5° Marie-Elisabeth-Clara de Mauclerc, mariée (1829) à Louis-Joseph Boussés de la Grange, capitaine de grenadiers au 60e régiment de ligne, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur ; 6° Antoinette-Charlotte de Mauclerc, mariée avec Auguste-Arnaud Dubourg, décédée depuis longtemps.

| | | |
|---|---|---|
| Le fils aîné de la dame DE SOURDON . . . . | 5 | 5 |
| Domestiques . . . . . | 1 | |

Probablement Claude-Philippe Huet, sgr de Sourdon, l'électeur de 1789, à La Rochelle, né en 1719 et marié en 1771.

| | | |
|---|---|---|
| La dame ve du sr TREMBLAY, à Saint-Jean de Liversay . . . . . | 3 | 3 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |
| La dame ve du sr MIGNONNEAU. . . . . | 2 | 2 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |

Des Mignonneau, srs de Louche, qui portaient : *d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'un croissant de même, et accompagné de 3 étoiles d'or.*

| | | |
|---|---|---|
| La dame ve PROU. . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |

La famille Prou, Proust ou Proux, issue de Jean Prou sr de Fief-Buot, maire de La Rochelle en 1620, et maintenue en 1667 en la personne d'Hélie Proust, médecin, doit être la même que celle des Proux de Mont-Roy qui comparaît à l'assemblée électorale de 1789.

| | | |
|---|---|---|
| Le sr comte DE CULANT-CIRÉ . . . . . | 60 | 60 |
| Domestiques. . . . . | 4 | 4 |

Hosted by Google

René-Alexandre, marquis de Culant, sgr baron de Ciré, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, né en 1717, marié (1744) à Marie-Hélène-Marguerite Bady de Dourlers, fille d'Antoine Bardy de Dourlers, grand-bailli d'Avesnes, et de Catherine Rouillon de Castagne, dont Charles-Alexandre de Culant, capitaine de cavalerie, marié (1768) à Elisabeth-Lucie Petit du Petit-Val. René-Alexandre était fils d'autre René-Alexandre de Culant, marié à Saintes (1710) à Jeanne d'Aiguières, dame de Lisle et du Frignan, fille de Louis d'Aiguières, sgr du Frignan en Provence, et de Geneviève de Meaux, dame de Lisle. — Culant : *d'azur, au lion d'or, l'écu semé d'étoiles de même.* Famille éteinte.

| | | |
|---|---|---|
| Le sr LANOUE, père. . . . . | 20 | 20 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |
| Le sr LANOUE, fils . . . . . | 40 | 40 |
| Domestiques . . . . . | 3 | 3 |

Ce dernier devait être Henri-Auguste Baudouin de la Noue, marié (1746) à Marie-Thérèse de Culant, sœur du comte de Culant qui précède; il vote en 1789.

| | | |
|---|---|---|
| Le sr DEMIRANDES DES PORTES, fils. . . . | 20 | 20 |
| Domestiques. . . . . | 2 | 2 |
| Le sr DEMONTILS-DE-SAINT-VIVIEN. . . . | 3 | 3 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |
| Le sr DE MARIGNY. . . . . | 25 | 25 |
| Domestiques. . . . . | 2 | 2 |

Est-ce Gaspard de Bernard, sgr de la Motte et de Marigny, marié à La Rochelle (1712) avec Su-

Hosted by Google

zanne Bernon, veuve de Pierre Harouard; ou leur fils, Gaspard-Pierre-Alexandre de Bernard de Marigny, marié (1740) à Marie-Monique de Raymont? Celui-ci fut père de Gaspard-Augustin-René de Bernard de Marigny, commandant en chef de l'artillerie vendéenne, qui périt si tragiquement en 1794.

| | | |
|---|---|---|
| La v^e^ du s^r^ VILSON. . . . . | 10. | 10 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Sans doute Marie Véronneau, mariée à Louis de Vilson, écuyer, s^r^ de La Roche, et qui en aurait eu : 1° Nicolas de Vilson, écuyer, sgr de La Roche; 2° Marie de Vilson, mariée à Jean-François Petit, écuyer, sieur du Petit-Val. Vilson : *d'azur, à 3 flanchis d'or, au lion couché du même, en chef.*

| | | |
|---|---|---|
| Le s^r^ DEGAALON . . . . . | 10 | 10 |
| Domestique. . . . . | 1 | 1 |

Peut-être Jacques de Gaalon, sgr de Saint-Martin-de-Villeneuve, qui vote, à La Rochelle, en 1789? ou son père, Albert de Gaalon, sgr de Villeneuve, marié à d^lle^ Nadeau, et fils de Jacques de Gaalon, sgr de Villeneuve, et de N. Giraudin. Cette famille originaire de Normandie, s'est établie en Saintonge depuis le siége de La Rochelle, auquel prit part Jacques de Gaalon qui se maria (1630) à N. d'Aubigné dont il eut : Pierre de Gaalon, sgr de Villeneuve, marié à d^lle^ de La Voyrie, aïeul d'*Albert*, précité.

| | | |
|---|---|---|
| La v^e^ du s^r^ PINEAU. . . . . | 15 | 15 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |
| Le s^r^ PINEAU. . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Probablement Marc-Auguste Pineau, garde de la marine vers 1752, et plus tard enseigne des vais-

Hosted by Google

seaux du roi (1761) lorsqu'il prit le commandement de la frégate l'*Opale* après la mort glorieuse du marquis d'Ars dont il était le second (voir *Charles, marquis d'Ars*, par A. de Barthélemy, Nantes 1866). Il était fils d'autre Marc-Auguste Pineau, écuyer, et appartenait à une ancienne famille de La Rochelle, qui avait fourni à cette ville plusieurs maires depuis le XVI^e^ siècle. Armes : *d'argent, à 3 pommes de pin de Sinople.*

| | | |
|---|---|---|
| La v^e^ du s^r^ DE LA TREMBLAY. . . . . | 30 | 30 |
| Domestiques. . . . . | 2 | 2 |
| Le s^r^ DE LA TREMBLAY, fils. . . . . | 20 | 20 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |

De la famille Jouin de la Tremblays? ou des Robin de la Tremblaye? La première hypothèse est la plus probable.

| | | |
|---|---|---|
| La dame v^e^ DELAGRANGE, à Cran. . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Son mari devait être de la même famille que Jacques de La Grange, s^r^ de Clergue, condamné comme *usurpateur* par Bégon (1700), et qui se sera fait relever de cette condamnation? Armes : *d'azur, au lion d'argent, une trangle du même brochant au-dessous de la tête du lion.*

| | | |
|---|---|---|
| Le s^r^ DEFAVAUD, au Breuil-la-Réolte . . . . | 3 | 3 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Calais de Favaux, famille maintenue par Colbert du Terron (1668), et représentée à l'assemblée électorale de La Rochelle en 1789.

| | | |
|---|---|---|
| Le s^r^ DE GOUET, près Mauzé. . . . . | 20 | 20 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Hosted by Google

| | | |
|---|---|---|
| La d[lle] BÉRAUDY. . . . . | 20 | 20 |
| Domestiques. . . . . | 2 | 2 |

Lainé (*Nobiliaire de La Rochelle*) écrit Berrandy et fait descendre cette famille de Martin de Berrandy, s[r] de Beauséjour, élu maire de La Rochelle en 1611. Armes : *d'azur, au chevron accompagné en chef de 3 étoiles rangées, et en pointe d'un chien surmonté d'un cœur, le tout d'or.*

| | | |
|---|---|---|
| La v[e] du s[r] DUVIGNAU. . . . . | 3 | 2 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Peut-être la mère de Marc-Antoine Duvignau, qui vote à La Rochelle, en 1789?

| | | |
|---|---|---|
| La v[e] du s[r] GALLIFET . . . . . | 20 | 20 |
| Domestiques. . . . . | 4 | 4 |

Probablement Marie-Marguerite-Suzanne Huet, fille d'Antoine Huet, sgr du Rivau et de Granzay, capitaine des vaisseaux du roi, et de Suzanne-Henriette Béraudin. Elle épousa (1709) Philippe de Gallifet, chevalier, sgr de Granzay et du Rivau (par sa femme), alors lieutenant de vaisseau, et depuis capitaine d'une compagnie franche de la marine et lieutenant des maréchaux de France au pays d'Aunis. D'après La Chenaye des Bois, elle serait décédée dès le 26 mars 1740, ce qui doit être une erreur typographique pour 1750. Son fils, Philippe-Christophe-Amateur de Gallifet, baron de Dampierre, sgr de Granzay, mestre de camp du régiment de la Reine, brigadier des armées du roi, mort en 1759, devait être le même que le comte de Gallifet, membre associé de l'Académie de La Rochelle en 1752, marié (1756), à Marie de Lévis; il n'en a laissé que deux filles, dont l'aînée a épousé (1772) Louis-François-Alexandre de Gallifet, son cousin.

| | | |
|---|---|---|
| Le s[r] DE SAINT-MARSAULT. . . . . | 12 | 12 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |

Hosted by Google

Sans doute Louis-Henri-Alexandre Green de Saint-Marsault, sgr de l'Herbaudière, Cramahé, Fontchauveau, mort le 16 février 1752, marié le 9 décembre 1731 à Suzanne de Compaing.

| | | |
|---|---|---|
| La v^e du s^r TULLERON. . . . . | 5 | 5 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

On trouve François Tulleron, fils, conseiller au présidial, en 1698.

| | | |
|---|---|---|
| Le s^r GAUDIOU DE LAVANNERIE, à Ardillière. | 30 | 30 |
| Domestiques. . . . . | 5 | 5 |
| La v^e du s^r MOUCHARD DE CHABAN. . . . | 3 | 3 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Sans doute Suzanne Cothonneau de Millefleurs, mariée, en secondes noces, à Isaac-François-Marie Mouchard de Chaban, écuyer, sgr de Croix-Chapeau, La Garde, etc., conseiller-secrétaire du roi, dont deux filles : 1° Marie-Anne-Louise-Mouchard de Chaban, mariée à Claude Mouchard de Chaban, son cousin-germain, major des gardes françaises ; 2° Marie-Anne-Françoise Mouchard de Chaban, née à Croix-Chapeau (1738), mariée (1753), à Claude de Beauharnais, comte des Roches-Baritaud, chef d'escadre. (Voir *notice sur Rivedoux*, par M. Phelippot).

| | | |
|---|---|---|
| Le s^r DORMAT. . . . . | 40 | 40 |
| Domestiques. . . . . | 4 | 4 |
| La v^e du s^r DE SAINT-QUENTIN . . . . . | 20 | 20 |
| Domestiques. . . . . | 2 | 2 |

Est-ce la mère de Louis-Gabriel Ancelin de Saint-Quentin, député suppléant aux Etats-Généraux (1789), pour la sénéchaussée de La Rochelle ?

Hosted by Google

| | | |
|---|---|---|
| Le sr DELAGARDE-AUX-VALETS . . . . . | 50 | 50 |
| Domestiques. . . . . | 3 | 3 |

On trouve François-Henri Harouard, écuyer, sgr de Saint-Sornin, qualifié aussi sgr de La Garde-aux-Vallets, en 1768. Il était fils d'Etienne-Henri Harouard du Beugnon, sgr de La Jarne et de Saint-Sornin, secrétaire du roi, et de Louise-Marie Bonneau, et se maria (1762) à Françoise-Esther de Saint-Estève, fille de Bruno de Saint-Estève, commissaire provincial de la généralité de La Rochelle, et de Françoise Blavout, dont il eut : Henriette-Aglaé Harouard de Saint-Sornin, mariée à Charles-Cosme de Meynard, à qui elle porta cette terre de La Garde-aux-Vallets.

| | | |
|---|---|---|
| Le sr DE LUCHET-DE-LA-RIVIÈRE. . . . . | 3 | 3 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |
| La dame ve du sr DE LA RIVAGERIE . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Ce doit être Marie *Sibille* (peut-être fille de Guillaume Sibille de Milan, conseiller au présidial en 1685), mariée à Etienne-Auguste Viette, écuyer, sr de La Rivagerie, enseigne des vaisseaux du roi, dont le fils, Etienne-Auguste Viette, écuyer, sr de La Rivagerie, conseiller au présidial, épouse, 1748, alors âgé de 30 ans ; Marie-Geneviève Valin, âgée de 18 ans, fille de René-Josué Valin, avocat au présidial, procureur du roi à l'Amirauté (le célèbre jurisconsulte), et d'Anne-Marie-Françoise Pichard. — Viette de La Rivagerie : d'*argent, à la bande d'azur, accostée de 3 tourteaux de gueules.* (*Armor.* de Bretagne), famille représentée, notamment par M. A.-H. Viette de La Rivagerie, capitaine au 3e dragons.

| | | |
|---|---|---|
| Le sr DE VILDON, à Mortagne . . . . . | 30 | 30 |
| Domestiques. . . . . | 3 | 3 |

Hosted by Google

Serait-ce Antoine de Villedon de Courçon, sgr de Mortagne-la-Jeune, né en 1733, à Angoulême, dont la veuve, Marie-Suzanne de Villedon, vote par procureur à l'assemblée de La Rochelle en 1789? — Il n'avait alors que 17 ans, et si c'est par suite de son mariage qu'il vint s'établir à La Rochelle, tout porte à croire que le contribuable dont il s'agit devait être plus tôt son beau-père.

| | | |
|---|---|---|
| **Le s^r^ DUPETIT-VAL**, l'aîné. . . . . | 30 | 30 |
| **Domestiques.** . . . . . | 2 | 2 |

Jean-François Petit, écuyer, s^r^ du Petit-Val, marié à Marie de Vilson. Il était fils aîné de François Petit, s^r^ du Petit-Val, écuyer, conseiller et procureur du roi au bureau des finances de La Rochelle, né à Paris en 1653, et d'Esther de Bernon qu'il avait épousée, à La Rochelle, en 1693, et fut père de : 1° Marie-Anne Petit du Petit-Val, mariée (1751) à Jean-Antoine Carré, écuyer, sgr de la baronnie de Sainte-Gemme (en Poitou), conseiller et secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, dont nombreuse postérité; 2° Marie-Anne-Louise Petit du Petit-Val; 3° Marie-Agathe Petit du Petit-Val, mariée (1765) à Pierre-Etienne-Louis Harouard, écuyer, sgr de La Jarne, Buzais, etc., conseiller du roi et son lieutenant-général au siége de l'Amirauté de La Rochelle; 4° Marie-Paule Petit du Petit-Val.

| | | |
|---|---|---|
| **La v^e^ du s^r^ VÉRONNEAU.** . . . . . | 10 | 10 |
| **Domestique.** . . . . . | 1 | 1 |

Benjamin Véronneau, s^r^ de La Serrie, avocat au parlement, fut, en récompense de ses services et de sa fidélité pendant la Fronde, anobli par lettres données à Poitiers en 1651, et signées *Louis*, de Loménie et Molé. Il fut père d'Antoine Véronneau, père lui-même de : Hélie-Laurent Véronneau, écuyer, sgr de La Serrie, lieutenant-

Hosted by Google

particulier, assesseur criminel au présidial, maintenu en 1702, et veuf, avant le 26 avril de la même année, de Catherine Poirier, fille de Martin Poirier, et de Catherine Cailleteau, dont il avait eu Marie-Catherine Véronneau de La Serrie, mariée (1702) à Jean-Joseph de Livenne de Balan, lieutenant au régiment du roi, et probablement aussi un fils, dont la veuve aura été employée au présent rôle. — Véronneau : *d'argent, à la rivière d'azur, chargée de 10 bars contournés d'argent.* Nous pensons qu'au lieu de *bars*, il faudrait lire dans le blason, *vérons*, petit poisson du genre goujon, dont le nom, *véron* ou *vairon* (*varié*), cadre mieux avec des armes parlantes.

La v^e^ du s^r^ DE MARCOGNET, à Fouras. . . . 10 10

Domestiques. . . . . 1 1

Est-ce la femme de Nicolas Binet, s^r^ de Marcognet, gouverneur particulier de La Rochelle, décédé en cette ville, le 30 août 1717?

La v^e^ du s^r^ RÉGNIER DE LA ROCHE. . . . 3 3

Domestiques. . . . . 1 1

La d^lle^ DE LA SERRIE. . . . . 10 10

Domestiques. . . . . 1 1

Fille ou petite-fille d'Elie-Laurent Véronneau, s^r^ *de La Serrie*, lieutenant particulier, assesseur criminel au présidial de La Rochelle en 1681, déjà mentionné plus haut.

Le s^r^ DE SAINT-ESTÈVE, commissaire provincial des guerres à La Rochelle, attendu qu'il a payé en cette qualité sur un rôle particulier . néant

Domestiques. . . . . 3 3

Bruno de Saint-Estève, écuyer, conseiller du roi, commissaire provincial de la généralité de La



Hosted by Google

Rochelle, chevalier de Saint-Louis, natif de Saint-Martin de l'Ile-de-Ré, mort à La Rochelle (avril 1771), âgé de 72 ans, marié 2 fois : 1° à Marie-Renée-Françoise Racine; 2° à Françoise Blavout, et laissant au moins deux enfants : *A.* Joseph-Louis-Stanislas de Saint-Estève, écuyer, commissaire provincial des guerres à La Rochelle (l'électeur de 1789); et *B.* Françoise-Esther de Saint-Estève, issue du second mariage et mariée (1762), âgée de 20 ans, à François-Henri Harouard de Saint-Sornin, écuyer, sgr de Saint-Sornin et de La Barre, âgé de 30 ans, fils d'Etienne-Henri Harouard du Beugnon, écuyer, secrétaire du roi, maison-couronne de France et de ses finances, sgr de La Jarne, et de Louise Bonneau.

| | | |
|---|---|---|
| La v^e^ du s^r^ BUTLER, lieutenant de l'Amirauté. . | 10 | 10 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |

Jean Butler était maire de La Rochelle en 1739.

| | | |
|---|---|---|
| Le s^r^ DEVALMINIÈRE. . . . . | 60 | 60 |
| Domestiques. . . . . | 4 | 4 |

Sans doute Etienne-Marie-Georges de Cacqueray de Valmenier, né à Rochefort (1729), électeur à La Rochelle en 1789. (Voir l'ouvrage de M. de la Morinerie).

| | | |
|---|---|---|
| La dame v^e^ du s^r^ DEBEAUMONT . . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |

Serait-ce Victoire de Gabaret, nièce du lieutenant-général des armées navales, seconde femme de Joseph-Henry de Beaumont, seigneur d'Eschillais, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis ?

| | | |
|---|---|---|
| Le s^r^ DEMURSAY, seigneur de Mauzé . . . . | 100 | 100 |
| Domestiques. . . . . | 6 | 6 |

Hosted by Google

Des Valois, sgrs de Villette et de Mursay, alliés aux d'Aubigné, et qui portaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent, au chef du second, chargé de 3 roses de gueules ?* — A cette famille appartenait Philippe de Valois, marquis de Villette, lieutenant-général des armées navales et du gouvernement du Poitou, cousin germain de Madame de Maintenon, et père d'Henri-Benjamin de Valois, marquis de Mursay, colonel des dragons de la Reine, tué à Steinkerque (1692).

Ce dernier avait épousé Magdeleine-Geneviève de Beaumont, fille de Henri de Beaumont., maréchal de camp, sgr de Gibaud, d'Usseau, etc., et de Marie de Salignac de la Mothe-Fénelon

| | | |
|---|---|---|
| La d^lle DEBOMIEUIL . . . . . | 3 | 3 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |

Bonneuil ?

| | | |
|---|---|---|
| Les d^lles DE L'HERBAUDIÈRE . . . . . | 3 | 3 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |

Doivent être sœurs de Louis-Henri-Alexandre Green de Saint-Marsault, sgr de L'Herbaudière, mentionné plus haut. Elles paraissent avoir été six : 1° *Marie-Anne* vivant en 1767 ; 2° *Marie-Céleste*, id. ; 3° *Louise*, id. ; 4° *Charlotte-Dorothée*, id. ; 5° *Henriette-Charlotte*, mariée à Charles-Adrien de Buzelay, morte en 1803 ; 6° *Madelène*, morte en 1799.

| | | |
|---|---|---|
| Le s^r DEMERIC, à l'Houmeau. . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |

De la famille Méric de Bellefon, représentée à La Rochelle en 1789. — On trouve N. Méric, contrôleur-général des finances au bureau de cette ville en 1698.

Hosted by Google

| | | |
|---|---|---|
| Le s[r] DE LA LIMANDIÈRE, l'aîné . . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |
| Le s[r] DE LA LIMANDIÈRE, le jeune . . . . | 5 | 5 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |
| La dame v[e] du s[r] marquis de NARDAILLAC, à Ferrière . . . . . | 50 | 50 |
| Domestiques . . . . . | 4 | 4 |

Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin, dame de la baronnie de Nuaillé, mariée (1741) à François du Pouget, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Symphorien, etc., mort en 1748, suivant M. de la Morinerie, et dès 1741, suivant M. Beauchet-Filleau. Elle était fille de Charles-Germain Le Mastin, comte de Nuaillé, sgr de Courson-Ferrières, brigadier des armées du roi, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, et d'Aimée-Louise de La Rochefoucauld-Surgères. — Pour la descendance, voir l'ouvrage de M. de la Morinerie.

| | | |
|---|---|---|
| La dame v[e] du s[r] DE VOULTRON, lieuten[t] de vaisseau. . . . . | 6 | 6 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |

Nicolas de Voutron, famille représentée à La Rochelle en 1789.

| | | |
|---|---|---|
| La dame v[e] du s[r] LEMOINE, secrétaire du roy . | 60 | 60 |
| Domestiques. . . . . | 4 | 4 |
| Les enfants du s[r] LEMOINE, secrétaire du roy . | 60 | 60 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |
| Le s[r] DEMONBRUN, à Vérines . . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |
| La d[lle] DE LAVAUX-MARTIN, aux Ursulines. . | 3 | 3 |

Hosted by Google

De la famille Durand de La Vaux-Martin qui a fourni plusieurs maires à la ville de La Rochelle. Elle était peut-être fille de Louis-René Durand, s[r] de Lavaux-Martin, maire en 1728, et sœur de Louis Durand de Lavaux-Martin, maire en 1751?

| | | |
|---|---|---|
| La dame v[e] du s[r] DE VENTIS ou (SENTIS)? aux Urselines. . . . . | 3 | 3 |
| Les d[lles] DEGABARET, aux filles de Ste-Claire. | 10 | 10 |
| Domestiques . . . . . | 1 | 1 |

Seraient-elles filles de Gabriel de Gabaret de Saint-Sorlin, et de Suzanne Harouard? ou de Jules, marquis de Gabaret, sgr des châteaux d'Angoulins et de Jousseran, maréchal-de-camp, et de Marie-Jeanne des Bordes, qui assistent (1744) au mariage, à La Rochelle, de François-Henri Maynard du Pont de La Pierre? On trouve aussi Marie-Anne-Bruno d'Hastrel, née en 1688, morte en 1729, mariée à Jules, marquis de Gabaret, sgr d'Angoulins, maréchal-de-camp. Ce dernier se sera peut-être marié deux fois, à moins qu'il ne soit le père du précédent. Gabaret : *d'azur, à l'étoile d'argent, accompagnée en chef d'une gerbe d'or, et en pointe d'un croissant de même.*

| | | |
|---|---|---|
| Le s[r] DUCLUZEAU, seigneur Delandray. . . | 30 | 30 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |

Evidemment de la famille Gaudin du Cluzeau et de Landray; par où l'on voit malgré les doutes de M. de la Morinerie, que les Gaudin du Cluzeau et de Ternant, sont les mêmes que ceux de Monlieu-Landray.

| | | |
|---|---|---|
| Le s[r] DUPONT DE LA PIERRE. . . . . | 20 | 20 |
| Domestiques. . . . . | 2 | 2 |

François-Henri de Maynard, chev., sgr du Pont de

Hosted by Google

La Pierre, capitaine au régiment royal infanterie, fils de Jacques Maynard, chev., sgr de Sainte-Flayve, et de Marguerite-Bénigne de Saudouin, dame du Pont de La Pierre. Il était né à Luçon et avait épousé à La Rochelle (1444) Marie Broussard, fille de Daniel Broussard, et de Marie de Béraudy.

| | | |
|---|---|---|
| Le sr DE SOCIANDO . . . . . | 20 | 20 |
| Domestiques . . . . . | 2 | 2 |
| Le sr DELACOUDRAYE. . . . . | 30 | 30 |
| Domestiques. . . . . | 2 | 2 |

Est-ce Jean-Baptiste-Jacques-Daniel de Loynes, marquis de La Coudraye de Luçon, gouverneur des ville et château de Fontenay-le-Comte, marié à Henriette-Rose Barraud, dame de la Rivière en Nalliers ? Il en eut : 1° Denis-Louis-Jacques-Nicolas de Loynes, marquis de la Coudraye, capitaine de cavalerie, écuyer de Madame, gouverneur de Fontenay-le-Comte, marié (1770) à La Rochelle, avec Marie-Charlotte-Joséphine Carré, dite Mlle de La Serrie, fille de Jean-Antoine Carré, sgr-baron de Sainte-Gemme, et de Marie-Anne Petit du Petit-Val, dont postérité actuellement représentée par Gaspard de Loynes, marquis de La Coudraye, célibataire, habitant les Sables d'Olonne ; 2° Charles-Henri-Ferdinand de Loynes, abbé de La Coudraye, clerc du diocèse de Luçon, bachelier en Sorbonne ; 3° Louis-Auguste-Aimé de Loynes de Boisbaudron, chevalier de La Coudraye, député de la noblesse du Bas-Poitou aux états-généraux de 1789, mort en Russie.

| | | |
|---|---|---|
| Le sr DE THORAINVILLE. . . . . | 10 | 10 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |
| La dlle REGNIER, l'aînée . . . . . | 3 | 3 |

Fille ou sœur de Joseph-Honoré Régnier, consr au présidial en 1740?

Hosted by Google

Le sr VALLIET, commissaire provincial des guerres, employé dans la généralité de La Rochelle, attendu qu'on lui retient la capitation sur ses appointements. . . . . Néant.

Domestiques . . . . . 1 1

Ce nom est évidemment mal écrit pour Viallet, dont un maire de La Rochelle, Guillaume Viallet (1700, 1711, 1716).

Le sr DE CASTELPÈRE, le jeune . . . . . 15 15

Domestiques . . . . . 1 1

Probablement des Brunet de Castelpers de Panat, qui portent : *D'or, au lévrier rampant de gueules, à la bordure componée d'argent et de sable de 16 compons.* Une famille Genibrouse prit aussi le nom de Castelpers dès le XVIIIe siècle, et compte encore des représentants dans le Gers.

La dlle DE JONQUIERS. . . . . 10 10

Domestiques . . . . . 2 1

Le sr DEVOULTRON . . . . . 30 30

Domestiques . . . . . 2 2

Est-ce Henri-Hubert Nicolas de Voutron, depuis chef d'escadre des armées navales, né (1714), décédé (1780) et marié (1730) à Marie-Françoise Astier?

La dame DE MONT-ROUAN. . . . . 20 20

Domestiques . . . . . 2 2

Le sr COTTIBY . . . . . 3 3

Domestiques . . . . . 1 1

Sans doute de la même famille que Samuel et Rivet-Joseph Cottiby, avocat du roi au présidial de La Rochelle en 1662 et 1688.

Hosted by Google

| | | |
|---|---|---|
| Le sr DE JUNQUIÈRE . . . . . | 10 | 15 |
| Domestiques. . . . . | 2 | 2 |
| Le sr DE LA BRESSIÈRE, major. . . . . | 3 | 3 |
| Domestiques. . . . . | 1 | 1 |

Somme totale du présent état, treize cent soixante-quinze livres. . . . . 1375l

Quatre sols pour livre, deux cent soixante-quinze livres. . . . . 275l

Fait et arrêté par nous, intendant susdit, à La Rochelle, le vingt décembre mil sept cent quarante-neuf.

*Signé :* DE BLAIR DE BOISEMONT.

—

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

ROUSSEAU CHEZ Mme DUPIN, *comédie en un acte et en vers*, par Georges Renouard (1).

J'ai parfois entendu que Phébus Apollon
Etait mort ou dormait sur le vert Hélicon (2).

Je n'en crois rien. A mon avis, Phébus n'est ni mort ni endormi, et si parfois il déserte Paris, son séjour de prédilection, nous sommes assurés de le retrouver en province.

(1) *Saint-Jean-d'Angély, typographie Eug. Lemarié.*
(2) Emile Augier, *Ode à Ponsard.*

Hosted by Google

Aujourd'hui, c'est encore un poète de la province, M. Georges Renouard, qui, sur les traces de la Muse, s'est aventuré dans le sacré vallon pour nous en rapporter une comédie dont la donnée est empruntée à une page des *Confessions de J.-J. Rousseau.*

Il n'appartient pas à la critique de discuter les préférences qui guident un auteur dans le choix de son sujet : ce choix doit rester libre ; mais l'usage de la liberté peut n'être pas heureux, et nous pensons qu'au point de vue de l'art M. Georges Renouard n'a pas été très-bien inspiré.

Rousseau est-il vraiment un personnage de comédie? Jaloux de surpasser Montaigne en hardiesse. il s'est « très-volontiers peinct tout entier et tout nud » (1) dans ses *Confessions;* or, je ne vois rien dans ce livre qui réponde au but de la scène comique :

Castigat ridendo mores.

Mais enfin, et puisque M. Georges Renouard nous y convie, entrons chez M^me^ Dupin.

Rousseau, « pauvre rimeur à gage » (2), rêve des Charmettes, des « jours d'autrefois » (3), hélas !

> ... Tout est mort! bien mort! Le temps heureux s'enfuit
> Comme un soleil d'hiver qui tombe dans la nuit (4).

Pourtant il aime ! il aime avec ardeur, et se surprend à dire :

> Je demeure ébloui devant la profondeur
> De ses yeux, et je n'ose, étant par trop timide,
> A mon amour contraint lâcher jamais la bride (5).

Il s'agit des *yeux* de M^me^ Dupin : la jeune femme entre en scène avec sa sœur, M^me^ d'Arty, juste au moment où Rousseau, enhardi, vient de signer une déclaration en forme, et de rendre la main à son Pégase qui porte Cupidon en croupe.

M^me^ Dupin passe, presque dédaigneuse ! Qui sait? parfois

> La hautaine devient soumise (6) !

(1) *Les Essais,* l'Aucteur au Lecteur.
(2) *Rousseau chez M^me^ Dupin,* scène I.
(3) id. id.
(4) id. id.
(5) id. id.
(6) V. Hugo, *les Voix intérieures*, IX.

Hosted by Google

Mme d'Arty, qui a conscience du danger, reste, embrasse d'un long regard ces deux enfants — le Dieu et Rousseau — et finit par arracher à Rousseau, avec un gage, la promesse d'un prompt départ.

Survient, sans être annoncé, M. de Thresme, fort épris de Mme d'Arty, fort impoli envers Rousseau

Ce cuistre qui se pose en moderne Apollon (1).

Heureusement pour Rousseau, l'arrivée du prince de Conti lui ménage une douce vengeance, et lui fournit l'occasion de sortir le front haut,

Non sans avoir jeté
*Son* dernier anathême à la Société (2).

Délivré de son prétendu rival, M. de Thresme s'assied tranquillement « au bord du Tendre » (3) — je veux dire aux pieds de Mme d'Arty — et j'entends entr'eux ce charmant colloque :

DE THRESME.

Madame.

Mme D'ARTY.

Vous boudez!
Et ce sentiment là, Monsieur, est des plus laids.

DE THRESME.

Mais je ne boudais pas... je croyais,..., je vous jure.

Mme D'ARTY.

Si, si, vous boudiez.

DE THRESME.

Méchante! êtes-vous sûre
Au moins qu'il ne vous a rien donné?

Mme D'ARTY.

Qui sait?
M'est-il défendu d'accepter, s'il me plaît,
Ce que je veux?

(1) *Rousseau chez Mme Dupin*, scène IV.
(2) id. scène V.
(3) id. scène IV.

Hosted by Google

DE THRESME.

Un gage ?

Mme DUPIN.

Un gage !

DE THRESME.

Fi ! Charmante !

C'est pour me taquiner !

Mme D'ARTY.

Voulez-vous que je mente (1) ?

Voilà la perle de l'écrin ; voilà le vrai, le naturel : on voit bien que Rousseau n'est plus là ! Ce dernier revient au logis beaucoup trop tôt : déjà Mme d'Arty avait versé le baume de l'affection sur la blessure de sa sœur, et l'on pouvait espérer une lente guérison. Le séducteur paraît, et surprend Mme Dupin lisant son chef-d'œuvre amoureux. La victoire sourit à Rousseau, et pour couper la retraite à son faible adversaire, il lui barre le chemin de la porte, s'empare de la clef, brise le cordon de la sonnette, absolument comme feraient, en pareille occurrence, Ruy-Blas, Antony et Maximilien Giboyer !

..... C'est odieux ! être ainsi désarmée !
Que faire (2) ?...

S'écrie Mme Dupin. Et faute de mieux, la pauvrette se réfugie dans la causerie, et glisse fatalement de l'indignation aux tendres aveux. Enfin paraît Mme d'Arty.

Cette fois, Rousseau partira. Il est nommé secrétaire d'ambassade à Venise où il aura le loisir de répéter :

..... Tout ceci n'est que visions folles
Comme j'en fis jadis, couché dans les gondoles (3).

Mgr le prince de Conti prend soin d'emmener Rousseau ; Mme d'Arty garde son gage ; Mme Dupin lui dit : au revoir ! Seul, M. de Thresme n'assiste pas au dénoûment.

(1) *Rousseau chez Mme Dupin*, scène VI.
(2) id. scène IX.
(3) id. scène I.

Hosted by Google

Je rends à l'auteur cette justice qu'il s'est conformé au précepte :

Si Medea, ferox invictaque, flebilis Ino,
Perfidus Ixion, Jo vaga, tristis Orestes (1).

Sous le masque, dont il l'affuble, je n'ai pas de peine à reconnaître Rousseau, non pas peut-être « le plus subtil des *Sophistes*, le plus éloquent des *Rhéteurs*, et le plus impudent des *Cyniques* (2) », mais, à coup sûr, le Saint-Preux en quête éternelle d'une Julie.

Je ne fais même nulle difficulté, pour la convenance du rôle de Rousseau, de pardonner les déclamations politiques à l'auteur du *Contrat social*, ne fut-ce que pour avoir le droit de les trouver déplacées sur les lèvres de Mgr de Conti, alors surtout qu'on prête à un prince du sang, vis-à-vis du clergé, cette injure gratuite :

.... Le clergé sera,
Comme ailleurs et partout, pour celui qui vaincra (3).

Les Modernes, je le sais, ont beaucoup abusé de la politique dans la comédie : M. Georges Renouard m'accordera que leur talent demandait mieux. J'ajouterai que la Muse, qui peut voler de ses propres ailes, n'a pas besoin de s'enchaîner au char d'autrui. Les Modernes ont du bon, sans doute, mais les Anciens demeurent les maîtres du goût et du savoir. Que M. Georges Renouard recherche donc, de plus en plus, le commerce de l'Antiquité, et j'ose lui promettre, dans un prochain avenir, un succès flatteur, parce qu'il sera mérité; je dis mérité par une comédie au bon et franc rire, où le vers coulera de source, sans cascades ni heurts, avec le doux murmure d'une rime harmonieuse.

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

CALENDRIER DE LA NOBLESSE DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU, par M. Carré de Busserolle. — Année 1868.

On se souviendra peut-être que dans le numéro du 25 juin 1867 de cette Revue, nous avions souhaité et annoncé à M. de Busserolle, le succès complet de son *Calendrier*. Nos prévisions et nos vœux se sont

(1) *Ars poetica*, v. 124 et 125.
(2) La Harpe, tome XVI, *Philosophie* du XVIIIe siècle, p. 309.
(3) *Rousseau chez Mme Dupin*, scène v.

Hosted by Google

réalisés; nous en trouvons la preuve dans l'apparition du second volume de cette excellente publication.

Ce second volume n'est en aucune façon inférieur au premier, ni par l'abondance du texte, puisqu'il contient 472 pages au lieu de 446, ni par le choix et la distribution des matières. Sans parler de la notice historique sur les titres de noblesse, qui sert comme de préface au livre, il nous sera bien permis de signaler la liste des titres concédés aux familles de l'Ouest avant et après 1789, et l'intérêt tout particulier qu'elle présente à ceux qui, en ces sortes de choses, recherchent des indications précises. Le reste du volume se compose, ainsi que le précédent, d'articles sommaires et de généalogies détaillées. Nous ne reviendrons pas sur la méthode aussi sûre que consciencieuse qui guide et dirige l'auteur au milieu des nombreux matériaux qu'il lui faut coordonner. La tâche du généalogiste n'est pas toujours aussi facile qu'on pourrait le croire au premier abord, et le lecteur ne se rend pas souvent un compte bien exact des difficultés et des obstacles qui viennent embarrasser un pareil travail.

Ce que poursuit avant tout M. de Busserolle dans l'exposé de chaque article, c'est l'accumulation résumée des preuves officielles, et c'est en quoi son livre est véritablement précieux, soit pour les chercheurs et les curieux, soit pour les familles elles-mêmes, qui peuvent parfois ignorer la source des témoignages historiques qu'elles auraient le droit d'invoquer. Ces preuves abondent donc dans le *Calendrier*, et nous pourrions presque dire que dans certains cas elles surabondent. Heureusement, ce qui abonde ne nuit pas; mais M. de Busserolle a trop de crédit et d'autorité dans la science héraldique, pour que le lecteur ne le dégage pas des obligations qui ne s'imposent d'ordinaire qu'aux inconnus et aux suspects.

Ainsi,—article Budan de Russé,—pourquoi nous mettre sous les yeux le texte *in extenso* des lettres de provisions accordées à Claude-César-Marie Budan pour la charge de conseiller-secrétaire du roi ? Ne suffirait-il pas de mentionner ces lettres que personne ne serait tenté de contester après le témoignage de M. de Busserolle ? Cette reproduction intégrale des preuves trouverait mieux sa place, ce nous semble, à la suite d'une généalogie isolée et tirée à part, que dans le corps d'une filiation destinée au *Calendrier*.

Les articles sommaires auront toujours la préférence de nos suffrages, mais non sans quelques réserves persévérantes à l'endroit de la représentation *actuelle* des familles. Prenons pour exemple parmi ces courtes notices, celles des Turpin de Jouhé et des Mouillebert. Etait-il

Hosted by Google

donc si difficile d'indiquer les membres de la maison de Turpin, qui la représentent aujourd'hui ? Il n'y avait pour cela qu'à consulter l'ouvrage si connu et si justement estimé de M. le baron de la Morinerie sur la noblesse de Saintonge et d'Aunis. Quant à la famille de Mouillebert, elle est encore représentée en Poitou, et rien n'empêchait M. de Busserolle, sinon de fournir l'état de ses représentants, du moins de nous rappeler, d'après M. Beauchet-Filleau, qu'elle n'est pas éteinte.

Toutefois, ces *desiderata* et ces légères lacunes ne sauraient retrancher quoi que ce soit au mérite de cette intéressante publication. Elle est destinée à vivre et à vivre longtemps, il faut l'espérer pour la glorification des services rendus au pays et pour l'émulation vivifiante des générations appelées à nous succéder. A l'avenir, quel est celui de nos collectionneurs de l'Ouest qui ne s'empressera de ranger annuellement au nombre de ses livres les plus curieux, le *Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou. du Maine et du Poitou ?*

MALTOUCHE.

*
* *

LA VILLE ET LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER, Monographie, par M. Edouard Gallet, receveur des douanes à la Barre-sur-Monts (Vendée).

Nous sommes heureux d'avoir à informer nos lecteurs de l'apparition prochaine d'un ouvrage dont la publication sera regardée comme une bonne fortune par la population lettrée de la Vendée. Nous voulons parler de la *monographie de la ville et de la commune de Beauvoir-sur-mer*, que vient de terminer M. Edouard Gallet, receveur des douanes à la Barre-sur-Monts.

Depuis quelques années surtout, la Vendée est devenue de la part de ceux qui y conservent comme un dépôt sacré le goût des études sérieuses et de l'histoire locale, l'objet de recherches savantes et habilement exécutées. L'archéologie, la numismatique, l'histoire proprement dite, la littérature, les sciences et les arts y ont trouvé des représentants dont la réputation n'a point tardé à sortir des étroites limites du pays. Personne n'ignore la valeur des travaux signés par MM. de Sourdeval, Marchegay, Dugast-Matifeux, Fillon, Audé, Merland et Baudry (je cite au hasard parmi les noms les plus marquants) ; et les succès obtenus par ces travailleurs infatigables ont déjà attiré à leur suite

Hosted by Google

une foule de pionniers, plus modestes sans doute, mais désireux d'apporter eux aussi leur pierre à l'édifice.

Aussi devons-nous souhaiter la bienvenue à M. Gallet, qui tout récemment du reste, a donné la mesure de son talent par un article intéressant sur *le marais septentrional de la Vendée*, publié dans le dernier annuaire de la société d'émulation, et extrait d'un ouvrage plus étendu qu'il prépare sur toute la contrée comprise entre le pays de Retz et Saint-Gilles-sur-Vie.

Le livre que nous annonçons aujourd'hui est une étude aussi complète que possible sur la commune de Beauvoir, et nous ne croyons pas trop avancer en assurant que c'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été composé avec un soin aussi consciencieux sur une localité de la Vendée.

Il se divise en trois parties : La campagne, la ville, l'histoire. Après une description générale du pays, l'auteur fait connaître la nature et la division du sol, passe en revue le climat et les productions, et termine cette première partie par les pages les plus attrayantes sur les mœurs et le langage de la population maraîchine.

La seconde partie est consacrée à la ville même de Beauvoir, sur laquelle il nous transmet des renseignements aussi fidèles que circonstanciés.

Il s'occupe ensuite des couvents, des églises et des chapelles, dont l'historique est scruté par lui avec une attention minutieuse, et réserve au dernier chapitre l'admistration, le commerce et l'industrie.

La troisième partie de l'œuvre, tout entière attribuée à l'histoire, n'en est pas la moins intéressante, et M. Gallet a su tirer le plus heureux parti d'une matière assez riche déjà par elle-même pour n'avoir pas besoin d'ornements étrangers.

La Revue de Bretagne et de Vendée, dans sa dernière livraison, (août 1868) a publié pour la première fois un chapitre de cet ouvrage encore inédit, intitulé : *Beauvoir avant la Révolution.*

L'auteur prenant la ville à son origine, qui d'après lui remonte à la fin du viiᵉ siècle, nous en trace l'histoire jusqu'à ses derniers seigneurs (les l'Estourbeillon) dans un style tout à la fois sobre et coloré. On sent, en le lisant, qu'il considère l'histoire comme une muse austère, et nous le félicitons de ne s'être pas laissé entraîner à ces exubérances de langage et d'idées qui déparent si souvent aujourd'hui même les meilleures pages de nos plus brillants écrivains.

L'extrait suivant que nous détachons de cet article fera mieux juger de sa manière que tous les éloges, et lui procurera sans nul doute les sympathies des esprits studieux de nos contrées.

Hosted by Google

« *Siège de Beauvoir par Henri IV.* — Henri IV qui combattait contre la ligue, se présenta le 4 octobre 1588, avec des chevau-légers, des arquebusiers à cheval et une compagnie de gendarmes, devant le château de Beauvoir, occupé par les troupes du duc de Mercœur, commandant pour la ligue en Bretagne. Cette place tirait son importance de sa forte position et du voisinage de plusieurs îles. Le premier jour, le roi laissa ses arquebusiers dans la ville de Beauvoir et alla se loger, avec le reste de sa troupe, à Saint-Gervais. Le lendemain, voulant faire une reconnaissance autour de la place, il sortit à la tête de trente gentilshommes et de douze de ses gardes. Il suivait un sentier épineux et marchait en avant des siens, lorsque quarante-cinq arquebusiers, commandés par Villeserein, gouverneur du château, sortirent d'un fossé à sec où ils étaient embusqués et couchèrent en joue le roi et son escorte. Avant que la décharge partît, — on n'avait pas alors de fusils à aiguilles ni de fusils Chassepot, — les gentilshommes eurent le temps de se jeter en avant du monarque et de lui faire un rempart de leurs corps. La décharge partit enfin, mais le feu fut si mal dirigé qu'il n'y eut qu'un gentilhomme tué et deux blessés. Les auteurs de ce guet-apens se replièrent en toute hâte vers le château, poursuivis, l'épée dans les reins, par l'escorte royale. Le siége dirigé par Duplessis-Mornay, grand-maître de l'artillerie, dura dix-sept jours. Les canons débarqués à Saint-Gilles, avaient été traînés à grand'peine devant la place, au milieu de chemins défoncés. Des tranchées furent pratiquées dans un sol mouvant, les soldats ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Il fut tiré environ trente coups de canon. Enfin, serré de près, redoutant les suites d'une prise d'assaut et aussi les conséquences de son embuscade avortée, Villeserein demanda à parlementer. Une capitulation honorable, signée le 21 octobre, permit aux assiégés de se retirer avec armes et bagages, mèche éteinte, après avoir rendu leur drapeau. Ils sortirent au nombre de cinquante-trois et se retirèrent dans l'île de Bouin. Le roi perdit à ce siége deux gentilshommes. »

L'étude à laquelle nous empruntons les lignes qui précèdent formera un volume in-12 de 215 pages environ, dont le prix a été fixé à 1 f. 50 pour les souscripteurs. Le conseil municipal de Beauvoir a bien voulu s'inscrire pour trente-six exemplaires, et déjà les autres souscriptions ont dépassé le chiffre de deux cents. Espérons qu'à cette liste viendront bientôt s'adjoindre de nouvelles adhésions, recueillies non-seulement dans le département de la Vendée, mais encore dans les contrées voisines qui, pendant tant de siècles, ont pour ainsi dire

Hosted by Google

vécu de la même existence; car l'histoire de la commune de Beauvoir n'est qu'un chapitre détaché de nos glorieuses annales dont l'attrait grandit sans cesse à mesure qu'on cherche à les approfondir. Nous ne pouvons donc que prédire le plus légitime succès à l'œuvre de M. Gallet, et nous formons des vœux pour que son exemple trouve de nombreux imitateurs. Ce sont de semblables travaux qui seuls pourront nous amener à la connaissance complète de notre pays, et nous l'aimerons encore mieux quand nous le connaîtrons davantage.

E. Louis.

*
* *

Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois Poitevin et Saintongeais, par L. Favre. — *Niort*, *in-8°*, 8 fr.

Notre patois n'est pas destiné à périr tout entier. Outre les ouvrages qui ont été publiés dans ce dialecte et dont M. L. Favre a relevé un assez grand nombre, nous possédions déjà le *Glossaire* de M. l'abbé Rousseau, l'opuscule que le signataire de ces lignes a consacré à faire connaître le langage parlé dans sa patrie adoptive, la campagne étymologique et trop souvent fantaisiste, entreprise par M. Levrier, sous le titre de *Dictionnaire étymologique du patois poitevin*, voici l'ouvrage que vient de publier M. Favre, et nous avons encore à recevoir le travail que M. l'abbé Lalanne a préparé sous les auspices de la Société des Antiquaires de l'Ouest et qui est actuellement sous presse. — Non, notre patois poitevin ne disparaîtra pas tout entier lorsque les progrès de l'instruction l'auront banni de nos campagnes et y auront substitué..... quoi? — La langue française? Non, car il faut bien que MM. les instituteurs primaires le sachent, que MM. les inspecteurs l'apprennent, que MM. les recteurs en soient bien convaincus, que M. le ministre de l'instruction publique lui-même en prenne son parti, jamais, au grand jamais, malgré les leçons et les tournées des uns, malgré l'insistance et les circulaires des autres, jamais, au grand jamais le paysan ne parlera la langue française. Ce sera toujours un langage hybride dans lequel son imagination ou sa routine sauront placer quelques produits du crû.

Profitant des conseils des philologues, M. Favre a fait précéder son glossaire d'un essai sur l'origine, le caractère, les limites et la grammaire du patois Poitevin et Saintongeais; en bien des points nous



Hosted by Google

partageons son avis. Ainsi lorsqu'il combat l'opinion émise par Dreux-du-Radier, relative aux ambitieuses destinées de notre patois, celles de MM. de la Fontenelle et Audé qui y veulent voir la langue parlée à la cour de nos ducs d'Aquitaine, celle de M. de la Fouchardière qui croit reconnaître dans un certain nombre d'écrits composés en ce dialecte l'expression directe, immédiate des sentiments du paysan que l'on met en scène. Nous sommes encore avec lui au sujet des limites géographiques que nos connaissances actuelles assignent à notre idiôme Poitevin, tout en faisant la réserve des découvertes que produirait une étude philologique et approfondie des noms de lieux de nos contrées. Travail fécond en résultats à plus d'un titre et auquel personne, croyons-nous, ne s'est encore sérieusement et scientifiquement livré. Ces lignes de démarcation nous semblent en effet un peu trop arbitrairement tracées d'après le langage usuel qui subit de loin, il est vrai, mais enfin qui subit l'influence des modifications de la civilisation et du progrès, tandis que les appellations géographiques une fois imposées sont restées immuables.

Mais nous ne pouvons plus être avec lui lorsque traitant de l'origine de notre patois, il fait une si large part à l'élément celtique. Nous ne pouvons accepter une pareille paternité et notre opinion que nous justifierions au besoin par de nombreux exemples, par l'avis des hommes les plus compétents est que le latin d'abord et le romano-provençal, la langue des troubadours ensuite sont les deux sources auxquelles notre patois a le plus largement puisé. Le celte est une langue que l'on ne connaît que par induction et par déduction, une langue de laquelle il n'existe aucun monument écrit, et comment alors se prononcer sûrement ayant affaire à un idiôme qui n'a laissé que des mots épars, sur le sens et la valeur desquels les savants spéciaux eux-mêmes ne sont pas d'accord (1). Ceci nous amène tout naturellement à la grammaire. Pourquoi M. Favre au lieu d'appliquer résolument la méthode scientifique et rationnelle comme il l'a fait pour les voyelles et les diphthongues que nous a léguée la langue d'oc, se traîne-t-il à la suite de la routine, ne groupe-t-il pas les consonnes selon les rôles qu'elles jouent dans la prononciation, et ne les classe-t-il pas en li-

(1) C'est une erreur malheureusement trop fréquente d'accepter comme celtique des mots bas-bretons sans se préoccuper de savoir s'ils existent aussi dans les autres dialectes néoceltiques, circonstance qui seule peut établir leur authenticité. (M. P. Meyer, article relatif aux ouvrages sur les patois dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, année 1866, numéros 23, 24, 25.)

Hosted by Google

quides, dentales, sifflantes, gutturales, labiales, etc. ? C'est dire que la phonologie, partie si importante pourtant, puisque c'est elle qui transmet le mode de prononciation, n'est pas rendue avec toute l'exactitude désirable. C'est du reste, il faut le reconnaître un des points les plus difficiles et un des écueils contre lesquels viennent se heurter presque tous ceux qui ont entrepris des travaux de ce genre.

Que M. Favre nous pardonne encore les quelques observations qui vont suivre, elles nous sont inspirées par la bienveillance que nous portons à son ouvrage et lui doivent être un témoignage du soin avec lequel nous l'avons examiné.

Dans son introduction il accuse plusieurs dialectes dans notre idiôme Poitevin, dialectes si fortement tranchés que si l'on mettait en présence un habitant de Fontenay et un habitant des environs de Melle, ils auraient assurément assez de peine à se comprendre. Pourquoi n'avoir pas étudié les différences qui existent entre eux, les points de contact qui les réunissent, pourquoi dans les conjugaisons des verbes, n'avoir pas fait ressortir les diverses formations de quelques-uns des temps, elles sont cependant bien profondément tranchées. Prenons pour exemple les verbes *Avoir*, *Être*, *Aller* et *Vouloir*, dont il a publié les conjugaisons, et que M. P. Roy de Narsay, ancien instituteur à Villemain, uous a mis également à même de faire connaître, d'après le patois parlé dans les environs de Chef-Boutonne, que voyons-nous (1)?

VERBE *AVOIR*.

| M. Favre. | Nous. |
|---|---|
| *Imparfait.* | |
| I avas. | I avais. |
| *Passé défini.* | |
| I odjis. | I eyis. |
| *Impératif.* | |
| Eche. | Aye. |
| *Subjonctif.* | |
| Qui éche. | Qu'i aye. |
| *Imparfait.* | |

(1) Nous ne donnons que les temps dissemblables.

Hosted by Google

| | |
|---|---|
| Qui odjisse. | Qu'i eyisse. |

*Participe présent.*

| | |
|---|---|
| Echéant. | Ayant. |

*Participe passé.*

| | |
|---|---|
| Odjie. | Eyieut. |

VERBE *ÊTRE.*

*Impératif.*

| | |
|---|---|
| Séche. | Set. |

*Subjonctif.*

| | |
|---|---|
| Qu'i seche. | Qu'i set. |

VERBE *ALLER.*

*Indicatif.*

| | |
|---|---|
| I vas. | I ve |

*Imparfait.*

| | |
|---|---|
| I allas. | I éré. |

*Passé défini.*

| | |
|---|---|
| I allis | I allet ou enhyit. |

*Subjonctif présent.*

| | |
|---|---|
| Qu'i ange. | Qui alle. |

*Imparfait.*

| | |
|---|---|
| Qu'i angi. | Qu'i allisse. |

*Parfait défini.*

| | |
|---|---|
| Qui andiisse. | Qu'i enhyisse. |

VERBE *VOULOIR.*

*Imparfait.*

| | |
|---|---|
| I vlas ou i voguais. | I v'lé. |

*Passé indéfini.*

| | |
|---|---|
| I ai vegüeu ou vougu. | I ai v'lut. |

*Futur présent.*

| | |
|---|---|
| I v'dr | I vaudré. |

Etc., etc.

Et si pour ne pas abuser de la patience de ceux qui veulent bien nous lire, nous avions conjugué chacun de ces temps personne par

Hosted by Google

personne, nous aurions eu encore bien des variantes à faire remarquer. Si M. Favre avait eu la bienheureuse pensée de compléter l'innovation qu'il a inaugurée, de donner des spécimens de chacun des dialectes de notre patois, par la publication d'un tableau des conjugaisons comparées selon l'esprit et le génie de chacun d'eux, il eut rendu à tous ceux qui se livrent à l'étude de notre idiôme le plus éminent service. Car, ce sont précisément ces formations bizarres, qui nous paraissent en dehors de toutes les règles, qui parfois même ne respectent pas plus le radical que la terminaison, ce sont ces formations qui donnent à l'étude de notre patois un intérêt et un charme tout particulier, car il y a là un principe à rechercher, des règles à poser, un inconnu à dégager. Etudes pour lesquelles il faut nécessairement avoir sous les yeux tout ce qui fait l'objet des *desiderata* que nous venons d'exprimer.

Un mot encore, ceci est pour l'exécution matérielle. Nous eussions voulu que les initiales des auteurs des glossaires dans lesquels M. Favre a puisé, soient placées immédiatement après le mot patois et non à la fin de la définition. Il en résulte une certaine confusion toute à son désavantage, car l'on peut croire que rien de ce qui est souscrit de ces initiales ne lui appartient, qu'il s'est contenté de copier, tandis que par le fait il n'a recueilli le plus souvent que le mot et les différentes définitions; les exemples, etc., sont le fruit de ses travaux personnels.

Si M. Favre s'était abstenu de proposer des étymologies, nous serions à la fin de notre tâche de critique, tâche toujours désagréable, et en particulier pour nous que M. Favre a traité avec tant de courtoisie, trop même, car nous aussi, et nous en demandons humblement pardon, nous nous sommes laissé entraîner à ce trop facile plaisir.

Cette digression nous est inspirée par l'excellent article dont nous avons parlé déjà, inséré par M. P. Meyer dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, à propos des ouvrages sur les patois. La flèche lancée par la main de l'éminent philologue nous atteint tous tant que nous sommes, ce qui nous met parfaitement à l'aise et nous permet d'en parler.

A part ses imperfections inhérentes, nous le dirons presque à tous les ouvrages de ce genre, nous sommes heureux d'avoir à constater dans l'ouvrage de M. Favre d'excellentes qualités; l'orthographe, pour qui sait la lire, et sous le bénéfice de nos observations précédentes, est en général bien rendue, les définitions sont exactes et concises. Les diverses interprétations que prend une expression selon qu'elle est

Hosted by Google

employée au midi ou au nord du Poitou sont assez soigneusement relevées. Les exemples à l'appui sont presque toujours bien choisis et s'appliquent avec bonheur. Nous avons aussi remarqué le soin avec lequel l'auteur quand il l'a pu, et il faut l'en louer, s'est servi pour cela de ces vieux dictons, de ces proverbes naïfs et malins qui étaient usités autrefois et disparaissent chaque jour, et nous dirons en terminant que la lecture de ce livre est intéressante, non-seulement pour celui qui cherchera à s'instruire, mais même pour celui qui ne désire qu'un délassement. Paradoxe nous dira-t-on. Nous n'avons qu'une réponse à faire, tentez l'épreuve (1).

H. Beauchet-Filleau.

*
* *

Nos lecteurs n'auront certes pas le temps d'oublier le nom de M. de Lacroix, après La Chartreuse de Paris, après Le Jardin du Luxembourg, voici Le Chateau de Choisy-le-Roi. — *Paris*, *Dumoulin*.

Pauvre Choisy, que tu es loin de ta splendeur passée, tes souvenirs mêmes ont disparu avec les pierres de ton château. Que reste-t-il de toi? le bâtiment des communs où a pris gîte une manufacture de porcelaine; et les noms de M^lle^ de Montpensier, de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI sont ignorés aux lieux où se passa une partie de leur vie, l'œuvre de Mansard est tombée et le parc qui l'entourait, traversé par le chemin de fer, entend retentir le sifflet des locomotives au lieu des sons joyeux des trompes des veneurs.

M. de Lacroix est passé maître dans ces courtes monographies; il sait animer et faire revivre avec un art infini tous les personnages qui passent sous sa plume, et nous ne pouvons mieux faire pour terminer cette courte appréciation de son nouvel ouvrage, que de dire avec l'un de nos confrères : Remercions-le et prions-le de continuer.

*
* *

Le Chateau de Saint-Germain-en-Laye, par M. Ferdinand de Lacombe. — *Paris*, *chez Dumaine*, *in-12*, 2 fr.

Voici un autre château royal, mais plus heureux que son voisin;

(1) Nous n'avons parlé que du patois Poitevin, on doit comprendre pourquoi, et pour ceux auxquels il faut tout dire, nous ajouterons : *Ne sutor ultra crepidam.*

Hosted by Google

il a triomphé du temps et des révolutions, survécu à la ruine et à l'exil de ses anciens maîtres, et après avoir subi bien des vicissitudes, être même descendu jusqu'à devenir une prison, il a reçu depuis peu d'années la noble mission d'abriter dans ses salles les restes et les débris des premiers pas de nos aïeux dans la civilisation.

M. de Lacombe, dans ce travail, qui a été honoré d'une souscription de 50 exemplaires de la part du ministère de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, s'est montré peintre et coloriste, et a su, avec un rare bonheur de style, raconter ce que le vieux château est devenu depuis le jour où, simple forteresse, il s'éleva pour la première fois dans la vaste forêt qui lui donna son nom (1), jusqu'à celui ou selon ses expressions, « . . . . . Il tient ouvertes les premières pages de ce » livre magnifique dont les feuillets, riches de grands enseignements, » sont épars dans nos musées, et font connaître à la postérité atten- » tive et émue les efforts successifs et persévérants des sociétés hu- » maines pour atteindre ce but suprême : le perfectionnement de la » civilisation. »

Nous pensons ne pouvoir mieux finir.

*
* *

Moitié moins de temps,
Moitié moins de frais
et Moitié plus de connaissances réellement utiles.

---

# INSTRUCTION RATIONNELLE

DE

## L'HOMME ET DE LA FEMME

BASE CERTAINE D'UNE BONNE ÉDUCATION.

---

Programme raisonné des connaissances les plus utiles, pré-

(1) *Laye* signifie en celtique, d'après quelques écrivains, forêt et rivière.

Hosted by Google

sentées tout à la fois, autant que possible, dans l'ordre de leur utilité et de leur enchainement naturel.

---

Méthodes et procédés qui, en peu de temps, mettent l'élève à même d'étudier seul et d'augmenter promptement la somme de ses connaissances.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE INDISPENSABLE A TOUS.

---

L'on nous demande de reproduire ce prospectus; nous le faisons volontiers, quitte à dire à l'auteur toutes ses vérités en échange de notre complaisance.

*
* *

M. Guy, commandant en retraite à Saintes, vient de publier l'*Arithmétique vulgaire et savante*. L'*Indépendant* publie une lettre de M. l'abbé Clanet, vicaire à Saint-Pierre, qui fait le plus grand éloge de cet ouvrage.

*
* *

Nous voudrions pouvoir recommander à nos lecteurs la BIOGRAPHIE EN VERS DE BERNARD PALISSY, PRÉCÉDÉE D'UNE PRÉFACE DÉDIÉE A SA MÉMOIRE, par Antoine Taillade. — *Saintes*, *Hus*, *1868*. — Mais à moins que ce ne soit à titre de curiosité, franchement nous n'osons le faire. Que dire d'un poète qui met son héros *au panier*? Il est vrai que c'est à celui de la reconnaissance, ce qui est, malgré tout, à notre avis du moins une singulière manière de lui témoigner sa gratitude, encore passe de l'envoyer *réfléchir sur la verdure*. Et ces vers :

Oui, Saintes vous a vu
Tout pensif et rêveur
Au regard éperdu
Cherchant votre bonheur.

Hosted by Google

Inventeur sans pareil
Nuit et jour vous cherchâtes,
En dépit du sommeil
Un beau jour vous trouvâtes.

Qu'a-t-il trouvé? c'est ce que l'auteur ne dit pas, et ce qu'il serait intéressant de savoir. En tout cas, M. Taillade n'est pas d'accord avec l'histoire qui constate, tout au contraire, que le bien n'est pas venu en dormant à son héros.

M. Taillade est compatriote de Bernard Palissy, comme il le dit dans les vers qu'il a composés sur sa vie, ce qui explique tant bien que mal son lyrisme et excuse ses fautes.

Votre pays natal se devine sans doute,
La Chapelle-Biron et le mien c'est la Moute.
. . . . . .
Des barons de Biron vous suivîtes la pente,
Au lieu de voir le Lot, vous vîtes la Charente.
. . . . . .

Nous nous arrêterons, s'il vous plaît, après cette strophe.

« La prison de Bordeaux vous eûtes en partage,
» On ne regarda rien, vos talents ni votre âge,
» Plus tard, les Médicis firent de telle sorte,
» De par vos protecteurs, on vous ouvrit la porte.

Bernard Palissy dut profiter de l'occasion pour sortir, suivons son exemple.

NATHAN.

—

Hosted by Google

# CHRONIQUE

M. Mainguet, juge-de-paix et conseiller général du canton de Surgères, chevalier de la Légion-d'honneur, est décédé dans cette ville le 13 septembre dernier.

Le magistrat, l'homme public, l'homme privé étaient également regrettables et sont également regrettés.

M. Mainguet possédait dans le département de la Charente-Inférieure, à la tête duquel il fut un instant en 1848, de vives et nombreuses sympathies que lui avaient conciliés son dévouement à ses fonctions, sa capacité hors ligne et son intelligence des affaires.

Les cordons du poële étaient tenus par M. Wast-Vimeux, député, M. le maire de Surgères, MM. Christin et Bourru. Dans le cortége on remarquait M. le préfet de la Charente-Inférieure, M. Roy de Loulay, député, M. le sous-préfet de Rochefort, etc..., et trois discours ont été prononcés au cimetière par M. le maire de Surgères, M. Wast-Vimeux et M. le préfet.

Le vide que laisse M. Mainguet sera difficilement comblé ; on trouve toujours des candidats, mais rarement des hommes.

*
* *

Le 22 septembre est mort à Bressuire, dans un âge assez avancé, M. Boussi, avocat, ancien membre de l'assemblée constituante. Sa vie toute entière fut consacrée aux luttes de la politique, au triomphe des idées démocratiques. M. Crepelier, son confrère au barreau de Bressuire, a prononcé sur sa tombe un discours qui a produit, sur le nombreux auditoire qui se pressait à cette triste cérémonie, un profond et douloureux effet.

Hosted by Google

*
* *

Nous apprenons aussi le décès tout récent de M. Gellibert des Séguins, député du département de la Charente depuis 1858, et président de la Société archéologique d'Angoulême, à laquelle il avait su communiquer une vive et heureuse impulsion.

M. Gellibert des Séguins, fils du général de ce nom, était né le 27 février 1825. La mort est venue le frapper bien jeune et priver son pays des services qu'il était appelé à lui rendre.

*
* *

Le 29 août, Mgr l'archevêque de La Rochelle a visité l'île Madame et choisi l'emplacement pour l'érection du monument projeté à la mémoire des 429 martyrs de la foi inhumés dans ce petit coin de terre, qui sera érigé sous l'invocation de Notre-Dame des Prêtres.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être que nous les avons entretenus de cette œuvre, à propos des écrits de M. l'abbé Manceau, curé de Saint-Nazaire (Charente-Inférieure).

Mgr Thomas a fixé le genre de monument qui sera construit, et a promis de revenir à l'île Madame au printemps prochain, pour en bénir la première pierre.

*
* *

M. Brillouin aîné, membre de plusieurs sociétés savantes, vient de commencer, dans le numéro du 4 octobre du *journal de Saint-Jean-d'Angély*, une série d'articles sur *les Camps Romains en Saintonge*.

*
* *

Le *Mellois*, fidèle à son rôle, a donné, il y a déjà quelques semaines, les premiers chapitres d'une *Histoire de Melle*, par M. Levrier, puis sous le titre de *pièces inédites, rares ou curieuses concernant le Poitou ou les Poitevins*, il inaugure la publication par M. H. Beauchet-Filleau, des nombreux documents que possède notre collaborateur sur les hommes et les choses de notre province.

L'intention de l'éditeur étant de réunir ces pièces historiques au fur et à mesure qu'elles paraîtront et d'en former des livraisons de 2 à 3 feuilles, nous en rendrons compte.

NATHAN.

Hosted by Google

## FOUILLE DES SÉPULTURES DES ANCIENS ABBÉS DE NIEUIL-SUR-L'AUTISE (VENDÉE).

Cinq des abbés qui ont gouverné le monastère de Nieuil-sur-l'Autise au XIIIe siècle ont été enterrés dans la partie septentrionale du cloître, bâti au XIIe. Des arcades, appliquées après coup à l'extérieur du mur de l'église du lieu, formant le fond de cette galerie du cloître, surmontent leurs sépultures. Des blasons et des bas-reliefs, aujourd'hui effacés ou rongés par le salpêtre, servaient autrefois à désigner chacun des défunts, dont les noms sont, pour la plupart, inconnus maintenant. M. Auguste Martineau, propriétaire actuel de l'abbaye, et M. de Pongerville, son gendre, guidés par ces indices, ont procédé, le 2 de ce mois, en présence de plusieurs membres de leur famille et de quelques amis, à une première fouille dans l'un des tombeaux, que signalait une image de la Vierge, incrustée dans la muraille. Deux vases funéraires en terre commune, l'un rempli de charbon, l'autre jadis plein d'eau bénite, et une superbe crosse émaillée, furent extraits de l'auge de pierre où reposait le squelette. Encouragés par cet heureux début, ces MM. ont continué le lendemain leur exploration. Un second tombeau fut ouvert, et, cette fois, un abbé, revêtu encore de ses habits sacerdotaux, la tête penchée, les bras en croix, apparut aux yeux des spectateurs privilégiés admis à cette intéressante recherche. La chape était d'une étoffe de laine d'un tissu assez fin et de couleur bleue, formant de larges plis; un galon de soie, mélangé de fils de métal, et partant des épaules, se réunissait sur la poitrine à un autre galon semblable, qui descendait jusqu'au bas du vêtement, et affectait ainsi la forme d'un Y. De grands houseaux, d'un cuir jaunâtre, chaussaient les pieds et dépassaient les genoux. A la crosse de cuivre doré et émaillé pendait, attaché par un bout autour du nœud, le petit voile de crêpe, qui sert à distinguer les abbés des évêques.

Cette seconde séance terminée, on s'est donné rendez-vous au 20 octobre, pour terminer la fouille. Ce jour-là, les trois dernières sépultures ont été explorées, mais une seule contenait une crosse de métal, moins riche que celles déjà mises au jour, les religieux renfermés dans les autres, plus humbles que leurs confrères, s'étant contentés sans doute du bâton pastoral de bois. L'un d'eux avait seulement été enterré avec le vase à col étroit plein d'eau bénite. Quant

Hosted by Google

au pot à encens, on l'avait placé hors de l'auge de pierre, dans une cavité ménagée en refaisant le revêtement du mur.

Les crosses, qui donnent à cette découverte un intérêt sérieux, sont d'un travail fort remarquable et datent de la première moitié du XIII^e^ siècle. Elles sortent toutes les trois des ateliers limousins, alors les plus célèbres du monde. La première trouvée, de beaucoup la plus belle assurément, a sa volute, couverte d'écailles de serpent, terminée par une fleur épanouie. Le nœud, découpé à jour, est orné de dragons enlacés. Sur la douille courent des rinceaux et des fleurons agencés avec le goût le plus délicat. Des émaux sur fond champlevé, où dominent le rouge et le bleu, et une dorure intense donnent à l'ensemble un éclat exceptionnel. Elle rappelle, en un mot, quelque peu celle de la même époque déposée par M. de Bonald au trésor archiépiscopal de Lyon. Sur les autres, le centre de la volute est occupé par les deux personnages de l'*Annonciation*. L'une d'elles seulement est décorée d'émaux sur fond champlevé, tandis que la dernière trouvée est couverte de rinceaux gravés à la pointe et d'une simple dorure. Elle n'a pas non plus de nœud, et elle s'adaptait à la hampe à l'aide d'une pointe de cuivre.

Ces trois crosses, surtout celles qui sont émaillées, sont dans un état de conservation tout-à-fait exceptionnel.

Le tombeau d'un abbé du XIV^e^ siècle, placé dans la galerie orientale du cloître, a également été ouvert; mais on a reconnu qu'il avait été déjà fouillé.

Il est à croire que d'autres recherches dans le cloître de Nieuil, conduites avec la même intelligence, produiraient des résultats non moins importants.

Benjamin FILLON.

Hosted by Google

# REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'académie de La Rochelle. section des sciences naturelles, vient de publier le n° 8 de ses *Annales* (1866-1867).

Ce volume s'ouvre par le compte-rendu des travaux de la Société des sciences naturelles pendant les années 1866-1867, par M. L.-E. Meyer.

Nous avons remarqué, dans la rédaction de ce compte-rendu, un fait bien rare, c'est que M. le secrétaire s'est abstenu de donner à ses confrères ces coups répétés d'encensoir que l'on constate si fréquemment dans les travaux de ce genre. Il faut croire que les membres des Sociétés savantes ont la fibre particulièrement sensible, si nous en jugeons par ce qui se passe en général.

Après avoir examiné les divers travaux des membres de la Société, s'être plaint de la mauvaise habitude qu'ont les membres titulaires de ne faire presque toujours que des communications verbales, ce qui explique le petit nombre de mémoires qu'il passe en revue et dont nous allons parler, M. Meyer cède la parole à M. Cassagnaud qui, dans une sorte de supplément, donne d'intéressants détails sur un oiseau de l'Asie centrale, le Syrrhapte paradoxal qui, en 1863, est venu jusque dans nos contrées et avait inondé l'Allemagne.

Vient ensuite un travail de M. le docteur Jourdain, déjà cité avantageusement par M. Meyer, pour ses precédentes études sur les oiseaux, et qui jette un *coup-d'œil sur le système veineux et lymphatique de la raie-bouclée*. Le scalpel à la main, l'intelligent docteur ès sciences combat les principes absolus émis naguères par M. Charles Robin, professeur d'histologie à l'école de Paris, qui veut que chez les poissons il n'existe point de vaisseaux lymphatiques, autres que les chylifères, et, d'arguments en arguments, les uns fondés sur l'analogie, les autres fournis par l'observation directe, l'auteur en arrive à cette conclusion que dans la raie-bouclée, parmi les vaisseaux qui débouchent, dans le Sinus de Cuvier, il en est un, le vaisseau latéral qu'on doit regarder comme représentant le système lymphatique des

Hosted by Google

parties dérivant du feuillet séreux de l'embryon. Une planche, dessinée par l'auteur, aide à l'explication.

Dans une *excursion aux buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm*, M. Beltremieux, après avoir examiné avec attention ce singulier amas d'huîtres présentant une longueur de 900 mètres environ, sur une largeur moyenne de 40 et une élévation de 12, émet sur sa formation qui, depuis 50 ans, a donné lieu à bien des hypothèses, de nouvelles conclusions destinées sans doute à être combattues comme celles de ses devanciers.

Les deux travaux qui suivent échappent à l'analyse par leur nature même, et à notre critique, car nous sommes fort peu initié dans les mystères de l'histoire naturelle. Le premier de M. Beltremieux, conservateur du Musée Fleuriau est *le premier supplément à la faune vivante de la Charente-Inférieure*. Le second est la *faune malacologique marine de l'Ouest de la France, catalogue des mollusques observés dans l'Atlantique français, depuis les parages de Brest jusqu'aux frontières d'Espagne*, par M. Taslé père, et le volume se termine enfin par l'article nécrologique consacré à rappeler les services rendus à la science, par le baron Jean-Charles-Henri Aucapitaine dont nous avons ici même annoncé la mort prématurée. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des services rendus à l'histoire, à l'ethnologie, à l'histoire naturelle par ce savant, dont la vie agitée de soldat servait les instincts studieux, mais nous saisissons cette occasion avec un empressement que tous ceux qui l'ont connu comprendront, pour témoigner une fois de plus le regret que nous a fait éprouver sa triste fin.

NATHAN.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ALMANACH-ANNUAIRE de St-Jean-d'Angély pour 1869. *St-Jean-d'Angély, Lemarié*, 1868; br. in-12. 10 c.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

ALMANACH-ANNUAIRE de La Rochelle pour 1869. *Saint-Jean-d'Angély, Lemarié* 1868; br. in-12. 10 c.

ALMANACH du Bon Laboureur pour 1869; br. in-12, 48 p. *Saint-Maixent, Reversé; Niort, L. Clouzot.*

ALMANACH (le grand) du cultivateur pour 1869; br. in-12. *Niort, Mercier.*

ALMANACH IMPÉRIAL du Bon Agriculteur des Deux-Sèvres pour 1869; br. in-12, 48 p. *Niort, Robin et Favre.*

BAUDRY (l'abbé), sur la mort d'Hilaire Charrier de Chavagnes, (Vendée), caporal aux zouaves pontificaux. Poésie. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1868; in-8°, 16 p.

BIAIS-LANGOUMOIS. — Notice sur François-Nicolas Pineau et divers membres de sa famille, sculpteurs, graveurs, architectes. *Angoulême, Goumard*, 1868; in-8°, 25 p., — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1867.

CHABANEAU, histoire et théorie de la conjugaison française. *Angoulême, Nadaud*, 1868; 1 vol. in-8°. — Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1867.

CONTEJEAN. La Lune rousse au pays de Montbéliard. *Montbéliard, Barbier*, 1868; in-8°, 51 p. et 1 tableau. — Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation de Montbéliard.*

DUMONT (J.). De la versification latine en Anjou, pendant les XI^e^ et XII^e^ siècle. *Angers, Lachèse*, 1868; in-8°, 40 p. — Extrait des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*; t. XXI.

LALLIÉ (A.). La grande armée vendéenne et les prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil. *Nantes, Forest et Grimaud*, 1868; in-8°, 70 p. — Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée.*

MATHELON (P.). Poésies charentaises, 1^re^ livraison. *Angoulême, Nadaud et Cie*, 1868; in-8°, 25-36 pages. 60 c.
L'ouvrage paraîtra en 10 livraisons.

MÉDEAU (l'abbé). Nouveaux cantiques sur des airs connus, 1^re^ série, suivie de quelques chants de circonstance. *Poitiers, Oudin*, 1868; in-18, 124 p.

MILLET DE LA TURTAUDIÈRE (M. P. A.). Paléontographie ou description des fossiles nouveaux du terrain tertiaire marin, ou terrain miocène supérieur du département de Maine-et-Loire. *Angers, Cosnier et Lachèse*, 1868; in-8°, 36 p.

SAINT-MAUR (vie. de), disciple de St-Benoît et abbé de Glanfeuil, en Anjou. *Angers, Lachèse*, 1868; in-18, VII-100 p. et portrait.

SOLAND (de). Etude sur les animaux de l'Anjou (mammifères). *Angers, Lachèse*, 1868; in-8°, 92 p.

TAILLADE (Antoine). Biographie en vers de Bernard Palissy. *Saintes*, 1868; br. in-18. 50 c.

---

**Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.**

Hosted by Google

LIBRAIRIE POITEVINE ANCIENNE ET MODERNE

**L. CLOUZOT**

22, RUE DES HALLES, NIORT (DEUX-SÉVRES).

VIENT DE PARAITRE :

# GLOSSAIRE DU POITOU

## DE LA SAINTONGE & DE L'AUNIS

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION SUR L'ORIGINE, LE CARACTÈRE, LES LIMITES, LA GRAMMAIRE ET LA BIBLIOGRAPHIE DU PATOIS POITEVIN ET SAINTONGEAIS

PAR L. FAVRE,

Auteur de l'*Histoire des principales villes de France.*

1 fort volume grand in-8° ; prix : 8 fr.

Il a été tiré quelques exemplaires d'amateur sur papier à bras ; prix : 12 fr.

ON REÇOIT L'OUVRAGE FRANCO EN ENVOYANT AUX ÉDITEURS UN MANDAT DE POSTE.

Les dialectes des patois du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis ont de si grands rapports, qu'on a cru devoir les réunir dans un même *Glossaire*. L'auteur s'est appliqué à donner la définition exacte des mots patois. Il la fait suivre de recherches sur la racine du mot, et indique, toutes les fois que cela lui a été possible, la langue à laquelle appartient le radical.

Les mots sont accompagnés de nombreuses citations extraites d'ouvrages poitevins et saintongeais, dont quelques-uns sont excessivement rares. Ces citations ont été puisées principalement dans : la *Gente Poitevin'rie,* les *Poésies patoises* de Gusteau, les *Amours de Colas,* la *Mizaille à Tauny,* la *Ministresse Nicole,*

Hosted by Google

les *Œuvres de Burgaud des Marets*, les *Chants populaires de l'Ouest*, publiés par J. Bujeaud, et dans de *vieux proverbes*.

Lorsque le mot patois se rapporte à des traditions, des usages, des superstitions, l'auteur les fait connaître. C'est ainsi qu'il a publié de curieux détails sur les légendes de la *Mélusine*, de *Guillery*, etc.

Afin de donner une idée exacte des différents dialectes qui se parlent en Poitou et en Saintonge, le *Glossaire* cite des pièces qui appartiennent à chacun de ces dialectes. C'est ainsi qu'on trouve dans ce volume les pièces suivantes, qui, au mérite de l'originalité, joignent celui de la rareté :

*Poésies patoises en dialecte de Poitiers.*

Chonson nouuelle d'un ieune garsan de village qui demandet ine feille en mariage, en langage poicteuin.
Chonson nouuelle din bregé fasant l'amour à ine bregere, in bea lingage poicteuin.
Chonson amourouse.
Autre sur le méme chont.
Chonson pre doncy.

*Poésie patoise en dialecte des environs de Poitiers.*

Le grov fremage d'Hollande.

*Poésie patoise en dialecte de Loudun.*

Le fuchtin de Colas.

*Poésie patoise en dialecte de Civray.*

Le precés de Jorget et san vesin, compousi in bea Poiteuin.

*Poésies patoises en dialecte de Melle.*

La bourgne et le bourgnon, chanson poitevine.
La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.

*Poésies patoises en dialecte de Saint-Maixent.*

Lez bon et bea prepov do bovn-home Bretav.
Les Deloiremont d'in Oncien des Huguenots de Chondenê apré la rouine do Préche.

*Poésie patoise en dialecte de Niort.*

La Mer et les Vouessea.

*Patois en dialecte de Bressuire.*

Parabole de l'Enfant prodigue.

Hosted by Google

*Poésie patoise en dialecte de Parthenay.*

Chanson du p'tit Marjolet pour érauder (ou arader) queutu Bœufs, dont les noms forment le refrain.

*Patois en dialecte des environs de Fontenay.*

La Mouété de Quene, conte.

*Poésie patoise en dialecte de Montaigu.*

Le Paysan de Nuville a Poitaé, chanson gaudissouse.

*Poésie patoise en dialecte des Sables.*

Chanson sablaise de Nichan.

*Poésies patoises en dialecte Saintongeais.*

Monologue de Bounichon.
La Pirvole.

L'auteur a donné une grande étendue à l'introduction du *Glossaire,* afin de pouvoir traiter les nombreuses questions philologiques qui concernent les patois du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis. Il a examiné l'origine des patois de la Gaule, puis il a recherché à quelle langue appartiennent les patois Poitevins et Saintongeais. Il a cité et discuté les opinions des auteurs qui ont écrit sur l'origine de notre patois. Après avoir constaté que les deux grands idiomes qui, au moyen-âge, se partageaient la France, se sont rencontrés en Poitou, il en a déterminé les limites.

Passant à l'étude des divers dialectes, il en signale les différences et les caractères principaux. Il arrive à la *Grammaire du patois poitevin.* Cette partie du *Glossaire* est traitée avec le plus grand soin et a exigé de longues et nombreuses recherches. Cette grammaire comprend les divisions suivantes :

L'*Alphabet ;*
Les *voyelles ;*
Les *diphtongues ;*
Les *consonnes ;* leurs transformations, leurs élisions, leur suppression, leur augmentation, leur soumission à l'euphonie ;
Du genre et du nombre ;
De l'article. — Du nom. — De l'adjectif.
Des pronoms personnels, démonstratifs, relatifs, possessifs, indéfinis.

Hosted by Google

Du verbe. — Conjugaisons des verbes patois : *avé* avoir, — *estre* être, — *anger* aller, — *courgir* courir, — *vl'er* vouloir, — *prenre* prendre.

Ce travail philologique se termine par une *Bibliographie des patois poitevin et saintongeais.*

Afin de rendre les recherches promptes et faciles, les pièces ont été classées, dans la *Bibliographie*, de la manière suivante :

*Noëls. — Controverses et sujets religieux. — Sujets divers. Fables, chansons et rigourdaines. — Livres et documents sur le patois. — Théâtre. — Contes. — Relations de voyage.*

Cette bibliographie permet de connaître les ouvrages qui ont été publiés sur les patois du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis.

Nous ne croyons mieux faire, en terminant ce prospectus, que de citer les dernières lignes de l'introduction de cet ouvrage :

« Nous avons entrepris ce travail, dit l'auteur, avant d'en « connaître les difficultés. Nous l'avons poursuivi, sinon avec « talent, du moins avec une patience et une longueur de temps « qui nous vaudront, nous l'espérons, beaucoup d'indulgence. »

---

Niort. — Typographie de ROBIN et FAVRE.

Hosted by Google

# NIORT ET LA ROCHELLE

## De 1220 à 1224

—

( 3e article )

—

Les douze lettres publiées, au début de l'année, dans cette *Revue*, jointes aux nombreux documents connus sur le commencement du XIIIe siècle, me permettent de regarder un peu mes personnages et d'insister, avant d'aller plus loin, sur trois points déjà difficiles à contester, mais dont les conséquences sont importantes ; je veux dire : la richesse des communes et leur solidarité, l'hostilité des seigneurs Poitevins et la faiblesse du pouvoir central, trois questions que je vais examiner successivement. Et d'abord, il y avait à La Rochelle, Niort et St-Jean-d'Angély, une bourgeoisie nombreuse, active, intelligente, qui cultivait la vigne et qui s'enrichissait par le commerce, en vendant ses vins sur les marchés d'outre-mer. Les rois d'Angleterre en étaient les clients et les mandats de paiements des vins de La Rochelle se multiplient dans les publications de Thomas Duffus Hardy (*rôles des lettres closes*). Les transactions entre particuliers, les relations avec l'Angleterre et l'Ecosse, l'entente des marchands entre eux, la formation des flottes ou convois et leur organisation défensive contre les pirates, ont été décrites par M. Francisque Michel, dans son *Histoire du com-*



Hosted by Google

*merce de Bordeaux* (Bordeaux, Féret, 1867, t. 1er), et ils en forment sans contredit la portion la mieux étudiée; ce n'est pas du reste un des faits les moins curieux de l'ouvrage, que l'auteur, en parlant pour Bordeaux, ait été comme contraint par la vérité de mentionner si souvent La Rochelle. L'association de cette dernière ville, de Niort et de Saint-Jean-d'Angély pour le commerce maritime est prouvée par les concessions communes de Marguerite de Flandre, en 1262 (*Gouget, commerce de Niort, pièces justif.*); elle est confirmée par l'union constante des trois communes pour leurs messages en Angleterre; mais elle se déduit bien mieux encore de leurs relations réciproques et de la nécessité, pour La Rochelle, d'aller chercher à Niort les blés qu'elle ne produisait pas. Une lettre publiée par M. Léopold Delisle dans la bibliothèque de l'école des Chartes, en 1855, (*Lett. d'un habit. de La Rochelle à la reine Blanche. Bib. imp., ms. suppl. latin*, 873, 1) jette sur ces questions une si grande lumière que je dois en traduire un passage.

Cette lettre commence par raconter à la reine Blanche les fureurs d'Isabelle Taillefer, la comtesse reine, à cause de l'hommage rendu par son époux, Hugues X au roi Louis IX, en 1241. Elle mentionne le colloque des seigneurs Poitevins à Parthenay et leur visite à Angoulême, la réunion à Pons des seigneurs Gascons, Agenais, Saintongeois, du comte de Bigorre, des maires et échevins de Bordeaux, Bayonne, La Réole et Saint-Emilion, et elle continue ainsi :

Il a été convenu entre eux que Bordelais et Bayonnais qui sont mariniers au-dessus de tous et maîtres de la mer, puisqu'ils ont en effet des navires et des galères outre mesure, et qu'ils sont savants en choses pareilles, viendront devant La Rochelle et empêcheront, comme il n'y pousse rien, si ce n'est du vin, le blé et les autres marchandises d'entrer en ville et le vin d'en sortir. Et la nuit particulièrement, ils brûleront autour de La Rochelle, les maisons, les pressoirs, les celliers et les vins qui sont d'une valeur considérable. Pour cela le comte et la reine paieront en secret (ce qui est énorme) les gages des galioteurs et des servants de dix galères. Les Bordelais en paieront dix autres, car ils ont toujours eu La Rochelle en haine, et à cause de cela ils ac-

Hosted by Google

cordent aux Bayonnais, qui ont tout pouvoir sur la mer, le droit de percevoir à perpétuité, sur chaque tonneau de vin venant par la Gironde à la mer, de toute la Gascogne, de Moissac et de Bragerac, douze pièces d'argent pour les escorter et les assister contre La Rochelle; ils ne pourront cependant pas être prêts très-vite, et ils diront alors qu'ils agissent ainsi à cause des vieilles injures que nous Rochelais, comme ils le disent, leur avons fait subir. Quant à cette coutume de tonneau que les Bordelais doivent payer aux Bayonnais, les premiers ont dit qu'ils ne recevraient pas pour elle l'autorisation du roi d'Angleterre, mais qu'ils n'interrompraient pas la guerre à cause de lui. Les barons feront éclater dans leur terre des guerres en divers lieux et par diverses personnes, et le comte ainsi que plusieurs autres diront n'en rien savoir. En attendant le comte achète tout le blé de toute espèce et il le place dans ses châteaux, prohibant et empêchant tout transport de blé de sa terre à La Rochelle ou ailleurs. Notre seigneur le roi et le comte (Alphonse) doivent bien, s'il vous plaît, madame, lui ordonner de s'arrêter, car les pays voisins doivent être solidaires et les vivres se transporter de l'un à l'autre. Le comte (Hugues) fait admirablement fortifier son château de Frontenay, qui est sur la route de Niort à La Rochelle, pour s'opposer, s'il le peut et s'il y a lieu, à l'entrée et à la sortie de tout ce qui est apporté à La Rochelle, de France ou du pays Flamand; et ainsi notre ville serait uniquement assiégée par la privation du blé, ce pourquoi il est déjà très-cher et il le sera bien plus encore.....

La première chose à remarquer dans le fragment que je viens de traduire c'est la mention d'anciens griefs entre Bordeaux, Bayonne et La Rochelle, la constatation de cette rivalité maritime, dont l'histoire est encore à faire, et cet aveu à peine déguisé de piraterie réciproque, cette protection achetée à grand prix par les Bordelais contre les corsaires. L'écrivain glisse sur ce point avec une discrétion pleine d'arrière-pensées; inutile d'insister, le roi de France est très au fait de la question lui qui, comme dit M. Delisle, comblait depuis 1224 La Rochelle de priviléges, et surveillait de ce poste avancé les provinces anglaises du sud-ouest de la France. Autre chose à noter, le commerce avec les Flandres existait en 1241; et je saisis l'occasion de dire ici ce que j'en pense et d'expliquer, à mon point

Hosted by Google

de vue, les anciens griefs des communes maritimes. M. Francisque Michel ne le dit pas assez dans son ouvrage, les vins de La Rochelle firent aux vins de Bordeaux sur les marchés d'Angleterre une glorieuse concurrence jusqu'en 1224. La Rochelle française, les marchés anglais lui furent interdits aussitôt, au moins pendant les guerres, et la suprématie du commerce Bordelais date de cette époque. Ce fut pour La Rochelle une grande déception; elle ne se découragea pas cependant, chercha de nouveaux débouchés, et lia avec la Flandre, le Brabant, le Hainaut, même la Picardie, des relations commerciales qui duraient encore à la fin du XIV^e^ siècle. En outre et avec la protection du roi de France, elle arma des corsaires, courut sus aux Bordelais, et l'ancienne rivalité des deux villes devint une haine implacable. Et ici, je m'unis à M. Michel pour contester l'avis de M. Pardessus qui dit, dans ses lois maritimes, qu'il est douteux que les événements par suite desquels l'Angleterre exerça sa domination sur la Guyenne, aient accru les rapports commerciaux des deux pays. Que Mathieu Paris soutienne maintenant que les Poitevins avaient avantage à trahir le roi d'Angleterre! Le changement de domination leur était, au poin de vue pécuniaire, très-désavantageux, car dans l'état de la royauté française et des communications intérieures du pays, le roi Louis VIII avait à leur offrir moins d'argent que de priviléges, moins de relations commerciales que d'encouragements et de bonne volonté. Dirai-je pour cela que Rochelais et Poitevins ont abandonné sciemment l'Angleterre et la fortune, par amour d'une nationalité encore à naître? Non certes, toutes ces considérations lointaines leur échappaient, absorbés qu'ils étaient par la crainte d'un péril présent, le manque de sécurité intérieure dans leurs villes. Ceci me ramène aux deux autres questions.

Les seigneurs Poitevins n'aimaient point les gens des communes. Leur hostilité n'allait pas comme dans le Nord jusqu'à des pensées de destruction complète, mais la bourgeoisie étant riche, ils en voulaient à son argent. Il était d'ailleurs plus facile de rançonner les bourgeois que de les asservir, la royauté les secourant. Et ce qui me fait croire, malgré M. Jourdan, que

Hosted by Google

La Rochelle, avant le mariage de Louis VII et d'Aliénor, n'avait pas une importance extrême, c'est précisément que la royauté n'était pas là pour la soutenir. Etant donnée une noblesse hostile, ce qui est un axiôme depuis Augustin Thierry, un royaume lointain sans force et sans motif d'intervenir, la bourgeoisie n'avait aucun appui, et le commerce qu'elle pouvait faire, elle devait se le faire pardonner à force de redevances et de soumissions. Quoi qu'il en soit, l'usage avait appris aux seigneurs Poitevins que les communes étaient riches, et au début du XIII^e^ siècle, ils leur faisaient payer le plus chèrement possible, et chacun à son tour, une neutralité douteuse, une protection précaire, une alliance aussitôt rompue que contractée. Les exigences devenant trop fortes, les bourgeois essayant de résister, le seigneur rassemblait ses vassaux en armes, au Coudray-Salbart comme Guillaume de Parthenay, à Frontenay ou à Cherveux comme Hugues de La Marche, auprès de La Rochelle comme Hugues de Thouars dans les lettres suivantes, et on marchait contre les villes. On ne les attaquait pas précisément; grâce aux libertés concédées et aux libéralités des rois, elles étaient assez fortifiées; mais on se répandait dans la campagne, on brûlait les moissons, on arrachait les vignes et l'on tâchait de surprendre quelques habitants pour les mettre à rançon. La récolte était perdue et le commerce avec elle; les blés cueillis et le raisin coupé on pouvait bien à la rigueur les mettre dans les murs et la ville servait d'entrepôt (car les celliers épars autour de La Rochelle en 1241 sont déjà un effet de la protection du roi de France); mais on n'y pouvait pas garder la récolte pendante. Il fallait traiter et payer une amende onéreuse, conclure une paix violée le lendemain; tous les bénéfices y passaient. C'était le plus clair du revenu des seigneurs et le plus commode à percevoir que ces amendes; la majorité des redevances féodales se payait en nature, l'argent n'abondait pas dans les châteaux ni les marchandises précieuses que les Rochelais apportaient du Nord, ou qu'ils allaient chercher, d'après Depping, jusque sur les marchés du Levant. Aussi les chevaliers étaient-ils très-portés vers ces expéditions qui rompaient leur oisiveté et se tra-

Hosted by Google

duisaient pour eux en bien-être. Les bourgeois au contraire étaient découragés. A quoi bon braver la mer et les entreprises lointaines pour venir échouer au port et verser le prix de son travail entre des mains hostiles? Je ne parle pas des blessures ni du sang répandu. On comprend que les communes demandassent au roi d'Angleterre et à grands cris, une protection efficace, un sénéchal porte respect. Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce sujet, mais je crois en avoir dit assez et je passe outre en attirant seulement l'attention du lecteur sur cette route de terre qui va déjà de Niort à La Rochelle par Frontenay. Le troisième point sur lequel je voudrais insister, c'est la faiblesse du pouvoir suzerain, tant du sénéchal d'Aquitaine que du roi Henri III et de ses conseillers, et l'impuissance du pape et de son légat. Ici mon travail est facile. Les lettres de tous ces personnages ont été conservées et publiées dans cette collection ou dans d'autres; je vais donc leur passer tour à tour la parole, en ajoutant seulement aux textes quelques commentaires explicatifs. Les bourgeois voudront bien attendre et le sénéchal va parler le premier.

## XXIV

GEOFFROY NEVILLE, SÉNÉCHAL DE POITOU ET GASCOGNE, A HENRI III.

*Royal letters, n° 152.* *Mai ou Juin 1219.*

A son très-excellent seigneur, Henri par la grâce de Dieu, etc. son dévoué en toutes choses, Geoffroy de Neville, camerier, sénéchal de Poitou et Gascogne, salut et fidélité. . . . .

Nous vous notifions que monseigneur Hugues de Lusignan inquiète injustement et de tout son pouvoir votre ville de Niort. . . . . et que nous l'avons interrogé à ce sujet par messagers; comme il est gardien de votre sœur et qu'il a plus tôt sa terre. . . . . nous lui avons déclaré que nous étions prêts à lui rendre une justice complète s'il avait à se plaindre en quelque chose de votre dite ville et qu'il faisait injure à votre. . . . . A quoi il a répondu qu'il ne

Hosted by Google

s'interromprait à cause de nous ni à cause d'aucun autre de faire des incursions sur votre terre. . . . . et comme moi-même et tous les autres nous sommes tout-à-fait dépourvus d'hommes et d'argent, nous avons les plus grandes craintes, si vous ne nous transmettez, pour la défense de votre terre, des résolutions hâtives et efficaces. . . . . ledit Hugues et les grands de votre terre n'usurpent pour eux-mêmes vos domaines et vos villes et ne les soumettent à une autre suzeraineté.

C'est pourquoi nous vous signifions de tenir pour certain, si vous ne pourvoyez à la défense de votre terre, mieux et d'une façon plus virile, selon qu'il vous semblera expédient, qu'à la prochaine fête de Saint-Jean-Baptiste, nous partirons sans aucun retard pour la terre sainte, parce que nous ne voulons rester à aucun prix pour votre dommage, pour votre honte ni pour la nôtre. Ledit Hugues nous a révélé récemment que du reste il ne cessera de nous inquiéter jusqu'à ce que lui vouliez rendre le domaine que le comte d'Eu possède en Angleterre. Et vous, pour l'amour de Dieu, écrivez-nous en toute hâte ce que vous voulez que nous fassions sur cet objet et tous les autres. Que votre royale Excellence soit en santé.

Cette lettre qui, comme beaucoup d'autres, n'est pas datée, contraste étrangement, quant à ses dires, avec la gratitude et la confiance témoignées à Hugues de La Marche, par Henri III, dans deux autres lettres de la même époque. La première, du 24 juillet 1219, insérée dans Rymer, t. I, p. 155, donne à Hugues de Lusignan plein pouvoir sur l'Aquitaine et ordonne même au sénéchal de lui obéir. La seconde, adressée le même jour à Guillaume Maengot, lui mande de venir en aide au comte Hugues que le roi a désigné comme le plus capable de protéger sa terre. Et cet ordre de secours est motivé sur ce que «les fidèles sujets du pays sont effrayés de la multitude de soldats qui sont partis avec Louis VIII contre les Albigeois.»

Cependant le texte traduit plus haut est bien de 1219, puisque Neville d'une part n'était plus sénéchal en 1220 et que de l'autre la mort de Hugues IX n'était pas connue; Hugues X, dans le document, n'étant pas porté comme comte de La Marche.

Il est clair que Lusignan avait l'oreille du gouvernement an-

Hosted by Google

glais et discréditait à l'avance les avis du sénéchal. Ainsi, c'est presque au moment même où Neville écrit ses premières accusations, que la roi et le conseil d'Angleterre, préoccupés de l'expiration prochaine de la trève avec la France et de la croisade de Louis VIII dans le Midi, conféraient au comte de La Marche, comme au plus courageux et au plus capable, une espèce de dictature militaire, de commandement supérieur du pays. Et cela s'explique après tout. Henri III et les Anglais ne voyaient pas avec plaisir cette intervention de la France contre les Albigeois, ce commandement donné par le clergé lui-même, au prétendant de 1217, à l'excommunié de 1216. L'armée française passait bien près de l'Aquitaine et il suffisait, pour recommencer la guerre à l'improviste, d'un reste de rancune dans le cœur de Louis VIII. Le pape Honorius, c'était un reproche à lui faire, paraissait s'occuper davantage d'exterminer les hérétiques que de protéger son jeune vassal. Tout le monde s'en préoccupait et Neville lui-même s'était fait l'écho près du roi des craintes d'un baron des Marches d'Agenois et de Périgord. Il fallait prévoir une attaque possible, et pour organiser la défense, le premier qui se présentait, le plus grand, par sa position et son influence, c'était Hugues de La Marche, le beau-frère désigné du roi Anglais. Lui donner un poste tout de confiance et de nature à flatter son orgueil, c'était se l'attacher au bon moment et d'un allié douteux se faire un général fidèle. On comprend qu'arrivant en circonstance pareille, les plaintes du sénéchal durent être bien reçues. Fussent-elles vraies, les services qu'allait rendre Hugues X, devaient faire oublier tous les anciens griefs, si tant est que rançonner quelques bourgeois fut un grief si grand. On sait du reste que les préoccupations un peu exagérées des Anglais ne se réalisèrent pas et qu'à la suite de l'échec des Français devant Toulouse, Philippe-Auguste et Henri III, par l'entremise du légat Pandolphe, successeur du cardinal Gualo, signèrent une prolongation de la trève pour quatre ans. Lusignan, malgré la paix, conserva sa haute position et il fit si bien que les fonctions du sénéchal devinrent chaque jour plus impossibles, ses avis plus méprisés, son autorité plus méconnue.

Hosted by Google

## XXX

GEOFFROY NEVILLE, CHAMBELLAN A HENRI III.

*Royal letters*, n° *1028*. *Vers Juillet 1219*.

A Henri, par la grâce de Dieu, etc., et à tout le conseil du seigneur roi, Geoffroy de Neville, camerier, salut.

Nous vous avons signifié bien des fois d'avoir à prendre des mesures pour défendre votre terre de Gascogne et de Poitou, non-seulement contre le roi de France mais contre vos barons qui dévastent votre terre, capturent vos bourgeois et les mettent à rançon. Et ils se conduisent de telle manière envers les vôtres, qu'il est clair et que nous croyons qu'ils ne sont point affectionnés à votre service. Quant à nous, nous ne pouvons point, vu notre pauvreté, défendre votre terre, ni les soumettre, et ils ne font pas plus d'estime de moi que si j'étais un petit garçon (*Garciolum*). C'est pourquoi nous vous mandons que si vous ne prenez sans délai un autre plan de conduite, vous ne tarderez pas à nous revoir en Angleterre. Et ne dites pas que c'est nous qui perdons la terre du seigneur roi, mais que c'est vous qui vous l'enlevez à vous-même, faute de bonne résolution. Croyez en outre tout ce que vous dira de notre part le porteur des présentes, touchant l'honneur du seigneur roi et de son royaume. Portez-vous bien.

## XXXVI

HUGUES DE LUSIGNAN A HENRI III ET SON CONSEIL.

*Royal letters*, n° *145*. *Vers Septembre 1219*.

A son très-excellent seigneur Henri, par la grâce de Dieu, etc., et à ses conseillers, Hugues de Lusignan, salut et révérence due et dévouée.

Sachez que quand Barthélemy du Puy, sénéchal d'Angoulême, et

Hosted by Google

Raoul de Saint-Sampson, sont venus dans notre pays, votre terre de Poitou était excessivement troublée, mais que, par la grâce de Dieu, nous l'avons rétablie dans un meilleur état. Vous pouvez croire complètement tout ce que les sus-nommés Barthélemy, sénéchal d'Angoulême, et Raoul de Saint-Sampson vous rapporteront de ma part.

Les lettres qui donnent à Barthélemy du Puy et à Raoul de Saint-Sampson, allant en message en Poitou, les vêtements d'usage avec les fourrures conformes à leur rang et l'argent de leurs dépenses, sont insérées dans les Rotuli litt. claus., à la date du 16 juillet 1219.

## XXXVII

### HUGUES DE LUSIGNAN A HENRI III ET SON CONSEIL.

*Royal letters, n° 149* *Vers Septembre 1219.*

A son très-excellent seigneur Henri, par la grâce de Dieu, etc., à Pandulphe, par la grâce de Dieu, cardinal, légat du siége apostolique en Angleterre, à Pierre, par la grâce de Dieu, évêque de Wenchester, et aux autres conseillers du seigneur roi, salut et témoignage d'affection sincère.

Sachez que j'ai fait prêter cent soixante marcs d'argent à Geoffroy de Neville, chambellan, sénéchal de Poitou et Gascogne, qui ne pouvait sortir de La Rochelle sans avoir remboursé ladite somme; et je suis engagé pour cette somme envers certains marchands comme fidéjusseur. C'est pourquoi je vous supplie instamment de rembourser cet argent à Barthélemy du Puy, sénéchal d'Angoulême, porteur des présentes, au su et en présence de Raoul de Saint-Sampson, qui connaît la vérité des faits sus-énoncés, et de ne pas vouloir qu'il m'arrive à ce sujet quelque désagrément, car tout ce que j'ai fait dans cette affaire a été pour votre avantage et votre honneur.

Hosted by Google

## XXXVIII

GEOFFROY DE NEVILLE, SÉNÉCHAL DE POITOU ET GASCOGNE, A HENRI III.

*Royal letters*, n° *151*. *Vers Septembre 1219.*

A son très-excellent seigneur Henri, par la grâce de Dieu, etc., et à ses conseillers, Geoffroy de Neville, chambellan, sénéchal de Poitou et Gascogne, salut et fidèle service.

Sachez que quand vos messagers sont arrivés vers moi, j'étais prêt à revenir en Angleterre, contraint par la trop grande nécessité d'argent dont je manquais beaucoup et dont je manque. Mais comme il y a de telles tribulations dans votre terre, qu'un dommage était imminent si je me retirais, monseigneur Hugues de Lusignan m'a fait prêter cent soixante marcs d'argent par certains marchands envers lesquels le même seigneur Hugues est obligé pour moi comme fidéjusseur. C'est pourquoi je vous prie instamment de faire payer à Barthélemy, sénéchal d'Angoulême, les cent soixante marcs susdits, présent et assistant Raoul de Saint-Sampson qui connaît la réalité des choses dites et réelles. Car sachez que si cette somme n'est pas payée et si le seigneur Hugues est obligé de la rendre pour moi, vous ne trouverez désormais personne qui veuille, à vous ou à votre ordre, avancer quoi ce soit.

## XLII

GEOFFROY NEVILLE, SÉNÉCHAL DE POITOU ET GASCOGNE, A PANDULPHE, ÉVÊQUE ÉLU DE NORWICH ET LÉGAT.

*Royal letters*, n° *1026*. *2 ou 3 Novembre 1219.*

A son très-révérend père et seigneur Pandulphe, par la grâce de Dieu, légat vénérable du saint siége apostolique et élu de Norwich, son dévoué et fidèle en toutes choses, Geoffroy de Neville, camerier, sénéchal de Poitou et Gascogne, salut, respect et soumission.

Nous notifions à votre sainteté que le jour de la fête de Toussaints

Hosted by Google

très-tard, nous avons abordé à Douvres, et que le lundi qui suivra cette fête de Toussaints, nous serons à Londres. Ce pourquoi nous supplions diligemment votre Excellence de daigner nous faire savoir par votre grâce, dans quel lieu nous pourrons vous trouver, parce que nous avons beaucoup à parler avec vous des affaires du seigneur roi.

Avant d'abandonner le sénéchal, je dois dire qu'il fut replacé en Angleterre et que plus tard, trop tard, en 1223, Hugues de La Marche, regrettant l'inoffensif Neville, fit une tentative auprès de Henri III, pour obtenir sa réintégration comme sénéchal de Poitou. « Savari de Mauléon, sans cause raisonnable, nous fait subir, à nous et à nos hommes de lourdes injustices et des dommages très-grands. . . . . nous nous retirerons de votre service plutôt que de supporter ainsi, sans vengeance, de telles injures et de telles iniquités. Nous vous donnons le conseil de nommer sénéchal de Poitou, Geoffroy de Neville, qui lui se préoccupe, nous le savons, de votre avantage et de votre honneur; avec notre conseil et notre aide, il possédera si pacifiquement votre terre que vous n'entendrez plus aucune plainte de personne. » C'est tout-à-fait la fable antique des grenouilles qui demandent un roi.

*(A continuer.)*

A. Bardonnet.

Hosted by Google

# DESCRIPTION
# DES RIVIÈRES DE FRANCE

*Par J.-B. Papire Le Masson*, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jônain.

—

## LA CHARENTE

(3me article)

—

La Charente est sans malice, disent les Angoumoisins, parce qu'elle sort rarement de son lit, contenu entre des berges élevées ; elle cause peu de dommage et ne fait qu'entretenir une verdure éternelle sur ses prairies.

Elle passe à Châteauneuf, sous un pont de pierre, puis à Jarnac, deux villes ouvertes. C'est près de Châteauneuf, mais sur l'autre rive, que se livra, sous le règne de Charles IX, la bataille contre les hérétiques sectateurs de Calvin, où les catholiques furent vainqueurs. Un procureur périgourdin, nommé Laval, a fait là-dessus le quatrain que voici :

L'an mil cinq cens soixante et neuf,
Entre Jarnac et Chasteauneuf,
Fut porté mort sur une anesse
Le grand ennemy de la messe.

Ronsard, le prince de nos poètes, parle ainsi de ce combat près de la Charente, dans son ode 66 :

Lorsque la tourbe errante
S'arma contre son roy,

Hosted by Google

Le Dieu de La Charante,
Fasché d'un tel arroy,
Arresta son flot coy,
Puis, d'une bouche ouverte,
A ce peuple sans loy
Prophétisa sa perte.....
Ils ont esté foudroyez,
Pouldroyez,
Sur les bords de la Charante,
Charante, qui prend son nom
D'Achéron,
A leurs esprits sert de guide,
Et d'esbat pour traverser
Et passer
Au rivage achérontide.

L'illustre demeure de la famille Chabot est baignée par la Charente et doit offrir durant le printemps, l'été et l'automne un séjour bien délicieux. Il y a trois ponts-levis qui conduisent l'un aux jardins, l'autre à une vaste prairie, le troisième à un bois, portion en taillis, portion en futaie, et le tout environné de l'eau du fleuve.

Voici sur Jarnac quelques vers du poète Paul, déjà cité :

O des Chabot maison puissante,
Noble manoir en noble lieu,
Où se déroule de Charente
Le courant vert sous un ciel bleu !
Nulle part plus douce prairie,
Plus beaux ombrages de forêts !
Non, rien n'égale, ô ma patrie,
Tes vignobles et tes guérets.
Heureux berceau de ma naissance,
Objet de mon constant amour,
Peut-être à ma reconnaissance
Devras-tu quelque chose, un jour.
Si l'avenir garde en mémoire
Notre poétique entretien,
Mes vers rediront à la Gloire
Le nom de Chabot et le tien.

Hosted by Google

Au-dessous de Jarnac se trouve Cognac, apanage royal de la ligne féminine, à sept lieues d'Angoulême, à deux de Jarnac. Tout autour sont beaucoup de localités très-renommées par l'abondance et la qualité de leurs vins. Plus bas, la Charente se déploie à l'aise, mais toujours sans nuisance, dans une vaste plaine de prés, où elle déborde, l'hiver, enflée de ses eaux et de celles de nombreux affluents. Elle coule à plein lit, en toute saison, jusqu'à Saintes, ville qui donne son nom au peuple et à la contrée; puis elle se rend à la mer, si doucement qu'on distingue à peine la direction de son cours. Les grandes marées ont lieu deux fois par chaque mois lunaire, à la nouvelle et à la pleine lune. Elles sont moindres entre ces deux époques. L'eau monte durant quatre heures, deux fois le jour, mais avec tant de calme et de lenteur dans la Charente que l'on peut voir les deux courants se partager les côtés du canal, l'un descendre et l'autre monter.

Tel est le fleuve qui passe à Cognac. Malgré cela, Ausone dans son éloge de la Moselle met cette rivière avant la Charente, qui reçoit le flux de la grande mer.

Charente où vient monter l'Océan Saintongeais.

Ce flux se fait sentir jusqu'à Cognac. Paul Diacre, dans ses *Faits et Gestes des Lombards,* chap. v, dit ainsi : « Les bords de la Seine et les plages de l'Aquitaine sont sujets, deux fois par jour, à une soudaine inondation, tellement que celui qui s'y laisserait surprendre de trop près aurait grand peine à y échapper. Vous voyez les fleuves de ces contrées remonter violemment vers leur source et, à une distance de plusieurs milles, les eaux douces des rivières s'imprégner de l'amertume des mers. » Mais aussi ces marées permettent aux navires de la Grande Bretagne et d'autres pays, proches ou éloignés, de pénétrer jusqu'à Cognac, chercher du vin, du blé, du fer et autres denrées. Voici des vers de Jacques Bobin, poète cognaçais (1) :

Cognac, ainsi nommé par le peuple lui-même,
Noble ville, aux confins du duché d'Angoulême,

(1) Le Masson n'en cite que 4. Nous complétons le fragment de J. Babin (et non Bobin); c'est tout ce qui nous reste de lui. Trad.

Hosted by Google

Est le berceau royal du premier des François,
Dont les fils vont régnant, à titre de Valois.
Entre plaine et côteaux, Cognac voit la Charente
De flux et de reflux bercer son onde errante,
Avant d'aller se perdre au sein des flots amers
Dans l'Océan Santon, père des grandes mers.
En quels souples détours se promène cette onde,
Emeraude, cristal, poissonneuse, profonde !
La ville dans ses murs enferme le palais.
Au dehors, champs féconds, montueuses forêts.
Là, cerfs prennent la fuite et sangliers font tête.
Sous les murs du château, comme lui faisant fête,
Jaillit une fontaine aux flots bénis et purs,
Que n'épuiseront pas bien des siècles futurs.
Autres sources : la vigne, et l'étang, et les âmes
Joignant au goût des arts les belliqueuses flammes;
Le commerce, chargeant sel, bois, vin, tour à tour,
Sur ses longs bateaux plats, et versant, au retour,
Sucre, épices, étain, ce que portent en somme,
Les plus lointains climats, pour l'usage de l'homme.
Heureux pays, auquel des cieux doux et cléments,
Et la terre et les eaux prodiguent leurs présents.

Cognac a un beau pont de pierre, à la tête duquel est une fontaine excellente et intarissable.

Près de cette ville, la Charente reçoit le Né, petite rivière issue d'une commune d'Angoumois, nommée Maints-Fonts, d'après sa nature, et arrosant la riche et fertile *Champagne*, plaine qui s'étend à perte de vue.

Dans cette même Saintonge est une ville nommée Pons, des nombreux ponts de bois qui en ouvrent l'entrée. Elle est sur la Seugne, qui vient du côté d'Aubeterre, abonde en perches, truites et carpes, forme à Pons plusieurs îles et y passe sous quatre ponts.

De Cognac la Charente arrive à Saintes, par un cours extrêmement sinueux : il n'y a de l'une de ces villes à l'autre que quatre lieues par la route de terre, et il y en a huit et davantage par eau.

Hosted by Google

Saintes, métropole de toute cette province, est mentionnée plusieurs fois par Ausone : à Paul, épître Ire :

A la fin j'ai rompu les agréables chaînes
Qui me retenaient à Bordeaux ;
Du pays des Santons je reviens voir les plaines,
Les forêts, les libres côteaux.
En ce dessein, cher Paul, tu m'approuves, je pense.

Au même, épître III.

J'attèle sur un char deux chevaux et je songe
A le charger de vin pour porter en Saintonge

A Tétradius :

Des murs Saintais ma maison est prochaine,
Pourquoi la fuir, quand mon cœur t'y dit : Viens,
Comme jadis la jeunesse romaine
Fuit, une fois, les bœufs lucaniens ?

Fortunat dit, à propos de la basilique Saint-Eutrope :

Eutrope des Santons fut le premier évêque.

[ On admire dans cette ville plusieurs restes d'antiquités romaines, un amphihéâtre, un aqueduc ] un pont en pierre sur la Charente, avec cette inscription : « à César petit-fils du divin Jules, Pontife, augure. » Le clocher de Saint-Pierre, bâti à Saintes par l'ordre de Pepin, roi d'Aquitaine, surpasse en beauté et en développement de l'art tous les autres clochers Aquitains.

Après Saintes, la Charente baigne la ville et le château fort de Taillebourg, et, plus bas, le bourg de Tonnay, mentionné par Fortunat dans la vie de Saint-Hilaire. Là se jette la Boutonne, qui vient des frontières du Poitou, d'un lieu appelé Chef-Boutonne, arrose une partie de la Saintonge et passe à *Engéry*, dit de nos jours, par corruption, *Angély*, où était un couvent



Hosted by Google

de bénédictins, que les calvinistes ont ruiné. Il y a au sujet de la Boutonne quelques vers assez informes, mais que je citerai pourtant; les voici :

Dans la guerre de Poitou
Contre Anjou,
Près des Sources de Boutonne,
Il se donne,
Mil soixante un étant l'an,
Un combat vif et sanglant.

Enfin, la Charente passe à Soubise (Solbizia, dans les manuscrits de Saint-Cybard), ville et forteresse renommée, [et se jette dans la mer, au port Lupin, parmi d'immenses marais salants ].

P. JÔNAIN.

Hosted by Google

# GLOSSAIRE POITEVIN

—

## H

HABENAGE, s. m., arrangement, combinaison. — *L'habenage que ton frère a fait, queul habenage est-ho?*

HABENÉ, HABENAÏE, part. passé de habener. Ordinairement mal arrangé, mal habillé. — Peut-être de halbrené, terme de fauconnerie, oiseau halbrené, dont les ailes sont rompues.

HABENER, v. a., habiller, arranger. — *Pourras-tu habener mon paquet dans ta carriole? — Qui t'a donc ainsi habenaïe?*

HABENER (s'), v. pr., s'habiller, trouver place. — *Tu ne t'habenes pas à mon goût. — Le paquet ne s'habenera pas dans ta malle.*

HACHER, v. a., fatiguer excessivement. — *Le voyage d'hier m'a haché.*

HALER, v. a., plus souvent neutre. — Terme de chasse, exciter, et par métalepse, travailler sans relâche. — La première syllabe très brève et aspirée. — *Avec li trejou hale, hale.*

HANEUT, HANIT, HANNIT, aujourd'hui. (Le t se prononce légèrement). Cet adverbe, à trois terminaisons diverses, est formé évidemment de deux mots latins : *hâc* cette, *nocte* nuit.

Les Celtes qui se prétendaient issus de Teutatès, le Pluton des latins, mesuraient le temps par les nuits et non par les jours (Com. de César, liv. 6, ch. 18). Cette coutume a duré

Hosted by Google

dans les provinces du Nord jusqu'au XII^e^ siècle et dure encore, comme on voit dans la nôtre.

HARBOULER, HERBOULER, v. n., arracher pour vaches, brebis, l'herbe qui croît dans les champs ensemencés — usité auprès de Thouars, dans la contrée où il y a peu de prairies.

HASARD (d'), loc. adv. probablement. — *Tu demandes ta mère, d'hasard alle est partie.*

HA-V-HOURE (prononcez avoure). A cette heure, maintenant, loc. adv., formée manifestement des deux mots latins : *hâc* cette, *horâ* heure, unis par le *v* euphonique. — *Hé mon pauvre garçon, que vas-tu faire ha-v-houre?*

HAUSSEMENT DE TEMPS, sorte de locution, pour dire que le temps devient plus beau, plus clair. — *Laisse venir le haussement de temps, tu déoberas après, si tu veux.*

HAUSSER (se), v. pr., le temps se hausse, quand il devient plus clair, plus beau, après avoir été sombre, pluvieux.

HEULE, s. f., huile. — *Il n'aime pas l'heule de noix.*

HEULER, v. a., huer, crier sur quelqu'un pour lui faire honte — du latin *ululare*, hurler. — *Quand le voleur pris est passé, on l'a heulé.*

HEURTER, HURTER, v. n., tousser avec beaucoup d'effort.

HO, HOU, pr. démonst., il, cela, ce. — *Ho-l-est temps de partir.* — *Il l'hou dirai mardi.*

HONTABLE, adj. des deux genres, ce qui doit causer de la honte. — *Son action n'est-elle pas hontable?*

HOPITAU (l'), nom de villages, de métairies, dû à une maison, en latin *hospitale*, occupée primitivement par des religieux hospitaliers.

HOUSANNE, s. f., branche de buis bénite que les catholiques portent à la procession le dimanche des Rameaux, qui pour cela s'appelle en Gâtine le Dimanche de l'Housanne. Même, on ne donne pas à la foire, qui se tient la veille à Champdeniers, d'autre nom que foire de l'Housanne ou simplement l'Housanne. C'est le mot hébreu de l'Écriture sainte, *Hosanna,* qui, ce dimanche-là, revient souvent dans les prières de l'Église. — Par extension, buis. — *Ho-l-y a dans mon champ trois ou quatre brousses d'Housanne.*

Hosted by Google

Housche, s. f., jardin potager des métairies, des borderies. Ce nom, qui *vieillit*, reste appliqué aux terrains qui ont été jardins potagers ; le pré, le champ de l'housche.

Houssenit, branche de buis bénite, buis — usité auprès de Bressuire, le *t* se faisait sentir.

Houstau (à l'), loc. adv., au logis, à la maison. — *Rentrons à l'houstau.*

## I

Ie, pron. de la première personne. C'est *i* voyelle au lieu de *j* consonne du français, en usage au pluriel comme au singulier. — *Ie vous ho ai déjà dit; quand partiront-ie?* Les Italiens disent *io*, probablement de *ego*, en aspirant le *g*.

Ienesaicofois, loc, adv. usitée dans le canton de Menigoute. — *Combien de fois as-tu menti? ienesaicofois,* réponse banale, mais qui veut dire je ne sais combien de fois.

Illec ou simplement *lec* (prononcez ilê, lê), adv., là, du latin *illic.* — *Où vas-tu donc? illec*, *lec.* Ce dernier se trouve dans le journal de Guillaume-le-Riche.

Inse, s. f., phalange. — *Regarde*, *l'épine m'a éralé l'inse.*

Interroger, v. a. et n., faire payer trop cher. — *Sais-tu que le médecin m'a fort interrogé?*

Irogne, s. f., araignée, du latin *aranea.*

Itaud, Itaude, adj., stupéfait, décontenancé. — *Rester tout itaud*, on prononce souvent *itao*, *itaode.*

## J

Ja, adv., déjà, jamais, ne pas. — *Ta mère est jà partie*, *ie n'ho crerai jà: tu n'ho veux donc jà.*

Jadeau, s. m., alvéole, creux des petites coupes où le gland

Hosted by Google

et la noisette sont enchâssés ; banneton, panier longuet où le boulanger met lever ses pains.

JAIPPAÏE, s. f., cri. — *L'enfant dans sa maladie faisait de grandes jaippaïes.*

JAIPPER, v. ac. et n., hucher, appeler à haute voix. — *On va souper, jaippe donc les gens, Françille.* On dit aussi *aipper*, en aspirant le j. Le lecteur devine sans peine à quel genre de mammifères ces expressions sont empruntées.

JARA, adj. et subst. fém. — Fille qui n'a pas un air modeste.

JAROUSSE, s. f., gesse vulgaire.

JARRIE, JARRIGE, nom de localités entourées de lieux stériles.

JASE, s. f. singulier, plaisanterie. Entendre la jase, ne pas se fâcher quand on nous plaisante.

JASPINER, v. n., disputer, parler de toutes sortes de choses. — *Que jaspinez-vous donc là?*

JAVELON, s. f., fagot de sarments, javelle. — Mot fort connu à Niort.

JETON, JETOUNE, s. m. et f., poulain, mule jusqu'à l'âge d'un an. C'est le mot français, rejeton, moins la première syllabe.

JEUNESSES (prononcez jénesse). Par ce mot, on entend en Gâtine les taureaux, génisses, poulains, jeunes mulets. — *Dans l'hiver, on ne met au champ que les jeunesses.*

JINCHAIRE (la), JINCHAIRES (les), nom de localités établies dans des terrains humides — du latin *juncaria*, lieu plein de joncs.

JINCOLLE (en), loc. adv., porter son bras en jincolle, en écharpe. — Des deux mots latins *injunctum collo*, attaché au cou, le bras en jincolle semblant attaché au cou.

JOGUENET, JOGUENETTE, s. et adj., qui fait rire par ses niaiseries, peut être corruption de Jodelet, bouffon de l'ancien Théâtre-Français.

JOHANNÉE, s. f., feu de la veille de la Saint-Jean-Baptiste ; tout autre feu, chalibaudes. — *Ta johannée est longue à flammer.*

Hosted by Google

JOINDE, s. m., veau de deux ans que l'on commence à joindre, attacher au joug.

JOLIMENT, adv., beaucoup, fort, s'emploie souvent dans un sens ironique. — *T'es joliment fin.*

JOTE, s. f., joue. — *Qui t'a donc graffigné la jote?* — Très-bref.

JOTER, v. a., mêler, réunir. — *Nos brelins sont jotés*, probablement du verbe latin *jungere* joindre.

JOU (nom de). Si cette interjonction veut dire par le nom de Jupiter, assurément elle est empruntée au paganisme; — usité dans le canton de Mazières-en-Gâtine.

JOURS (A TOUS LES JOURS, A TOUS SES JOURS, etc., etc.) Loc. adv., être à tous les jours, à tous mes jours, dans ses hardes de travail, de la semaine. — Cette expression se trouve dans Montaigne, liv. II, ch. 10; *r* ne se prononce pas.

JUILLER, v. n., saliver, se dit surtout des petits enfants.

JUILLES, s. f., pl. Courroies qui attachent le joug des bœufs.

JUTER, v. n., donner du jus. — *Ta poire jute fort* — par extension et par hypallage, couler. — *Le sang jutait de mon bras.*

# L

LABACHE, s. f., petite bête qui s'attache à la peau des bœufs.

LAGÈRE, ruisseau qui passe à Surgères et donne son nom à cette petite ville, et se perd dans les marais de Rochefort.

LAGOIRE, ruisseau qui se jette dans la Vienne à Confolens.

LAGOUR, nom de l'abreuvoir à Melle.

L'AGRAÏE, nom du ruisseau qui passe sous les murs de Champdeniers.

LAÏS, s. masc., pluriel, plaintes, récits ennuyeux. — *L'as-tu entendu avec tous ses laïs?*

Hosted by Google

Lalu, Delaleau, Delalot, trois noms propres empruntés au terme des coutumes du moyen-âge, à terminaison latine, du mot *allodium*, propriété exempte de redevances.

Landon, s. m., lisières, bandes attachées à la robe d'un enfant. — *Ma petite quitte déjà son landon, commence à marcher seule.*

Laray (à), loc. adv., en moyenne. — *A laray, le valet me dépensait vingt-quatre sous pre jour.*

Larder, v. a., enfoncer, piquer. — *Ton frère a enfin lardé sa fourche dans le ventre de la mauvaise bête qu'on poursuivait.*

Larder (se), v. pr., s'enferrer, tomber sur... — *Le valet, en déchargeant la charrette, s'est malheureusement lardé sur le pau de devant.*

Large, s. masc., place de chaque bœuf, vache, cheval, dans une écurie.

Lé, pr. démonst., fém., elle. — *Ho-l-est lé qui m'a fait cheure.*

Legueur, Leguieur ou simplement gueur, guîeur. Ainsi s'appellent : 1° depuis Clavé jusqu'à son embouchure dans la Sèvre, au bourg de François, le ruisseau venant du canton de Mazières-en-Gâtine ; 2° le torrent qui, descendant des collines d'Exireuil, coupe la route de Poitiers et tombe dans la Sèvre, au-dessus de Saint-Maixent.

Leu, pron. démonst., leur, à eux, à elles. — *Ie leu parlerai.*

Levaïe, Levée, s. f., terrain élevé d'un pré, d'un champ. *Les levaïes sont excellentes.*

Lez, mot celtique, adv., auprès, Coulombiers-lez-Lousignan, Saint-Léger-lez-Melle, Saint-Martin-lez-Melle.

Lhoumoie, bourg du canton de Thénezay, tire son nom d'un plan d'ormes, ormoie, en latin *ulmarium* et *ulmetum*.

Li, pr. dém. des deux genres, lui, elle pour le fém. Il ne s'emploie qu'en régime indirect. — *Si tu vois ma tante, dis-li qu'ie l'attendons.*

Lichaïe, s. f., lèche, tranche mince de quelque chose bon à manger. *On ne m'a donné qu'ine lichaïe de lard.*

Hosted by Google

Lingue, s. f., langue.

Litraïe, s. f., bande, morceau d'étoffe, de papier, etc., etc. — *La porte a accroché ma blouse et en a éralé une litraïe* — du mot litre, bande noire autour d'une église où étaient peintes les armoiries du seigneur de la paroisse.

Logis, s. m., maison de maître à la campagne; castel.

Long, Longe, adj., long, longue. — *Ta prière n'est jamais longe.*

Longeaïe, Longie, s. f., bande, espace en long. — *En élargissant la route, on prendra une grande longeaïe de mon champ.*

Lopin, s. m., petit morceau. — *Un lopin de terre.*

Lopiner, v. act., couper en morceaux, en lopins.

Lou, pron. dém., leur. — *Donne-lou ton argent.*

Lugrant, Lugrante, adj. verb., gras, onctueux. — *La viande que tu m'apportes est déjà lugrante.*

Lugrer, v. n., être gras, onctueux, commencer à se corrompre. — *Ta viande lugre déjà.*

Luset, s. m., gerzeau, mauvaise herbe qui grimpe le long de la tige du blé et l'affaisse par son poids.

Lyonnais (prononcez lyounais), ce mot est resté synonyme de scieur de long, comme Limousin de maçon, à cause des ouvriers de cet état qui venaient jadis en Poitou, de la province de Lyonnais.

L'abbé Rousseau.

—

Hosted by Google

# LES ENTRÉES ÉPISCOPALES

## A SAINTES

—

Au temps où le clergé formait un corps dans l'Etat et au pouvoir spirituel joignait la puissance temporelle, c'était un événement important pour les bourgeois et manants des bonnes villes que l'entrée d'un nouvel évêque dans sa cité épiscopale. Cette main qui bénissait aujourd'hui était armée de l'épée qui pouvait frapper demain. La crosse, bâton du voyageur et houlette du pasteur, était recourbée pour ramener doucement ceux qui s'éloignent; mais elle était pointue pour piquer les récalcitrants.

Curva trahit pigros; pungit acuta morantes.

L'illustrissime et révérendissime père en Dieu était aussi le haut et puissant seigneur. On ne l'oubliait pas. De là deux sentiments : on respectait, on vénérait; mais l'on craignait, et on prenait ses précautions. Si la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, la prudence n'en est pas moins la mère de la sûreté. Aussi voyons-nous les chefs de la cité, maîtres chez eux comme le roi l'était chez lui ; les chanoines, souverains presque absolus dans leur cathédrale, en s'inclinant pieusement sous la main qui bénit, demander très-humblement mais très-fermement que le nouvel hôte de la cité et du temple voulût bien se laisser lier un peu. Toute l'intronisation d'un

Hosted by Google

prélat dans sa ville est là : « *Hosannah ! Vivat !* Béni soit celu qui vient au nom du Seigneur ! » d'une part, et de l'autre : « Libertés ! Franchises ! Priviléges ! » Voilà le double fait qui apparaît clairement dans la réception d'un évêque avant la Révolution. Tel est aussi le caractère qu'elle prend à Saintes.

C'est une preuve de plus de ces libertés locales qui ont fait la gloire et l'indépendance de nos provinces. Toute puissance obligeait. Les citoyens voulaient bien être soumis, mais ils exigeaient que les dépositaires de l'autorité, maires, évêques ou rois, obéissent les premiers aux lois et aux usages. Nous vous serons dévoués, disaient-ils, mais à une condition, c'est que vous respectiez nos droits et nos coutumes ; sinon, non. Partout dans le passé de nos communes éclate cette virile indépendance ; ce sont des hommes libres qui se donnent. Aussi, en acceptant un maître ou plutôt un chef, font-ils leurs conditions. Il y a pacte. Le contrat oblige les deux parties. Dans le mémoire que j'eus l'honneur de lire l'an dernier à la Sorbonne (1), je montrai cette pensée dans l'élection du premier magistrat de la commune de Saintes. Peut-être un jour ferai-je l'histoire de l'entrée des rois de France dans la capitale de la Saintonge. Aujourd'hui je voudrais raconter l'intronisation des évêques, deuxième acte d'une trilogie qui comprend pour ainsi dire les trois ordres de l'Etat, tiers, noblesse et clergé. Le cérémonial a un peu varié dans la suite des siècles. Plus majestueux dans des temps plus reculés, il devient plus simple à mesure que nous approchons de notre époque. Il est vers 1789 ce que nous le voyons à peu près de nos jours. Cependant il a jusqu'à ce moment gardé les deux caractères signalés. A présent l'évêque n'est plus rien dans la cité ; il est tout dans sa cathédrale. Ce qu'il a perdu en puissance civile, il l'a gagné en autorité religieuse. Il n'est plus évêque et seigneur de la ville ; mais ses chanoines ne lui interdisent plus sa cathédrale.

(1) Voir *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867 :* Une Election au XVe siècle, page 295.

Hosted by Google

# I

La dernière entrée solennelle dont fut témoin la ville et cité de Saintes fut celle de Mgr Pierre-Louis de La Rochefoucauld, que la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure veut à toute force faire fils d'un menuisier. Né au château du Vivier, paroisse de Saint-Cybard-le-Peyrat, réunie aujourd'hui à Blanzaguet, canton de Lavalette, ancien diocèse de Périgueux, le 12 octobre 1744, mort à Paris le 2 septembre 1792, dans le massacre des Carmes, avec son frère, l'évêque de Beauvais, il fut nommé au mois d'octobre 1781, sacré le 6 janvier 1782, et entra à Saintes le 21 mars courant.

Dès le 7, le conseil de l'échevinage réuni avait décidé qu'il rendrait au nouveau pontife les honneurs ordinaires. Sur le rapport de Mollet, procureur du roi, qui lit dans les anciens registres le cérémonial usité en pareille circonstance, on arrête que tous les bourgeois en état de monter à cheval accompagneront MM. Dangibaud et Riquet, officiers de l'hôtel de ville, chargés d'aller complimenter le nouvel arrivant jusqu'à une lieue en dehors de la ville. Le maire le haranguera à la porte.

Tout est réglé d'avance, mais d'après les anciens registres. La seule innovation, c'est la présence d'un corps de bourgeois en uniforme de dragons. Le conseil est tout fier de montrer pour la première fois l'escadron qu'il vient de former sur le modèle de celui qu'en 1658 avait créé le maréchal de Cossé-Brissac.

Pierre-Louis de La Rochefoucauld était arrivé le 20 au château du Douhet, paroisse à dix kilomètres de la ville, en venant de Saint-Jean-d'Angély. Le chapitre lui députa, le 21, trois de ses membres, MM. Croisier, chanoine théologal et maître d'école, d'Hérisson, abbé de Madion, et Pichon, cha-

Hosted by Google

noine promoteur. Dans l'après-midi se présente l'avant-garde du corps de ville.

« M. Dangibaud, premier échevin, et M. Riquet, officier de l'hôtel de ville, précédés d'une compagnie de cinquante jeunes gens habillés en uniforme de dragons et suivis d'une pareille quantité de notables bourgeois, tous à cheval, en bottes et l'épée au côté, » complimentent l'évêque. A cinq heures, sa voiture paraît. Les tambours battent au champ; les fanfares retentissent; la musique éclate. Les dragons à cheval le précèdent, les nobles le suivent, et la milice bourgeoise forme double haie depuis la cathédrale jusqu'au pont, l'espace d'un demi kilomètre. Les trois délégués, avec le major et le lieutenant de la troupe, sont aux portières. Au pont, le prélat descend. Le maire l'attend avec tous les conseillers en habits de cérémonie. C'est Guillaume Gaudriaud, conseiller procureur du roi en sa maréchaussée générale, à la résidence de Saintes, maire perpétuel et colonel de Saintes.

Quand l'évêque a répondu à la harangue municipale, on lui présente le fameux livre rouge où sont inscrits les priviléges de la ville et la formule des serments. A la première page est sur parchemin un grand Christ dans une bordure de fleurs et de feuillages; au bas sont les armes de France. L'œuvre n'est pas d'un maître, tant s'en faut; mais les couleurs en sont vives. On voit que c'est un christ; cela suffit.

L'évêque y pose la main droite. Senné, le greffier, lit la formule qu'il répète.

« Ego Petrus, episcopus Xanctonnensis, promitto observare « libertates, consuetudines et usus laudabiles istius civitatis « Xantonnensis in animam nostram sicut ea observaverunt « predecessores nostri episcopi Xanctonnenses et fuerint hacte- « nus observata, quantum spectat ad jus episcopale et domi- « nium nostrum; »

C'est-à-dire :

« Moi, Pierre-Joseph, évêque de Saintes, je promets sur mon âme de respecter les libertés, coutumes et usages louables de cette cité de Saintes, ainsi que les ont respectés mes prédécesseurs les évêques de Saintes et qu'ils ont été respectés

Hosted by Google

jusqu'à ce jour, pour ce qui me regarde comme évêque et comme seigneur. »

Cette formule est dûment inscrite au verso du feuillet 16, avec cet entête :

« Sequitur juramentum prestandum per Dominum episcopum « ante portam Acquariam civitatis communitati Xanctonnensi. »

« S'ensuit le serment que doit prêter le seigneur évêque devant la porte Aiguières au corps de ville de Saintes. »

Et afin qu'on ne l'ignore pas, ou plutôt pour plus de commodité, le scribe a écrit à l'encre rouge, en gros caractères :

« Le serment que Mgr l'évêque de Xainctes doyt faire, à Mgr le mayre et cappitaine de la ville et cité, à la porte Ayguyère de ladite ville, lequel serment cy amprès déclairé est aussi escript ès cappitulaires anciens de l'église cathédralle de Mgr Sainct-Pierre de Xainctes. »

Nous n'avons plus ces anciens capitulaires de la cathédrale. Qu'ils seraient précieux! A peine avons-nous quelques débris du célèbre livre rouge dont il est si souvent question dans les annales de la cité. Ainsi nommé de sa couverture, ou peut-être des nombreuses lettres et titres à l'ocre, qui en distinguaient les pages, le livre rouge contenait les serments du maire, de l'évêque, du sénéchal, des échevins, du roi, des arbaletriers, des sergents-gagers et autres; puis le cérémonial de l'entrée des évêques, de l'élection du maire; enfin les différents droits et priviléges de la ville, les chartes accordées par les rois et bien d'autres pièces qu'il nous serait important de posséder. L'an dernier, pour mon travail sur l'élection des maires de Saintes au XV^e^ siècle, je n'avais du livre rouge qu'une copie incomplète, faite par un amateur éclairé, M. le comte Pierre-René-Auguste de Brémond d'Ars, député aux états-généraux, mort à Saintes en 1842. Il y a quelques mois, j'eus la bonne fortune de retrouver dans un vieux graduel quelques débris épars du manuscrit qu'on croyait perdu. Mais que de lacunes! Il commence au feuillet 8; il a 9 et 10; puis de 16 à 30; en tout trente-quatre pages. Le cérémonial de l'entrée de l'évêque y est en entier. C'est là, et aux archives de la municipalité, que nous puisons nos renseignements.

Hosted by Google

*
* *

L'évêque, la main sur les feuillets 8, au verso, et 9, au recto, où sont représentés le Christ, la Vierge à l'enfant, les armes du roi et celles de la ville, et où sont écrites les litanies des saints, a donc pris à témoin ce qu'il y a de plus sacré. Il a juré sur son âme de conserver les droits, immunités, franchises et libertés de la ville. Alors il fait partie des citoyens. Qu'il entre. Le maire lui offre les bras. C'est à la fois une marque d'alliance et le signe de patronage. Le chef de la cité présente au peuple son chef spirituel. Il est garant de la promesse faite. Et l'évêque, appuyé sur le bras du maire, franchit les murs, et pénètre dans l'enceinte de la ville épiscopale.

On arrive à la porte de l'église Saint-Pierre. Là, nouvelle prestation de serment. Les chanoines ne lui lient plus les mains d'un ruban symbolique, comme une tradition, que je crois peu fondée, veut qu'on l'ait fait autrefois; ils n'étendent pas, comme les bourgeois de La Rochelle devant le roi, un cordon de soie qu'il ne pourra franchir avant d'avoir juré; mais ils lui présentent l'évangile. C'est sur le livre sacré qu'il fera sa promesse; et elle sera aussi sûrement tenue que solennellement faite.

La cathédrale est fermée. Tout le chapitre est dehors. L'évêque s'agenouille. Le doyen, Pierre-Léonard de Laage, seigneur du Douhet, docteur de la faculté de théologie de Paris, abbé commendataire de Notre-Dame-de-Belle-Fontaine, vicaire général du diocèse, le harangue très-éloquemment au nom du clergé et au nom des chanoines. Quand le prélat a répondu, quand il a juré de conserver et de maintenir les immunités et priviléges de l'église de Saintes, on lui apporte deux clefs d'argent attachées en croix par un ruban violet. C'est l'investiture. Les clefs sont les armes et l'emblême du chapitre qui portait *d'azur à deux clefs d'argent en sautoir*. Liées en croix par un ruban violet, couleur de l'épiscopat, elles symbolisent l'union, fondée sur le signe rédempteur, qui va désormais régner entre l'évêque et son chapitre.

Hosted by Google

## II

Il faut le dire; malgré la solennité des promesses, l'harmonie ne fleurit pas toujours entre les deux pouvoirs rivaux. Les droits n'étaient pas très-nettement définis. On empiétait parfois de part et d'autre. La vie du prédécesseur de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, Mgr Germain Chasteigner de La Chasteigneraye, fils de Gaspard de La Chasteigneraye, marquis de Sainte-Foy, et de Marie Timbrune Valence, ne fut qu'une longue discussion avec son chapitre. Né dans le diocèse d'Agen en 1716, abbé de Thiers en 1733, de Bourgueil en 1750, aumônier de Louis XV, nommé à l'évêché de Saintes en 1763, sacré à Paris le 25 mars 1764, il fit son entrée à Saintes l'année suivante.

Voici la lettre qu'il écrivit en réponse aux félicitations du corps de ville. Elle n'est pas datée. On y voit son désir de vivre en paix. L'intention n'est pas toujours le fait :

« Messieurs, je suis bien sensible à la part que vous voulez bien prendre à la grâce que m'a fait Sa Majesté; je sens combien c'est difficile de succéder à un prélat si respecté et si digne de nos respects. Je donnerai toute mon attention à adoucir votre juste douleur. Je vois avec un plaisir infini les tesmoignages de vos sentiments; ils me paraissent tendre à l'union, à la bonne intelligence qui feront toujours l'objet de mes désirs les plus chers. Je me réunirai à vous, Messieurs, le plus tôt qui me sera possible; je chercherai à donner à chacun en particulier des preuves de mon affection, à votre corps des assurances de mon amour pour le bien public et du respect avec lequel je suis, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« l'abbé DELACHASTEIGNERAYE,
« nommé par le roi à l'évêché de Saintes. »

Hosted by Google

Le 28 mai, à deux heures et demie, les deux députés de l'échevinage, Marillet de la Courboizière, échevin, et Bigot, procureur, à la tête de quarante-cinq bourgeois à cheval, s'étaient rendus au séminaire, où il était arrivé le 27. Marillet, « le chaperon sur l'épaule et en équipage de cheval, l'épée au côté, » l'avait harangué. A la porte Aiguière, le maire lui avait fait prêter le serment prescrit au et sur le livre rouge. La même cérémonie avait eu lieu à l'église. Et pourtant, que de luttes!

A l'assemblée du clergé de 1775, Mgr de La Chasteigneraye présente un long mémoire où il énumère toutes les prétentions de ses chanoines. Le chapitre de Saintes se croit sur trente-trois paroisses un pouvoir absolu, complétement indépendant de celui de l'évêque. Il donne des dispenses de bans et de parenté; il connaît des causes relatives au mariage, fulmine des rescrits en cour de Rome, accorde des visa, des démissoires, des pouvoirs de prêcher et de confesser, malgré l'exclusion prononcée par l'évêque, et d'absoudre de tous les cas qui ne sont pas expressément réservés au pape; il consacre les calices, bénit les vases destinés au culte et ornements sacerdotaux, érige des églises, chapelles, autels, tous droits qui appartiennent essentiellement à l'ordinaire.

Cette fois l'évêque eut gain de cause (1).

Le parlement de Bordeaux jugea différemment sur une autre question. Il s'agissait d'un dîner que l'évêque donnait au chapitre et au bas chœur de la cathédrale, aux quatre principales fêtes, Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint. Déjà en 1565, Tristan de Bizet, alors évêque de Saintes, s'était soustrait à cette obligation; et les chanoines, les chantres et les enfants de chœur, revenant de chanter la messe à Saint-Eutrope, avaient trouvé fermée la porte de l'évêché; et il avait fallu se contenter d'un dîner improvisé à la Psalette. De là procès. La même question se présenta en 1775. Germain de La Chasteigneraye, soutenait que c'était une pure politesse de sa part, et les chanoines prétendaient que c'était une obligation. Sur les conclu-

(1) Procès-verbaux du clergé de France, VIII, 2e partie, p. 2374 et suiv.



Hosted by Google

sions de l'avocat général Mercier Dupaty de Clam, auteur des *Lettres sur l'Italie*, le parlement de Bordeaux, par un arrêt du 13 juillet, débouta les appelants. Ne nous étonnons pas de l'importance qu'on attachait à ces mesquines choses. Tous les droits se tiennent. Laissez violer les petits; il sera trop tard pour sauvegarder les grands.

## III

Une petite contestation s'éleva à l'entrée de Mgr Simon-Pierre de Lacoré. Né à Paris en 1690, grand chantre de l'église de Saint-Pierre de Saintes, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand-vicaire de Léon de Beaumont (22 juillet 1722), de Lacoré fut nommé évêque de Saintes le 5 février 1745, sacré le 17 septembre. Le 15 novembre il écrivait de Paris au maire André Dohet de Saint-Georges, conseiller au présidial, la lettre suivante, qui fut lue à l'assemblée de l'hôtel de ville :

« Enfin, Monsieur, me voiez à la veille de mon départ pour Saintes. Je compte pouvoir partir à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre. Vous ne devez point douter de mon empressement pour rejoindre un troupeau qui m'est extrêmement cher, et de passer mes jours au milieu d'un peuple qui m'a donné tant de marques d'amitié. Je fais tout le cas que je dois de ceux qui sont à sa tête, et je ne négligeray rien pour répondre à leurs sentiments pour moy. Je ne puis encore vous marquer précisément le jour de mon arrivée. Les jours sont courts et la saison mauvaise. Mais on aura soin de vous avertir de ma part du jour où je pourray me rendre à Saintes, et y recevoir les témoignages de votre bienveillance. Je vous prie d'assurer Messieurs du corps de ville de mon respect et d'être persuadé des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« † Simon, P. Ev. de Saintes. »

Hosted by Google

Le 30 novembre, sur l'ordre de Charles Cherpentier, sieur de la Varenne, quarante bourgeois à cheval se rendent à Monplaisir, propriété de M. Pichon, en la paroisse Saint-Palais, où l'évêque s'est arrêté. Des deux délégués, Senné, avocat, et Mollet, procureur-syndic, le premier est chargé de la harangue. Il « fait son compliment le chaperon en mains, quoy qu'en équipage de cheval, dont il ne se dépouille point pour porter la parole. » L'évêque répond avec bonté. Mais voici bien une autre affaire.

Un détachement de la maréchaussée arrive et veut figurer à la cérémonie avec la bourgeoisie. On lui accorde par faveur de suivre le carrosse. Mais une fois en route, elle prend le devant et se met aux portières. Grand scandale! Le poste d'honneur appartient à la milice, qui du reste accompagne les officiers de l'hôtel de ville, prétend Senné; ce point a été décidé lorsqu'à l'entrée de Mgr Léon de Beaumont le régiment d'Anjou-cavalerie voulut élever une prétention semblable. « Mais, répond le brigadier, la maréchaussée, étant une troupe réglée, a le pas sur la bourgeoisie. » L'évêque intervient en engageant les gens d'armes à suivre le carrosse ou à se retirer. Ils se retirèrent.

## IV

Nous n'avons point le récit de l'installation de Mgr Léon de Beaumont. Le neveu et grand vicaire de Fénelon, à Cambrai, né en 1655, au château de Gibeaud, en Saintonge, nommé évêque de Saintes au mois de février 1716, sacré à Paris le 3 juillet 1718, dans l'église du noviciat des Jésuites, s'est acquis une certaine célébrité par sa lutte contre les jansénistes. Il mourut le 10 octobre 1744.

Hosted by Google

*
* *

Rien de particulier ne marqua l'entrée d'Henri-Augustin le Pileur. Né à Paris de Jean le Pileur, seigneur de Granbonne, auditeur à la cour des comptes, et de Catherine Hendebert du Buisson, sœur de du Buisson, intendant des finances, il fut nommé évêque de Saintes le 4 avril 1711, sacré à Paris par le cardinal de Noailles, le 21 décembre; et, le 7 juin suivant, prit possession de son siége. Joseph Renaudet, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville, à la séance du corps de ville, le 12 juin 1712, fit décider que M. Goussé, avocat, Constantin, procureur du roi, iraient avec quelques habitants notables, jusqu'à une lieue de la ville, complimenter l'évêque, et le conduiraient jusqu'à la porte du pont.

Le mardi, à quatre heures du soir, le maire et des notables habitants à cheval se rendirent au pont. Les sergents-gagers, avec hallebardes, précédaient le maire.

*
* *

Mêmes cérémonies quand, le mardi 22 mai 1703, entra Alexandre de Chevriers, fils d'Honoré de Chevriers, comte de Saint-Mauris, et de Claudine de Damas-Thianges, docteur en théologie de la faculté de Paris, archidiacre et doyen de Mâcon, qui fut nommé évêque de Saintes le 15 août 1702, sacré par l'archevêque de Sens dans l'église du noviciat des Jésuites le 25 mars 1703, et qui mourut le 24 décembre 1710.

*
* *

Son prédécesseur Bertrand de Senaut, nommé à l'évêché de Saintes le 3 juin 1702, fut transféré, le 10 août de la même année, au siége d'Autun, avant même d'avoir reçu ses bulles par celui de Saintes.

Hosted by Google

*
* *

Guillaume de la Brunetière, seigneur du Plessis de Gesté, grand vicaire de Paris pendant seize ans, sacré à Paris dans l'église de Saint-Louis des Jésuites de la rue Saint-Antoine, le 30 novembre 1677, entra à Saintes le mardi 5 avril 1678. Il était descendu à l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Palais. Le maire, Pierre Dubourg, écuyer, sieur de Porcheresse, le reçut sur le pont à la tour de Montrouble, *Mons terribilis.*

Louis Audiat.

—

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

DE LA VERSIFICATION LATINE EN ANJOU, PENDANT LES XI^e^ ET XII^e^ SIÈCLES, par le d^r^ J. Dumont (1).

Le docteur J. Dumont, enlevé récemment à la Science et aux Lettres, présida longtemps la Société académique d'Angers ; il occupait un rang distingué parmi ces érudits, nombreux dans nos provinces de l'Ouest, qui, cultivant les lettres pour leur seul attrait, estiment les suffrages éclairés de leurs confrères de l'académie départementale comme la plus haute récompense de leurs patientes études. Produire, au prix de longues veilles, quelque travail digne de figurer parmi les *Mémoires de la Société*, voilà, d'ordinaire, la plus chère ambition de ces savants modestes. On les voit, dans cette espérance,

(1) *Angers, imprimerie P. Lachèse et C^e^*, 12, chaussée Saint-Pierre.

Hosted by Google

compulser les archives, oubliées de la foule dans les dépôts publics, secouer « la poussière de ces vieux in-folios qui ont fait si longtemps la terreur des hommes de lettres et même des érudits » (1), et, tout joyeux de la moindre découverte, montrer avec amour quelques parcelles du « métal précieux » que recouvre souvent « cette rouille des siècles » (2).

M. J. Dumont, animé de la passion d'un autre *Chercheur d'or*, avait soumis au creuset de la critique la *Philippëide* de Guillaume-le-Breton, le *Pélerinage à Jérusalem* de Baudry, le *Grécisme* d'Evrard, tous ouvrages qu'on ne lit guère aujourd'hui, et tous auteurs appartenant à l'école angevine dont Marbode fut « la gloire et l'honneur » (3). Le Mémoire sur *la versification latine en Anjou, pendant les* XI^e^ *et* XII^e^ *siècles* résume les impressions que M. J. Dumont avait rapportées de cet examen.

Tout en rendant justice à la vaste érudition de M. J. Dumont, nous ne saurions acquiescer, sans réserves, à ses appréciations, et notamment au jugement qu'il émet sur la poésie latine au IV^e^ siècle. Sans doute, « ce n'est plus l'art ancien, et le christianisme n'a pas encore renouvelé la poésie » (4); mais, dans leur ensemble, les vers d'Ausone, de Prudence, de Saint-Paulin n'ont rien à envier, selon nous, à la muse païenne de Claudien, et c'est, à notre avis, se montrer plus que sévère envers les poètes de « l'âge d'or de la littérature chrétienne » (5) que de comparer leurs écrits aux « eaux troubles » (6) de Lucilius. De même, dans notre pensée, Saint-Fortunat mérite mieux que la dernière place sur « le degré inférieur » (7) où le relègue M. J. Dumont.

Notre dissentiment avec M. J. Dumont s'efface, ou à peu près, quand l'auteur aborde son véritable sujet, et nous reconnaissons volontiers, avec lui, que Marbode, et son illustre pléïade, n'ont pas toujours tenu assez compte des règles de la prosodie. En revanche, l'inspiration, le feu sacré leur font rarement défaut, en sorte qu'on peut dire, après M. J. Dumont, et avec quelque apparence de raison, que

(1) *De la versification latine en Anjou,* p. 38, in fine.
(2) id. id.
(3) id. p. 6.
(4) Villemain, *Tableau de l'Éloquence chrétienne, au* IV^e^ *siècle,* p. 370.
(5) id. id. p. 81.
(6) *De la versification latine en Anjou,* p. 3.
(7) id. id.

Hosted by Google

les taches appartiennent au temps et les idées au poète; or ces idées ne manquent ni d'éclat, ni d'élévation; je n'en veux pour preuve que cet admirable distique de Baudry :

> Figite me quibus est pietas, opponite telis
> Parthorum miseram, mors mihi pœna levis !
> Mors mihi pœna levis. . . . .

Perles enfouies dans le *Fumier d'Ennius!* dira-t-on peut-être. Je l'accorde, à la condition que l'on se souvienne que le tort d'Ennius fut de naître avant Virgile : le principal tort des poètes angevins ne serait-t-il point d'être venus douze siècles après le cygne de Mantoue? Poser une semblable question, c'est répondre d'avance, croyons-nous, au reproche de mauvais goût et de manie rimailleuse, si souvent adressé au moyen-âge. La poésie latine ne veut pas être mesurée sur l'échelle de la perfection où la portèrent les chantres du règne d'Auguste : autrement il nous faudrait juger nos poètes, nos grands poètes du XIX^e^ siècle, d'après Corneille, Racine, Boileau et Molière.

Si donc « notre civilisation plus avancée, notre langage plus perfectionné » (1) n'ont pu, de nos jours, donner « aux productions de l'esprit un degré supérieur de grâce, de finesse ou de logique » (2), on ne saurait, sans injustice, rejeter « sur les entraves qui asservissent l'âme » (3), les imperfections des œuvres littéraires du moyen-âge. Ces œuvres, d'ailleurs, pour nous apparaître dans leur vérité, ont besoin, comme les monuments de cette époque, d'être dégagées du milieu étranger où disparaissent leurs lignes magistrales.

Nous regrettons que M. J. Dumont, dans son étude savante sur une belle page du passé, n'ait pas supprimé, par la pensée, les commentaires inscrits en marge par l'imagination, l'esprit, et la passion modernes.

AMAURY DE LINIERS.

*
* *

MANUEL D'AGRICULTURE PRATIQUE, par G.-E. Papillaud, propriétaire et instituteur; *Poitiers*, *Oudin*, 1 vol. in-12.

Quand paraît un bon livre, un livre utile, les gens de bien doivent se réjouir. Cette pensée nous est venue en parcourant le manuel

(1) *De la versification latine en Anjou,* p. 4.
(2) id. id.
(3) id. id.

Hosted by Google

d'agriculture pratique de M. Papillaud. Cet ouvrage est rendu très-saisissable aux jeunes gens de la campagne sous forme de demandes et de réponses. On y trouve des connaissances variées, précises et bien exprimées. Quoique dans l'esprit de l'auteur la destination du livre soit celle d'une œuvre élémentaire, tout le monde peut y puiser des notions souvent ignorées et cependant indispensables.

Comme instituteur, M. Papillaud aime la jeunesse et écrit pour elle, mais comme propriétaire, connaissant le prix de la terre et ce qu'elle peut donner, il fait preuve de savoir et d'observation.

L'ouvrage qui nous occupe est divisé en parties ainsi désignées : agriculture proprement dite, culture de la vigne, économie rurale, choix et entretien des bestiaux, oiseaux de basse-cour, apiculture, pisciculture, comptabilité agricole, arboriculture, jardinage, floriculture, sylviculture, considération sur les animaux nuisibles et utiles, traité d'hygiène.

Le thème est large et pour le bien remplir il a fallu autant d'activité que de consciencieux efforts. Eh bien ! M. Papillaud a pleinement réussi. Ses données sont présentées sous des aspects ingénieux et nouveaux. Ce livre est l'un des plus complets de la bibliothèque scolaire agricole ; il n'est nullement chargé de pédantisme et d'expressions difficiles pour l'entendement des gens de la campagne, et pourtant il leur apprend tout ce dont ils ont besoin de science et de technologie.

Ayant été écrite plus particulièrement pour la Charente, la partie la mieux traitée du manuel d'agriculture pratique est sans contredit celle qui parle de viticulture. Dans ces pages l'auteur paraît extrêmement familier avec son sujet, et dit avec certitude tout ce qui a trait à la vigne, au vin, à l'alcool, au commerce, aux instruments, aux pratiques diverses et même à l'histoire. Nous lisons page 162 : « A qui attribue-t-on l'invention des alambics ou chaudières ?

La dénomination d'alambics (al-ambics) donnée aux premiers appareils distillatoires permet d'en attribuer l'invention aux Arabes, et de la faire remonter à l'époque où les arts florissaient parmi eux. Le mot alcool (al-kool), qui a aussi la même racine arabe, vient à l'appui de cette assertion. Chez nous ce n'est qu'au XII^e^ siècle qu'il est question de l'alcool et des moyens de le produire. Arnaud de Villeneuve, célèbre professeur à Montpellier, qui vivait en ce temps, a le premier décrit l'appareil destiné à cet usage. Aussi lui a-t-on, peut-être à tort, attribué le mérite de la découverte. L'alcool très-faible que l'on obtenait alors reçut le nom d'*eau ardente* ; et, comme on lui attribuait le don de rajeunir et de prolonger la vie, on

Hosted by Google

l'appela *eau-de-vie ;* et c'est ce dernier nom qui lui est resté. Cette liqueur, alors peu répandue, se vendait chez les apothicaires sous forme de médicament aussi rare que précieux. »

Cette citation historique est suivie de notions non moins intéressantes sur la distillation des vins, sur les différentes qualités d'eau-de-vie, puis d'observations dignes et justes sur les mélanges pratiqués dans les Charentes, au risque d'attirer la déconsidération et la ruine de ce beau pays.

Si nous avons un peu interverti l'ordre du livre de M. Papillaud, en parlant de la viticulture avant de traiter la partie agricole, c'est que cette dernière est la moins bonne de l'ouvrage.

Par exemple, en parlant des semis et de la culture des blés, page 70, la manière de vitrioler la semence est mal indiquée ; le conseil qu'on y donne de sarcler les blés est une routine qui doit disparaître devant l'insuffisance et la cherté des bras, à l'aide des bons labours et des instruments perfectionnés, puis par le nettoyage du sol et la pureté des semences. Enfin il n'y est pas question du semoir.

Il est bien vrai que l'auteur a voulu faire trop contenir à son livre pour ne rien omettre, puisqu'il y est question un peu de tout ce que comporte l'art agricole, depuis la préparation du sol et sa classification, jusqu'à la physiologie végétale, le drainage, les céréales, les prairies, les plantes fourragères, etc.; mais, malgré cela, nous trouvons cette partie un peu faible. Au contraire l'horticulture, quatrième partie du livre, laisse peu ou point à désirer ; elle est à la hauteur de la viticulture.

Quant à l'économie rurale, troisième partie, elle recèle quelques fautes ou errements inhérents à l'esprit qui a dicté la partie agricole. C'est ainsi que dans le quatrième exemple des assolements nous voyons trois céréales en quatre ans. Nous avons lu avec plaisir les signes indicateurs des bonnes vaches laitières, nulle part nous ne les avions vus rendus avec autant de clarté. Nous recommandons aussi vivement, dans cette même partie, une comptabilité agricole aussi simple que possible et devant laquelle la mauvaise volonté des fermiers ne saurait reculer.

Nous le répétons, cet ouvrage est fortement recommandable et digne de prendre place à côté des manuels du même genre que Paris nous envoie, car ils ne sont pas plus complets par les connaissances, par le style, les gravures et l'impression.

G. Levrier.

*
* *

Hosted by Google

Revue des Exploitations les mieux dirigées des Deux-Sèvres, par R. Guillemot, professeur d'agriculture du département : 1° *La Chevrelière*.

L'on doit, à notre avis du moins, une grande reconnaissance à ces hommes qui se plaçant à la tête du progrès agricole s'efforcent de toute leur énergie de faire sortir le char de l'agriculture de la profonde ornière de la routine dans laquelle il se traîne, pour ne pas dire, ce qui serait plus vrai, qu'il s'embourbe. On célèbre les hauts faits des hommes de guerre, pourquoi ne pas rendre populaire celui des hommes de paix; si les uns nous défendent dans les rares occasions où l'on ose nous attaquer, les autres nous procurent après Dieu le pain de chaque jour. Leur rôle est le plus digne d'envie. L'opuscule de M. Guillemot est l'histoire de l'un de ces hommes; car pour un cultivateur, faire l'histoire de sa terre, n'est-ce pas écrire la sienne; et M. le baron Aymé se retrouve tout entier dans le compte-rendu des progrès agricoles qu'il a réalisés dans sa magnifique propriété de la Chevrelière, commune de Gournay. De pareils ouvrages ne s'analysent pas, on n'en peut rendre compte, il faut les lire pour les bien apprécier; comment analyser un procédé de culture, la description d'une machine, le plan d'une étable.

Le tableau tracé par M. Guillemot est intéressant parce que l'on reconnaît qu'il est l'exacte reproduction de la vérité, qu'il a été pris sur le vif; on ratifie à chaque pas les éloges que le narrateur décerne à l'éminent agriculteur, et soi-même on se prend à applaudir, car l'on devine sans peine sous les heureux résultats qu'il dénonce tout ce qu'il a fallu en général de ferme volonté, de persévérante énergie pour imposer ce progrès, obtenir ce mode de culture, vaincre non-seulement cette répugnance avouée de marcher en avant, mais bien plus encore cette force d'inertie si puissante qui est la dernière ressource de la routine aux abois, et contre laquelle sont venus se briser tant de belles espérances.

Pour M. le baron Aymé il n'en a pas toujours été ainsi, si des obstacles se sont dressés devant lui, il a su, lui qui connaît si bien l'esprit des hommes de la campagne, il a su les tourner plutôt que les attaquer en face, et presque toujours la victoire a couronné cette prudente conduite. Puis il avait pour convaincre l'irrésolu et l'incrédule le plus grand, le meilleur des arguments, l'exemple, c'est qu'il ne parle pas seulement, il agit, ses conseils sont plutôt encore sa manière de faire que ses discours, et s'il raconte, devant ses auditeurs du Comice de Melle qui ont tant de plaisir à l'entendre, l'emploi de nouveaux pro-

Hosted by Google

cédés, la culture de quelques plantes qu'il leur propose d'acclimater chez eux, il termine invariablement son allocution par ces mots : Que ceux qui ne m'ont pas compris viennent à la Chevrelière, on leur fera voir comment on doit s'y prendre. C'est par cette manière que l'on agit efficacement sur les masses. Faire bien avec de petits moyens, obtenir beaucoup en dépensant peu, c'est ce que doivent rechercher les hommes qui, comme le propriétaire de la Chevrelière, s'adonnent à l'agriculture pratique; et disons-le, le petit livre de M. Guillemot a cela de bon, c'est qu'il perpétue les leçons de notre éminent agriculteur, fait connaître ses méthodes, sa pratique, et initie ceux-là même qui vivent loin de lui, au secret de ses succès.

G. D'Austry.

*
* *

HISTOIRE ET THÉORIE DE LA CONJUGAISON FRANÇAISE, par Camille Chabaneau. (*Extrait du bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*). *Paris, A. Franck, 1868.*

La Philologie est une science toute moderne. L'Allemagne surtout, se distingue dans cette étude si abstraite et qui demande des connaissances si étendues et si approfondies, toutefois nos érudits français ont depuis quelques années relevé le gant que leur avaient jeté les savants d'Outre-Rhin, et si ces derniers méritent toujours d'être cités au premier rang, notre pays peut malgré tout se glorifier d'honorables travaux.

Résumons les principales divisions de l'œuvre de M. C. Chabaneau ; après avoir, dans une courte introduction, narré quelles furent les différentes actions de la combinaison desquelles naquit la conjugaison française, il l'étudie dans la formation de chacun de ses temps principaux et secondaires, passe, après s'être occupé des verbes conjugués avec l'auxiliaire *être*, à l'étude des formes composées avec l'auxiliaire *être* et avec l'auxiliaire *avoir*, et enfin traite de la voix passive dont il constate et explique la disparition, établissant à côté de ce fait si considérable la faute que commettent encore chaque jour nos grammairiens en la laissant subsister dans leurs ouvrages, et qui plus est en s'efforçant de justifier son existence.

La seconde partie n'est pas moins intéressante à suivre dans ses développements de la classification des conjugaisons et division des

Hosted by Google

temps simples, et à ce propos, l'auteur a soin de rappeler ce fait si important et pourtant si souvent méconnu par les chercheurs d'étymologie, de la persistance de l'accent tonique dans les mots dont le français a hérité du latin sur la voyelle qui le portait dans cette langue (1), puis il passe aux conjugaisons *vivantes* et donne en regard les conjugaisons latines et françaises pour mieux faire comprendre la dérivation de l'une, et il explique par quel travail de formation ou d'élimination les formes françaises se sont substituées aux latines, et il pose comme conjugaisons types celles en *er* et en *ir*, passant aux conjugaisons qu'il appelle archaïque; il leur trouve trois terminaisons en *ir*, en *re*, en *oir*, et développe leurs formes, leurs règles et leurs exceptions.

Nous devons nous arrêter ici en constatant une fois de plus avec l'auteur que les langues romanes procèdent du latin vulgaire qui, abandonné à lui-même et n'ayant plus pour régulateur le latin classique, se modifie sous l'influence de l'invasion des Barbares et du génie de ces idiômes si divers, dont la langue de Cicéron elle-même dut subir le contact.

Au milieu des nombreux systèmes qui se partagent la science philologique, il est difficile, à moins de se livrer d'une manière toute particulière à cette étude, de pouvoir se prononcer sur le mérite d'une œuvre de ce genre. Le travail de M. Chabaneau s'enchaîne bien, ses déductions nous paraissent découler naturellement des principes posés, mais ces principes sont-ils bien les véritables, c'est ce que nous ne nous permettrons pas de décider.

*
* *

M. l'abbé du Tressay, le savant auteur de tant d'intéressants articles publiés sur l'Histoire du diocèse de Luçon, dans le *Publicateur de la Vendée*, vient de donner à la *Revue de Bretagne et de Vendée* (2), un travail sur l'*Introduction du Christianisme en Poitou*, dans lequel il aborde non-seulement les questions de nos origines ecclésiastiques,

(1) C'est à MM. Egger et G. Paris que l'on doit, à bon droit croyons-nous, attribuer l'honneur d'avoir fait cette découverte et celui de l'avoir scientifiquement démontrée.

(2) Livraison d'octobre 1868. — Nantes, place du Commerce.

Hosted by Google

mais encore jette un coup-d'œil sur les peuples qui se partagèrent nos contrées. Nous nous permettrons de relever dans cette étude un *lapsus calami* auquel nous prierons l'auteur de faire attention. Pourquoi persister à dire que la bataille dans laquelle Alaric perdit tout à la fois la couronne et la vie en combattant contre Clovis, se donna dans les plaines de *Vouillé, près Poitiers*, et ne pas écrire *Voulon*, comme l'ont si bien démontré MM. de Touzalin et Brumauld de Beauregard. Il n'est plus permis à personne de propager aujourd'hui une pareille erreur, à un Poitevin et à un érudit comme M. l'abbé du Tressay, encore moins qu'à tout autre.

*
* *

PALÉONTOGRAPHIE OU DESCRIPTION DES FOSSILES NOUVEAUX DU TERRAIN TERTIAIRE MARIN OU TERRAIN MIOCÈNE SUPÉRIEUR DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE, par M. P.-A. Millet de la Turtaudière. *Angers, Cosnier et Lachèse.*

M. Millet de la Turtaudière, auteur de la *Paléontologie de Maine-et-Loire* vient de compléter son important et premier travail. Dans cet ouvrage publié en 1854, l'auteur indiquait les différents terrains dont se compose le sol de ce département, relevait les fossiles qui s'y rapportent et dont un grand nombre durent à ses soigneuses et patientes investigations d'être définitivement et scientifiquement reconnues, décrites et classées.

Pour pouvoir dignement apprécier les travaux auxquels a dû se livrer M. Millet il faut se figurer et le soin avec lequel il a dû relever les nombreux fossiles que ses recherches lui ont procurés, remarquer l'attention avec laquelle il a dû examiner les caractères qui les distinguent, caractères dont l'œil souvent ne peut percevoir les différences qu'au moyen de la loupe, etc.

La *Paléontographie* est en entier un travail inédit, un nouveau monde parmi un monde encore bien peu connu, un monde qui se revèle à nos savants géologues. M. Millet de la Turtaudière apporte dans cet opuscule le contingent de 278 nouveaux sujets d'études à ceux déjà connus. Si ce second ouvrage n'a paru qu'à un bien long intervalle du premier, on ne peut lui en vouloir car l'importance de ses découvertes compense bien au-delà le temps qu'il a mis à les publier.

*
* *

Hosted by Google

LA LUNE ROUSSE AU PAYS DE MONTBELIARD, par Ch. Contejean, professeur à la faculté des sciences de Poitiers, etc. *Paris, J.-B. Baillière et fils.*

Tous ceux qui ont lu dans les remarquables *Conférences scientifiques et littéraires faites par les professeurs des facultés de droit, de sciences et lettres de Poitiers*, les savantes et intéressantes leçons de l'éminent professeur d'histoire naturelle sur les *Phénomènes glaciaires* et les *Premiers habitants de l'Europe*, désireront connaître ce travail sur un des sujets de météorologie les plus populaires.

« Je n'ai pas la prétention (dit M. Contejean) d'expliquer le phénomène de l'abaissement périodique de température qui se produit annuellement dans le courant des mois d'avril et de mai et qui est connu sous le nom de *Lune Rousse;* je n'ai point la prétention d'en indiquer les causes à mon avis parfaitement inconnues, mais j'espère ajouter quelques faits nouveaux à ceux qui ont été enregistrés jusqu'à présent. »

Il est rare que l'on s'exprime ainsi, il n'est donné qu'au véritable savant de reconnaître qu'il est des points qu'il ignore, que sa science ne peut expliquer, que sa perspicacité n'a pu pénétrer encore, et que notre univers cache encore bien des secrets.

L'ouvrage de M. Contejean se compose de deux parties bien distinctes.

La première contient le résultat de ses observations personnelles et de quelques personnes dont il a su exciter le zèle, et mis à contribution pour le plus grand profit de la science, l'intelligence et l'amitié.

Dans le seconde il coordonne les renseignements recueillis, c'est la partie véritablement intéressante pour l'homme du monde qui aime bien trouver la science toute faite, laissant au savant le soin de la préparer, heureux est-il encore quand cette science se trouve énoncée, développée d'une manière aussi claire et lucide que le sait faire M. Contejean. Nous n'entrerons point dans le vif des discussions qu'il entame à l'encontre de ceux dont il combat le système et attaque les opinions au sujet de cette *Lune Rousse* objet de tant de manières de voir, et nous terminerons en citant encore les derniers mots de cet opuscule, ils résument l'opinion de la science :

« Je pense donc que le refroidissement printanier de la *Lune Rousse* n'offre en lui-même rien de particulier ni d'extraordinaire, et qu'il ne se distingue nullement des abaissements de température analogues

Hosted by Google

arrivant à d'autres époques. Sa fâcheuse réputation vient surtout de ce qu'il se produit à une saison où les premières chaleurs se sont déjà manifestées, et où les végétaux commencent à développer leurs organes les plus délicats. Dans de telles conditions, le moindre froid exerce une impression désagréable sur nos organes, et les plus faibles gelées anéantissent les jeunes pousses, ou du moins les alanguissent et les décolorent. A mon avis, les causes réelles de tous ces phénomènes ne seront connues que dans les temps éloignés où l'on sera parvenu à expliquer et prévoir les variations quotidiennes de la température. Alors la science aura dit son dernier mot. »

Ajoutons qu'un tableau disposé de la plus ingénieuse manière permet de suivre avec facilité les différents détails donnés sur les différentes températures qui ont existé pendant les mois d'avril et de mai, depuis l'année 1849 jusqu'en 1867.

*
* *

L'on nous adresse trop tard pour que nous puissions l'insérer dans ce numéro, un article sous forme de réponse aux observations présentées par M. Caillé au Conseil général sur l'état des études historiques dans nos contrées et principalement dans le département des Deux-Sèvres. Nous le donnerons en décembre prochain.

*
* *

Comice de l'arrondissement de Civray, fête agricole a Availles-Limousine, journée du 13 septembre 1868, par M. J. C. Dutiers, *Confolens*, *H. Allegraud*. In-8°.

Il y a un peu de tout dans ce compte-rendu. Grâce à la flexibilité de son talent d'écrivain, à la mobilité de son imagination, à son désir de dire son mot sur ou à propos de ce qui s'est passé sous ses yeux, M. Dutiers nous a paru avoir en vue la réalisation de l'ambitieux programme de Pic de la Mirandole, *de omni re et de quibusdam aliis*. Oui on trouve un peu de tout dans l'écrit de notre honorable confrère à la Société d'agriculture des Deux-Sèvres; de l'histoire et de la politique, des études de mœurs et des paysages, la peinture du caractère de l'homme et des qualités physiques des animaux, de la philosophie et de l'économie politique, de l'agriculture et de la critique, de la critique surtout fine, mordante, moqueuse; le tout raconté,

Hosted by Google

exposé, discuté, présenté en fort bons termes et saupoudré de force réflexions non moins étranges qu'inattendues, un véritable kaléidoscope dans lequel on perd à chaque instant de vue l'objet que l'on recherche, un labyrinthe dans lequel on s'égare, mais si volontiers, que vraiment, quand on a fini sa lecture on applaudit l'auteur tout en se demandant par exemple pourquoi l'on a vu passer sous ses yeux certains détails de la nécesssité desquels on ne se rend pas bien compte, et en cherchant le pourquoi de l'alliance de quelques idées qui paraissent plutôt provenir du caprice de l'écrivain que de leur enchaînement naturel.

Ainsi :

« Je regrette de ne pouvoir donner aussi les noms des lauréats des deux exhibitions animales, des produits, des instruments, des deux serviteurs des deux sexes, etc..... mais le cadre étroit dans lequel j'ai résolu de m'enfermer s'y refuse. Et puis, s'il faut parler à cœur ouvert, j'ai de nouveau très-grand faim et j'ai hâte de me rendre au banquet.»

La faim satisfaite, on porte des toasts, M. Dutiers s'abstient sans doute, car il ne parle pas du sien, mais en chroniqueur exact, il relate ceux des autres convives et enregistre fidèlement les cris qui viennent ébranler la salle.

« On crie indistinctement Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le Prince Impérial, Vive M. le Sous-Préfet, Vive M. le Maire, Vive l'agriculture, Vive les agriculteurs, Vive les chemins de fer, Vive le Limousin, Vive le Poitou, Vive la France, Vive autre chose, Vive tout.....» et plus loin à propos du feu d'artifice qui était très-bien réussi, « on entend un bruit du diable, c'est à se croire encore dans la salle du banquet.»

Et cette description de l'un des jeux offerts en pâture à la curiosité de la foule.

« Mais pourquoi la foule se porte-t-elle du côté de la route, je vois sur ce point mon collégue de la première commission des jeux : attendons-nous à quelque chose : vous allez voir que ce satané de M. B. à qui déjà nous devons tant médite un coup de son métier. Rien ne l'arrête celui-là, quand il s'agit de nous faire joyeusement passer le temps. En effet il s'agit... devinez de quoi, il s'agit d'organiser une course à ânes. Allons-donc, c'est ridicule de se gausser ainsi des gens... c'est ridicule, dites-vous, nous verrons bien.

« Un, deux, trois, ils sont partis, nos huit beaux cavaliers de dix ans ; quelle intrépidité, quelle audace. Prenez garde, chers drôles, vous allez vous casser les côtes. Ah bien oui ! déjà les voici qui reviennent ; à toi,

Hosted by Google

à lui, à vous; un seul a mordu la poussière, gloire au vainqueur cette fois, quels gaillards que ces enfants et quels coursiers ! ! ! »

Tous les comices se ressemblent et nous n'aurions certes pas parlé de celui d'Availles-Limousine s'il n'avait eu M. Dutiers pour historien.

*
* *

Avis à ceux qui aiment *l'humour* ou pour parler français le sel Gaulois et la charité. M. Ad. Alexandre rédacteur du *Courrier des Deux-Charentes*, vient de mettre en vente au profit des pauvres, une brochure intitulée : *Lettre de Jean Raisin de Saintonge.*

NATHAN.

—

# CHRONIQUE

—

Nous avons donné dans notre dernier numéro la triste nouvelle de la mort de M. Gellibert des Seguins, député de l'arrondissement d'Angoulême, membre du Conseil général de la Charente pour le canton de Montmoreau et *Président de la Société archéologique de la Charente*, décédé dans la nuit du 2 octobre, frappé comme par un coup de foudre.

« Les obsèques de l'honorable député ont eu lieu le 5 octobre, dans l'église de Ronsenac, où le corps avait été transporté. Un nombre considérable de personnes notables et d'amis du défunt, sont venus lui donner un suprême témoignage de dévouement et d'affection. MM. les maires du canton de La Vallette, les membres des conseils municipaux, une immense population de la campagne, se trouvaient au rendez-vous. La Société d'agriculture de la Charente et la Société archéologique, dont M. Gellibert était le président, étaient représentées par leur bureau et une délégation des membres de ces sociétés.



Hosted by Google

« Mgr l'évêque d'Angoulême s'était rendu à Ronsenac pour assister à cette funèbre cérémonie, et il a prononcé une touchante allocution devant le cercueil. M. André, député de la Charente, M. le maire d'Angoulême, M. Robuste, conseiller général, au nom de la commune de Ronsenac, M. Bouaston, maire de Montmoreau, au nom du canton que M. Gellibert des Seguins représentait au conseil général, et M. Callandrau, au nom de la Société archéologique, ont prononcé sur sa tombe des discours émus, et nous nous associons de tout notre cœur aux légitimes hommages d'estime, de sympathie et de regrets qui ont été décernés, dans cette douloureuse circonstance, à l'éminent citoyen que le pays venait de perdre. Les orateurs qui ont pris successivement la parole sur sa tombe n'ont été que les interprètes d'une immense douleur publique. »

*
* *

La faculté de droit et le barreau de la ville de Poitiers viennent de faire une grande perte. M. Abel Pervinquière, avocat et professeur de droit civil, est mort, frappé dans son sommeil par une attaque d'apoplexie, dans la nuit du 2 au 3 novembre.

Au moment où la magistrature se réunissait pour assister à la messe du Saint-Esprit cette triste nouvelle se répandait parmi elle et jetait sur cette imposante cérémonie un voile de sombre et douloureuse préoccupation. Tout le monde en effet estimait, affectionnait l'honorable défunt.

Les obsèques de M. Pervinquière ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance où se pressait tout ce que Poitiers avait d'hommes honorables et honorés. Les cordons du poêle funèbre étaient tenus par MM. Fortoul, premier président de la Cour impériale; Duchastenier, avocat général; Bourbeau, doyen de la faculté de droit, et Calmeil, avocat près la Cour impériale, ancien bâtonnier de l'ordre.

Deux discours ont été prononcés l'un par M. Bourbeau au nom de la faculté de droit, le second par M. Calmeil interprète du barreau Poitevin dont M. Pervinquière avait été huit fois le bâtonnier. Nous ne suivrons pas les deux orateurs dans l'expression de leurs regrets, nous prendrons seulement dans l'un et l'autre les détails qui nous sont nécessaires pour tracer une rapide esquisse d'une vie si bien remplie.

M. Abel Pervinquière naquit à Sainte-Radégonde (Vendée) le 10 septembre 1797. Son père était Mathieu-Joseph-Séverin Pervinquière, qui fut membre de l'assemblée Constituante puis baron de l'Empire et

Hosted by Google

premier président de la Cour de Poitiers, et sa mère Marie-Louise-Angélique Belliard, sœur du général de ce nom qui a laissé de si beaux et glorieux souvenirs.

Le jeune Abel était destiné à l'état militaire, mais le renversement du premier empire fit que l'on dirigea ses études vers le droit : ses véritables aptitudes se révélèrent alors et dans l'étudiant on put déjà deviner l'éloquent avocat, le savant professeur.

En 1817 il prit cette robe qu'il devait illustrer non moins par sa parole que par ses nombreux mémoires à consulter, car qui n'a connu Abel Pervinquière qu'au barreau et à l'école ne l'a pas envisagé sous son jour peut-être le plus avantageux. Pour nous, c'était sans contredit comme avocat consultant qu'il était complet, d'autres pouvaient à la barre, dans la chaire du professeur lutter contre lui, l'égaler, le surpasser même, mais personne parmi ses confrères ne réunissait à un tel degré cette science profonde, ce style clair, cette logique inflexible, cet art de dire et de bien dire, de traiter d'une manière aussi lucide pour tous, les sujets les plus ardus, les affaires les plus embrouillées. Marié en 1819, l'année même où il plaidait sa première cause, Pervinquièrre épousa la fille de M. Boncenne, la gloire de notre barreau Poitevin et l'on peut dire, ce qui est faire de ces hommes un bien bel éloge, qu'ils étaient dignes de s'appartenir.

Cédant à regret en 1834 à des conseils incessants, à une honorable insistance, il se mit sur les rangs pour conquérir cette chaire qu'il occupa pendant 33 années avec tant d'honneur, et ce fut aux applaudissements de ses concurrents, de ses adversaires eux-mêmes que le 18 mars 1835, il fut proclamé le vainqueur du concours.

Ici doit s'arrêter notre tâche, suivre cette vie serait oiseux. Les leçons du professeur, les luttes de la barre, le travail du cabinet, un travail continuel, une imagination toujours occupée, une attention incessamment appelée sur les questions les plus graves de notre droit civil, telle fut jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure la vie de M. Abel Pervinquière.

L'homme privé n'était point au-dessous de l'homme public, l'esprit de famille vivait éminemment en lui, ses plus agréables délassements étaient ceux que lui procuraient l'amour d'un fils, les caresses de ses petits enfants, et si la mort avait fait des vides autour de lui, si deux filles chéries, une épouse bien-aimée l'avaient précédé dans la tombe, l'étude, l'étude de tous les instants, était venue bienfaisante consolatrice, alléger au moins sa trop cuisante douleur. Nous terminerons ces trop courtes lignes en citant les derniers mots, le dernier adieu

Hosted by Google

que lui adressait M. Calmeil. On y sent l'ami pleurant son ami qui n'est plus.

« J'avais pour mission d'exprimer les vifs regrets de l'ordre tout entier, dont Abel Pervinquière a été huit fois nommé le bâtonnier.... Il a été aimé de tous ; il a été pour tous un excellent exemple à suivre; il a prodigué ses conseils aux jeunes avocats qui recouraient à son savoir et consultaient sa longue expérience : comment n'emporterait-il pas les regrets de l'ordre qu'il honorait ! C'est un adieu bien cruel pour tous, mais principalement pour l'auteur de ces quelques paroles, qui a fait ses études de droit avec Abel; qui a été inscrit au tableau des avocats dans la même semaine que lui ; qui a lutté contre lui sans relâche pendant près de cinquante années, sans que la vivacité du combat ait jamais soulevé entre eux le plus léger nuage. Adieu ! adieu ! Quand la Providence divine a prononcé son arrêt, l'homme est obligé de se résigner et doit respectueusement se taire ! »

*
* *

Dans la liste des correspondants du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques pour 1868-69, figurent les noms de MM :

Bardy, conseiller à la cour impériale de Poitiers ;

Longuemar ( Le Touzé de ), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers ;

Rédet, ancien archiviste du département de la Vienne, à Poitiers ;

Ledain (Bélisaire), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Parthenay (Deux-Sèvres) ;

Arnauld (Ch.), conseiller de préfecture des Deux-Sèvres, à Niort ;

Beauchet-Filleau, juge de paix à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) ;

Baudry (l'abbé), curé du Bernard (Vendée) ;

Audé (Léon), aux Granges-Cathus, par Talmont (Vendée) ;

MM. Lecointre-Dupont père, ancien président de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, et Magin, recteur de l'Académie de Poitiers, sont nommés correspondants honoraires.

*
* *

Nous ne pouvons laisser passer sans en dire quelques mots, l'importante découverte faite à la fin du mois dernier dans le lit de la Sèvre (commune de Magné près Niort). De deux barques profondément en-

Hosted by Google

fouies dans la vase, l'une d'elles a été détruite par le trop d'empressement des curieux et des ouvriers. L'autre a été plus heureuse et subsiste.

Cette embarcation est longue de neuf mètres, elle l'était de dix dans le principe, les détails le prouvent. Sa largeur est d'un mètre, elle est d'un seul tronc de chêne. L'arrière, où devait se placer le pilote, est plus profond, et ce carré est d'un mètre en tout sens, afin, probablement, d'appuyer ses pieds pour gouverner plus solidement.

Ce curieux monument de la science nautique de nos aïeux a été transporté au musée de Niort.

Nous ne rapporterons pas toutes les suppositions et hypothèses qu'ont suscitées cette heureuse découverte. Les uns attribuent la construction de cette barque aux Normands, les autres aux Collibert, nous espérons que MM. de la Société de Statistique de Niort rompront en cette occasion le silence par trop olympien qu'ils gardent depuis si longtemps et nous feront connaître leur appréciation. C'est un problème qui est soumis à leur sagacité; nous aimons à croire qu'ils feront tous leurs efforts pour le résoudre.

Il paraît que près du lieu où ces deux embarcations ont été découvertes il existe des traces indiquant qu'une voie venait aboutir vers ce point; que des pieux qui sont encore dans le lit du fleuve donnent à croire qu'il y avait là aussi un moyen de communication entre les deux rives de la Sèvre et que si l'on continuait les fouilles l'on pourrait espérer de trouver quelques traces du séjour de l'homme, Allons! MM. les savants, à l'œuvre; sortez de votre torpeur, le but à atteindre en vaut la peine. Il s'agit de votre honneur d'antiquaire et de l'histoire de votre pays.

*
* *

M. Stéphan (de Niort), astronome adjoint à l'observatoire de Paris, dont nous avons déjà signalé les travaux et les remarquables découvertes, vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur. L'on sait qu'il avait été envoyé en Cochinchine pour y étudier l'éclipse de soleil du 18 août dernier.

*
* *

Si le grand Condé avait mérité par ses victoires le titre glorieux de *tapissier* de Notre-Dame, on peut donner à M. Germain la qualification

Hosted by Google

non moins flatteuse de *décorateur* des églises de sa ville natale. Nous avons applaudi comme tous ses concitoyens au talent qu'il a déployé dans les fresques de l'hospice, nous ne voulons pas aujourd'hui être des derniers à louer le tableau du *Baptême de Jésus-Christ* qui orne depuis le jour de la Toussaint la chapelle du baptistère de l'église Saint-Hilaire.

Fidèle à la tradition, M. Germain n'a jeté, sur le paysage un peu morne du Jourdain, que les deux personnages mentionnés dans l'Evangile. Saint Jean-Baptiste, l'homme à la rude éloquence, à l'apparence non moins abrupte, vêtu de la peau des animaux, c'est bien là l'ascète qui ne craindra pas de braver Hérode jusques dans son palais au milieu des splendeurs de sa cour. Cette physionomie fortement accentuée contraste avec la physionomie si pure et si douce du Sauveur des hommes. L'artiste s'est efforcé de rendre ce quelque chose de divin qu'on veut retrouver dans la figure de l'Homme-Dieu, et il en est arrivé bien près. La pureté des lignes, l'expression calme, l'attitude de Jésus, font reconnaître la toute puissance se voilant sous une face humaine.

L'on a dit, on a même imprimé et bien à tort selon nous que M. Germain avait adopté sciemment pour l'ensemble de ce tableau une *teinte grise* et l'on s'est même efforcé d'en justifier l'emploi par d'illustres exemples. Nous croyons pour notre compte que de pareilles critiques tombent à faux, et toutes les personnes qui ont vu cette splendide page dans l'atelier de son auteur; tous ceux qui ont été assez favorisés pour la contempler avant qu'elle ne fût placée dans le peut-être trop brillant entourage de M. Vignoy (d'après les dessins de M. Lecoq), ont pu vérifier si cette appréciation est juste et méritée; pour nous cette teinte grise est comme nous venons de le dire la conséquence du milieu dans lequel cette toile est exposée; les teintes sont justes, leur gamme est toujours harmonieuse comme la nature qu'elle reproduit; que l'on ne fasse donc pas à M. Germain un mérite de ce qui à nos yeux serait un défaut.

Quant aux dessins de M. Lecoq, le style général de leur ornementation nous a paru bien supérieur et d'un goût bien plus sûr que celui des peintures de l'hospice. Nous croyons pouvoir en regretter le ton un peu trop éclatant au point de vue du tableau auquel ils servent d'encadrement; du reste nous y reviendrons.

*
* *

M. Émile Lévêque, l'éminent violoniste de Poitiers, vient de publier, chez Heugel et C^e^, et chez Choudeser, deux nouveaux ouvrages :

Hosted by Google

1° *six Mélodies*, dont le bel opéra d'Ambroise Thomas *Hamlet* lui a fourni les motifs. On reconnaît, dans la manière dont ces morceaux sont écrits, le professeur habile et le compositeur expérimenté. A côté de ces mélodies tout-à-fait abordables, pour des violonistes de moyenne force, vient se placer 2° *une Grande Fantaisie de concert* sur des motifs de *Roméo et Juliette*, par Gounod, avec accompagnement de piano.

Cette œuvre est de première difficulté, et en l'écrivant, M. Lévêque a consulté son talent et sa force que tout le monde connaît ; bien heureux seront ceux qui, cet hiver, seront appelés à applaudir le virtuose dans ce nouveau triomphe.

*
* *

Notre dernier numéro contenait du Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, par M. L. Favre, une appréciation que nous nous permettrons de qualifier tout au moins de consciencieuse, et voici que nous recevons le prospectus d'une autre publication du même genre, *le Dictionnaire du patois Saintongeais de M. P. Jônain*. Si notre collaborateur avait raison de dire, le patois Poitevin ne périra pas ; nous pouvons ajouter que celui de la Saintonge survivra également aux progrès de l'instruction primaire.

Par une innovation qui n'est pas sans originalité, M. Jônain a voulu dans son prospectus donner tout à la fois un aperçu de son ouvrage, une idée de ce qu'est le patois dont il recueille les dernières épaves, et de la facilité avec laquelle il le manie ; nous publions, pour preuve de ces deux dernières assertions, les passages qui terminent son appel au public, et nous espérons que *Maître Saintonghe* (1) aura beaucoup d'imitateurs.

Le Facteur : — Voulez-vous, Maître Saintonghe, *un Dictionnaire du Patois Saintongeais?*

Maître Saintonghe : — Comb'est-o qu'o deit coûter, tout venut?

Le Facteur : — De 6 à 7 francs au plus, un beau volume in-huit, d'environ 500 pages, très lisible, bien imprimé, contenant plus de 6,000 articles.

Maître Saintonghe : — Et qu'oure faudra-t-o poyer chèle soume?

Le Facteur : — Après réception de l'ouvrage entier dans l'année.

Maître Saintonghe : — Rentrez donc, mon brave, boire in cot de rapée. O n'est, jharnigoué! point de la v'sague, à çhète fois. Ol est qu'ol est qu'ol a fait souleuil..... (après avoir trinqué et bu) : — Ah !

(1) *Maître Saintonghe* représente le public. Le facteur est l'intermédiaire entre l'auteur et le souscripteur.

Hosted by Google

ça, couchez-me su'vout' lisse de souscrition, couchez-me-z-y. Et jhe vous fllanque mon billet qu'Saintonghe n'en parlerat à ses voisins.

Le Facteur : — Je reviendrai vous voir, cet hiver, aux veillées : nous lirons du patois et du français, et vous verrez que l'un ne nuira pas à l'autre.

Maître Saintonghe : — Venez, sapridienne! Les vignes avant pas été faignantes. F'rons la roûtie; mangh'rons des marrons et jhe trinquerons à la santé des travaillours de la terre et de çhélés dau papier, quand i'n'souffre pas tout. O n'faut pas que çhélés deux ordres de laboureurs se neusant les ins aux autres.

Le Facteur : — J'apporterai les marrons et les livres.

Maître Saintonghe : — O y aurat ine santé p'r le facteur.

*
* *

Le discours qui a obtenu le premier prix (des nouveaux) de rhétorique au concours général du 10 août 1868, est dû à la plume d'un jeune homme de la Charente-Inférieure, M. E. Réveillaud (de Saint-Mard) de Surgères.

Dans sa *Lettre de Turgot à Louis XVI*, on reconnaît de grandes qualités de style, une sobriété d'expression bien rare chez un rhétoricien trop souvent disposé à tomber dans l'enflure et la redondance. Bien pensée, sa lettre est bien écrite, et quelle que soit la vérité de l'adage, ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement; ceci bien loin d'ôter quelque mérite à la composition de ce jeune homme, ne fait au contraire que le rehausser à nos yeux. On n'invente pas le caractère d'un homme historique, et pour le faire parler comme il eût parlé lui-même, il faut avoir fait une étude fructueuse de son caractère, de ses œuvres et de ses actions. Le travail de M. Reveillaud, bien que tout entier d'imagination, révèle une profonde connaissance du personnage qu'il avait à mettre en scène, de l'époque à laquelle il vivait, des différentes circonstances de sa vie, des événements qui précédèrent et suivirent son ministère, des causes qui le firent arriver aux affaires et des intrigues qui motivèrent sa chute. Ce n'est qu'une amplification si l'on veut, un jeu de l'esprit, soit encore, mais Turgot dut écrire ainsi, et il est beau pour un jeune homme, encore sur les bancs de l'école, d'avoir su si bien deviner le style et pénétrer dans la pensée et le cœur de cet homme de bien.

Nathan.

Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.

Hosted by Google

# LES ENTRÉES ÉPISCOPALES

## A SAINTES

—

*2me article.*

—

### V

Les registres de l'échevinage nous manquent pour l'évêque qui précéda Guillaume de la Brunetière. C'était Louis de Bassompierre, fils du maréchal de Bassompierre et de Marie de Balzac d'Entragues. D'abord désigné pour l'évêché d'Oleron, en Béarn, puis, en 1648, nommé à l'évêché de Saintes, il fut sacré à Paris le 17 janvier 1649, dans l'église de la Visitation de la rue Saint-Antoine, par Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux. Nous avons pour historiographe de son entrée solennelle à Saintes le curé de l'église paroissiale de Saint-Michel, Guillaume Mareschal, qui en a consigné les détails sur ses registres. Ce récit est fait surtout au point de vue religieux. Nous le transcrivons en entier.

« Le jeudi, quinzième jour d'apvril 1649, Mr Loüis de Bassompierre, évesque de cette ville de Xaintes, y a faict son entrée après avoir salué Madame de Xaintes, et sur les quatre heures fut harangué par M. François Moyne, lieutenant criminel, pour lors maire de ladite ville, sur le pont d'icelle. Et sur les cinq heures, il fut aussi reçu, et hors la porte de l'église harangué par M. Joachim de Cerizay, pour lors doyen de l'é-



Hosted by Google

glise cathédralle de ladite ville, avec tout le corps du chapitre et bénéficiers ; lequel ayant la chappe, ledit sieur évesque, estant de genoux, prit de la main dudit doyen, de l'eau bénite, et puis en donna aux assistants ; puis il bénit l'encens et fut encensé par ledit sieur doyen, lequel l'harangua et luy demanda l'observation des priviléges dudit chapitre, ce qu'il promit pour les usages justes et raisonnables ; puis ledit doyen luy donna deux clefs d'argent. Cela fait, il entra dans ladite église, et on chanta *Sacerdos et pontifex,* pendant laquelle entienne il s'alla habiller proche du grand bénistier où estoyent des ornements pontificaux sur une table préparée à cet effet ; lequel estant revestu de ses habits pontificaux, il fut conduit processionnellement, lorgue jouant, jusques à l'autel, ayant m^rs^ ses deux archidiacres à ses costez, où estant on chanta le *Te Deum laudamus;* puis M^r^ le doyen chanta une oraison, ensuite de laquelle on chanta un mottet ; lequel fini, M^r^ l'évesque chanta la dernière oraison et puis donna la bénédiction. Toutes ces choses achevées, il laissa sesdits habits pontificaux, et on le conduisit processionnellement à l'évesché en prenant congé de lui (1).»

Louis de Bassompierre avait juré de respecter les usages raisonnables. Mais tous les usages étaient-ils raisonnables ? Il ne le trouva pas. Ce qui le choquait, c'était le nombre considérable de jours fériés qu'offrait le calendrier et la multiplicité des jeûnes et abstinences indiqués par l'almanach de l'église Santone. Peut-être devinait-il La Fontaine et savait-il d'avance ce vers caractéristique :

On nous ruine en fêtes.

C'était du reste, de la part de l'Eglise, une plainte générale. D'abord l'une faisait tort à l'autre, le curé de quelque nouveau saint chargeant de temps en temps son prône. Ensuite bon nombre de chrétiens, au lieu de prier, se livraient à une joie peu décente et à des plaisirs peu permis.

(1) Registres paroissiaux de Saint-Michel, 32^e^ vol., années 1621-1662, *ad finem.*

Hosted by Google

A l'exemple de Beaumont de Péréfixe, archevêque de Paris, prieur de Sainte-Gemme et abbé de Sablonceaux en Saintonge, de Laverdin, évêque du Mans, de Faure, évêque d'Amiens, de Coaslin, évêque d'Orléans, qui tous avaient, en 1666, retranché un certain nombre de fêtes, Louis de Bassompierre, par une ordonnance du 12 avril 1667, supprima les fêtes de saint Mathieu, de saint Jacques-le-Majeur et de saint Philippe, de saint Jacques-le-Mineur, de saint Laurent, de saint Barthélemy, de saint Simon et de saint Jude, de saint André, de saint Thomas et le mardi de la Pentecôte, en tout dix jours. En avait-il le droit? Ce n'est pas douteux. Le concile de Trente, 1545-1563, session 25, chapitre XII, *De reformatione*, avant lui les conciles de Sens, en 1524, de Bourges, en 1528, avaient reconnu aux évêques le droit de pouvoir établir ou supprimer des fêtes chacun dans son diocèse. Celui de Bordeaux en 1585, dont les décrets obligeaient l'évêque de Saintes, dit en propres termes au titre VI *de festis :*

« Episcopi... dies festos suarum diœcesum ad pauciorem numerum quoad poterunt reducere curabunt. »

Le droit des évêques, paraît-il, était contesté par quelques particuliers. En 1670, un traité ayant paru qui prouvait ce droit quand il y avait nécessité, M. de Bassompierre, évêque de Saintes, l'approuva ainsi que M. de Laval, évêque de La Rochelle, et l'évêque de Périgueux. Deux ans auparavant un autre livre avait été publié sous ce titre : *De festorum dierum imminitione.* Rome l'examina. Une lettre du cardinal Bona, du 14 janvier 1672, manda à l'auteur que, s'il rééditait son livre, il devait effacer ou corriger ce qu'il disait du pouvoir des évêques d'abolir les fêtes et de supprimer les jeûnes. « Omnia quæ ad hoc caput pertinent expungenda vel corrigenda sunt.» Ainsi Rome ne condamnait pas, ce qu'elle n'eût pas manqué de faire si la proposition eût été hérétique ou simplement téméraire.

On peut consulter, pour plus amples détails sur ce sujet, les *Mémoires du Clergé de France*, tome V, page 1302 et suivantes, et l'*Abrégé,* page 671.

Un jour l'*ordo* Saintongeais parut, avançant ici, reculant là

Hosted by Google

une fête qui devait être précédée d'un jeûne. Ce fut une grave affaire. Par suite probablement de résistance à ses ordres, l'évêque alla même jusqu'à vouloir qu'on travaillât les jours de fêtes des apôtres. L'habitude était prise. On lutta. Je ne veux pas faire de réflexions. Mais quel vaste champ ouvert à la dissertation ! Un évêque qui désire augmenter le nombre de jours consacrés au travail ; le clergé et le peuple qui résistent, qui prétendent chômer toutes les fois qu'ils ont l'habitude de chômer ! Ce pasteur tolérant qui veut adoucir les rigueurs de la pénitence, et son troupeau qui s'obstine à jeûner et à faire maigre ! Il faut avouer que les temps ont changé. De nos jours, les évêques ne prient guère leurs diocésains pour manger de la viande, et les fidèles ne conjurent plus l'Ordinaire d'augmenter les rigueurs de l'abstinence.

C'était fort bien de faire des ordonnances et des prescriptions ; c'était peut-être mieux d'en donner les motifs et d'en faire comprendre les raisons. En 1670 parut un in-4° de 182 pages, imprimé « à La Rochelle, chez Barthélemy Blanchet, imprimeur et libraire de Monseigneur l'Evesque de La Rochelle et du clergé. » Il a tous les caractères d'une publication officielle et porte du reste cette mention : « imprimé par l'authorité de mondit seigneur l'évesque de Saintes, et de Messeigneurs les évesques de La Rochelle et de Périgueux, pour servir à l'instruction de leurs diocésains. » Il est, en effet, précédé de trois lettres pastorales, l'une de l'évêque de Périgueux, Guillaume le Roux (1667-1693), datée du 14 décembre 1669 ; l'autre de Henri de Laval, évêque de La Rochelle, 1er décembre 1669 ; enfin celle de Mgr de Saintes, en date du 1er octobre 1669, précède les deux premières. Toutes recommandent chaudement la lecture du livre qui doit ouvrir les yeux aux moins clairvoyants et convaincre les plus incrédules. Je n'analyserai pas ce volume et me contenterai d'en donner le titre : *Consultation faite par un advocat du diocèse de Saintes, à son curé, sur la diminution du nombre des festes ordonnées dans le diocèse par Monseigneur l'Evesque de Saintes.*

Une partie de ce curieux incident nous manque ; on voit cependant qu'il s'agissait d'une fête d'apôtre. L'évêque voulait

Hosted by Google

qu'on travaillât, en dépit de la coutume; on s'y refusait. Les boutiques étaient presque toutes fermées. Aussi, pour protester contre cette oisiveté, il fit atteler son carrosse à six chevaux, et passa dix ou douze fois de suite par les grandes rues de la ville. Des maisons religieuses, les unes obéirent. Les prêtres de la Mission firent travailler ce jour-là; et la veille, *horresco referens*, ils avaient mangé du bœuf avec M. Maurisse, chanoine. Les filles de Notre-Dame, créées par M^me^ Jeanne de Lestonnac, à Bordeaux, en 1607, et établies à Saintes quelques années après, dans la rue qui porte encore leur nom, durent aussi faire gras. Louis de Bassompierre les y obligea sous peine d'excommunication. D'un autre côté, les bénédictines de l'abbaye, les carmélites du capitole, les clarisses de Saint-Palais, les pères récollets, les jacobins, les cordeliers, s'en tinrent à l'ancienne coutume. Les jésuites aussi; mais en gens habiles, s'ils pratiquèrent l'abstinence, ils « firent ce jour-là entrer les escoliers. » C'était une espèce de travail. Quant au curé de Saint-Michel, malgré l'ordre épiscopal, il recommanda à ses paroissiens d'observer les fêtes des apôtres aux jours qu'elles tomberaient, ainsi que les jeûnes. Le chapitre fêta aussi saint Barthélemy, le 24 août, jour de sa fête, et fit l'office solennel. La question fut soumise au conseil privé, et un arrêt du 12 octobre 1667 donna raison à Louis de Bassompierre. Avant la signification de l'arrêt, deux députés du chapitre, Bruslé et de Guip, syndic, allèrent prier l'évêque de remettre les choses en l'état antérieur, ou du moins d'apporter quelques modifications à ses ordonnances, ce qui terminerait le trouble. « Mais mondit seigneur ne voulut escoutter lesdits s^rs^ députés et leur reprocha que c'estoit eux, et principalement ledit s^r^ Bruslé, qui avoit causé tout le désordre; et ce faisant il auroit poussé lesdits sieurs Bruslé et de Guip hors de sa chambre, leur disant qu'il leur feroit sçavoir sa réponse dans un quart d'heure. Et à l'instant ledit seigneur auroit fait signifier ledit arrêt au domicile dudit scindicq, parlant à sa servante (2). »

Il n'était pas plus facile de forcer les gens à faire maigre qu'à

(2) Registres paroissiaux de Saint-Michel, 33^e^ vol., 1660-1702.

Hosted by Google

travailler. Louis de Bassompierre trouva cependant un biais, celui de couper les vivres aux récalcitrants. Il pria le maire d'expulser poissonniers et poissonnières de la poissonnerie. Jean Geoffroy, sieur du Coudret, qui était alors maire et capitaine de la ville, se transporta au marché et défendit verbalement de vendre raies ou soles sous peine d'amende et de prison. Les poissonniers obéirent assez facilement. Mais les poissonnières ! Elles se mirent à parcourir la ville en troupe, criant à tue-tête : « Court'marée ! court'marée ! ! » Et le chroniqueur ajoute avec une certaine satisfaction que ce manége « continua jusqu'au soir, sans qu'on osât leur rien dire. »

Ecoutons Guillaume Mareschal lui-même.

« L'année suivante 1668, Monseigneur ayant fait un *ordo* ou directoire pour dire l'office, il auroit changé quelques-uns des offices audit bréviaire, en avançant ou transportant celles qui estoient de commande suivant l'ancienne coutume, et par ce moyen ostant les jeûnes et les abstinences, et entre autres la feste et l'abstinence de Saint-Marc. Mais comme on lui rapporta qu'on ne laissoit point de faire maigre ledit jour de saint Marc, qui, cette année-là, estoit le mercredi, mondit seigneur, pour faire manger de la viande ce jour-là, envoya prier M. le mayre, scavoir M. Geoffroy, aux fins qu'il allast à la poissonnerie pour chasser les poissonniers et les poissonnières, avec défense de vendre du poisson, sous peine de prison et d'amende ; ce qui fut fait verbalement, et les poissonnières, en sortant de ladite poissonnerie, se partagèrent en diverses troupes, s'en allaient criant par toutes les rues de la ville et fauxbourgs à la courte marée, ce qui continua jusqu'au soir sans qu'on osât leur rien dire. »

## VI

Louis de Bassompierre, malgré ces petites misères, fut un digne évêque, pieux et zélé. Pour être tout entier à ses devoirs

Hosted by Google

il s'était démis des fonctions d'aumônier de Philippe d'Orléans, frère du roi. Il fut député de la province de Bordeaux à l'assemblée du clergé de France, qui se tint à Pontoise en 1660, et mourut à Paris le 1er juillet 1675, laissant ses biens aux lazaristes de Saintes.

*
* *

Nous ne parlerons pas de Jacques Raoul de la Guibourgère, conseiller au parlement de Bretagne, puis sénéchal et maire de Nantes. En 1631, nommé à l'évêché de Saintes, en remplacement de son oncle Michel Raoul décédé, il fut sacré le 11 janvier 1632, prit possession par procureur le 4 novembre, et fit son entrée au mois de juillet de l'année suivante.

*
* *

L'installation de son oncle Michel Raoul, doyen du chapitre, sacré à Paris le 18 mars 1618, entré à Saintes le 10 avril suivant, et mort le 14 septembre 1630, eut lieu sans aucune pompe.

*
* *

Nicolas de la Courbe de Brée, son prédécesseur, fut le premier qui viola les anciens usages. Hélas ! était-il en son pouvoir de les observer ? Tristan de Bizet, à qui il succédait, avait vu sa cathédrale jetée bas, les autres églises de sa ville épiscopale ruinées et incendiées. Lui-même avait à grand'peine échappé à la mort, qu'en 1562 n'avait pu éviter son frère, Jacques de Bizet, vicaire général. Il était mort en 1579 loin de son diocèse, qu'il avait quitté depuis 1566. Les quatre premiers barons de la Saintonge devaient porter l'évêque sur leurs épaules et l'introduire ainsi à Saintes. Où étaient-ils ? Ils guerroyaient sans doute sous les drapeaux de Condé, des Coligny et du roi de Navarre.

Aussi quand, nommé en 1576, Nicolas le Cornu voulut

Hosted by Google

prendre possession le 8 juin 1578, il fit savoir à l'échevinage qu'il voulait bien prêter le serment usité, mais qu'il avait dispense du roi pour les autres détails. Le conseil députa vers lui Huon, Relyon et Eschassériaux pour le prier de montrer les lettres royaux. Ils étaient datés du 13 avril.

Il fallait se soumettre. L'évêque était en règle. Le 8 juin on envoya vers lui Farnoulx, Aymard et Huon pour savoir où il voudrait prêter serment. Et le serment fut prêté à la porte Évêque. Mais le greffier eut le soin de noter sur le registre des délibérations que cette exception ne devait pas faire « déroger aux priviléges de la présente ville. » Le même serment fut prêté au chapitre, devant la porte de l'église Saint-Pierre.

*
* *

Tristan de Bizet, né à Troyes, en Champagne, moine à Clairvaux, placé sur le siége de Saintes en 1550, avait probablement été le dernier pour qui fut pratiqué l'antique cérémonial. Il dut l'être aussi pour Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, qui fut évêque de Saintes en 1544, avant d'être archevêque de Rouen et roi sous le nom de Charles X.

Ce souverain éphémère de la Ligue, qui vit sa royauté précaire tomber devant son neveu Henri de Navarre, put même voir son trône épiscopal de Saintes un jour occupé. C'était l'usage qu'à la fête des Innocents le chapitre mît en pratique le verset du psalmiste : *Deposuit potentes de sede.* L'évêque cédait son siége. Un enfant de chœur s'y asseyait. C'était le prélat du jour ; on lui portait l'antienne. Les chanoines lui servaient d'acolytes. Après les offices, où tous les honneurs lui étaient rendus, on allait en cavalcade à Saint-Palais. L'abbesse recevait le jeune pontife, qui lui offrait un millier d'épingles blanches. En retour, elle donnait à Sa Grandeur une paire de gants rouges, bien fourrés ; puis elle traitait tout le chapitre.

C'était aussi un enfant de chœur qui, le samedi de Pâques, allait coucher dans la chambre de l'évêque pour lui crier le matin : *Suxrexit Dominus vere,* le Seigneur est ressuscité.

Tous ces usages, et bien d'autres qu'il serait trop long d'énu-

Hosted by Google

mérer, ont disparu, au grand désespoir des amateurs des anciennes coutumes.

Le mardi de Pâques, on allait processionnellement à l'abbaye. Ce jour-là l'abbesse de Sainte-Marie devait donner au chapitre un mai énorme, de la hauteur de l'église, et à chaque chanoine un bouquet. Le mai, aux branches duquel pendillaient bouquets et rubans, se portait en procession jusqu'à Saint-Pierre. On le plantait sur les remparts, près du jardin où s'ébattait la psalette. Mais tout passe. « Le may de may est mort, s'écrie mélancoliquement notre chroniqueur du XVI^e^ siècle, le may de may est mort aussy bien que les fouretz d'où sortaient les mays de may extirpées et arrachées; et ne donne-t-on plus ni boucquet ny may de may. » M^me^ de Saintes fait des économies : elle n'offre plus qu'un chapelet de fleurs à l'enfant qui dit le répons, et un bouquet au sous-chantre et à l'officiant. Elle en doit bien encore un au diacre et au sous-diacre, mais elle ne les donne pas.

## VII

François Soderini, un autre cardinal, ne vit pas ces cérémonies, non plus que celles de son intronisation à Saintes comme successeur du cardinal de Gurck Raymond Perrault, natif de Surgères. Professeur de droit à Pise, François Soderini, créé évêque de Volterra en 1478, cardinal en 1503, fut nommé par Louis XII évêque à Saintes, où il ne résida pas. Il mourut à Rome, doyen du sacré collége, le 17 juillet 1524. Mais depuis 1509 il avait résigné son évêché de Saintonge en faveur de son neveu.

*
* *

Julien Sodérini, mort à Saintes le 15 juillet 1544 et enterré dans la cathédrale, où on lui éleva un magnifique tombeau

Hosted by Google

détruit par les protestants, entra probablement à Saintes en 1514. Un aveu et dénombrement du 13 janvier de cette année-là, à lui rendu par Denis de Tourettes, seigneur de Pisany, ferait croire que cette date est celle de son intronisation dans la capitale de la Saintonge. Il fit son entrée dans la capitale de l'Aunis en 1515.

Un manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle la raconte ainsi :

« On dit an 1515 l'évesque de Xaintes fist son entrée en la ville de la Rochelle, et furent au devant de luy iusques à Tasdon, Messieurs les eschevins et pers de la dicte ville ainsi que le clergé et les manans. Il assista à vespres la veille de l'Ascension, fust à la procession avec son clergé, assista à la grande messe à Nostre-Dame de Cougnes. Il estoyt parent du pape Léon de Médicis. »

Les Rochelais, en 1768, avaient oublié ce cérémonial. Car, le 26 juillet de cette année, le secrétaire du corps de ville écrivait à Saintes pour demander comment tout s'y passait.

Or le voici.

Mais auparavant notons, pour mémoire, quelques faits et quelques dates qui trouvent naturellement leur place ici.

L'évêché de Saintes avait été supprimé avec les autres par la révolution. Le concordat de 1801 ne le rétablit pas. Il se trouva réuni avec celui de La Rochelle. Michel-François Couet du Vivier de Lorry, qui, en 1802, succéda à Jean-Charles de Coucy, nommé plus tard en 1821 archevêque de Reims, fut simplement évêque de La Rochelle. Il en fut ainsi de son successeur Jean-François Demandolx, sacré le 2 février 1803, transféré à Amiens le 17 décembre 1804, de Gabriel-Laurent Paillou, sacré par Pie VII le 2 février 1805, mort le 15 décembre 1826 et de Joseph Bernet, nommé le 29 mars 1827, préconisé le 25 juin, sacré le 12 août, entré à La Rochelle, le 14 septembre, archevêque d'Aix le 6 octobre 1835. Mgr Clément Villecourt né à Lyon le 9 octobre 1787, prêtre en 1811, grand vicaire de Meaux puis en 1832 de Sens, nommé le 6 octobre 1835 au siége de La Rochelle, préconisé le 1er février suivant, sacré à Sens le 13 mars, entré le 26 dans sa ville

Hosted by Google

épiscopale, songea en 1851 à relever le titre d'évêque de Saintes. Par l'intermédiaire de M. de Rayneval, ambassadeur à Rome, il le demanda; et sur la recommandation de Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république, Pie IX le lui accorda par un bref du 22 janvier 1852, enregistré au Conseil d'Etat le 7 juillet, bientôt suivi d'un décret du 9 août inséré au *Bulletin des lois*. Le nouvel évêque de Saintes fit son entrée dans la vieille cité épiscopale.

Créé cardinal le 17 décembre 1855, Mgr Villecourt mort à Rome le 17 janvier 1867, eut pour successeur sur le siége de La Rochelle et de Saintes, Mgr Jean-François-Anne Thomas Landriot, né le 9 janvier 1816 à Couches-les-Mines, diocèse d'Autun, nommé le 7 avril 1856, préconisé le 16 juin, sacré le 20 juillet, qui entra le 12 août à La Rochelle et le 26 à Saintes. Le 19 novembre de la même année, le conseil municipal de Saintes votait une somme de 3,000 francs pour l'ameublement d'une maison qui devait être un second hôtel de l'évêché quand le prélat résiderait à Saintes.

Mgr Léon-Benoit-Charles Thomas, né à Paray-le-Monial, diocèse d'Autun le 29 mai 1826, qui à la place de Mgr Landriot créé archevêque de Reims le 30 décembre 1866, et préconisé le 27 mars 1867, fut nommé évêque le 12 janvier 1867, préconisé le 2 mars, sacré le 15 mai à Autun, prit possession le 1er mai, entra à La Rochelle le 28 et le 10 juin à Saintes, avec le cérémonial prescrit et un enthousiasme tout spontané.

Nous avons vu entrer les évêques après la réforme. Nous allons assister à une intronisation d'avant le XVIe siècle. Plusieurs parties du programme sont les mêmes. Il y en a cependant qui n'appartiennent qu'au moyen-âge.

Le nouvel évêque a été nommé. Avant le concordat de 1516, entre Léon X et François Ier, c'est le chapitre qui a désigné le futur pasteur; et dans des temps plus reculés, ce sont les trois ordres de la cité, clergé, magistrats, peuple, qui l'ont choisi. La crosse, insigne pastoral, déposée pendant l'élection sur l'autel de la principale église, lui a été remise, et il s'est assis sur la chaise épiscopale. Bien souvent, c'est un descendant

Hosted by Google

d'une famille du pays; c'est un dignitaire indigène de la cathédrale. Dans ce cas, une fois nommé, il faut qu'il sorte de la ville.

Le monastère de Saint-Vivien, hors les murs, lui est désigné comme lieu de retraite. C'est sans doute un hommage rendu à la plus ancienne église cathédrale. Là, près de la basilique fondée jadis en l'honneur de saint Pierre, près des restes de saint Vivien, évêque et défenseur de Saintes, il méditera sur ses nouveaux devoirs. Et avant de l'accueillir, ceux qui lui vont être soumis lui pourront dicter leurs conditions.

Enfin le jour solennel est arrivé, jour grave et joyeux à la fois. L'Église veuve retrouve son époux. Ce sont les termes du cérémonial : « Ad suam ecclesiam sibi sponsam. » La ville reçoit un pasteur. C'est l'oint du Seigneur qui vient, plein de douceur et de fermeté. Il bénira ses remparts et la protégera, se souvenant du titre de défenseurs de la cité qu'ont porté ses prédécesseurs.

L'évêque, vêtu d'un rochet, couvert d'un manteau vert ou rouge appelé *cloche*, monte sur une haquenée, et reçoit un chapeau semblable à celui des cardinaux, d'où pendent deux cordons de soie verte. Le chapeau aussi doit être vert, couleur de l'épiscopat. Devant lui s'avancent ses écuyers. Quatre sont à pied, deux tiennent le cheval par la bride; les deux autres appuient la main sur le dos de l'animal. A la suite viennent les barons et les gentilshommes.

Le cortége arrive à la porte Aiguière. Tous les habitants sont là. A la vue de l'évêque, on ferme les portes. C'est une manière de lui faire sentir que nul n'entre dans la ville s'il ne veut pas s'astreindre aux lois qui la régissent.

Il descend de cheval. Le prieur de Saint-Vivien, sans doute pour se payer de l'hospitalité, met la main sur la haquenée et dit : « Elle est à moi. » Il la prend et l'emmène. Le prélat s'en souviendra. Et à la mort de chaque curé de son diocèse, il ne manquera pas de réclamer, selon le droit que lui donne l'usage, le cheval du défunt ou son bréviaire. Il y eut même, en 1463, un procès signifié le 28 mai par Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, à Odon de la Baume, prieur de Saint-Eutrope, qui

Hosted by Google

s'était attribué le bréviaire de Maurice Hermand, curé de Médis, et le cheval de Robin Daniel, curé de Colombiers.

Le prélat monte sur une estrade magnifiquement ornée. C'est parfois le moment que choisissent les vassaux de l'évêque pour lui rendre hommage. L'évêque de Saintes est seigneur temporel d'une foule de fiefs et de terres dans diverses paroisses : Saint-Eutrope, Saint-Aignant, Saint-Macoult et Saint-Frédulfe-les-Saintes, Sainte-Gemme, Corme-Royal, Thenac, Chermignac, Pessines, Varsay, Pisany, Gemozac, et bien d'autres. Toutes ces terres appartiennent au seigneur de Pisany, qui en fait hommage à Julien Soderini, comme les tenant de Hélie de Rabayne, écuyer, son aïeul et prédécesseur. Le 1er juin 1500, c'est Bertrand d'Ortye, écuyer, seigneur de Saint-Sigismond-des-Brosses, qui vient « ès maisons épiscopales de Xaintes » faire hommage « à Pierre de Rochechouart, évêque et possesseur dudit Xaintes, » alors absent, entre les mains de son vicaire pour les dîmes de la paroisse de Montpellier.

Sur les bords de la Gironde même, la terre de Saint-Seurin d'Uzet relève de l'évêché de Saintes. J'ai plusieurs pièces qui le prouvent. Au XIIIe siècle, Foucaud d'Archiac fait son aveu et dénombrement à Hélie, évêque de Saintes, entre les mains de Pierre, archidiacre de Saintonge. Charles de la Mothe-Fouqué le fait à Nicolas le Cornu de la Courbe de Brée (1578-1617). Guillaume de la Mothe le fait à François Soderini. Le devoir est d'un autour saur à muance de seigneur. « Ad homagium « ligium et ad deverium unius nisi sor in mutatione domini, » comme s'exprime la pièce latine. En échange du jeune autour que lui remettait le seigneur de Saint-Seurin d'Uzet, l'évêque de Saintes donnait au seigneur de Pisany une robe neuve d'écarlate. Mais ce n'était pas un pur don. Le sire de Pisany, le jour de l'intronisation, portera cette robe. Il l'aura sur lui lorsqu'il servira le pontife à la messe et à table.

Pendant ce temps sortent par une poterne le maire de Saintes, ou les jurés quand il y avait des jurés à la tête de l'échevinage, avec dix ou douze des notables habitants. L'évêque, qui a quitté sa cloche ou manteau de cheval, et son chapeau de voyage, apparaît mître en tête, chape sur les épaules. Le maire

Hosted by Google

ou l'un des jurés s'incline respectueusement et lui présente le livre rouge des priviléges de Saintes, ouvert à la page qui montre le Christ en croix. Le récipiendaire y pose la main ; le greffier lit la formule du serment qu'il répète. C'en est fait. L'union est scellée. Ouvrez-vous, portes redoutables, *Attolite portas.* Laissez passer l'élu du Seigneur et le protecteur né de la cité.

Les quatre premiers barons de la province, savoir, le seigneur de Taillebourg, le seigneur de Tonnay-Charente, le seigneur de Matha et celui de Barbezieux, qui furent des La Trémouille, des Rochechouart, des Bourdeille de Brantôme et des La Rochefoucauld, saisissent le siége où il est placé. Colonnes de l'église, ils soutiennent le trône de l'évêque et devront mettre leur épée au service de l'Église. Ainsi la force se courbe devant la faiblesse, l'orgueil de la naissance souvent devant l'humilité de l'origine, la puissance féodale devant le pouvoir moral, l'épée devant la crosse !

L'assistance des quatre barons est aussi remarquée à Périgueux. A Nantes, c'étaient les sires du Pont-du-Château, le sire de Roys, le sire d'Ancenis et le sire de Châteaubriant. A Angoulême c'étaient les seigneurs de Montberon, Montmoreau, La Rochefoucauld et La Rochechandri.

Les acclamations retentissent. Les fanfares éclatent. Les trompettes sonnent et les orgues élèvent leur voix majestueuse. On arrive à la porte de l'église cathédrale.

Une phrase du cérémonial semble indiquer que le cortége passait devant chacune des églises paroissiales *intra muros.* « Et apportant eum cum magno jubilo tubarum, organorum, « cithararum, ad ecclesias Xantonenses. Et dum sunt ante « fores ecclesiæ cathedralis, portæ ecclesiæ sibi clauduntur. » Par les églises de Saintes, il faudrait entendre Sainte-Colombe et Saint-Michel, et peut-être Notre-Dame-du-Puy ou Saint-Maur. Les autres se trouveraient un peu trop éloignées de l'itinéraire.

Les portes de l'église Saint-Pierre sont fermées. Le doyen se présente avec les chanoines et les choristes. Il tient le livre des évangiles. En présence de tous, devant la croix que porte un

Hosted by Google

enfant de chœur, sous le porche de ce temple où va siéger le prélat, a lieu ce dialogue :

— « Que la paix soit avec vous, dit le pontife. *Pax vobis!*

— « Est-ce la paix que vous nous apportez, interroge le doyen ?

— « C'est la paix, répond l'évêque.

— « C'est bien la paix, reprend le doyen ?

— « Oui c'est bien la paix, ajoute l'évêque.

— « La paix véritable, demande une troisième fois le doyen ?

— « La paix véritable, répond pour la troisième fois l'évêque.

Alors, une main sur l'évangile, l'autre sur son cœur, le pontife jure de conserver les franchises, libertés, immunités du doyen et du chapitre. « Manu episcopi apposita super librum « evangeliorum et post modum super pectus, jurat conservare « franchisias, libertates et privilegia, immunitates decani et « capituli. » Le doyen présente les clefs ; on ouvre les portes ; l'évêque reçoit de l'eau bénite, en asperge les assistants, et le chantre entonne le *Te Deum*. On pénètre dans l'église au bruit des cloches sonnant à toutes volées, au son des instruments faisant entendre leurs airs les plus joyeux. L'évêque suit le doyen, accompagné de ses écuyers, ayant à sa droite l'archidiacre de Saintonge, celui d'Aunis à sa gauche, qui tiennent les côtés de sa chape. Il s'assied sur son siége splendidement décoré. Ce siége est de pierre, symbole de la fixité et de l'immutabilité. Il s'élève derrière l'autel qu'il domine.

Je n'entrerai point dans les détails des cérémonies de la messe et de la procession qui la précède. Tout cela appartient à la liturgie, et peut fournir d'intéressants documents à qui voudra étudier la vieille liturgie de l'antique église santone. On n'a qu'à consulter ce qui reste du livre rouge. Je me contente de noter l'usage suivant. C'est le seigneur de Pisany qui présente au diacre, chargé de les verser dans le calice, l'eau et le vin du sacrifice.

Quand tout est terminé, l'évêque est conduit au palais épiscopal. La fête s'achève par un dîner. Le sire de Pisany, vêtu de sa robe d'écarlate, présent du prélat, offre au seigneur évêque le premier plat de la table et lui verse à boire.

Hosted by Google

Mais en retour la coupe où a bu l'évêque appartient au sire de Pisany.

« Ad mensam servit eidem domino episcopo dominus de « Rabayne et semper eidem propinat vinum. Post prandium « vero scyphus seu cupa in qua bibit dominus episcopus spectat « dominum de Rabayne de consuetudine. »

*
* *

Ainsi se passait une fête d'intronisation d'évêque au moyen-âge dans la bonne ville de Saintes. Beaucoup de ces cérémonies devaient être les mêmes ailleurs. Il nous a paru bon pourtant de les rappeler. Le passé est comme la vieillesse ; il a ses enseignements. C'est au moins l'expérience, et l'expérience est toujours salutaire. Aujourd'hui nous voyons comment se célèbre une pareille solennité. Je n'en décrirai pas le programme qui n'offrirait aucun intérêt. Le cérémonial s'est beaucoup simplifié, mais il reste cependant toujours quelque chose du premier. Il y a encore des fanfares, une procession. Il y a aussi un serment. Les prêtres présents viennent entre les mains du nouvel évêque renouveler leurs promesses cléricales ; seulement ce serment, ce n'est plus l'évêque qui le prête, il le fait prêter. Enfin, n'oublions pas les salves d'artillerie et les discours. Il y a longtemps que le vieux Caton reprochait à nos ancêtres les Gaulois d'aimer ces deux choses-là : *rem militarem et argute loqui*, l'image de la guerre et les belles harangues.

Louis Audiat.

Hosted by Google

# MM. MARTIN DE CHASSIRON

1704-1868.

—

Armoiries : *D'azur, au pal de gueules, chargé d'une étoile de la Légion-d'Honneur, adextré d'un demi-vol d'aigle d'or et senestré d'une foi d'argent ; au franc-quartier de baron-propriétaire.*

M. Alexandre-Charles-Gustave de CHASSIRON, sénateur, membre du Conseil général du département de la Charente-Inférieure, maire de la commune de Nuaillé, est mort dans sa maison de Beauregard, le 19 novembre dernier. Il était né à La Rochelle le 27 avril 1791 ; il avait été auditeur au Conseil d'Etat et avait servi dans les gardes d'honneur sous le premier Empire; il avait été sous-préfet à La Rochelle et à Rochefort pendant la Restauration, et était rentré dans la vie privée en 1817. Il fut membre de la Chambre des Députés de 1831 à 1848, et appelé au sénat en 1854. Fils d'un très-savant agronome, il avait soutenu le nom de son père par une habile administration de ses domaines. Les juges compétents ont loué les soins intelligents donnés à sa magnanerie ; et le *Bulletin de la Société d'agriculture de La Rochelle de* 1867 contient un rapport de M. Guyot, où cet inspecteur de la viticulture cite comme un modèle la direction de ses vignobles et la manière dont il en faisait traiter les produits. M. de Chassiron devait une



Hosted by Google

véritable popularité locale à des soins actifs donnés aux intérêts du pays et à une grande bienveillance montrée aux particuliers.

Il ne laisse qu'un fils, M. Charles de CHASSIRON, né le 5 décembre 1818, qui a publié en 1849 un *Aperçu pittoresque de la Régence de Tunis*, in-folio, dont les belles lithographies ont été faites sur ses dessins, et en 1861, un volume de *Notes sur le Japon, la Chine et l'Inde*, in-8°.

Son père et son grand-père ont eu un instant de célébrité dans la littérature.

M. de CHASSIRON fut un des premiers membres, et toute sa vie, un des membres les plus zélés et les plus actifs de l'Académie de La Rochelle. Etrange privilége des lettres! Une dissertation académique lui a assuré une certaine part de renommée; et ce n'est peut-être qu'à cela que son père, le fondateur de la fortune, du nom, de l'illustration de sa famille, quoiqu'il ait obtenu ces avantages par des qualités et des services rares et éminents, doit une mention passagère.

M. Martin, qui, après avoir reçu de Louis XIV des lettres de noblesse, prit le nom de sieur de Chassiron, d'une terre située auprès de Saint-Denis, dans l'île d'Oleron, fut en effet un négociant et un navigateur habile et hardi. Chargé par la Compagnie des Indes Orientales du commandement et de la libre direction de deux navires, il fut, ou du moins il passait chez ses contemporains pour avoir été le premier qui fit le commerce d'Inde en Inde et montra à la Chine le pavillon français. Il prolongea pendant huit années ce cabotage alors nouveau, sans rencontrer personne qui pût transmettre de ses nouvelles, et renouvelant l'histoire des facteurs d'Aufrédi, il ne revint que lorsque la Compagnie avait pris son parti de la perte de ses navires et que les larmes de sa famille étaient déjà séchées; mais il revint chargé de richesses. Il dut à ses succès, qui ouvraient des voies nouvelles au commerce français, une place de directeur dans la Compagnie. Il avait été, en 1718, reçu comme conseiller honoraire au présidial de La Rochelle.

C'est de lui et d'Anne-Agathe Joyeux qu'était né à Saint-

Hosted by Google

Denis-d'Oleron, le 6 septembre 1704, Pierre-Mathieu Martin de Chassiron.

Son père l'envoya faire ses études au collége de Pontlevoi, dont la réputation a été très-grande dans notre pays pendant le XVIII^e^ siècle; mais, le destinant peut-être à une vie active comme la sienne, et ne jugeant pas que la vie de collége y fût une préparation nécessaire, il l'en retira avant qu'il eût fait ni rhétorique ni philosophie. La nature avait voulu pourtant que le fils du marin fut un homme de cabinet. Dès 1726, le jeune Chassiron était, à la place de son père, conseiller honoraire au présidial, et, bien que ces fonctions purement honorifiques n'entraînassent aucune obligation, il assistait exactement aux audiences, il prenait une part active et utile aux conférences que Valin avait établies sur la coutume de La Rochelle.

Trésorier de France en 1733, il ne montra pas au bureau des finances une moindre exactitude, et il y commença une collection des édits, arrêts, déclarations qui avaient rapport à cette juridiction.

Ces fonctions lui laissaient beaucoup de loisirs. Il les consacra aux lettres. Avant que l'Académie fût établie, il fit partie de la réunion qui la préparait, et dès le 21 janvier 1732, il y lut des poésies. Il fut un des seize titulaires nommés par l'édit royal du 24 avril suivant; et dès lors il la servit de son temps, de ses démarches, de son crédit même, puisqu'il fut l'un des deux signataires du billet par lequel ce corps emprunta les fonds nécessaires à son établissement, et qu'il ne put solder que plus de trente ans après, grâce encore à un don de M. Dupaty. — Lorsque l'Académie forma sa bibliothèque, M. de Chassiron ne lui fut pas moins utile. Elle reçut de lui plus de cent volumes. Tout cela ne demande que de l'argent, mais c'est un emploi de l'argent dont nous jouissons encore aujourd'hui.

Plusieurs fois il parla, il écrivit pour ce corps, et ce fut lui qui, sous la forme d'une lettre à M. de Bologne, rédigea une sorte de procès-verbal, élégant, de l'établissement de l'Académie; il est imprimé en tête du premier recueil de ses Mémoires; ce fut lui encore qui, en 1760, rédigea la notice ré-

Hosted by Google

capitulative des morceaux lus aux assemblées publiques et prépara le troisième recueil.

Peu de membres, du reste, y furent plus assidus et en usèrent davantage. Il y lit d'abord des morceaux détachés : le 23 mars 1733, un Eloge de la pauvreté, sujet doux à traiter aux gens riches ; en avril 1736, un discours sur le goût; en décembre 1741, des remarques sur les odes de M. de Bologne ; mais ses études se concentrèrent de préférence sur le théâtre. Ainsi il lit en 1738 une dissertation sur le génie des théâtres comiques d'Athènes, de Rome et de Paris ; en 1739, une dissertation sur les caractères distinctifs de la tragédie grecque et de la tragédie française ; en 1741, une dissertation sur le génie de l'opéra considéré comme poème dramatique. — Ces différents écrits amenaient quelques débats entre leur auteur et MM. Dupaty, Thilorier, Arcère. Ils prirent plus de vivacité à l'occasion du nouveau genre de drame qu'introduisait alors avec succès Lachaussée. M. de Chassiron était le plus classique des académiciens, et Arcère l'appelle, avec un peu d'ironie peut-être, adorateur des anciens ; il prit la discussion à cœur, et la résumant à son point de vue, il publia en 1749 ses réflexions sur le comique larmoyant.

Ce petit écrit venait à propos, et il eut un grand succès. Les ouvrages périodiques d'alors, nos revues d'aujourd'hui, en parlèrent à l'envi, les uns l'approuvant, les autres le combattant, tous le louant. Après l'avoir analysé avec bienveillance, mais avec quelques réserves, *le Mercure* accueillit deux lettres qui le réfutaient : l'une de M. Du Boulley, l'autre de M. de La Louptière (mai 1749, janvier 1750), et bien que celle-ci fût assez vive pour que l'éditeur du journal en eût retranché quelques passages, elle déclarait la critique de M. de Chassiron trop bien écrite pour qu'on l'oubliât. Delaporte (*Observ. sur la litt. mod.*, 1751, t. 1, art. 4), trouvait cet écrit simple, naturel, élégant, plein de sens et de raison ; il ne se laissait pas persuader par ses réflexions, mais il les trouvait déduites avec une méthode, une clarté, une logique admirable. Les Mémoires de Trévoux disaient que cet ouvrage pourrait servir de modèle à quiconque voudrait parcourir tous les genres ou plutôt toutes les modes

Hosted by Google

de notre littérature, et toutefois faisait sentir le défaut principal de l'auteur, *qui traite ceci aussi sérieusement que Cicéron parlait des devoirs de l'orateur ou du citoyen*, (juin 1749, p. 1285). Fréron, le Veuillot de son temps, en parlait avec autant de faveur et de politesse (lett. sur quelques écrits, 10 décembre 1750) et, pour que tout allât comme à miracle, Voltaire dans la préface de Nanine, trouvait digne d'être distinguée, tout en y opposant quelques considérations très-fines, la *dissertation ingénieuse et approfondie d'un académicien de La Rochelle.* Somme toute, le succès était complet et peu de dissertations académiques en ont obtenu de semblable. Il était mérité, et aujourd'hui même que le sujet n'inspire guère d'intérêt on peut la lire avec plaisir.

Au mois de juillet 1751, M. de Chassiron fit insérer dans *le Mercure*, des Réflexions sur les tragédies en musique, qu'il avait lues à une séance particulière de l'académie du mois de mars précédent. Il en lut une seconde partie à la séance publique d'avril 1752 et le *Mercure* (août 1752) en annonçait la publication. Je ne crois pas qu'elle ait eu lieu. Je crois même que cette seconde partie disparut pour faire place aux Réflexions sur la réforme des mœurs des tragédies-opéra, lues le 28 avril 1762 et imprimées l'année suivante dans le 3me recueil des pièces de l'académie. Ces deux morceaux ont le même fond, la possibilité et l'utilité de substituer aux lieux communs de morale lubrique des sentiments plus nobles et des lieux communs d'un ordre plus élevé. Le peu d'importance que les paroles ont conservé dans un libretto d'opéra ne laisse guère d'intérêt à la question.

En même temps, M. de Chassiron faisait des changements et des additions à ses Réflexions sur le comique larmoyant. Dès le 18 août 1751 il en avait lu à l'Académie. Ses idées sur les drames et sur les opéras paraissent avoir rempli sa vie littéraire. Sans doute ce n'est pas une preuve de beaucoup de fécondité; c'était donner par trop raison au journaliste de Trévoux, et traiter ces questions aussi sérieusement que Cicéron traite les devoirs du citoyen; mais à défaut de la force et de l'étendue, l'esprit de M. de Chassiron avait la justesse et l'élégance. Une

Hosted by Google

seconde édition, fort différente de la première, de ses Réflexions, parut dans le troisième recueil de l'Académie de La Rochelle, en 1763. Elles y sont fort augmentées, contiennent une réponse aux objections que sa dissertation avait soulevées et beaucoup plus de preuves du détail appliquées aux pièces de Lachaussée. Elles ne perdent peut-être pas à devenir plus longues, mais l'à-propos était passé.

Ce furent les derniers travaux académiques de M. de Chassiron. Sa signature ne figure même plus sur les registres après le mois de mai 1764. Il fut atteint d'infirmités précoces; il ne sortait plus, et ses collègues de l'Académie allaient tenir leurs séances dans son cabinet. Il vit venir la mort avec calme et douceur, et dit à ses derniers instants qu'il n'aurait pas cru qu'on pût mourir aussi tranquillement. C'était le 18 mars 1767, il n'avait pas soixante-trois ans. On dit que le chagrin de sa mort hâta celle de M. Dupaty, qui mourut neuf jours après, âgé seulement de quarante-sept ans. M. de Chassiron était le dernier vivant des membres fondateurs de l'Académie.

De ses écrits, ceux-ci seulement ont été imprimés :

Réflexions sur le comique larmoyant, par M.M. D. C., trésorier de France et conseiller au présidial de l'Académie de La Rochelle. *Paris,* 1749, in-8°. — Réimprimées, avec additions (Recueil de Pièces... de l'Académie de La Rochelle, 1763. *Rochelle*, in-8°), sous ce titre : Dissertation sur le génie de la comédie ancienne et moderne, et sur le nouveau goût du comique larmoyant.

Lettre sur l'établissement de l'Académie. Recueil... 1747, in-8°.

Réflexions sur les tragédies en musique. Recueil... 1752, in-8°.

Lettre sur la réforme des mœurs des tragédies-opéra, Recueil... 1763, in-8°.

(Livres et journaux cités. — Registres mss. de l'Académie. — Eloge historique de MM. Valin, de Chassiron et Dupaty, 1769. — Mémoires pour Joseph Merle, contre Mathieu Martin de Chassiron, et Mémoire en réponse, 1722).

Hosted by Google

Pierre-Charles Martin de CHASSIRON naquit à La Rochelle, paroisse Saint-Barthélemy, le 2 novembre 1753, de Pierre Mathieu et de Charlotte-Catherine Cousin. Il termina ses études à Paris au collége des Grassins, se fit recevoir avocat, et revint à La Rochelle à la fin de 1775, c'est-à-dire à l'âge de 22 ans. Selon son biographe, M. de Silvestre, il s'était déjà fait connaître par des poésies légères, remarquées dans les journaux littéraires; il ne désigne pas autrement ces journaux, et je ne connais pas ces pièces. Plus tard, une seule fois, le 18 mai 1785, M. de Chassiron lut à l'académie de La Rochelle une pièce de vers, une fable, *Le Lierre et l'Ormeau.*

Il acheta une charge de trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, et commença cette douce vie qu'avait menée son père, composée d'occupations faciles et de loisirs remplis par les lettres. C'était une désignation pour l'académie, elle admettait alors volontiers des membres plus jeunes qu'elle ne l'avait fait à son début, et M. de Chassiron y fut reçu le 13 décembre 1775 et y prit séance le 10 janvier suivant. L'académie était alors dans ses plus beaux jours, composée d'hommes en qui une position sociale avantageuse était justifiée par les talents et par la culture de l'esprit. Le père Arcère, Bourgeois, Delacoste, Seignette, les deux Dupaty étaient certainement des collégues dans la société desquels un jeune homme avait beaucoup à gagner. Ce fut cette pensée qui dicta au jeune Chassiron le premier morceau qu'il lut à l'académie, à la séance publique d'avril 1776, sur les avantages des académies pour le jeune homme qui s'adonne aux lettres et sur leur agrément pour l'homme de goût.

Il suivait les séances avec intérêt, bien qu'avec moins d'assiduité et de zèle que son père; il n'y trouvait qu'une culture générale de l'esprit, sans y trouver sa voie propre. Les sujets même qu'il traite l'indiquent assez, bien que nous ne les connaissions que par leurs titres. — Avril 1777 : Réflexions sur l'esprit considéré dans ses rapports avec la littérature. — Mai 1781 : Réflexions sur la politesse. Six ans plus tard, Despéroux reprenait ce sujet dans son discours sur les bienséances sociales. On sent

Hosted by Google

qu'un élément plus rude, pris plus au fond du peuple surgissait et allait pousser cette bourgeoisie élégante plus loin qu'elle ne voulait aller dans la route du progrès qu'elle avait ouverte. — Mai 1785 : Eloge de Court de Gébelin et de Lefranc de Pompignan, associés décédés de l'académie. Puis enfin en mai 1789, un discours tout autrement caractéristique. M. de Chassiron y examinait cette question : Est-ce un bien pour la société, est-ce un avantage pour les lettres qu'un aussi grand nombre de citoyens se livrent à la littérature ?

Nous n'avons aucun de ces morceaux, et le dernier est sans contredit celui que je regrette le plus ; mais la forme de la question, les termes mêmes qu'on y emploie, l'époque où on la traite, ne laissent pas douter du sens dans lequel elle était résolue. Il est certain en effet que l'éducation académique pour les sociétés, comme l'instruction du collége pour les hommes est une préparation nécessaire, mais qu'elle ne doit être qu'une préparation. Il faut qu'on l'applique. C'était visiblement l'opinion de l'académie. Les derniers prix qu'elle avait donnés offraient à traiter des questions non-seulement de science, mais de science appliquée. M. de Chassiron avait préparé là les opinions qu'il défendit comme homme politique en 1802, lorsqu'il s'agit d'adopter un plan d'éducation nationale.

Ces idées trouvaient naturellement leur place dans le mémoire où l'académie exposait à l'assemblée nationale l'utilité dont elle croyait pouvoir être à la patrie. Ce mémoire, adopté dans la séance du 27 septembre 1790, fut rédigé par M. de Chassiron. Ses propres idées, mais exagérées et prenant un caractère de réaction, devaient emporter les académies et bien d'autres choses. M. de Chassiron signe le procès-verbal de la séance de l'académie de La Rochelle du 15 juin 1791, qui fut son avant-dernière.

Cette même année 1791, M. de Chassiron était un des membres de l'assemblée administrative du département. Comme il n'y avait plus de trésorier de France, il est qualifié homme de loi, il ne le fut qu'une année. Il avait publié sous le voile, probablement fort transparent, de l'anonyme, une brochure où il combattait l'influence des sociétés populaires, de celles surtout

Hosted by Google

qui étaient affiliées aux Jacobins, et qui devinrent en effet rapidement très-dangereuses. Ce fut une des causes de la persécution qui l'atteignit peu après. Ses biographes ne donnent de cet écrit que le titre : *l'avis du bonhomme*, sans en indiquer ni le format ni l'étendue, ni le lieu d'impression. Je ne l'ai jamais rencontré, et je le regrette fort; d'un côté parce que c'était une flatterie qu'on adressait volontiers aux gens dont on parlait en 1826, que de leur prêter des titres à la persécution révolutionnaire; d'un autre parce que les qualités de style que je signalerai tout à l'heure en parlant des lettres de Chassiron sur l'agriculture, devaient trouver singulièrement leur place dans cet avis.

Il n'y a pas besoin du reste de motif particulier aux dangers que courut M. de Chassiron. Il était un des premiers de cette aristocratie bourgeoise, riche, instruite, élégante, un peu compassée, plus disposée à se passer de supérieurs que d'inférieurs, et, dans un temps qui, s'éveillant au nom de liberté, ne savait pourtant en supporter aucune, il ne pouvait échapper à cette persécution qui fut très-générale et très-oppressive, sinon très-meurtrière. Il en eut pour compensation, ce qui ne fut pas rare non plus à cette époque où les qualités les plus humbles s'exaltèrent souvent jusqu'à la grandeur, sa propre fermeté morale et le dévouement actif de son épouse, fille de M. Joint de la La Tremblay, sieur de Périgny.

Rien jusque là, excepté peut-être *l'avis du bonhomme*, n'avait fait à M. de Chassiron une place à part et qui mérite un souvenir. Sa retraite à la campagne la lui donna. Il s'adonna sérieusement à l'agriculture et il y trouva un accroissement de sa fortune, une garantie de sécurité, une petite part de gloire. Il avait commencé par étudier les livres, puis il étudia les faits; il se mit en rapport avec la commission d'agriculture et des arts de Paris, il demanda et obtint l'autorisation de suivre dans le plus grand détail les bergeries de Rambouillet. Instruit à cette école, il augmenta ses prairies, introduisit des races supérieures d'animaux domestiques, entre autres des moutons mérinos, et en dirigea mieux qu'auparavant l'éducation. En appliquant ses connaissances, il doubla les revenus de ses propriétés; il fut

Hosted by Google

proclamé officiellement par son district un cultivateur laborieux et utile, ce qui fit sa sûreté. Puis, pour rendre ses connaissances utiles aux autres, il publia un petit livre : *Lettres sur l'agriculture du district de La Rochelle et des districts voisins*, par un cultivateur. La langue d'une époque caractérise ses idées ; on peut donc remarquer que ce titre *un cultivateur* n'est pas seulement une forme littéraire. Partout alors ce mot remplace le mot propriétaire. Au lieu de mettre en saillie la richesse, on y met le travail qui la produit. Le département souscrivit à cent exemplaires de cet ouvrage.

Dans ces lettres, M. de Chassiron laisse de côté les vignes pour ne s'occuper que des terres de grois et des terres de marais. Dans une première partie, il rallie presque tous ses conseils à cette question : Dans une ferme d'un nombre donné d'arpents, combien doit-il y en avoir en prés naturels ou semés, pour atteindre le meilleur produit possible ? Dans une seconde, il s'occupe surtout des desséchements et du meilleur mode de culture des marais desséchés. Je crois que l'expérience a ratifié la plupart de ses conseils et les a fait mettre en pratique ; mais ce petit livre a un autre mérite, celui du style. Il est d'un naturel plein d'attrait. L'auteur écrit sur une chose sérieuse sérieusement et pourtant avec bonhomie. Il y a là quelque chose qui rappelle le bonhomme Richard, de Franklin, avec moins d'originalité, il est vrai, mais aussi sans rien de ce rôle de convention qui ne laisse pas que d'être affecté. Le bon sens y est soutenu par l'esprit, sans que l'esprit cherche jamais à dominer. De là résulte un charme singulier pour les teintes d'idylle qui se trouvent dans les dernières lettres de la première partie. Avec la moindre prétention, ceci toucherait au ridicule ; comme il n'y en a pas trace, on y sent tout le calme de la campagne. Il y a pourtant des pages qu'on pourra trouver déclamatoires ; ce n'est pas ici la faute de l'auteur, mais celle du temps. La matière n'avait rien de politique ; l'auteur était loin d'être un révolutionnaire ; mais la révolution avait modifié en tout la manière de sentir et de parler. Au reste, cette déclamation n'est pas vide, et l'on trouve le plus souvent dessous une véritable élévation.

Hosted by Google

Ici finit ce qu'on pourrait appeler la vie rochelaise de M. de Chassiron. Nommé, en mars 1797, membre du conseil des Anciens par le département de la Charente-Inférieure, il entra dans la sphère plus large de la vie politique; mais celle-ci ne fit que porter les conséquences des prémisses que la première avait posées, et ces deux carrières ont leur unité. C'est aux intérêts de l'agriculture et de la propriété immobilière que sont consacrées les paroles comme les écrits de M. de Chassiron. C'est dans cet intérêt qu'il s'occupe spécialement de finances, qu'il combat au conseil des Anciens les projets relatifs aux droits d'enregistrement et à l'impôt sur le sel; dans le même intérêt qu'au tribunat, en avril 1802, il lutte contre le plan proposé d'instruction publique pour y faire entrer plus de notions pratiques et en particulier l'étude de l'économie rurale. On voit que sur ces questions il était fort avancé et posait déjà des problèmes que notre époque a beaucoup agités et n'a peut-être pas encore résolus.

Il fut plus heureux dans ses efforts pour seconder les desséchements. Il fit prévaloir les lois et réglements qui régissent les assemblées de marais en rendant leur action possible. En même temps, d'accord avec son ami M. Fleuriau de Bellevue, il les appliquait à la fertilisation des vastes marais de Boère, travaux aussi utiles à la fortune du pays qu'à celle de leurs auteurs. Il contribuait de toute sa force à faire marcher ces interminables travaux du canal de La Rochelle à Niort. Il faisait adopter des projets de défrichement sur un espace de plus de cent lieues, entre la Loire et la Gironde. A son action politique et administrative, il joignait des écrits courts et substantiels qu'il publiait sur les mêmes sujets.

Quant à son rôle en politique, proprement dite, il est tout expliqué par cette première phrase de son discours du 27 pluviôse an VII : « Je déclare hautement à cette tribune que mon opinion » politique est qu'à la fin d'une grande révolution, une grande » action et de grands moyens doivent être donnés au gouverne- » ment, pour que tous les partis se taisent devant la loi.» C'est au service de la Constitution de l'an III qu'il voulait mettre cette grande action, mais comme elle ne sut pas s'en servir, il ac-

Hosted by Google

cepta le 18 brumaire; il fut membre de la commission intermédiaire, puis du tribunat; en septembre 1803, il fut un des candidats que présenta le département de la Charente-Inférieure, pour le sénat, mais il ne fut pas choisi. En mai 1804, il vota pour l'empire; en juin 1804, il fut fait membre de la Légion-d'honneur. Après l'abolition du tribunat, il fut nommé maître des comptes, et conserva ces fonctions sous les Bourbons. Aussi intelligent qu'actif sur les points qu'il s'était choisis, il fut en général modéré dans ses opinions et sa conduite, et obtint de la considération dans ces diverses assemblées. Il fut, en août 1797, élu secrétaire au conseil des Anciens, et en février 1800, président du tribunat.

Sous le bénéfice du décret du 1er mars 1808, il obtint le titre de baron de l'empire, et ce titre fut transmissible à son fils. C'était la seconde fois que la noblesse entrait dans sa famille, et pour la seconde fois elle était due à des services réels et à la richesse. Remarquons cependant cette différence à l'avantage des temps modernes. Lorsque son grand-père s'anoblit en achetant une charge de trésorier de France, il dut sa noblesse à sa fortune, et ce n'est que parce que cette fortune était le fruit de ses services que cette noblesse même en était un corollaire éloigné. En 1808, au contraire, M. de Chassiron devint baron par ses services, et sa richesse fut seulement une condition de la transmission de ce titre. Par l'effet des révolutions de son temps, notre concitoyen a signé successivement de ces quatre manières, Martin de Chassiron, de Chassiron, Chassiron, Martin, baron de Chassiron. Il porta aussi le titre de seigneur de Beauregard et du Fief du Pin.

Il fut membre de la Société d'agriculture de Paris, et l'un des fondateurs de la Société d'encouragement pour l'industrie, dans la même ville.

Lorsqu'après 1800 les Sociétés studieuses se reformèrent à La Rochelle, la Société d'agriculture et l'Académie, renaissant sous les noms d'Institut, de Lycée, d'Académie, réclamèrent M. de Chassiron : il s'y laissa rattacher, mais il n'en était plus membre comme son père, comme lui-même l'avait été. C'était un ami, une sorte de protecteur. Déjà en 1797, par des dé-

Hosted by Google

marches actives, il avait secondé les efforts de la municipalité rochelaise, et avec M. Seignette, M. Fleuriau, beaucoup contribué à conserver à la ville une bibliothèque publique et un cabinet d'histoire naturelle. En 1815, il céda aux instances de l'Académie, en obtenant que le duc d'Angoulême acceptât le titre de son protecteur. On revenait avec empressement aux anciens us; on ne comprenait pas encore combien les choses, combien soi-même on était changé. Ces faits montrent que, loin de La Rochelle, M. de Chassiron était resté rochelais.

Il mourut d'un catharre à la vessie, dans les bras de sa femme et de son fils, le 15 avril 1825.

M. de Silvestre, secrétaire de la Société centrale d'agriculture, y lut, le 4 avril 1826, une notice biographique sur le baron de Chassiron, qui a été imprimée, *Paris, M^me^ Huzard*, in-8°.

Voici, telle qu'on l'obtient en fondant plusieurs listes, la note des écrits publiés par M. de Chassiron :

L'avis du bonhomme, 1790 (anonyme).

Lettres sur l'agriculture du district de La Rochelle et des districts voisins, par un cultivateur. — *Rochelle, Lhomandie et Châteauneuf*, in-12, sans date (1795).

Description d'une machine curieuse nouvellement montée au palais ci-devant Bourbon. — *Paris,* an VI, in-8° (citée par M. Jourdan; je ne sais sur quelle autorité).

Deux lettres aux cultivateurs français, sur les moyens d'opérer un grand nombre de desséchements, par des procédés simples et peu dispendieux (1800), in-8°.

Essais sur la législation et les réglements nécessaires aux desséchements à faire ou à conserver en France. — *Paris, M^me^ Huzard,* an X (1802), in-8°.

Rapport à la Société d'agriculture du département de la Seine, sur les travaux de desséchement du marais de Boère. Avril 1809. — *Paris, M^me^ Huzard*, in-8°.

Hosted by Google

Essais sur la législation et les réglements nécessaires, en France, aux cours d'eau et rivières non navigables et flottables, et qui ne sont pas du domaine public. — *Paris, Colas*, 1818, in-8°.

Richard converti ou entretien sur les objets les plus importants du code rural; 1801, in-8° (anonyme).

M. de Silvestre signale ce livre comme excellent.

On lit dans une note de la biographie saintongeaise, p. 145 : « l'auteur faisait allusion au préfet de la Charente-Inférieure, baron Richard, dont les vues agricoles n'avaient pas toujours été en harmonie avec les siennes. » Il est vrai qu'on lit, p. 497 du même livre : « De 1806 à 1814, le baron Richard fut préfet du département de la Charente-Inférieure. »

On trouve encore de M. de Chassiron, des discours dans le *Moniteur*, des discours et des rapports dans les *Mémoires de la Société d'agriculture* du département de la Seine, des articles dans le *Dictionnaire d'agriculture*, imprimé chez *Déterville*, où l'article desséchement offre un traité complet sur la matière; dans les tomes XI et XII des *Cours d'agriculture*, de l'abbé Rozier, et dans le *Nouveau Cours complet d'agriculture*, en 13 volumes in-8°. Il a donné en l'an X une seconde édition avec notes du mémoire de Cretté de Palluel, sur l'utilité qu'on peut retirer des marais desséchés.

L. DELAYANT.

Hosted by Google

# GLOSSAIRE POITEVIN

—

## M

MACHER, v. a., contusionner; très-bref.

MACHER (SE), v. pr.; éprouver une contusion.

MACHIS, s. m., boisson faite avec de l'eau et du marc de pommes, prunelles, etc., etc. — *Ton machis de poires est encore fort bon.*

MACHURE, s. f., contusion. On trouve macheure dans Montaigne.

MACROUX, MACROUSE, adj., malpropre, lugrant. — *Ta figure est toute macrouse.* Très-long.

MADRIAU, MADRIAUDE, adj., qui a des proportions très fortes, qui manque d'élégance, — se dit des personnes et des choses, — vient sans doute de madrier, planche fort épaisse.

MAGNON, nom de métairies. — De *mensionis*, petite demeure, mot de la basse latinité.

MAIE, s. f., pétrin des particuliers. — *Madia*, terme de la basse latinité.

MAILLOUILLÉ, MAILLOUILLAÏE, part. passé du verbe suivant — qui a des taches provenant de meurtrissures ou d'un commencement de corruption, en parlant des fruits, surtout des cerises.

MAILLOUILLER (SE), v. pr., montrer des taches provenant de meurtrissures, etc., etc.: le subst. français pluriel, mailles,

Hosted by Google

taches qui se font sur les plumes du perdreau, quand il devient grand, peut être l'origine de ce verbe.

Mais, adv., plus, davantage. — *Tu ne me donnes pas assez de vin, donne m'en mais;* et La Fontaine a dit : *bat l'air qui n'en peut mais*, du latin *magis*, en aspirant le g.

Mais, conj., pourvu que. — *Mais qu'alle avoue son tort, il li pardounerai.*

Maîtrairie, s. f., autrefois maîtrie, du latin *Magisterium*, pouvoir, autorité. D'ordinaire il ne s'emploie pas sérieusement. — *Qui de vous donc a la maîtrairie?*

Maîtriau, Maîtriaude, s. et adj. — *Faire son Maîtriau, sa Maîtriaude*, faire son important, commander d'un air de maître.

Malader, v. n., être plus ou moins de temps malade. — *Dans mes sept ans de service, ie n'ai maladé que vingt-quatre heures.*

Malainer, v. a., maltraiter. — *Que te sert-ho, de malainer les bêtes!* Au neutre prendre de la peine — *on gagne sa vie, mais en malainant.*

Malan, s. m., douleur, mal, plaie. Malandre se trouve dans La Fontaine; vient de *Marancia*, mot du moyen-âge.

Malement, adv., être malement avec un autre, n'être pas en bons termes avec lui.

Malétré, Malétraïe, adj. C'est la variante patoise de l'adj. français, maladroit, maladroite.

Mallette (a la), loc. adv. — *Porter quelqu'un à la mallette,* sur le dos, comme on porte une mallette.

Maltoute, s. f., malversation, connivence. — *Ah! que le gouvernement serait riche, si la maltoute ne régnait pas.*

Mancrot, Mancrotte, s. et adj., manchot, manchotte.

Mandement, s. m., ordre, avis. — *Ie ne bougerai pas sans mandement de ta part.*

Manière, la première syllabe très-longue. — Nom de métairies. — De *manerium*, terme de la basse-latinité, d'où a été aussi formé le subst. français manoir, qui est réservé pour la poésie.

Maquillage, s. m., projet, arrangement ridicule.

Hosted by Google

MAQUILLER, v. a., arranger, projeter. — *Que maquilles-tu donc encore?*

MARANE, nom propre donné au moyen-âge, aux Juifs convertis. En Espagne, on nommait *marani* les Maures.

MARCHAIS (LE), terrain vain et vague au finage de deux territoires où depuis se sont établies des habitations qui en ont pris le nom. Marchais, ainsi que le mot français Marche, vient du latin barbare *marea*, formé de l'allemand *Mark*, frontière, borne. Mais il y a cette différence entre Marche et Marchais que le premier désigne encore aujourd'hui des provinces servant jadis de frontières à d'autres provinces, et que le second est resté à des habitations placées aux limites de territoires de peu d'étendue. On trouve un Marchais vers Secondigny-en-Gâtine, vers Châtillon-sur-Sèvre, vers Fontperron, Chauvigny, la Chapelle-Moulière, Bellefont, Prinçay, etc., etc.

MAREAU, s. m., portion de terre, de bois. — *Ie ai vendu mon mareau de bois.*

MARRAINE, s. f., fille ou femme. — *N'as-tu pas rencontré deux marraïnes dans le chemin?* usité auprès de Bressuire; vient probablement de *matrina* marraine.

MASSOTAÏE, s. f., objets de la même espèce, en masse. — *Ton frère nous a apporté toute ine massotaïe de petits poissons.*

MATE, s. f., sorte de jeu d'enfants ressemblant au jeu de barre. — Très-bref.

MATE, MATRE, adj. des deux genres, molasse, qui n'est pas ferme. — *Les feuilles de salade sont toutes mâtes.*

MATESIR, v. a., devenir mâte, flasque.

MATROUILLER, v. a., mâcher. — *Que mâtrouilles-tu?*

MAU (A DE), loc. adv. — *Me semble mon garçon que la maison de ton père t'est à de mau,* que tu n'es pas si heureux que dans la maison de ton père.

MAUGETTE, MOUGETTE, s. f., haricot — usité en Espagne et en Languedoc.

MAUPARAILS, MAUPARAILLES, adj., inégaux de force, de bonté, de poids, en parlant d'animaux appariés.

MAUVAISITÉ, s. f., méchanceté. — *Va, on ne connaît pas assez ta mauvaisité.* — Dans le chapitre *de quelques usages*,



Hosted by Google

La Bruyère regrette que mauvaistié qui a un grand air de famille avec notre mauvaisité, ne soit plus de mode.

Mé, Mae, pron. de la 1re personne. — *Ho n'est pas mé qui t'ai dit quieu*; *Mae* ne s'emploie qu'à la fin de la phrase ou seul.

Mègue, s. m., portion aqueuse qui sort du caillé et du fromage.

Melage, s. m., action de faire sécher les fruits au four; les fruits melés. — *Ie aime fort le melage.*

Melé, Melaïé, part. passé de meler, — fruits melés; par extension, flétri, ridé, — visage melé.

Meler, v. a., plus souvent faire meler, faire sécher des fruits au four.

Melou, s. m., ouvrage de menues branches de bois flexible sur lequel on fait meler les fruits.

Même (a), loc. adv., prendre à même c'est prendre à un tas de blé, de bois, etc., etc., prendre quelqu'un à même, c'est le prendre en flagrant délit de vol, d'actions déshonnêtes, etc., etc.

Méneut, s. m., minuit.

Meriennaïe, Meriennée, Meriennie, s. f., sommeil au milieu du jour; danse dans l'après-dînée.

Mérienne (a), loc. ad., mettre les bêtes à mérienne, les conduire au toit, à l'écurie.

Merienner, v. n., dormir au milieu du jour, même à toute heure du jour.

Méritant, Méritante, adj., estimable, qui a du mérite. — Garçon fort méritant, femme méritante. Cet adj. patois semble prendre faveur dans la langue française.

Message, s. m., avis, annonce. — *Quand ho sera temps de partir tu m'envoyras in message.*

Met, s. f., meuble de maison qui sert à pétrir le pain et à d'autres usages.

Métive, s. f., moisson. — *Faire métive ou la métive.*

Métive (en), loc. adv., être en métive, être occupé à la moisson, ou dans le temps de la moisson.

Métiver, v. a. et n., moissonner. — *Métiver un champ, de l'avoine.*

Hosted by Google

Métivoux, Métivouse, subst., moissonneur, moissonneuse.

Mette, s. f., sonnerie. — *La seconde mette de la messe est sounaïe.* — De *mota*, petite cloche.

Méture, s. f., diverses sortes de blé (ordinairement deux), semées ensemble, farine en provenant. — *Pain de méture.* — Du latin *mixtura,* mélange.

Midrot, s. m., même sens et même étymologie que le précédent.

Miget, s. m., pain émié dans du lait, du caillé, surtout du vin.

Mille Goisses, juron innocent employé dans le canton de Menigoute.

Minable, adj. des deux genres, pauvre, misérable.

Minche, s. f.; sorte de jeu de petit palet, usité auprès de Bressuire.

Mincher, v. a., faufiler, faire entrer. — *Minche ton bras dans la cabrenotte.*

Mincher (se), v. pr., se mêler, s'occuper. — *Ton frère se minche de trop d'affaires.*

Mitan, s. m., centre, milieu.

Mitron, s. m., sobriquet donné aux boulangers.

Mitronné, Mitronnaïe, s. et adj.; qui a le visage marqué de petite vérole.

Mogue, s. f.; vase en caillou avec anse, dont on se sert pour boire, mot celtique.

Moindrer, v. n., diminuer. — *Le tas de blé ne paraît pas moindrer.*

Montrance, s. f., apparence. — *Sa livre de beurre n'a pas grand' montrance.*

Moriaux, nom propre. — Dans les fabliaux *moriaux* signifie cheval noir.

Motte, s. f., jardin, terrain planté d'arbres et environné d'eau, usité à Niort. — De *Mota*, digue pour contenir les eaux.

Mouaïe, s. f., troupe d'oiseaux. — *Ine mouaïe de grives.*

Mouaïe (a la), loc. adv.; à vue de pays.

Mouche, s. f., tas, berge. — Mouche de genêts, d'ajoncs,

Hosted by Google

Mouillassoux, Mouillassouse, adj., pluvieux, humide. — *Temps mouillassoux, saison mouillassouse.*

Mouiller, v. imp., pleuvoir. — *Hier ho-l-a mouillé toute la journaïe.*

Mouliner, v. a., passer des étoffes au moulin à foulon; au neutre, renverser, faire le moulinet. — *La charrette a mouliné.*

Mouvelances, s. f. pluriel, querelles, brouilleries. — *Ce qu'on a dit excitera des mouvelances.*

Mouvette, s. f., appeau, appelant. — *L'oiseau qui sert de mouvette est toujours en mouvement.* — Au figuré, enfant vif, toujours sautillant.

Moyenné, Moyennaïe, adj., riche, qui a de l'aisance, des moyens.

Mude, s. et adj., des deux genres. — Muet, Muette.

Mugne, s. f., moue, grimace. — *Tu m'as fait ine mugne.*

Murail, s. m., lieu où l'on conserve les fruits mûrs; ces fruits mêmes. — *Ton mûrail n'est pas fort.*

Murailler, v. n., achever de mûrir. — *Mes poires mûrailleront promptement.*

Muser, v. n., tarder. — *Preque as-tu donc tant musé?*

Musser, v. a., faire passer par un passage étroit. — *Musse li ton bâton;* au neutre, passer par un passage étroit — *ie ai mussé à travers la palisse.*

## N

Naide, s. f., noue, terre humide; vient peut-être de naïade.

Naidoux, Naidouse, adj., humide, plein de naides. — *Ton champ n'est pas bon, gl'est trop naidoux.* — La Roche-Nadouse, métairie non loin de Saint-Maixent; la Roche-Naide, logis, non loin de Saint-Maixent.

Hosted by Google

NAPANT, NAPANTE, adj. verb., trempé de pluie ; se dit des personnes et des choses. — *Ie arrive tout napant, car l'orage m'a pris en chemin.*

NAPER, v. n., être trempé de pluie. — *Gle napait quand gl' est arrivé.*

NAPPES, s. f. pluriel, filets pour prendre des oiseaux, surtout des alouettes. — Terme connu dans les plaines de Niort.

NÉGRETÉ, s. f., nuage, temps noir, lieu obscur. — *Regarde quielle négreté, queu négreté ho-l-y a iquy.*

NEUT, s. f., nuit. — *Hâtons-nous, la neut approche.* Le *t* se fait légèrement sentir.

NIENT (prononcez nieint), adv., non, ne pas — c'est aussi un terme picard.

NIGEANT, NIGEANTE, adj., qui exige une attention minutieuse. — *Travail nigeant, affaire nigeante.*

NIGEASSER, v. n., s'occuper à des riens, avancer peu à la besogne.

NIGEASSOUX, NIGEASSOUSE, s. et adj., ouvrier, ouvrière qui avance peu à la besogne.

NIGER (SE), v. pr., se noyer.

NIO, NIOU, NIOUC, s. m., œuf que l'on met ou laisse dans un nid, afin que les poules y aillent pondre; — de *nidi ovum*, l'œuf du nid, en retranchant la dernière syllabe de ces deux mots latins.

NOUASSOUX, NOUASSOUSE, adj., noueux, noueuse, — cracote nouassouse, — c'est l'adj. noueux allongé.

NOURAÏE, NOURIE, s. f., noyerée, lieu planté de noyers. *Faudra mettre les brelins dans la nouraïe.*

NOURRAIN, s. m. : 1° Terrain considéré sous le rapport de la qualité de l'herbe, *le nourrain de la métairie est médiocre;* 2° Somme que paient les métayers ou sous-fermiers pour la nourriture des animaux de leurs cheptels. — *Ie ne pourrai pas m'échapper, ie doune in trop fort nourrain.*

NOURRIGEON, s. m. : 1° Nourrisson ; 2° le mari de la nourrice, nourricier.

NOUSEILLE, s. f., noisette. — *Aimes-tu les nouseilles?*

NUBLA, s. m., nuage ; du subs. latin pluriel *nubila;* on mouille *l.* — *Quiau nubla nous amènera l'aive.*

Hosted by Google

# O

Ober, v. n., partir, se mettre en route — du latin *abire*, par le changement d'*a* en *o*. — Dans la fameuse chanson poitevine, il est dit :

*In jour en obant de Neuville,*
*I' m'en veinguis devers Poitaê. etc.*

Oil, adv. (prononcez ouail et oual), oui. — Le Poitou faisait partie de la langue d'oil, la langue d'oc ne commençant qu'au département actuel de la Charente. — *Ton père viendra-t-ail nous joindre? — Oil.*

Omblet, s. m., (mouillez *l*), anneau de bois tortillé et placé au court bouton de l'aiguille d'une charrette à bœufs.

Ondain, s. m., rang de foin disposé en figure d'onde, à mesure que l'on fauche. On prononce plus souvent andain, et à tort.

Oppresse, adj. des deux genres, ou plutôt partic. passé du verbe oppresser, moins l'accent; qui respire avec peine, asthmatique.

Opulent, s. et adj. masc., faire son opulent, faire son important, se montrer fier; en parlant d'un enfant rétif à l'égard de ses supérieurs, altier à l'endroit de ceux de son âge.

Ordre, s. f., espèce. — *Tu me demandes de la salade, ie n'ai de l'ordre; tes poulets sont de la belle ordre.*

Ouche, s. f., jardin potager des métairies, il vieillit; du latin barbare, *oscha.*

Ouenne (sainte), paroisse du canton de Champdeniers, qui tire son nom de sa patronne sainte Eugénie. — En aspirant le *g* de ce dernier mot, on arrive à Ouenne facilement.

Ouiller, v. a., terme de vigneron, ouiller une barrique, la remplir à mesure qu'elle se vide; rassasier. — *Ta soupe m'a ouillé.* Au figuré, causer du dégoût. — *Mon frère a tant joué hier que la vue seule daux cartes le ouille.*

Oume, Oumea, s. m., orme, ormeau, du latin *Ulmus.*

L'abbé Rousseau.

—

Hosted by Google

# UNE LETTRE DE MADAME DE CIRCÉ

—

Dans sa très-intéressante monographie du monastère de Puyberland (1), M. Rondier, de Melle, reproduit au chapitre consacré à M^me^ de Circé une lettre que cette abbesse adressait en 1790 à M. d'Orfeuille.

Le document est curieux, mais il le serait davantage s'il eût conservé sous la plume de M. Rondier son orthographe originelle.

Voici une épître (2) de cette même abbesse, transcrite sans corrections; elle est adressée au même M. d'Orfeuille.

« J'ai reçu Monsieur avec tous le plaisir possible lé pitre que vous mavez êcri : Je ne suis pas moins sensible que reconnaissente a l'interais que vous me temoigné prendre a ce qui nous regarde. Nous avons grand besoin que quelquun veuïlle prendre nos interais. Je vous dirais entre nous soit dit que les messieur du distrit de Melle nous sons contraire; ils ce sonts vanté qu'il nous prandrais jusque au linge que nous avons de reserve qui cert au dêor pour les étrangê et les domestique. Il y an a tun qui est M. Fournié le medesin de Melle et quelque chose den le departement de Niort qui ma dit que je ne devais pas prétendre avoir plus de six cent livre de pansion et les saur converse

(1) Historique du monastère de Puyberland, par R.-F. Rondier, juge honoraire, membre correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. — *Niort, Clouzot, libraire,* 1868; 1 fr. 25.

(2) *Arch. de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.*

Hosted by Google

trois cent livre pandant quil les dit que toute celle qui ons du revenu doive tavoir plus. Nous avons un revenu acé considérable pour exigé un tretement différens. Je vous prie dong de vouloir nous protégé pour faire en sorte que cais Messieur du distrit de Melle ne nous moleste pas comme il conte faire. Voudrié vous monsieur me marqué ci les vrais que les communauté de religieuse qui ont des prieure perpétuelle par leur constitution on les mettera elective au moi de janvié prochin. Notre communauté atteté den tous les tems de même. Cest les évêque qui on drois de nommé celle qui veulle. Cela est porté den nos règle. Ci rellement lasunblée veut é deside je my soumetrais de grand cœur, car je vous jure que je ne suis pas attachée a la plasce que joqupe. Les messieur de Melle ne mon pas fait encorre pascé le memoire que vous me faite l'honneur de me parlé lorsque quil me cera parvenu jaurais celui de vous lenvoyé. Je conte baucoup sur vous et que vous voudré bien nous etre favorable. Je vous le demend au nom de Dieu de nous assisté. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite concideration et attachement

Monsieur

Votre très humble et très
obeissent servante
Sr de Circé, prieure.

*A Puiberlend le 13 octobre 1790.*

Votre cherment anfan ce porte à merveille. elle me charge de vous asurer de son respect. Je laime sen borne. »

Quelle instruction pouvaient recevoir les pensionnaires au couvent de Puyberland. Il est inutile de poser le point d'interrogation après la lecture de cette pièce.

Antonin Proust.

—

Hosted by Google

# DESCRIPTION
# DES RIVIÈRES DE FRANCE

*Par J.-B. Papire Le Masson*, (en latin, 1618)

Traduction par P. Jônain.

—

## LA CHARENTE

(4 me article)

—

Le très-érudit François Corlieu, d'Angoulême, procureur-fiscal, ne donne à la Charente que trente lieues de cours.

Je m'étonne de ce que dit César, que les Santons habitent près des Toulousains. Il est sûr qu'il y a plus de trente lieues de distance d'une région à l'autre, et des lieues de quatre mille pas. Mais écoutons cet auteur lui-même, au livre Ier de ses Commentaires. « César apprit, dit-il, que les Helvétes avaient dessein de traverser les pays des Séquanes et des Eduens pour aller dans celui des Santons, qui n'est pas très-éloigné de Toulouse, ville de notre province. Il comprit que ce serait un grand danger pour cette même province si une peuplade belliqueuse, ennemie du peuple romain, venait à occuper ces plaines si fertiles en blés. » César leur fit donc une guerre sanglante, les battit, les priva de toute ressource, et les réduisit à subir les lois, toujours si dures, du vainqueur. Il leur fit reprendre le chemin de leurs montagnes, les força de rebâtir leurs villes, qu'ils avaient brûlées. Il ne voulait point que ce pays restât désert. Bien renseigné sur la fertilité de la Saintonge, la

Hosted by Google

douceur de son climat, l'immense avantage commercial de ses côtes découpées par la mer, le réseau de ses fleuves, la richesse de ses bois, il en fit un centre d'approvisionnement pour les corps souvent dispersés de son armée. On peut en effet rappeler ici le vieux proverbe cité par Froissart dans ses Chroniques de France :

« Si la France estoit un œuf,
Saintonge en seroit le moyeuf. »

c'est-à-dire le jaune. A la clémence de l'atmosphère, à la fécondité du sol, à l'excellence des eaux, ajoutons que c'est le pays de France qui a le moins besoin des autres contrées, grâce à ses vins généreux, à ses blés, ses légumes, son sel, production spéciale, ses ports si sûrs et fréquentés par tant de marins. Il n'est pas jusqu'à l'absinthe santone dont les anciens n'aient parlé, et Martial particulièrement:

De l'herbe santonique on me versa les sucs.

Cette plante croît encore très-abondamment en Saintonge. Le même Martial signale aussi le vêtement des vieux paysans saintongeais :

Tu revets des Santons la gauloise cuculle;
On en affuble aussi le singe ridicule.

Juvénal en dit un mot :

La cuculle santone enveloppe ton front.

Et ce ne sont pas les habitants seuls des côtes de Saintonge qui usent de ce surtout, mais encore les Vivisques bordelais et presque tous les Gascons, qui l'appellent cape de Béarn.

[Les salines de Saintonge tiennent le premier rang entre toutes et produisent tant qu'elles fournissent non seulement toute la France, mais l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Pologne et toutes les îles du nord. D'imnombrables navires viennent tous les ans se charger de cette denrée, d'où le prince retire un notable revenu.] Les droits sur le sel ont été affermés en 1608 pour la somme de 40,000 livres tournois, ou

Hosted by Google

621,000 francs. Je l'ai entendu de la bouche d'un fermier, et je l'ai lu dans le traité royal.

Presque à joindre l'embouchure de la Charente, la mer forme un golfe qui de l'ouest s'avance loin dans les terres et offre un des ports les plus célèbres de l'Europe, aussi sûr d'accès que de mouillage, comme bien le savent les navigateurs d'Allemagne, de Flandre, d'Angleterre et de régions beaucoup plus reculées, qui viennent y chercher du sel ; car c'est là le centre de cette production.

Aussi, là, sur une grève sablonneuse, Jacques de Pons, noble cadet d'une famille ancienne et considérée en Saintonge, ayant fait apporter quantité de terre, d'énormes blocs de pierre, du fumier même et d'autres matériaux, éleva la ville de Jacopolis, située en pleins marais salants [et bientôt peuplée et opulente, à la place des huttes et des chaumières, que les guerres civiles avaient à peine laissées en ces lieux, comme en tant d'autres régions de France jadis florissantes et bien bâties. Cette cité nouvelle prit de tels accroissements qu'elle passe aujourd'hui pour un des ports de guerre et de commerce les plus renommés du royaume.] Du reste, le nom de son fondateur ne fût pas connu assez vite, même des populations voisines, pour faire oublier la vieille et antique dénomination, qui continue de subsister ; c'est celle d'une paroisse proche de Jacopolis et appelée *Brage* ou Saint-Eutrope de *Brodage.* Le peuple, créateur et démolisseur des noms, laissant tomber, à son ordinaire, la lettre *d*, en a fait *Brouage :* c'est proprement le nom d'un ancien château situé sur un tertre élevé, à demi-lieue environ de Jacopolis, soit à 2,000 pas ; ce castel s'appelait en gaulois *Broa* ou *Broue ;* il fut rasé par les Anglais dans les guerres d'Aquitaine, à la réserve d'une tour très-haute, qui existe encore et est vue de loin par les matelots. C'était un fort de bonne et solide résistance, au point que les Saintongeais répètent encore ce vieux dicton :

«Fronsac, Croupignac et Broue
Ont fait aux Anglais la moue. » (1)

(1) Ce que Le Masson met grand'peine, de son aveu, à translater en latin. Trad.

Hosted by Google

Dans le partage à la mode saintongeaise des biens de sa famille, Jacques de Pons, bien qu'il ne fût pas l'aîné, eut Brouage pour sa part et le baptisa Jacopolis. Il fit d'abord construire un vaste bâtiment pour servir d'entrepôt et y grava, en latin, pour les étrangers ignorant le français, cette inscription :

*Has ædes fundavit*
*Jacobus Pontanus.*

*Edifice fondé par Jacques de Pons.* Ce magasin n'ayant pu suffire au commerce, Jacques permit d'en bâtir d'autres et voulut et ordonna que l'ensemble portât son nom; mais, malgré tout, l'ignorance et la routine populaire persistèrent à dire Brouage; tandis que de leur côté, les maîtres d'école saintongeais rappelaient en vain l'appellation primitive, selon eux, de *Brugicore.*

Expliquons, c'est ici le lieu, l'industrie du sel, puisque les Saintongeais s'y distinguent au-dessus, non seulement de tous les peuples d'Aquitaine, mais de l'Europe entière. Je vais transcrire Nicolas Alain, médecin, qui a traité ce sujet et qui, en sa qualité de témoin oculaire, me paraît mériter toute confiance.

« Nous ne parlerons pas, dit-il, du sel qu'on trouve sur le continent, soit dans la terre, soit hors de la terre; ni de celui qu'en Lorraine, en Belgique, en Allemagne, on fait avec l'eau des puits salés bouillie sur le feu, sel qui remplace parfaitement le sel fossile et le sel marin. Cela n'est pas de mon sujet. Je me borne au sel de nos côtes. Profitant donc des fortes marées de l'hiver ou du printemps, lors des oppositions du soleil et de la lune, on introduit l'eau de mer dans de grands étangs ou réservoirs, nommés *jas*, peut-être de ce que l'eau y est *jacente*, immobile. Cela s'opère au moyen de tubes en bois disposés exprès par les sauniers. Quand la mer baisse et regagne son lit, comme ces lacs sont enfermés de digues et les tubes bouchés avec soin, l'eau recueillie ne peut s'écouler, mais elle est contrainte de demeurer stagnante, jusqu'au commencement de l'été. Alors on la fait passer des jas dans le champ des *aires.* Ces champs ont coûté beaucoup de travail et d'industrie aux sauniers, pour les préserver de l'invasion des marées par des

Hosted by Google

remparts en terre, qui, élevés et proéminents, sont appelés *bosses*, les Français nommant ainsi une tumeur. Entre ces bosses, pour faire et entasser le sel, les sauniers creusent et aplanissent une surface, où ils établissent leurs aires, chacune d'environ 14 pieds en tous sens. Ils en unissent parfaitement le sol, qui est d'une terre grasse, bien corroyée, et les séparent les unes des autres par des sillons de la même terre, d'un pied de haut sur trois de large. C'est dans ces aires, nettoyées, au printemps, de limon et de tous corps étrangers, que l'eau du jas est introduite, non sans avoir subi encore une autre préparation intermédiaire et s'être réchauffée dans de larges fossés creusés à ce dessein et que, pour leur ressemblance avec des coquilles, on appelle *conches*. De là, au mois de mai, par un beau soleil, on admet l'eau dans les aires, jusqu'à la hauteur d'un pouce. Alors, la vive chaleur de l'été, surtout si l'on a le vent du nord, sèche, évapore et fait coaguler l'eau salée : il se forme deux couches de sel, une grossière, au-dessous, et l'autre, qui en est comme la fleur, d'une blancheur éclatante, au-dessus. Quand cette eau est toute bue, on en fait entrer d'autre, jusqu'à ce que le sel soit parfaitement cristallisé, ce qui demande au plus deux ou trois jours ; à moins qu'il ne survienne de la pluie tandis que le sel est encore étendu sur les aires : cette eau douce gâte tout, et il faut l'éliminer.

« Quand le sel est fait et bien sec, on se met à le *tirer*, le soir, avec des râteaux de bois et on l'entasse sur les bosses, en piles si hautes qu'elles ressemblent de loin à de petites collines. Le sel en cet état, une fois durci par les chaleurs, peut supporter une pluie sans se fondre beaucoup ; mais, cristallisé par le chaud, il aime naturellement le sec ; l'humidité, froide ou chaude, lui est contraire : il s'y liquéfie, s'y dissout et retourne en eau, d'où il est sorti. Les piles s'useraient donc exposées à l'air humide. Pour les conserver sèches, les sauniers les revêtent de roseaux et de joncs, de manière à les garder plusieurs années et à pouvoir tenir le prix contre les marchands.

« Parlerai-je de l'utilité variée dont le sel est aux hommes, pour exciter l'appétit, pour conserver les viandes et pour tant d'autres commodités, qu'on a fait passer en proverbe, pour

Hosted by Google

dire une chose fade et insipide, « qu'elle manque de sel. » Pline, avec son élégance ordinaire, dit que « la vie humaine « digne de ce nom ne saurait se passer de sel. Cet aliment est « si nécessaire qu'on en a emprunté le nom pour exprimer les « plaisirs de l'intelligence : on nomme *sel* effectivement tout le « piquant de la grâce et de la gaîté ; et salaire la récompense du « travail ainsi que le gage du repos ; mot qui s'allie avec les « honneurs de la guerre et de la paix. C'est l'excellence de la « chose qui a dicté ces expressions à nos ancêtres. »

« Et c'est aussi la nécessité, les rois tirant plus de tributs du sel que de l'or et des perles, dont le sel tient la place en France. Les mines d'argent de l'Aquitaine sont depuis longtemps abandonnées; le produit ne couvrait pas les frais. »

P. JÔNAIN.

—

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

—

Poésies charentaises, par Mathelon, d'Angoulême.

Hélas ! pour être poète il ne suffit pas d'être médecin des Facultés de Paris et de Montpellier, de connaître la prosodie, d'imprimer *sur papier de luxe*, de dédier ambitieusement son opuscule *aux souverains du monde civilisé*, de promettre de l'eau claire à tout l'univers, pour sauvegarder l'humanité contre les épidémies, à *l'aide d'un puits artificiel;* ni de céder aux vœux de quelques amis pour laisser paraître de *doux farfadets*, ni d'écrire des poésies généralement *romanesques et badines (agréables dit-on par leur variété et leur originalité);* ni de chanter

Hosted by Google

ses amours rimant avec toujours; ni de vanter Cythère, Zéphire, Apollon en rimes surannées, avec les Naïades de la Charente et une foule de choses encore, il faut le don des vers.

Pour nous le don des vers n'est pas d'imiter Hugo, Musset, de Vigny, Barbier, Méry ou même Théodore de Banville; qu'est-ce donc alors? C'est d'aller de l'avant toujours, c'est de sortir de la romance fade et banale, c'est d'avoir de la profondeur sous une forme agréable, c'est d'avoir de l'humour de bon aloi, c'est d'unir de belles pensées à de l'originalité.

La première livraison des poésies de M. P. Mathelon (dix livraisons nous sont promises), vient de paraître et contient une douzaine de pièces très-courtes où il est beaucoup question du fleuve qui arrose les prairies d'Angoulême. Ces pièces sont généralement faibles, une seule nous paraît avoir quelque saveur. Elle a pour titre le printemps, c'est une élégie assez sentie :

En voici quelques strophes :

Les jours coulent plus doux, la nature engourdie
Commence à s'éveiller lentement, sans effort,
On voit d'un tapis vert se parer la prairie.
Tout renaît à la vie,
Hélas! moi seul pense à la mort!

L'alouette, dans l'air, fait son charmant ramage,
Le divin rossignol est dans un doux transport;
Bientôt chaque bosquet reprendra son feuillage.
D'amour quel doux présage,
Hélas! moi seul pense à la mort!

. . . . . .
. . . . . .

Si je lève les yeux vers ma fidèle étoile,
Si de l'immensité je contemple l'accord,
Je sens que mon regard de plus en plus se voile.
Oh! oui, tout me dévoile,
Qu'hélas! sous peu je serai mort.

Nous conseillons à M. Mathelon, quand il écrira des vers, lui qui appelle les muses au secours de *sa lyre*, d'écouter uniquement la charmante déesse qui lui inspira son élégie du printemps.

G. Levrier.

Hosted by Google

*
* *

Le petit mouvement de décentralisation musicale qui s'était déjà manifesté dans Niort paraît se continuer. M. Biscara-Féry vient d'éditer encore une polka de M. Binet, œuvre gracieuse et chantante, et qui a nom *Juliette*, comme la personne à qui elle est dédiée. Au premier abord et au point de vue décentralisateur, il semble que ce soit peu de chose qu'un morceau de musique de danse édité en province. Il n'en est rien cependant, et le jour où nous cesserons d'être tributaires de Paris à cet égard, les salons gagneront singulièrement en distinction et en convenances observées, je dis convenances musicales. Je n'ai pas besoin d'insister, tout le monde sait que ce genre de musique est plus *cascadant* que mélodique. Le succès de la polka a d'ailleurs été enlevé tant à cause du morceau en lui-même que de l'estime générale que l'on a pour son auteur dans notre ville.

*
* *

De la Rage, par M. Abadie vétérinaire. *Nantes, Ve Mellinet, 1868.* (Extrait du *journal de médecine de l'Ouest*).

En traitant dans une brochure de 66 pages un sujet aussi grave et qui touche d'aussi près à la sécurité publique, M. Abadie n'a pas eu, on le comprend de reste, la prétention de faire un travail nouveau. C'est plutôt un contingent d'observations personnelles, d'études et de réflexions qu'il offre à ses confrères. Il sait reconnaître comme tout véritable savant, qu'il y a des explications que l'on ne peut donner, parce que la cause des faits qui se produisent est ignorée et que la connaissance de ces faits eux-mêmes n'est pas suffisante pour arriver à une appréciation complète.

Ces quelque pages dans lesquelles l'auteur a su mettre *tout le monde* à même d'apprécier les progrès de la science, ont le rare mérite d'exclure tout pédantisme et d'être écrites avec un laisser aller de bon aloi.

*
* *

Devoirs d'un enfant qui se prépare a sa première communion. *Saint-Maixent, imprimerie de Ch. Reversé, in-18.*

Ce petit volume est précédé des lignes suivantes :

« A Humbert de Bellaing de Langlois.

« Permettez-moi, mon cher enfant, de vous dédier ce petit livre : c'est

Hosted by Google

vous qui me l'avez inspiré; il contient le résumé des petites instructions que je vous ai faites pendant trois ans pour vous préparer à votre première communion.

« Relisez quelquefois ces conseils qui vous rappelleront les doux moments de votre enfance et ce souvenir vous maintiendra dans la voie droite qui conduit au ciel.

« En la fête de Sainte Mathilde.

« Ch. Cuissard. »

Nous croyons pouvoir recommander ce livre à tous les enfants qui se préparent à faire leur première communion, à tous les ecclésiastiques qui se livrent à cette partie si délicate de leur ministère; les uns et les autres y trouveront d'excellents conseils et de bien bonnes pensées.

*
* *

Les marais salants de l'Ouest, leur passé, leur présent et leur avenir, avec carte du salin de Guérande, plan d'une saline, tableau des récoltes de 1796 à 1867, tableau de l'enlèvement des sels, etc., par G. Meresse, avocat. *Saint-Nazaire*, *F. Girard*, *prix 3 fr.*

Depuis longtemps déjà les propriétaires des salines de l'Ouest se plaignent et le Corps Législatif a retenti il n'y a pas longtemps encore de leurs plaintes et de leurs réclamations. M. G. Meresse vient à son tour élever la voix pour demander avec instance que cette industrie qui vivifie une grande partie de nos côtes ne soit pas sacrifiée à de vaines théories et aux intérêts différents des salines de l'Est ou du Midi.

Les détails que donne cet écrivain sur la fabrication du sel, sur la population qui se livre à ce travail, les calculs qu'il présente relatifs aux frais de toute espèce qui grèvent cette denrée de première utilité, les raisonnements qu'il fait valoir pour obtenir la suppression de l'impôt qui pèse sur elle, les moyens qu'il propose pour obvier au déficit qui se produirait dans les recettes du trésor, etc., se recommandent à l'attention de tout le monde, nous ne pouvons, on doit le comprendre, suivre l'auteur dans tous les développements qu'il donne aux idées que nous venons d'énoncer, nous tomberions infailliblement dans l'étude de questions qu'il nous est interdit de traiter ici et qui sont éminemment du ressort de l'économie politique, mais ce que nous pouvons dire, ce que nous pouvons recommander avec M. Meresse à tous les propriétaires des salines de l'Océan, c'est de se former en association, c'est de rendre les intérêts de chacun solidaires des intérêts de tous,



Hosted by Google

afin qu'un seul et même esprit les anime comme un seul et même intérêt les presse et les commande.

Une nomenclature de toutes les lois touchant la question des sels de 1789 à 1868, et une note bibliographique relatant les principaux ouvrages, qui, dans cette même période ont été publiés sur cette matière, complète la publication de M. Meresse à laquelle nous regrettons par les motifs énoncés plus haut de ne pouvoir consacrer un compte-rendu plus détaillé.

*
* *

Eloge de Jean-Baptiste-Joachim Clémot, premier chirurgien en chef de la marine, président du Conseil de santé au port de Rochefort, prononcé le 2 novembre 1868 à la séance de rentrée de l'Ecole de Médecine de Rochefort, par M. Duplouy, professeur de clinique chirurgicale et de médecine opératoire. *Rochefort*, *Ch. Thèze*.

Nous avons dit quelques mots dans notre dernière *Revue* de ce travail, nous allons entrer avec plus de détails dans les phases d'une vie aussi bien remplie que le fut celle de ce célèbre chirurgien.

Né à Rochefort, le 17 juin 1776, J.-B.-J. Clémot se trouvait naturellement appelé à embrasser la carrière qu'il devait illustrer. Son père Joachim descendant lui-même de parents attachés à la médecine maritime, était, après de longues navigations, venu prendre un honorable repos à l'Ecole de Rochefort, comme démonstrateur d'abord, puis en qualité de second chirurgien en chef.

Admis à l'école à l'âge de seize ans (en 1792), il fut nommé sous-aide le 26 janvier 1793, et envoyé à Paris pour y compléter les leçons qu'il avait reçues de Cochon-Duvivier. Revenu à Rochefort à la suite de ses études il fut embarqué successivement sur le vaisseau rasé l'*Agricola;* sur les corvettes *la Vaillante*, *la Bergère;* le vaisseau *le Majestueux*, etc., et en huit années, malgré ses voyages et sa détention à Cayenne, il s'éleva du grade de chirurgien de troisième classe à celui de première à la suite d'examens et de concours.

Dès cette époque, et bien que jeune encore, Clémot donna des preuves de cette spontanéité qui le distinguait à un si haut point, et sa place fut bientôt marquée parmi les plus habiles opérateurs de la chirurgie maritime.

Nous n'entrerons pas dans l'examen théorique et technique de ses travaux. M. Duplouy, parlant devant une assemblée spéciale, s'étend avec une complaisance qui s'explique par la qualité de ses auditeurs, mais nos lecteurs ne sauraient y porter le même intérêt.

Hosted by Google

M. Clémot avait une sûreté de main qui n'a que peu d'imitateurs, les opérations les plus graves n'étaient ou ne semblaient être qu'un jeu pour lui, tant il était sûr de lui-même, de son coup-d'œil et des ressources que lui offrait son intelligence; aussi, bien que le talent du professeur fut loin d'égaler celui du praticien, forma-t-il de nombreux et remarquables élèves par suite de la confiance qu'il savait leur inspirer, et de l'enthousiasme professionnel qu'il leur communiquait.

M. Duplouy relève avec raison, et s'élève avec force contre une assertion aussi injurieuse pour la mémoire de Clémot, qu'elle dénote de basse jalousie dans ses auteurs. N'a-t-on pas entendu attribuer ses heureuses réussites au *bonheur*, comme si la science, le coup-d'œil, la main, l'intelligence n'étaient pas en ces matières si délicates les seuls motifs qui justifiaient tout à la fois et le chirurgien qui avait eu l'audace de concevoir l'opération et les succès heureux qui en étaient la suite. *Les plus heureux ce sont les plus habiles.*

Nous venons de prononcer le mot d'*audace*, c'est en effet, croyons-nous, le mot caractéristique du genre de talent de Clémot, qui grandissait avec les obstacles. Son insensibilité n'était que simulée, et souvent l'on a vu le chirurgien confondre après l'opération ses larmes à celles du malade; cette insensibilité n'était qu'apparente, c'était un masque dont il se couvrait pour dissimuler ses émotions.

L'on doit à M. Clémot bien des pratiques nouvelles : la resection du poignet, la taille vesico-vaginale, le moyen de combler l'encochure qui subsiste après l'opération du bec-de-lièvre, ses observations sur l'introduction de l'air dans les veines, etc.

Clémot habitué à la vie active, et auquel il fallait pour ainsi dire les émotions de la pratique, ne put voir sans un profond regret sa mise à la retraite; bien qu'âgé de soixante-et-onze ans, il se sentait encore la force et le talent nécessaire pour diriger une école qu'il avait tant aimée, ce fut pour lui un coup qui le navra. Que se passa-t-il le 11 juin 1852? Nul ne le sait. Il était mort.

Clémot était de taille moyenne, sa figure respirait à la fois l'énergie, la majesté, la bonhomie, son front révélait son intelligence, sa physionomie commandait le respect, son teint était animé, sa parole était brève, haute, saccadée, en présence d'une opération elle devenait vive, imagée, et s'élevait parfois à la hauteur d'une véritable éloquence.

Nous avons voulu donner une analyse détaillée du discours de M. Duplouy, afin de faire connaître tout à la fois et le maître dont il est fait un si bel éloge et l'élève qui en si bons termes sait rendre justice à qui il appartient.

N THAN.

Hosted by Google

*
* *

Monsieur le directeur, vous avez bien voulu me charger de rendre compte à vos lecteurs des *observations et rapport de M. Ad. Caillé*, présentés au conseil général des Deux-Sèvres, *au sujet du sous-chapitre XI* (*Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts*), *précédés d'une lettre à S. Excellence M. le ministre de l'instruction publique* (1).

C'est avec une profonde attention que nous avons lu cette brochure qui peut ouvrir dans notre département une ère nouvelle aux efforts des travailleurs de toute espèce qui se partagent les sciences, l'histoire et les arts; à ce titre déjà, l'auteur et son œuvre méritent nos sympathies, et nous venons faire un acte d'adhésion à peu près complète à tout ce qu'il dit sur notre ignorance de ce que furent nos aïeux, sur la nécessité qu'il y aurait à soulever le voile qui dérobe à nos yeux leur véritable histoire.

M. Caillé, et il est théoriquement dans le vrai, M. Caillé demande que cette ignorance soit combattue par des publications locales instructives, attachantes qui viennent lutter efficacement contre les élucubrations de la littérature malsaine, des théories humanitaires, historiques, etc., que Paris déverse chaque jour avec une si déplorable abondance dans nos provinces, et au nom de la société, au nom du patriotisme local, au nom du bon sens et des intérêts de l'avenir, il réclame une décentralisation intellectuelle qui permette à la province de vivre de sa vie, et vienne détruire enfin cette idée si fausse et pourtant si enracinée, qu'il n'y a que Paris qui puisse vivifier une œuvre, que là seulement règne l'intelligence, que là seulement on peut, on sait écrire; et nous dirons avec lui :

« Si cette prépotence de la capitale sur les départements était absolue et absorbante, ainsi qu'elle en a la tendance, elle deviendrait fâcheuse et peut-être funeste. Mettons-y obstacle en conservant au sein de la grande unité nationale, conquise au prix de tant d'années et de tant d'efforts, notre caractère propre, notre physionomie particulière. *Tout en restant Français et Français loyaux et patriotes, sachons rester Poitevins, héritiers et gardiens fidèles de nos propres gloires et de nos traditions locales et séculaires.* »

Ce sont de belles et nobles paroles qui doivent avoir reçu un favorable accueil de la part de ceux auxquels elles s'adressaient et, pour

(1) *Niort, typographie Robin et L. Favre, 1868.*

Hosted by Google

notre part, nous ne serions pas moins heureux que leur auteur d'en voir la réalisation et de pouvoir y contribuer.

Ce n'est pas d'hier, du reste, que l'honorable conseiller général du canton de La Mothe-Saint-Héray nourrit de pareilles pensées, et il a eu bien raison de rappeler ses efforts individuels et ceux de M. Joseph Guérinière, alors que jeunes l'un et l'autre ils débutaient dans la carrière par les *Soirées d'hiver de Poitiers*, et M. Caillé, par son *Projet d'une statistique morale de l'Ouest*.

En développant la proposition qu'il formule de nommer une commission chargée d'examiner la question sous toutes ses faces, et de proposer les meilleurs moyens d'arriver à remplir le programme qu'il a tracé, l'auteur nous semble un peu trop pénétré de cette idée que peu, bien peu de ses compatriotes sont entrés déjà dans cette voie. Habitant Paris, cette ville contre l'esprit d'absorption de laquelle il parle avec tant de force et de raison, il en subit malgré lui, à son insu, la délétère influence; éloigné de son pays, de ce pays qui a pourtant toutes ses sympathies, il est croyons-nous quelque peu injuste — sans le savoir — car le bruit qui se fait autour des grands noms de la capitale ont empêché ceux bien plus modestes de nos érudits Poitevins de parvenir jusqu'à lui. Si nous avions le temps, si nous ne craignions dans un trop rapide exposé de blesser par un oubli involontaire quelques-uns des écrivains de notre province, nous nous permettrions de prouver à M. Caillé que son pays renferme bien des hommes qui depuis longtemps se sont donné la tâche de faire connaître à tous, les hommes et les choses de notre Poitou. Chaque jour apporte sa pierre à cet édifice qu'élève le patriotisme individuel et local aux gloires de toute espèce de notre province. Les publications de nos Sociétés savantes sont une preuve de cette activité intellectuelle. Si parfois quelques-unes d'entre elles paraissent sommeiller, nous aimons à croire que leur réveil ne se fera pas attendre, et cette *Revue* dans laquelle nous unissons nos vœux à ceux émis par M. Caillé, n'est-elle pas un moyen énergique et fécond de répandre ces connaissances que nous voudrions voir devenir le partage de tous, tandis qu'elles ne sont que le domaine du petit nombre.

Le Conseil général des Deux-Sèvres peut beaucoup s'il entre résolument dans la voie que lui indique l'honorable rapporteur. Il peut tout, car il faut bien le dire en effet, l'agriculture, les arts, les sciences ont leurs concours et leurs récompenses, les travaux écrits seuls gisent dans un triste et inconcevable abandon. Disons-le cependant à la louange de M. Duruy, l'appel si pressant que lui adresse

Hosted by Google

M. Caillé n'est pas resté sans réponse, et la lettre du Ministre donne à tous ceux qui s'intéressent aux études historiques, à la diffusion des connaissances pratiques de l'histoire et de l'archéologie de légitimes espérances (1). Espérons qu'elles ne seront pas trompées, et remercions M. Caillé d'avoir pris dans nos contrées l'honorable initiative d'un pareil progrès.

H. Beauchet-Filleau.

—

# CHRONIQUE

—

M. Samuel-Louis Meschinet de Richemond, né à La Rochelle en 1783, entra dans la marine militaire à l'âge de seize ans, le 23 septembre 1799. Sa vie, depuis cette époque, fut des plus actives, et il comptait jusqu'à dix-sept embarquements ; ainsi il fit les laborieuses campagnes de Saint-Domingue, en 1802-1803, celle des côtes d'Espagne, de 1811 à 1813, prit part à la défense de Bayonne en 1814, contribua au blocus et à la reddition de Cadix en 1823, etc. Il fut successivement nommé chevalier du mérite militaire (2) (1825), de la Légion-d'Honneur (1831), capitaine de corvette en 1835, et fut mis à la retraite en 1835, après 420 mois et 15 jours de services effectifs.

La mort, qui est venue le frapper le 6 août 1868, a privé le Consistoire de La Rochelle de l'un de ses membres les plus assidus, les plus zélés, et disons-le, le mieux au courant de toutes les questions et de tous les besoins, car depuis trente-trois ans déjà il en faisait partie.

(1) Par une circulaire aux préfets et aux recteurs, M. le Ministre de l'instruction publique propose d'attribuer un prix annuel de mille francs pour le meilleur ouvrage historique ou scientifique intéressant les provinces de chaque ressort académique. Le prix sera décerné chaque année, avec solennité, au siége de l'Académie.

(2) L'ordre du mérite militaire avait été institué par Louis XIV pour les officiers de son armée qui professaient la religion protestante et ne pouvaient par conséquent — aux termes des statuts de l'ordre de Saint-Louis — porter la décoration de cet ordre.

Hosted by Google

Les vertus domestiques de M. de Meschinet l'avaient rendu plus cher encore à tous les membres de sa famille, son désir de se rendre utile, le plaisir qu'il éprouvait à rendre service lui avaient concilié l'estime et la reconnaissance de tous, aussi a-t-il été vivement regretté comme homme et surtout comme homme de bien.

*
* *

Une autre mort que nous avons à déplorer est celle de M. Alexandre-Alphonse Meillet, le savant chimiste, le sagace investigateur. — Nos lecteurs n'ont pas oublié son nom, et nous ne pouvons que regretter pour la Société des Antiquaires de l'Ouest dont il fut longtemps l'un des membres les plus intelligents les tristes débats qui motivèrent sa retraite.

M. Meillet s'est éteint à Poitiers, sa ville adoptive, le 10 novembre dernier, il n'était âgé que de cinquante-et-un ans.

*
* *

Nous trouvons dans le *Publicateur de la Vendée* la lettre suivante de M. le curé du Bernard, si connu des savants pour ses remarquables découvertes dans les puits funéraires de Troussepoil, dont nous avons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs :

« J'ai ouvert une nouvelle campagne archéologique, et trois nouveaux puits funéraires viennent, depuis le mois d'août, de m'initier de plus en plus aux rites funèbres des gallo-romains de Troussepoil. C'est toute une civilisation qui sort de dessous terre et qui est intéressante surtout au point de vue de la céramique.

« Les savants et amis qui m'ont fait l'honneur de visiter mes travaux dans ces derniers temps, m'ont prié de les faire connaître au public par la voix de la presse. Je ne puis pour le moment entrer dans aucun détail ; qu'il me suffise de dire aujourd'hui que mon dernier puits sépulcral est d'autant plus curieux pour l'histoire locale, qu'il m'a donné dans deux compartiments différents, les noms de la femme et de l'homme qui furent, il y a dix-sept siècles bientôt, l'objet de l'enfouissement. Ces noms furent inscrits avec la pointe d'un couteau sur deux vases (1).

« L'abbé Baudry.

« Le Bernard, le 30 novembre 1868.»

(1) Ce puits avait 42 pieds de profondeur.

Hosted by Google

*
* *

Dans la liste des peintres qui ont posé leurs candidatures à la succession de M. Picot, à l'Académie des Beaux-Arts, figurent les noms de deux artistes nés à La Rochelle : MM. Eugène Fromentin et Bouguereau.

*
* *

M. Jean-Jacques-Aimé Lair, est mort à Saint-Jean-d'Angély, le 31 octobre dernier; ancien élève de l'Ecole polytechnique, parvenu jeune encore au grade de capitaine d'artillerie, il pouvait espérer un bien bel avenir, mais fidèle aux traditions de sa famille il quitta le service en 1830. Pour utiliser les loisirs que lui créaient cette détermination, ainsi que pour ne pas laisser inactive sa vive et forte intelligence, il se livra à l'étude des sciences et des lettres. Le soulagement de toutes les infortunes fut encore au nombre de ses occupations les plus chères : les œuvres de l'extinction de la mendicité, de la salle d'asile et surtout l'institution des frères des écoles chrétiennes le comptaient au nombre de leurs fondateurs et de leurs protecteurs les plus dévoués; il avait su, chose rare, se conserver les sympathies de tous en ne cédant en rien de ses convictions, aussi son cortége funèbre se composait-il d'hommes de toutes les classes et de toutes les opinions s'empressant de donner un dernier témoignage de sympathie à sa mémoire.

*
* *

Mort à La Rochelle, dans les premiers jours du mois de novembre dernier, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de M^me^ Louise-Sophie Swanton, veuve de M. Degon, employé supérieur de l'enregistrement.

M^me^ Degon était sœur de M^me^ Swanton-Belloc, auteur de l'une des meilleures traductions que l'on ait faite des œuvres de Lord Byron et de quelques autres poètes anglais; et elle-même elle cultivait les arts et surtout la peinture avec un succès qu'égalait sa modestie.

*
* *

La rentrée des Facultés et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Poitiers a eu lieu le 26 novembre dernier. Cette solennité a été une nouvelle occasion de renouveler le témoignage public des regrets qu'inspire la mort de M. Abel Pervinquière. M. le Recteur et M. Bourbeau en ont été les interprètes éloquents.

Hosted by Google

*
* *

*Socrate considéré surtout comme métaphysicien.* — M. A. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers, a obtenu une mention très-honorable le 5 de ce mois dans le concours ouvert sur cette question, par l'Académie des sciences morales et politiques, pour le prix Victor Cousin.

*
* *

La mort a hâte d'accomplir sa funèbre besogne. Au moment de clore cette *Revue*, nous apprenons le décès de deux hommes également regrettables qui laissent autour d'eux un vide profond et d'unanimes regrets. L'un, M. Adolphe Chauveau, chevalier de la Légion-d'honneur, professeur de droit administratif et doyen de la Faculté de Toulouse depuis 1838, dont la prodigieuse activité a doté la science du droit de nombreux ouvrages qui ont placé son nom bien haut dans l'estime des jurisconsultes (1).

L'autre, M. François-Lucien Gaillard, l'éminent professeur de clinique chirurgicale à l'école de médecine de Poitiers, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, membre correspondant de l'Académie impériale de médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur.

*
* *

La province elle aussi a ses journaux illustrés. A Moulins paraît chaque dimanche *le Belphégor*, journal du Centre illustré, satirique et littéraire. Chaque numéro donne le portrait-charge d'une célébrité locale. Nous y avons vu parmi les noms qui appartiennent à notre contrée celui de M. Louis Audiat, notre collaborateur, et celui de M. L.-J. Alary, rédacteur du *Charentais* d'Angoulême. Le portrait est accompagné d'une biographie. Nous glanons les quelques détails suivants dans celle de M. L. Audiat :

« Pour avoir une idée de la ténacité, de l'acharnement, de la

(1) Nous citerons entre autres : *le Journal des Avoués ; les Lois de la Procédure civile*, 9 vol. (4 éditions) ; *les commentaires sur l'ordre et la saisie immobilière* (2 éditions) ; *commentaire du tarif.* En collaboration avec M. Faustin-Hélie : *Théorie du Code pénal* (7 vol.) ; *le Code pénal progressif ; le Journal du Droit administratif* ; un *Essai sur le régime des eaux navigables et non navigables ; Principes de compétence et de juridiction administrative* (3 vol.) ; *Code d'instruction administrative ou Lois de la procédure administrative*, etc., etc.

Hosted by Google

« conviction inébranlable de l'écrivain pour son héros, il nous faut « signaler ce détail, que la première édition de : Bernard Palissy, « *Etude sur sa vie et ses travaux*, fut écrite en huit jours. — Toutes « les heures, toutes les minutes étaient comptées.

« Chose plus surprenante encore, et qui nous fera mieux apprécier sa prodigieuse fécondité : c'est à peine si, en moyenne, on eût pu, dans ce travail, trouver une rature par page !

« Cependant, bien que certains gourmets littéraires aient une grande estime pour ce prime-saut d'une verve qui déborde, à beaucoup près nous lui préférons la seconde édition, qui a plus de science, plus de maturité que la première. Mais aussi il avait mis deux ans à la relire plume en main.

« Le temps consiste pour Audiat à acquérir de nouvelles connaissances. Il semble avoir trouvé le grand secret de n'en jamais perdre la moindre parcelle. De six heures du matin à dix heures du soir, les seules distractions qu'il se permette, il les trouve en changeant d'exercice.

« Mais aussi, vienne le 10 août : vacances complètes !

« Sac au dos, bâton à la main, il devient un touriste infatigable, il court le pays, c'est-à-dire qu'on ne sait plus où l'on pourra bien le rencontrer, dans le beau pays de la Saintonge.

« Comme poète, nous le connaissons.

« Voici une particularité qui vous le fera encore mieux connaître :

« Un jour ne s'avisa-t-il pas d'écrire *en vers* son discours officiel d'une distribution de prix. — Grand émoi pour cette singulière innovation.

« Pourquoi, lui demanda-t-on, avoir ainsi abusé de la langue de Racine ?

— « Vous ne m'aviez donné que huit jours, répondit le poète en désarroi, et je n'ai pas eu le temps de faire mon discours en prose. »

Sublime excuse d'une étonnante facilité que nous admirons tous.

*
* *

Nous puisons dans les comptes-rendus officiels les détails suivants d'autant plus honorables pour le lauréat, qu'il a eu à lutter contre de très-sérieux compétiteurs, et que les récompenses bien loin d'être prodiguées n'ont été distribuées çà et là qu'avec une parcimonie que nous nous permettrons même de blâmer.

Hosted by Google

Le Congrès Pomologique de France, dans sa session tenue à Bordeaux, conjointement avec la Société d'horticulture de la Gironde, vient de décerner à M. Théodore Phelippot, de l'île de Ré, pour son exposition de raisins de grande culture, une médaille d'argent grand module, la seule accordée dans cette section.

Et l'Exposition maritime internationale du Hâvre lui a valu :

1° Un rappel de médaille d'argent, pour son Mémoire sur l'ostréïculture de l'île de Ré;

2° Une médaille de bronze, 1re classe, pour ses eaux-de-vie et vins d'exportation.

*
* *

Nous empruntons à l'*Union* les vers suivants que M. de Blossac (de Saintes), a publiés sur la mort de M. Berryer. Nous pensons, en les insérant ici, n'outrepasser en rien notre rôle de *Revue* purement historique et littéraire.

En 1832, M. Berryer fut arrêté à Saintes, chez M. de Blossac, et ce dernier a voulu par ces quelques lignes rendre un dernier hommage à celui qui fut son ami.

BERRYER.

Il n'est plus, l'orateur à la lèvre enflammée,
Au puissant souffle, au vol de l'aigle jamais las;
Dont la voix, sympathique à la foule charmée,
Semblait une caresse, ou jetait des éclats!

L'homme de bien, qui fit sa pure renommée
Sans fléchir au devoir, but constant de ses pas;
Et pendant cinquante ans de lutte accoutumée,
Pour la France et le droit livra tous ses combats!

Du grand nom de Berryer, de sa gloire immortelle,
Quand la patrie, en deuil, revendique pour elle
L'héritage sacré, le beau lustre, l'honneur :

Ah! gardant de sa vie et l'orgueil et l'exemple
Après lui, demeurons les tenants du vieux temple
Où sa foi s'épanchait, où s'éteignait son cœur.

De Blossac.

Saintes, le 4 décembre 1868.

*
* *

L'*Impartial*, de Saintes, annonce que la cathédrale de Saint-Pierre de Saintes vient de recevoir le titre d'insigne basilique.

Hosted by Google

*
* *

C'est dans le *Luçonnais* et non dans le *Publicateur de la Vendée*, comme on l'a dit par inadvertance, que M. l'abbé du Tressay a inséré l'article dont il a été rendu compte dans notre dernier numéro, p. 272.

—

## REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

—

Les 15 et 19 novembre, la Société des Antiquaires de l'Ouest a tenu deux séances dont la première était présidée par M. Lecointre-Dupont. Après le dépouillement et le compte-rendu d'une très-volumineuse correspondance et le dépôt sur le bureau d'un grand nombre de journaux, revues, brochures et livres parmi lesquels nous distinguerons : le Mémoire de M. Alexis de Chasteigner, intitulé l'Age de pierre dans les landes de la Gironde; le Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, par M. Favre ; une Etude sur les rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou, par M. Loiseau, dans les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, etc., etc., M. le Président met sous les yeux de la Société la médaille commémorative de son concours à l'exposition du travail (exposition universelle de 1867), quinze instruments de l'âge de pierre provenant des ateliers du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), offerts par M. le docteur Léveillé, et le fac-simile que lui a transmis M. Jules Goudon de La Lande, d'une inscription du XVII^e^ siècle qui orne les quatre faces d'une pierre découverte sous la table du grand autel de l'église d'Aulnay (arrondissement de Loudun, Vienne), et donne lecture de la notice qui accompagne cet envoi.

M. Magin, recteur de l'Académie, offre au nom de M. Boucher, instituteur à Vivonne, cinq fragments d'un grand javelot en fer de l'époque francke, trouvés dans la plaine des Champs-Blancs, commune de Château-Larcher (Vienne).

Hosted by Google

La Société entend ensuite avec le plus vif intérêt lecture du rapport fait par M. de Longuemar au nom de la commission chargée de l'examen de l'ouvrage de M. Matty de La Tour sur la construction et l'entretien des voies romaines, (MM. Férand, Ménard et de Longuemar rapporteur). Il résulte de ce rapport que ces voies étaient loin d'être aussi rectilignes qu'on l'a cru longtemps; que leurs changements de direction s'opéraient souvent sous des angles assez brusques; que leur largeur était généralement moindre, et leur pente parfois bien plus forte que celle de nos routes, mais que leur solidité, malgré de nombreuses différences dans le mode de construction, était de beaucoup supérieure.

M. de Gennes continue son grand travail sur l'ancienne Coutume du Poitou et fait connaître dans cette partie ce qui concernait les conditions de la noblesse et de l'hommage féodal.

La séance du 19 novembre qui a eu lieu sous la présidence de M. de Longuemar, n'a pas été moins intéressante.

M. de Longuemar fait connaître qu'outre la médaille qui a été décernée par la commission de l'exposition universelle de 1867 à la Société des Antiquaires de l'Ouest pour la part qu'elle a prise à la formation des galeries de l'histoire du travail, d'autres médailles ont été pour le même motif accordées au musée de la ville de Poitiers, aux archives de la Vienne et à diverses personnes qui ont aussi concouru à cette exhibition, notamment à MM. Lecointre-Dupont père, Laurenceau, Benoît, du Puis-Vaillant et de Longuemar lui-même.

Dans le compte que l'éminent directeur du musée de Cluny, M. du Sommerard, a rendu de cette partie de l'exposition universelle, les envois de Poitiers sont mentionnés quinze fois.

La Société décide ensuite que la séance publique annuelle aurait lieu le samedi 26 décembre prochain, et que les élections pour le renouvellement du bureau et du conseil d'administration auront lieu le lundi 28.

Le président rappelle ensuite à la Société qu'à l'occasion du concours régional d'agriculture qui aura lieu à Poitiers au mois de mai 1869, la Société des Antiquaires de l'Ouest s'est déjà mise à la disposition de l'autorité municipale pour une exposition d'objets d'archéologie et d'objets d'art pour laquelle les artistes sont d'avance engagés à préparer leurs œuvres.

Il a été donné lecture par le secrétaire :

1° D'une note de M. Peigné-Delacourt sur la découverte faite par lui dans les tourbières près de Clermont en Beauvaisis, des restes d'un

Hosted by Google

pont de bois large de 4 mètres, long de 800 pas environ, qui a pu être celui que jeta César sur ce marais pour aller attaquer les Bellovaques campés de l'autre côté.

2° D'une dissertation adressée par M. Deville, correspondant de l'Institut et de la Société qui discute la position de Genabum, que les uns placent à Orléans, les autres à Gien. M. Deville arrive par une suite de déductions logiques et savantes à prouver que ce ne peut être Gien, et justifie enfin son opinion par l'inscription tumulaire très-précise qui attribue ce nom de Genabum à la ville d'Orléans.

M. l'abbé Auber continue de dérouler devant la Société son grand travail sur Saint-Martin de Vertou. Il en est rendu aux incursions normandes, à la destruction du monastère de Vertou et aux pérégrinations des moines fuyant ces rapaces envahisseurs.,

Nous ne devons pas omettre, avant de clore cette revue, le don fait à la Société, par les chefs de l'atelier de sculpture religieuse, d'un grand et profond cercueil en pierre, où une excavation circulaire a été creusé pour la tête, et dont le couvercle est en biseau très-aplati. — Il a été trouvé sous les fondations du cloître de sainte Radégonde, qui datait du XII^e^ ou XIII^e^ siècle, et paraît remonter à une époque bien plus reculée.

NATHAN.

—

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL

Indiquant les ouvrages publiés dans les départements de l'Ouest, (anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou et Angoumois), et ceux qui imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés (1).

ABADIE. — De la Rage. *Nantes*, *V^e^ Mellinet*, 1868, in-8°, 66 p. (Extrait du Journal de Médecine de l'Ouest). 1 fr.

ALMANACH de Maître Jacques, qui a remporté le prix de 1,200 fr. Par H. de Larclause, pour 1869. *Niort*, *Desprez*, 1868; broch. in-12. 10 c.
Quelques exempl. sur papier fort.

(1) Tous ces ouvrages se trouvent à la librairie CLOUZOT, chacun d'eux sera envoyé *franco* sans augmentation de prix à toute personne qui en fera la demande.

Hosted by Google

ALMANACH Vinicole et Commercial des Deux-Charentes, pour 1869. *Imprimeur, Reversé, à St-Maixent; éditeur, Noguès, à Cognac*, 1868, in-12. 15 c.

BERRIAT SAINT-PRIX (Ch.). La justice révolutionnaire à Paris et dans les départements, d'après les documents originaux, la plupart inédits (17 août 1792-12 prairial an III), *Carrier, Nantes*, 1868, in-8°, 31 p.

BERTRANDY. — Deuxième lettre sur les campagnes du comte de Derby, en Guyenne, Saintonge et Poitou, adressée à M. Léon Lacabane, directeur de l'Ecole impériale des Chartes. *Bordeaux, Lavertujon*, 1868; in-8°, 60 p. — (Extrait de la Revue d'Aquitaine).

BINET (E.). Juliette, polka pour piano. *Niort, Biscara-Féry*, 1868, in-4°. 1 fr. 20.

CAMOU (général de division, sénateur). — Notice biographique. *Nantes, Ve Mellinet*, 1868; in-8°, 33 p.

CANTIQUES pour les missions et retraites, suivis d'un Abrégé de la Doctrine chrétienne et des Mystères du Rosaire. *Nantes, Vincent Forest et Grimaud*, 1868; in-12, 70 p. 20 c.

CATÉCHISME à l'usage de deux maires de campagnes, d'un juge de paix et d'un pompier; par un petit socialiste. *Poitiers, Bernard*, 1868; in-8°, 7 p.

CONGRÈS DE LA PRESSE départementale en 1867-1868. *Nantes, Merson*, 1868; in-4° de 115 p.

CONSEILS aux éleveurs de chevaux de la Charente-Inférieure. *Saintes, Ve Hus*, 1868; in-8°, 38 p.

DELAGARDE. — Agriculture : les engrais perdus dans les campagnes (2 milliards par an), comment on les recueille et comment on les emploie; procédés aussi simples qu'économiques à la portée des plus pauvres cultivateurs, etc., 2e édit. *Nantes*, 1868; in-18 jésus. 1 fr. 50.

DUTIERS (J.-C.). Fête agricole à Availles-Limouzine, journée du 13 septembre 1868. *Confolens, Allegraud*, 1868; br. grand in-8°.

FLEUREAU. — Le Règne de Dieu sur la terre ou le chemin du salut, dernier grand problème social donné à notre génération de résoudre. *Niort, Mercier*, 1868; br. in-8°. 60 c.

GALLET (Edouard). La ville et commune de Beauvoir-sur-Mer (Vendée), monographie ou description générale. *Nantes, V. Forest et E. Grimaud*, 1868; 1 vol. in-12. 2 fr.

GAULTRON DE LA BATE. — De la première dentition et du rôle de la mère au point de vue physique et moral. *Poitiers, Oudin*, 1868; 1 vol. in-18, IX-84 p.

GIGON. — Note sur les anciens hôpitaux et les maisons de secours de la ville d'Angoulême. *Angoulême, Goumard*; in-8°, 76 p. et 3 pl. Tiré à 100 exemp. (Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1867).

Hosted by Google

GORON. — Les Francs-Maçons de Mgr de Ségur, commentés par un franc-maçon. *Nantes*, *Lemesle*, 1868 ; in-18, 35 p. 25 c.

GUÉPIN (Le F.·. A.). Esquisse d'une philosophie maçonnique. *St-Germain*, *Toinon et Cie*, 1868 ; in-8°, 13-36 p. (Extrait du Monde maçonnique, nos de juin, août et septembre 1868.

HIPPEAU. — La conquête de Jérusalem, faisant suite à la chanson d'Antioche, composée par le pélerin Richard et renouvelé par Graindor, de Douai, au XIIIe siècle. *Caen*, *Goussiaume de Laporte*, 1868 ; 1 vol. in-8°. — Tiré à 250 exempl., 200 sur papier vélin, 50 sur papier vergé.

LEBRUN (l'abbé P.-A.). Hilaire de Poitiers, néophyte. *Poitiers*, *Oudin*, 1868 ; in-8°, 16 p.

MÉRESSE. — Les marais salants de l'Ouest, leur passé, leur présent et leur avenir ; avec une carte du salin de Guérande ; plan d'une saline ; tableau des récoltes de 1796 à 1867 ; tableau de l'enlèvement des sels ; tableau de la siccité des sels. *St-Nazaire*, *Girard*, 1868 ; in-8°, 196 p.

NERRIÈRE (le R. P.). Voltaire et sa statue, poème en cinq chants, dédié aux enfants du peuple. *Nantes*, *Bourgeois*, 1868 ; in-8°, 52 p.

PANÉGYRIQUES de St-Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Eglise, prononcé le 13 janvier 1867, et de St-Martin, évêque de Tours, prononcé le 11 novembre 1866. *Poitiers*, *Oudin*, 1868 ; in-8°, 45 p.

PINIÈRE (Mlle Aglaé de la). Remembrance, poésies. *Nantes*, *Merson*, 1868 ; petit in-8°, 87 p.

RÉVEILLAUD (E.). Lettre de Turgot à Louis XVI ; copie qui a obtenu, à la distribution du Concours général du 10 août 1868, le 1er prix (des nouveaux) en rhétorique. *St-Jean-d'Angély*, *Lemarié*, 1868 ; br. in-12.

RICHARD. — Visites sur les salines. Quelques mots sur le passé, l'état présent et l'avenir des marais salants de l'Ouest, des salines du Midi, des salines de l'Est et des salines du Sud-Ouest. *Nancy*, *Hinzelin et Cie*, 1868 ; in-8°, 16 p. 75 c.

RONDIER (R.-F.). Histoire du monastère de Puyberland. *Melle*, *Moreau et Lacuve ; Niort*, *L. Clouzot*, 1868 ; br. in-8°. 1 fr. 25

ROUXEAU. — A Robinot-Bertrand, auteur de la légende rustique (vers). *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1868 ; in-8°, 4 p.—(Extrait des Annales de la Société académique de Nantes).

ROUXEAU. — Théâtre contemporain. Les idées de Mme Aubray, comédie d'Alexandre Dumas fils. Etude critique. *Nantes*, *Ve Mellinet*, 1868 ; in-8°, 19 p.— (Extrait des Annales de la Société académique de Nantes).

**Saint-Maixent, Imp. Ch. Reversé.**

Hosted by Google

# TABLE GÉNÉRALE DU TOME VIII

—

Année 1868 — 2e semestre

—

## JUILLET


Le chevalier de Méré, par M. *Maltouche*. . . . . (1) 1
Etude sur les historiens du Poitou (4e art.), par M. l'abbé *Auber*. 17
Le Salon de 1868 (Poitou), par M. *Ant. Proust* . . . . . 29
Deux lettres inédites de Réaumur, par M. *L.-F. Bonsergent* . . 33
Revue bibliographique, par M. *Nathan* . . . . . 36
Chronique, par M. *Nathan*. . . . . 41
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* . . . . . 44
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. . . . . 48


## AOUT


Un corsaire rochelais, Gilles Petit, par M. *E. Jourdan* . . . 49
Description des rivières de France, la Charente, par M. J.-B. Papire Le Masson (en latin, 1618), trad. par M. *P. Jônain* . 60
Rôles Saintongeais, Election de Cognac, par M. *Th. de B. A.* . 65
Deux lettres inédites du duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, par M. *Babinet de Rencogne* . . . . . 83
Revue bibliographique, par MM. *L. Delayant*, *L. Lucas*, *A. de Liniers*, *Ant. Proust*, *Nathan* . . . . . 87
Chronique, par M. *Nathan*. . . . . 98
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* . . . . . 104
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. . . . . 106


(1) Par suite d'une erreur d'impression, les pages 1 à 16 du tome VIII portent les numéros 397 à 412. Toutes les fois que l'on cherchera dans ce tome des articles indiqués sur la feuille 1 à 16, on les trouvera à leur position exacte, mais numérotés 3'94 à 412.



Hosted by Google

SEPTEMBRE

Quelques documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique à La Rochelle, par M. *E. Jourdan*. . . . . 109
Etude sur les historiens du Poitou (suite), par M. l'abbé *Auber*. 124
Un projet de marquis poitevin en 1732, par M. *Paul Marchegay*. 137
Hillerin de la Groix, par M. *Mercier du Rocher*. . . . . 144
Description des rivières de France, la Charente (2e art.), par M. *P. Jônain* . . . . . 149
Chronique, par M. *Nathan*. . . . . 154
Revue bibliographique, par M. *Nathan* . . . . . 157
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* . . . . . 158
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. . . . . 163

OCTOBRE

Les Eglogues et aultres œuvres poétiques de Jacques Bereau, poictevin . . . . . 165
Loys de la Blachière, par M. *de Lastic Saint-Jal* . . . . . 176
Lettre à M. Nathan sur l'usage et l'étymologie du mot chartre, par M. *Louis Duval* . . . . . 181
Rôles Saintongeais, Election de La Rochelle, par M. *Th. de B. A.* 188
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers*, *Maltouche*, *E. Louis*, *H. Beauchet-Filleau*, *Nathan*. . . . . 203
Chronique, par M. *Nathan*. . . . . 222
Fouille des sépultures des anciens abbés de Nieuil-sur-l'Autize, par M. *B. Fillon* . . . . . 224
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* . . . . . 226
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot* . . . . . 227

NOVEMBRE

Niort et La Rochelle, 1220-24 (3e art.), par M. *A. Bardonnet*. 229
Description des rivières de France, la Charente (3e art.), par M. *P. Jônain* . . . . . 241
Glossaire Poitevin, lettres H, I, J, K, L, par l'abbé *Rousseau*. . 247
Les entrées épiscopales à Saintes, par M. *L. Audiat* . . . . 254
Revue bibliographique, par MM. *A. de Liniers*, *G. Lévrier*, *G. d'Austry*, *Nathan*. . . . . 265
Chronique, par M. *Nathan*. . . . . 277

Hosted by Google

## DÉCEMBRE

Les entrées épiscopales à Saintes (2e art.), par M. *L. Audiat*. . 285
MM. Martin de Chassiron, 1704-1868, par M. *L. Delayant* . . 301
Glossaire poitevin, lettres M, N, O, par l'abbé *Rousseau* . . . 315
Une lettre de Mme de Circé, par M. *Ant. Proust* . . . . . 323
Description des rivières de France, la Charente (4e art.), par M. *P. Jónain* . . . . . 325
Revue bibliographique, par MM. *G. Lévrier*, *Nathan*, *H. Beauchet-Filleau* . . . . . 330
Chronique, par M. *Nathan*. . . . . 338
Revue des Sociétés savantes, par M. *Nathan* . . . . . 344
Bulletin bibliographique, par M. *Clouzot*. . . . . 346

Hosted by Google

# TABLE PAR NOMS D'AUTEURS

—


| | | |
|---|---|---|
| Auber (l'abbé) | — Etude sur les historiens du Poitou. | 17, 124 |
| Audiat (Louis) | — Les entrées épiscopales à Saintes. | 254, 285 |
| Austry (G. d') | — Revue bibliographique. . . . . | 270 |
| B. A. (Th. de) | — Rôles saintongeais . . . . | 65, 188 |
| Bardonnet (A.) | — Niort et La Rochelle (3e art.) . . | 229 |
| Beauchet-Filleau (H.) | — Revue bibliographique . . . | 213, 336 |
| Bereau (Jacques) | — Ses Eglogues et autres œuvres poétiques. . . . . | 165 |
| Bonsergent (L.-F.) | — Deux lettres inédites de Réaumur . | 33 |
| Clouzot (L.) | — Bulletin bibliographique. | 48, 106, 163, 227, 346 |
| Delayant (L.) | — MM. Martin de Chassiron. . . . | 301 |
| | Revue bibliographique. . . . . | 87 |
| Duval (Louis) | — Lettre à M. Nathan sur l'étymologie du mot chartre . . . . . | 181 |
| Fillon (Benjamin) | — Fouilles des sépultures des anciens abbés de Nieuil-sur-l'Autize . . | 224 |
| Jônain (P.) | — Description des rivières de France, la Charente, par Papire le Masson. | 60, 149, 241, 325. |
| Jourdan (E.) | — Quelques documents pour servir à l'histoire de l'instruction publique à La Rochelle . . . . . | 109 |
| | Un corsaire rochelais, Gilles Petit . | 49 |
| Lastic St-Jal (de) | — Loys de la Blachière . . . . . | 176 |
| Lévrier (G.) | — Revue bibliographique. . . | 267, 330 |


Hosted by Google

| | | |
|---|---|---|
| Louis (E.) | — Revue bibliographique . . . . | 210 |
| Liniers (Amaury de) | — Revue bibliographique. . 90, 203, | 265 |
| Lucas (L.) | — Revue bibliographique. . . . . | 88 |
| Maltouche. | — Le chevalier de Méré . . . . . | 1 |
| | Revue bibliographique. . . . . | 208 |
| Marchegay (Paul) | — Un projet de marquis poitevin en 1732 . . . . . | 137 |
| Mercier du Rocher. | — Hillerin de la Groix. . . . . | 144 |
| Nathan. | — Chronique. 41, 98, 154, 222, 277, | 338 |
| | Revue bibliographique. 36, 95, 157, 218, 271, | 332 |
| | Revue des Sociétés savantes. 44, 104, 158, 226, | 344 |
| Proust (Ant.) | — Le Salon de 1868 (Poitou) . . . | 29 |
| | Revue bibliographique. . . . . | 94 |
| Rencogne (Babinet de) | — Deux lettres inédites du duc d'Uzès. | 83 |
| Rousseau (l'abbé) | — Glossaire poitevin, lettres H, I, J, K, L . . . . . | 247 |
| | Glossaire poitevin, lettres M, N, O. | 315 |


Hosted by Google

# TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

# OUVRAGES APPRÉCIÉS ET ANALYSÉS

DANS CE VOLUME.

—


Annuaire de la Charente-Inférieure, pour 1868 . . . . . 38
Assemblées électorales de la Charente-Inférieure, par M. *Eschasseriaux*. . . . . 87
Biographie en vers de Bernard Palissy, par M. *Antoine Taillade*. 220
Calendrier de la noblesse de la Touraine, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, année 1868, par M. *Carré de Busserolle* . . . 208
Catalogue raisonné du Musée d'archéologie de la ville de Rennes, par M. *André* . . . . . 39
Château de Choisy-le-Roi, par M. *de Lacroix* . . . . . 218
Château de Saint-Germain-en-Laye, par M. *Ferd. de Lacombe* . 218
Comice de l'arrondissement de Civray, fête agricole à Availles-Limousine, 13 septembre 1868, par M. *J.-C. Dutiers* . . . 275
De la rage, par M. *Abadie*. . . . . 332
De la versification latine en Anjou, pendant les XI^e^ et XII^e^ siècles, par le D^r^ *J. Dumont* . . . . . 265
Devoirs d'un enfant qui se prépare à sa première communion, par M. *Ch. Cuissard* . . . . . 332
Egoïsme dans la vie, par M. *Alfred Sircos* . . . . . 40
Eloge de J.-B.-J. Clémot, premier chirurgien en chef de la marine, par M. *Duplouy*. . . . . 334
Eloge de MM. H. Grellaud, Jolly, Jacquelin, Girault; discours par M. *Ch. Giraud* . . . . . 158
Etude sur les médications arsenicales et antimoniales et sur les maladies du cœur, par le D^r^ *Lucien Papillaud* . . . . .


Hosted by Google

Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, par M. *L. Favre* . . . . . 213
Histoire de la Chartreuse de Paris, par M. *P. de Iacroix*. . . 36
Histoire et théorie de la conjugaison française, par M. *C. Chabaneau* . . . . . 271
Introduction du christianisme en Poitou, par M. l'abbé *du Tressay*. . . . . 272
Juliette, polka, par M. *E. Binet* . . . . . 332
Lune (la) rousse au pays de Montbéliard, par M. *Ch. Contejean*. 274
Manuel d'agriculture pratique, par M. *G.-E. Papillaud* . . . 267
Manuel pour la visite pastorale et la confirmation. . . . . 37
Marais (les) salants de l'Ouest, par M. *G. Meresse*. . . . . 333
Michelle, par M. *Pierre Caillet* . . . . . 94
Notice bibliographique sur l'abbé Thévenet, clerc tonsuré de l'église de Poitiers, par M. l'abbé *L.-G. Bernard* . . . . 96
Paléontographie ou description des fossiles nouveaux du terrain tertiaire marin de Maine-et-Loire, par M. *P.-A. Millet de La Turtaudière* . . . . . 273
Poésies charentaises, par M. *Mathelon* . . . . . 330
Rapport de M. *Ad. Caillé* au Conseil Général des Deux-Sèvres. 336
Réflexions sur le traitement de la phthisie, par le Dr *L. Papillaud*. 38
Revue des exploitations les mieux dirigées des Deux-Sèvres, par M. *R. Guillemot* . . . . . 270
Rousseau chez Mme Dupin, comédie, par M. *Georges Renouard*. 204
Stoflet et la Vendée, par M. *Edmond Stoflet* . . . . . 157
Sylphe (le), première ballade pour piano, par M. *Ducret*. . . 88
Tableau synoptique des serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure, par le Dr *Viaud-Grand-Marais* . . . . . 37
Vie de Mathieu de Gruchy, par M. l'abbé *du Tressay*. . . . 90
Ville (la) et la commune de Beauvoir-sur-Mer, monographie, par M. *Edouard Gallet* . . . . . 210

Hosted by Google

SAINT-MAIXENT, TYP. REVERSÉ.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03954 1308
Filmed by Preservation 1996

Hosted by Google